This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BUHR A

a39015 01808018 7b

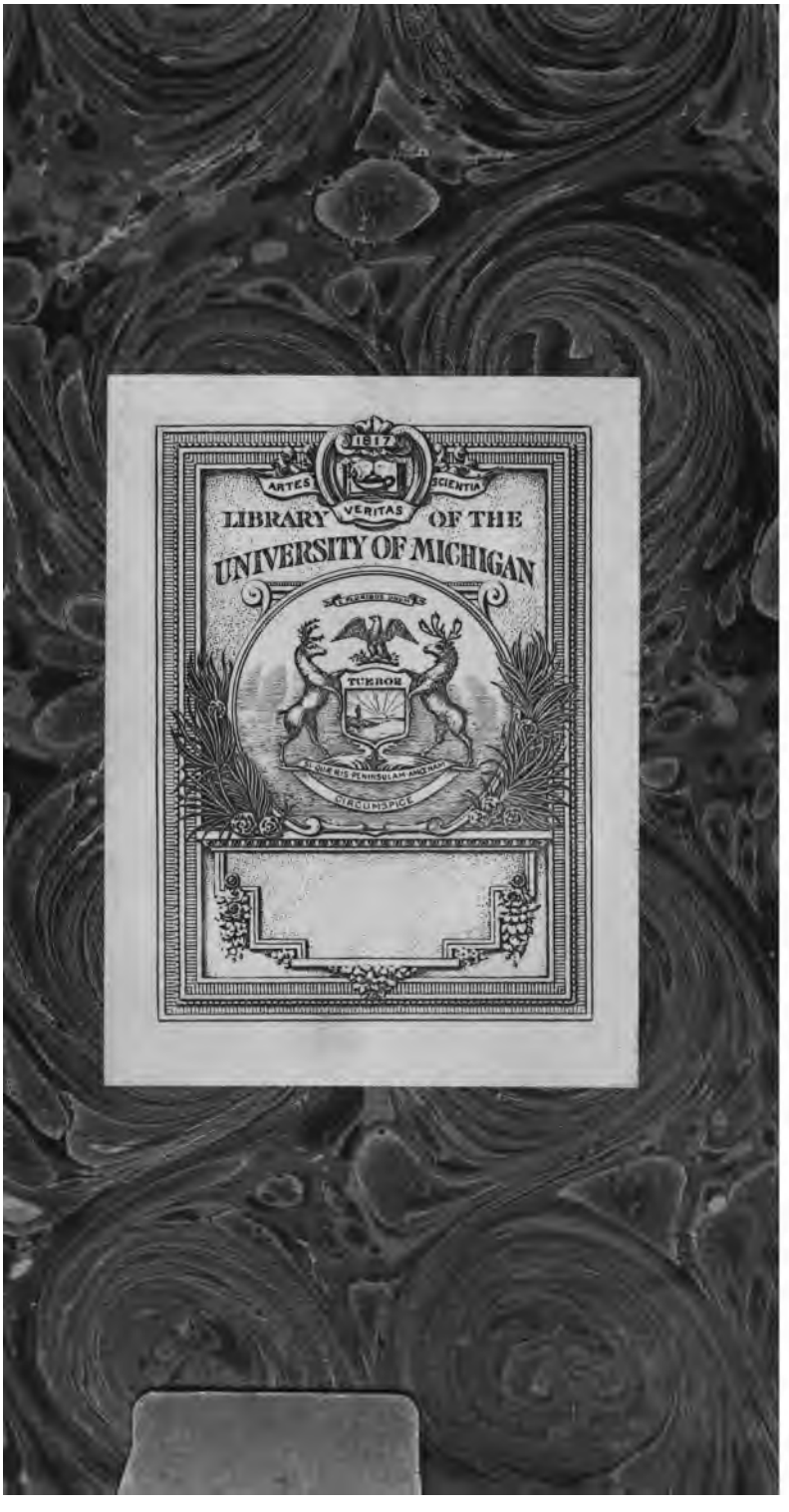
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TURRIS
SIQUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

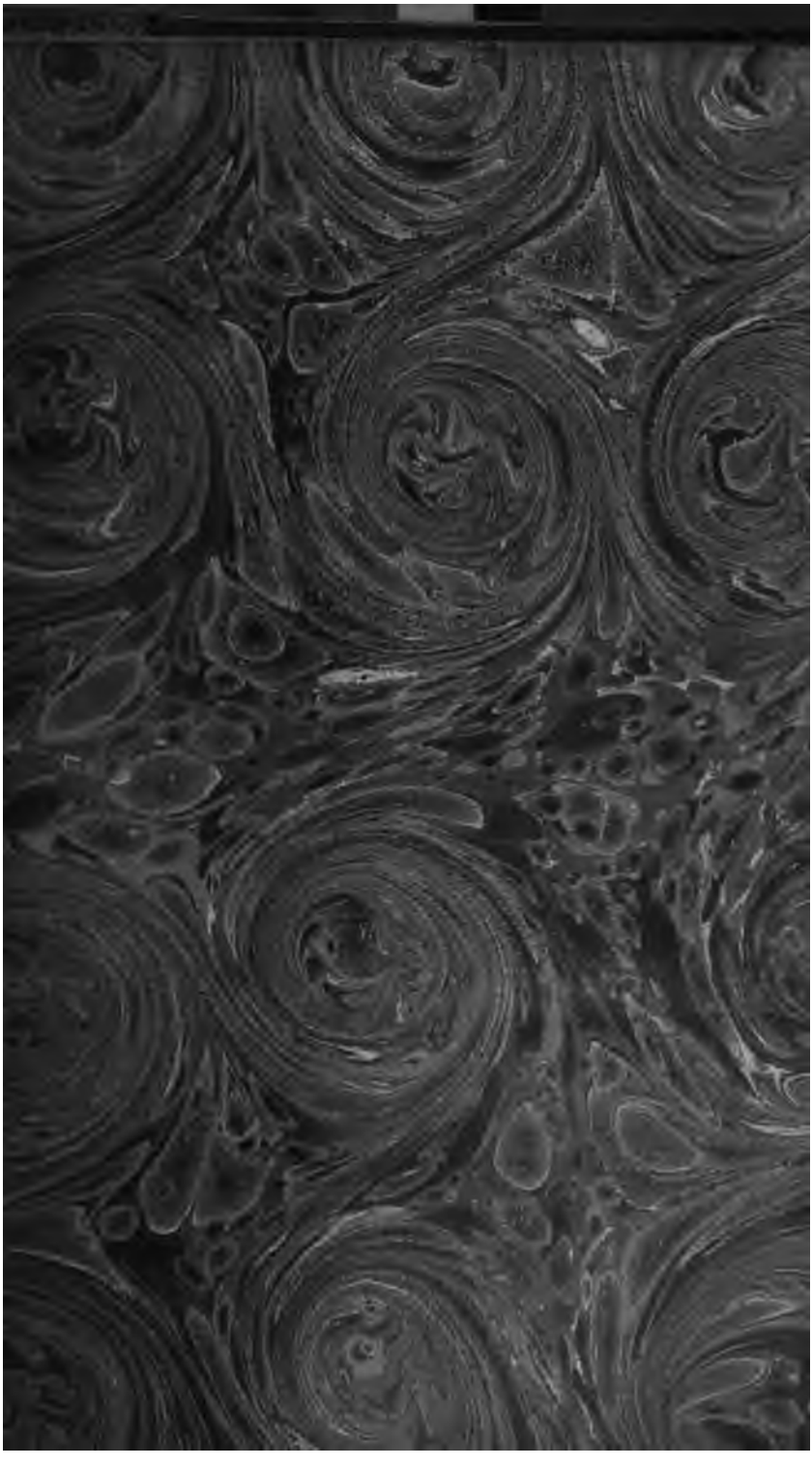

MÉMOIRES

LA RÉVOLUTION DE FRANCE.

MÉMOIRES

SUR LA

RÉVOLUTION DE FRANCE,

ET RECHERCHES

SUR LES CAUSES

QUI ONT AMENÉ LA RÉVOLUTION DE 1789
ET CELLES QUI L'ONT SUIVIE.

PAR M. LE COMTE DE VAUBLANC,

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SOUS LOUIS XVIII.

TOME DEUXIÈME.

A PARIS,

CHEZ G.-A. DENTU, IMPRIMEUR-LIBRAIRE,
rue d'Erfurth, n° 1 *bis;*
ET PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 13.

1833.

DC
148
.V36
v. 2

Le 5.3688-129

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DU LIVRE III.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE VI.

Réfutation d'une assertion de M. Bertrand de Molleville. Conduite de l'administration du département de l'Aisne. Conduite différente d'autres administrations. Faiblesse du ministère. Fermeté du directoire administratif de Paris. Belle conduite de la garde nationale et des bons citoyens de Paris. Ils manifestent leur attachement au roi: Adresses factieuses de Lyon, de Blois et de Dijon. Lettres courageuses des administrateurs de l'Eure, des municipalités d'Amiens, d'Abbeville, de Péronne, des directoires de l'Indre, de Seine-et-Oise, et des citoyens du Havre, du Pas-de-Calais, de Caen, de Lille. Lafayette parle à l'assemblée contre les jacobins. Lettre du maréchal Lukner, qui exprime les mêmes sentiments. Noble adresse de Rouen, contenant trente-quatre pages de signatures Lettre énergique du département de l'Aisne. Pétition de vingt mille bons citoyens de Paris. Belle lettre de M. Fâche, député du département de l'Aisne. Déclaration du danger de la patrie. *Pag.* 1

CHAPITRE VII.

Le roi instruit l'Assemblée d'un emprunt fait par les princes ses frères, proteste contre tout emprunt ou levées d'hommes faites par eux, et ordonne d'adresser cette déclaration à toutes les Cours étrangères. Adresse énergique du Hâvre, lue à la barre.

M. de Condorcet lit un projet d'adresse au roi. Faible déclaration du roi, au sujet de la fédération du 14 juillet. Discours incendiaire de Brissot. Effet des concessions continuelles accordées par le roi. Danger des discours écrits. Anniversaire du 14 juillet. *Le peuple applaudit sincèrement le roi.* La garde nationale se montre avec les meilleurs sentiments. Confidence que me fait Blan-Gily. Premières accusations contre Lafayette. Demande de la déchéance du roi. *Pag.* 62

CHAPITRE VIII.

Plan des Girondins, de Condorcet et de Brissot. Les démagogues se déclarent contre eux. Nouvelle condescendance du roi. Des gardes nationaux viennent se plaindre d'une mesure de police qui exposait les jours du roi. Efforts du côté droit. Le roi va au-devant de tout ce qu'on demande contre lui. Querelle entre des Marseillais et des gardes nationaux. Deux gardes sont tués. Bonté trop grande du roi et de la reine. Belle conduite de la garde nationale de Paris. Lettre touchante du roi. Elle anime encore plus les factieux contre lui. Pétion demande la déchéance. Une députation de Nanci et beaucoup de citoyens de Paris viennent se plaindre des factieux. Le célèbre Lavoisier est leur orateur. Des magistrats et des citoyens sont égorgés à Toulon et à Marseille. Les bons citoyens de Paris déployoient le plus grand courage. 132

CHAPITRE IX.

Consternation dans Paris. Discussion sur le général Lafayette. Je le défends. Deux cents membres du centre passent au côté droit, après mon discours. Le décret d'accusation est rejeté à une grande majorité et à l'appel nominal. Je suis menacé par le peuple, ainsi que beaucoup de députés. Nouvelles adresses pour et contre la déchéance du roi. Lettres des députés qui ont été poursuivis et menacés. Déclaration de M. Jollivet, député de Seine-et-Marne, au sujet de mes dangers personnels. J'en parle à l'Assemblée. Je demande que les fédérés sortent de Paris, et que le procureur-syndic, M. Rœderer, soit mandé à la barre. Il arrive, et fait un rapport qui doit être remarqué. Faiblesse inconcevable des ministres. Etrange proposition de Condorcet.

L'assemblée est en séance pendant toute la nuit. Journée du 10 août. *Pag.* 187

LIVRE IV.

CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère particulier de la révolution française. Le règne de la terreur. Professions et qualités des victimes exécutées à Paris. Conclusion tirée de ces temps affreux. 243

CHAPITRE II.

Je suis mis hors la loi, sous le règne de la terreur, à la fin de 1792, et en 1793, jusqu'au 9 thermidor, 27 juillet 1794. 296

CHAPITRE III.

Retour à Paris, après la terreur. Mes deux ouvrages. Journée du 13 vendémiaire. Ma condamnation à mort. Mon élection par le collége de Seine-et-Marne. Généreuse tentative de MM. Pastoret et Borne en ma faveur. Élection de Barthélemy au Directoire. Je défends la colonie de St.-Domingue. Entrevue à ce sujet avec MM. de Talleyrand et Barras. On rétablit le club des jacobins. Je concours à le faire fermer. Anecdote singulière sur des approvisionnements. Le général Pichegru. 363

CHAPITRE IV.

Situation des Chambres. Projet formé par Carnot, Villaret-Joyeuse et moi. Conduite et opinion de Bonaparte, relativement à la marche des députés. Détails sur ce sujet. Accord secret de Carnot et de Bonaparte. L'armée de Hoche marche sur Paris. Mesures ridicules prises par le Conseil. Le général Pichegru. Journée du 18 fructidor. Je suis condamné à la déportation. Le général Rochambeau me fait sortir de Paris. 394

CHAPITRE V.

Arrivée en Suisse, après ma proscription du 18 fructidor. Séjour dans ce pays. Départ pour l'Italie. 430

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

SUITE

DU LIVRE III.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

CHAPITRE VI.

Réfutation d'une assertion de M. Bertrand de Molleville. Belle conduite de l'administration du département de l'Aisne. Conduite différente d'autres administrations. Faiblesse du ministère. Fermeté du directoire administratif de Paris. Belle conduite de la garde nationale et des bons citoyens de Paris. Ils manifestent leur attachement au roi. Adresses factieuses de Lyon, de Blois et de Dijon. Lettres courageuses des administrateurs de l'Eure, des municipalités d'Amiens, d'Abbeville, de Péronne, des directoires de l'Indre, de Seine-et-Oise, et des citoyens du Havre, du Pas-de-Calais, de Caen, de Lille. Lafayette parle à l'assemblée contre les jacobins. Lettre du maréchal Lukner, qui exprime les mêmes sentiments. Noble adresse de Rouen, contenant trente-quatre pages de signatures Lettre énergique du département de l'Aisne. Pétition de vingt mille bons citoyens de Paris. Belle lettre de M. Fâche, député du département de l'Aisne. Déclaration du danger de la patrie.

L'ASSEMBLÉE recevait sans cesse des plaintes contre des militaires et des fonctionnaires civils. Elle dissertait longuement sur ces plaintes, et

commençait ainsi à usurper toutes les fonctions royales. Jamais le côté droit ne laissa passer une de ces occasions, sans rappeler les vrais principes, sans les défendre contre les factieux, et sans montrer son indignation. C'était un combat continuel, d'autant plus glorieux pour les royalistes-constitutionnels, qu'ils étaient sûrs de succomber.

Je lis avec étonnement ces mots dans l'histoire de M. de Molleville : « La sensation que fit la « proclamation du roi, et surtout la manière dont « elle fut commentée par les jacobins, et les mo- « tifs qu'ils lui prêtèrent, firent craindre au parti « constitutionnel que l'impulsion donnée à l'opi- « nion publique à l'occasion des évènements du « 20 juin, ne la fît rétrograder avec tant de « rapidité vers la monarchie constitutionnelle, « qu'elle pourrait bien ne pas s'y arrêter, et se « laisser entraîner jusqu'à la royauté de l'ancien « régime. Cette crainte rapprocha bientôt les « deux partis. »

Je ne conçois pas comment M. de Molleville a pu imaginer et cette crainte du parti constitutionnel, et ce rapprochement des partis. Ah! certes, il aurait fallu une conduite bien différente de la part du roi et de ses ministres, pour faire craindre au parti constitutionnel le retour à l'ancienne monarchie. Qu'on était loin de concevoir

une pareille crainte, après la faible proclamation dont j'ai parlé plus haut, après la lettre du roi qui invitait l'assemblée à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'inviolabilité du roi! Quoi! un monarque qui commande aux troupes et aux autorités civiles et militaires, un monarque ceint de l'épée, pour se protéger lui-même autant que pour défendre l'Etat, demande sa sûreté à une assemblée dont la majorité est asservie aux factieux! ses ministres ne font rien, absolument rien pour exciter et entretenir l'indignation publique inspirée par un horrible attentat, et l'on écrit que le parti qui seul a parlé avec force contre cet attentat, qui seul a bravé les fureurs et les menaces des factieux, a craint que cette indignation ne rendît au roi outragé toute son autorité! et à qui cette autorité aurait-elle été le plus utile, si ce n'est à ce même parti, touts les jours menacé, et qui ne trouvait point de protection dans un gouvernement qui ne sçavait pas se protéger lui-même? et de quel crime les factieux accusaient-ils sans cesse le parti constitutionnel, si ce n'est de vouloir rétablir l'autorité royale dans toute sa force? Le 20 juin, avant de marcher au château, les brigands n'avaient-ils pas désigné ce même parti comme l'ennemi du peuple, et n'avaient-ils pas dit aux membres du côté droit :

« Le peuple, leur véritable souverain, est là pour « les juger? » Si la conduite du gouvernement avait pu inspirer une semblable crainte aux nobles et courageux membres du côté droit, c'eût été une preuve que cette conduite était bien mâle, bien énergique, car il ne fallait rien moins que la plus vigoureuse énergie pour rétablir seulement une faible apparence de l'autorité royale. Elle n'existait plus; et le côté droit, qui la défendait encore, sçavait bien qu'il se sacrifiait pour une ombre déplorable qui bientôt allait entièrement disparaître. Comment la seule indignation publique aurait-elle pu rétablir un trône qui ne se défendait pas lui-même?

M. de Molleville dit que la crainte de voir ce rétablissement produit par l'indignation publique, rapprocha bientôt les deux partis, et il en donne pour preuve les décrets que l'assemblée rendit, le 23 juin, d'une voix unanime. Ces décrets ordonnaient aux ministres de rendre compte de ce qu'ils avaient fait pour arrêter les progrès du fanatisme, et pour placer une armée entre les frontières et la capitale. Je ne me rappelle pas s'ils ont été rendus à l'unanimité, comme le dit M. de Molleville; mais je conviens qu'ils ont passé sans l'opposition ordinaire qu'apportait le côté droit aux mesures qui blessaient l'autorité royale. Le

roi, en demandant des mesures de sûreté publique et particulière à l'assemblée, au lieu d'en ordonner lui-même, avait placé le côté droit dans une fausse position. Mais, s'il avait lui-même pris des mesures énergiques, le côté droit les aurait défendues. Peut-être ce parti était-il alors dans un de ces moments de dégoût insurmontable, dont j'ai déjà parlé, et que les royalistes ont éprouvé dans d'autres temps, sous Louis XVIII; mais bien certainement il n'a pas eu la crainte dont parle M. de Molleville. Il en avait une toute contraire, ou, plutôt, il avait une profonde certitude que le trône allait s'écrouler.

Le même historien dit, peu de pages après les phrases auxquelles je viens de répondre : « Pour « expliquer les inconséquences de l'assemblée, il « faut se rappeler qu'elle était divisée en deux « partis, dont l'un était composé des constitu- « tionnels, et l'autre des jacobins de toutes les « nuances : le second, moins fort par le nombre, « dominait presque toujours le premier par son « audace et par son énergie. Il arrivait quelque- « fois, néanmoins, que les constitutionnels, se « voyant entraînés plus rapidement et plus loin « qu'ils ne voulaient aller, s'éloignaient momen- « tanément des jacobins; mais ils s'en rappro- « chaient bientôt, soit par lâcheté, soit par la

« crainte de voir trop rétrograder la révolution. »

Ces raisonnements sont très-faux. L'assemblée n'était point partagée en deux partis, mais en trois : les jacobins de toutes les nuances; les royalistes-constitutionnels du côté droit, qui voulaient la liberté, mais l'autorité royale pour elle-même, et pour avoir la liberté; et enfin, le parti mitoyen, les puissants et terribles ventrus; puissants par leur nombre, terribles par la peur qui les dominait; terribles, comme le dit cet ancien et excellent proverbe : *Rien de pire qu'un poltron révolté.* Voilà un tableau vrai de cette misérable assemblée; et par lui, tout est expliqué. Les ventrus se joignaient quelquefois au côté droit, mais presque toujours aux jacobins; non *par la crainte de voir rétrograder la révolution,* mais tout uniment parce qu'ils avaient peur des jacobins, du peuple des tribunes, du peuple des faubourgs, des journaux, et de leur ombre même. Que pouvait le côté droit, quand les ventrus votaient avec les jacobins? Que pouvait-il contre la peur, dont le cardinal de Retz dit avec raison : « que de toutes « les passions, c'est celle qui trouble le plus le « jugement? »

Le côté droit de l'assemblée pensait et s'exprimait comme ce public qui témoignait tant d'indignation, comme l'administration de la Somme,

dont j'ai déjà cité l'adresse et l'arrêté, comme le plus grand nombre de la garde nationale, comme touts les bons citoyens de la France. Mais tout cela était inutile, dès que l'autorité royale n'agissait point; et elle n'a point agi.

Je ne puis trop le redire, le directoire du département de Paris eut, dans ces tristes circonstances, une conduite ferme et énergique. Ses membres, éclairés par l'effet épouvantable des lois insensées qu'ils avaient promulguées dans l'Assemblée constituante, réparaient leurs fautes en combattant courageusement les factieux; la plus grande partie de la garde nationale pensait très-bien; les régiments suisses étaient prêts à périr; un grand nombre d'officiers et de gentilshommes étaient à Paris, et n'attendaient que la voix du monarque pour se ranger sous l'étendard royal. Tout cela ne pouvait rien sans un chef; et il n'en aurait pas tant fallu avec un chef. « Des « milliers de municipalités, dit M. de Molleville, « exprimèrent les mêmes sentiments dans leurs « arrêtés et leurs adresses. » Pour moi, j'ai toujours pensé que cette affreuse année aurait rétabli la monarchie par l'excès même du mal, si le roi avait eu une éducation et des habitudes plus militaires. La privation totale de cet élan guerrier qui porte un prince à la tête de ses troupes, l'im-

possibilité de les commander, ont empêché le plus vertueux des rois de détourner le coup terrible qui le menaçait. Ah! que Santerre et sa populace étaient faciles à vaincre! Au moindre acte de fermeté guerrière, toute cette populace se serait déclarée pour le roi.

Parmi ces adresses, je ne dois pas oublier celle du département de l'Aisne. « La ville de Paris, « disait-elle, sera responsable du dépôt de l'acte « constitutionnel, de la sûreté des représentants « élus, et du représentant héréditaire de la na- « tion. Si leur sang venait à couler, la France « entière appellerait les armées pour les venger. « Les factieux seuls pleurent la perte des Rol- « land, des Clavières, des Servan, des Dumou- « riez. Nous attestons à la France entière que « MM. Rolland et Servan ont fortement répri- « mandé le directoire de l'Aisne, pour avoir, à « la voix du général de l'armée du centre, fait « succéder dans son camp l'abondance à la di- « sette..... Les factieux de la capitale n'ont pas « le droit de fixer l'opinion publique. Le vœu de « Paris n'est que le vœu de la quatre-vingt-troi- « sième partie de l'empire. Nous demandons ven- « geance de l'exécrable journée du 20 juin; jour « de honte, impérissable pour Paris, et de deuil « pour la France entière. » Dans les jours de sang

qui ont bientôt suivi les jours honteux dont je parle, les proconsuls envoyés par la Convention ont recherché, avec une diligence barbare, les signataires de ces honorables adresses. Touts ceux qui ont été découverts ont péri sur l'échafaud.

Je dirai, avec peine, que l'administration de la Meurthe envoya une adresse bien différente des adresses courageuses que j'ai citées. Elle fut imitée par celle de l'Héraut.

Les ministres avaient pris la funeste habitude d'instruire l'assemblée de touts les évènements et de toutes leurs démarches. Ils lui demandaient même de prendre des mesures, tandis qu'ils auraient dû agir eux-mêmes. Dans la séance du 23 juin, le ministre de l'intérieur lut une lettre qui lui avait été adressée par M. Rœderer, sur l'état de la capitale. Cet administrateur y parlait d'une note répandue avec profusion dans le faubourg St.-Antoine, et conçue en ces termes exécrables : « Nous nous levons une seconde fois « pour remplir le plus saint des devoirs. Les ha- « bitants de quatre faubourgs de Paris, les hommes « du 14 juillet, viennent vous dénoncer un roi « faussaire, coupable de haute trahison, indigne « d'occuper plus long-temps le trône.... Nous de- « mandons que le glaive de la justice frappe sa « tête, afin que la punition qu'il mérite serve

« d'exemple à touts les tyrans. Si vous vous re-
« fusez encore à nos vœux, nos bras sont levés,
« et nous frapperons les traîtres partout où nous
« les trouverons, même parmi vous. » Le ministre, après avoir lu toute la lettre qui contenait cette note infâme, n'ajouta que ces mots : « Mes-
« sieurs, le sort de la France est entre vos mains.
« Il dépend, peut-être, de la mesure que vous
« prendrez aujourd'hui. » Cette phrase étonna le côté droit. Il ne pouvait parler, sans blesser les ministres; car il aurait dû leur dire : « Vous nous demandez des mesures! vous, ministres du roi! Vous voulez donc que nous usurpions le pouvoir d'action? Dites-nous, au contraire : Nous venons de prendre des mesures vigoureuses; nous en prendrons de plus fortes encore. Nous ferons respecter le roi, ou nous périrons. »

Ce que nous eûmes la faiblesse de ne pas dire, par un vain égard pour le ministre, un membre de la montagne l'exprima : « J'ai entendu dire
« cent fois, s'écria M. Cambon, que la Consti-
« tution ne nous donnait que le pouvoir législa-
« tif, et que nous ne devions prendre, sous au-
« cun prétexte, le pouvoir exécutif. Nous devons
« maintenir ce principe constitutionnel. Si un
« rassemblement se faisait à Montpellier, qui est
« à 220 lieues d'ici, viendrait-on chercher le

« pouvoir législatif pour y remédier? Il faut ap-
« prendre à touts les départements, et même à
« celui de Paris, que le pouvoir exécutif seul est
« institué pour repousser les rassemblements. »
Un autre membre ajouta : « On veut se soustraire
« à la responsabilité. » Ces deux députés avaient raison, trois fois raison. Qu'on dise maintenant que ce sont les factieux qui font les révolutions. Non, ils ne les font pas. Ils naissent, grandissent, se fortifient par la conduite des rois et des ministres. Dans le moment dont je parle, M. Cambon, assis à la montagne, leur enseignait leur devoir; et, pour être entièrement vrai, j'ajouterai : Les royalistes auraient dû faire le procès aux ministres du roi, si cela eût été possible.

Loin de moi, encore une fois, l'intention d'accuser de faiblesse M. Térier de Monciel, dont je connais l'énergie. Il n'était ministre que depuis six jours : il était placé dans la fausse route suivie par ses prédécesseurs; il était à plaindre de ne pouvoir déployer la force de son caractère. D'ailleurs il était Français, dominé par l'esprit français.

Le même jour, dans la séance du soir, ce ministre reçut encore un avertissement semblable. Il envoya une lettre du directoire de Paris, qui se plaignait de ce qu'on enlevait beaucoup de meubles des maisons des émigrés. « Je ne puis,

« écrivait le ministre, que dénoncer cette in-
« fraction des lois à l'Assemblée nationale, qui
« statuera dans sa sagesse. » Un membre de la montagne observa qu'il voyait avec étonnement le ministre consulter sans cesse l'assemblée sur des questions dont la solution dépendait de lui seul. Il est certain que le directoire de Paris prit alors des mesures imposantes pour arrêter les projets des factieux, et qu'il entraîna dans sa marche le conseil général de la commune. Il réussit dans ce moment même, et plus de mouvements, plus de chaleur de la part des ministres, auraient eu un plus grand succès. C'est ici que je dois m'écrier, d'après quarante ans d'expérience : « Qu'est-ce donc que les honnêtes gens quand ils ont le pouvoir? » Je crois que des fous, des têtes perdues, auraient plutôt sauvé l'Etat, que touts ces hommes pleins de toutes les vertus, excepté d'une seule.

Dans la même séance, on lut une horrible adresse remplie des injures les plus grossières contre le roi; elle venait de la ville de Dijon, et contenait quatre pages de signatures. Le côté droit l'interrompit plusieurs fois, et voulut empêcher cette indigne lecture. Il ne put réussir, parce que les ventrus votaient avec la montagne. La majorité ordonna la continuation de la lecture; mais

quand la montagne demanda que le procès-verbal contînt une mention honorable de cet infâme écrit, le côté droit se souleva d'indignation, et l'on passa à l'ordre du jour.

La commission des douze, à laquelle on avait renvoyé toutes les plaintes du ministre de l'intérieur, fit un rapport froid et insignifiant; mais elle rappelait que c'était aux ministres et au pouvoir administratif à faire respecter le roi et toutes les autorités; qu'ils avaient touts les moyens nécessaires, et qu'il n'y avait pas lieu à prendre de nouvelles mesures législatives. Elle invitait touts les bons citoyens à seconder les autorités. Elle présenta un décret qui contenait ces dispositions, avec l'ordre de le promulguer dans Paris. Il fut aussi envoyé aux quatre-vingt-trois départements, malgré l'opposition de la montagne. Cet acte était bien faible sans doute, mais il ordonnait aux ministres d'agir. Cela devait suffire. Ils n'agirent point; ils se bornèrent à une correspondance active avec le département de Paris, qui parut agir seul.

Les jacobins de l'assemblée marchaient ouvertement à leur but. Ils osèrent proposer d'ôter au roi le droit de destituer les agents de l'administration, parce que le bruit s'était répandu qu'il allait révoquer les administrateurs des postes.

Aussi, après une violente discussion sur la manière de déclarer l'urgence, M. Ramond s'écria : « Voici comment on peut motiver le décret : « l'Assemblée nationale, considérant qu'il est « urgent pour les jacobins d'avoir le secret des « lettres, déclare qu'il y a urgence. » Enfin, après une vive opposition du côté droit, et un appel nominal commencé et interrompu, l'Assemblée suspendit toutes les destitutions, jusqu'à ce qu'elle eût décrété la manière dont elles pourraient se faire. De pareilles lois annonçaient la chute du trône. J'entre dans touts ces détails pour montrer à quels excès peut se porter une assemblée d'hommes nouveaux dans l'exercice de l'autorité, et enivrés de ce pouvoir.

Le ministre de l'intérieur vint encore rendre un nouveau compte de l'état de la capitale. « Quoique l'ordre, dit-il, soit rétabli en appa- « rence, il règne encore une fermentation sourde « qui annonce de nouveaux orages, peut-être des « orages plus affreux que ceux auxquels nous ve- « nons d'échapper. On m'apprend de toutes parts « que des agitateurs sont répandus dans les dé- « partements circonvoisins de la capitale; qu'ils « cherchent à soulever le peuple pour l'amener « à Paris, et c'est pour lundi prochain qu'on nous « annonce de nouvelles horreurs. » Le ministre

ajouta que des citoyens égarés venaient d'arrêter à Dijon touts les prêtres non sermentés, et les avaient renfermés dans un même lieu. Mais c'était surtout de la capitale qu'il s'agissait; c'était là que le trône devait s'écrouler ou se relever. Le ministre de la justice parla dans la même séance : ni celui-ci, ni celui de l'intérieur n'annoncèrent des mesures d'exécution positives et réelles. Ils se bornèrent à dire qu'ils avaient demandé déjà plusieurs fois des lois répressives contre les agitateurs. Eh! quoi, une simple administration, celle du département de la Somme, met toute sa garde nationale en réquisition, adresse à l'Assemblée la lettre de reproches la plus véhémente, envoie deux députés à Paris avec ordre de rester auprès du roi, de le défendre, ou de périr avec lui! Cette administration ose ainsi sortir du cercle borné de ses attributions, s'élève au-dessus de la loi pour sauver le monarque! et ses ministres ne trouvent rien de semblable à faire! Ils se bornent à des comptes bien écrits et à parler de leur volumineuse correspondance! Le ministre Duranthon déclare à l'Assemblée qu'il a écrit plus de douze mille lettres! Voilà bien le siècle des lumières! écrire, écrire, et ne pas agir! Ce n'est pas là ce César *qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il restait à faire.*

Les comptes que l'assemblée venait d'entendre, excitèrent les plus violents débats. Les ministres furent attaqués avec fureur. M. Ramond les défendit par un discours qui marquait le plus rare talent. Guadet lui répondit avec cette adresse perfide que je n'ai connue qu'à cet orateur; il était certainement l'homme le plus dangereux du parti révolutionnaire. Il distillait un fiel amer qu'il faisait pénétrer dans touts ces méchants esprits qui l'entendaient avec délices. Cet homme avait un grand talent; son talent se fortifia de plus en plus, et fut très-extraordinaire dans la Convention. Il combattit alors les jacobins; il était bien supérieur à Vergniaux. Il avait toutes les qualités de l'orateur; Vergniaux n'était que déclamateur. Ce jour, il déploya toutes les ressources de son artifice ordinaire. Le résultat de cette séance ne produisit rien, que la conviction plus acquise que jamais, par les jacobins, de la faiblesse du pouvoir royal et de ses ministres. Le côté droit, défenseur d'un pouvoir si faible, était placé dans la plus fausse position. Si les ministres avaient agi, au lieu de parler, beaucoup de ventrus auraient conçu la possibilité du succès de leurs efforts, et se seraient joints au côté droit lorsqu'il les aurait défendus. Beaucoup de personnes ne penseront pas comme moi : elles di-

ront que le peuple était dans un véritable délire; qu'il brûlait d'une fièvre révolutionnaire que rien ne pouvait arrêter. Mais je prie de faire attention à touts les détails que j'ai donnés sur les efforts des honnêtes gens courageux, sur la manifestation de l'indignation publique, sur l'excellent esprit de la très-grande majorité de la garde nationale parisienne, et l'on sentira quel parti on aurait pu en tirer. Une preuve irrécusable que les ministres n'ont osé rien tenté alors, c'est que les jacobins ne leur ont pas reproché ces tentatives; loin de là, ils leur ont reproché une apathique inertie, et, sans le vouloir, ils leur traçaient ainsi la route de leur devoir; je le dis avec une conviction profonde: plus des deux tiers des députés révolutionnaires étaient fatigués et alarmés de tout ce qui se passait; ils le témoignaient souvent dans leurs entretiens particuliers, et si un grand ministre avait paru et s'était mis dans une action graduelle, constante, appuyée sur les lois, presque touts auraient marché sur ses pas.

Le 25 juin présenta la preuve de ce que j'avance. Le directoire du département de Paris, craignant un nouveau mouvement du peuple, mit en réquisition toute la garde nationale. Partout on la vit sous les armes; cet appareil inspira de la crainte aux factieux. Santerre, leur chef,

écrivit une lettre hypocrite au président de l'Assemblée, pour l'assurer de la tranquillité du faubourg Saint-Antoine. M. Delfaut, membre du côté droit, en prit occasion de dénoncer l'association dangereuse des clubs. Il parla avec force, malgré les fréquentes interruptions, et fut soutenu par nous autant qu'il fut combattu par les jacobins. Ils demandèrent l'ordre du jour; ils l'obtinrent, parce que les ventrus votèrent avec eux. Il faut donc, si l'on veut être plus juste que ne l'a été M. de Molleville envers le côté droit, ne pas oublier que les royalistes-constitutionnels ne pouvaient faire autre chose que tâcher d'entraîner les suffrages du centre, que les jacobins lui disputaient avec violence. Quand le centre avait la lâcheté de voter avec eux, la lutte était terminée.

L'appareil de la force déployé dans tout Paris, avait alarmé les factieux. Ils ne se bornèrent pas à la lettre de Santerre; ils demandèrent que vingt citoyens seulement du faubourg Saint-Antoine fussent reçus à la barre de l'Assemblée. Leur lettre annonçait des placards incendiaires, et se plaignait de l'horrible calomnie qui les accusait d'en être les auteurs. Un député demanda qu'ils fussent admis. « Il faut au moins, dit-il, « que ces citoyens qu'on outrage si cruellement,

« puissent être admis dans le corps législatif, le « seul refuge qui leur reste. » Je ne veux point reprocher cette phrase à l'orateur qui l'a prononcée ; je veux au contraire rendre hommage à la sagacité de son esprit, si cette phrase lui a été inspirée par la connaissance et le mépris qu'il avait du caractère général de l'assemblée la plus niaisement atroce qui jamais ait existé. Après le discours de ces citoyens, qui ne parlèrent que de leur profonde tranquillité et de leur occupation constante à leurs travaux, un d'entre eux improvisa quelques phrases dans le même sens, et d'un ton grossièrement naïf, qui enchanta l'imbécille assemblée. Ne croyez pas que ces détails soient inutiles ; non, ils ne le sont pas. Dans deux mois s'écroulera l'antique trône de Saint-Louis ; il faut voir par quels moyens méprisables la démocratie éleva sa tête au-dessus de la royauté, et la foula sous ses pieds ensanglantés.

Comme les jacobins ne négligent jamais leurs succès, ils soutinrent que cette adresse prouvait l'inutilité de la force armée qu'on voyait de toutes parts, et demandèrent l'impression, et l'envoi de l'adresse aux quatre-vingt-trois départements. Le côté droit s'y opposa vainement. Toutes ces manœuvres avaient été inspirées par la crainte que l'appareil de la force publique avait excitée dans

l'âme des factieux. Le ministre rendit compte à l'Assemblée de la tranquillité de Paris; il en attribua l'honneur à la municipalité, qui avait harangué le peuple, et dispersé les groupes par la persuasion. Mais il ne parla point du bon effet produit par la présence des armes. C'était un ménagement dangereux; il aurait fallu en parler avec fermeté. On demanda au ministre la lettre que lui avait écrite M. Péthion, maire de Paris. M. Dussault, qui en avait une copie, en fit lecture. Elle certifiait la tranquillité de Paris, et se plaignait de ce que les mesures de précaution et de force troublaient le repos des bons citoyens. Ce fut un texte fécond, dont les jacobins profitèrent habilement. Après de longs discours de Lecointre, Puyraveau et de Lacroix, celui-ci s'écria : « Malgré toutes les assurances qu'on nous « donne de la tranquillité publique, on fait de « l'enceinte du corps législatif un état de siége, « on a fait des Tuileries une véritable place de « guerre. »

Cet état de guerre, dont on était redevable à la garde nationale, était conforme à la loi qui ordonne de faire la guerre aux factieux, et les troublait évidemment. Ils prétendirent qu'on avait arrêté un homme qui criait *vive la nation*, tandis que le roi passait la revue. On leur répondit que cet

homme avait osé dire : *A bas le roi ! vive la nation !* Ils se plaignirent de ce qu'un député, M. Duhem, avait été gravement insulté dans les Tuileries. M. Calvet leur répondit que c'était très-vrai, que lui-même en avait été le témoin ; qu'il avait entendu M. Duhem haranguer un groupe de trente ou quarante personnes, et qu'il n'avait été insulté qu'au moment où il proférait les paroles les plus horribles, lorsqu'il prêchait la révolte, lorsqu'il disait que le roi ne cessait de tromper la nation. Cette discussion orageuse conduisit le ministre à lire la lettre que lui avait écrite M. Rœderer, procureur-général-syndic du directoire de Paris. Elle contenait cette phrase : « J'espère le retour « du calme et de l'ordre, et ce qui détermine « cette confiance, c'est que déjà j'entends des in- « trigants factieux, subalternes et hypocrites, « parler avec une dérision feinte de nos inquié- « tudes trop fondées, et nous accuser d'en avoir « montré pour en répandre. » Cette réflexion était fort juste ; elle aurait dû faire le texte du rapport du ministre. Il aurait dû s'étendre sur la vigilance du département, sur le zèle de la garde nationale, sur les témoignages de respect qu'en avait reçus le roi en la passant en revue, sur l'arrestation et la prompte punition des insolents qui avaient osé outrager la majesté royale ; il aurait

dû parler surtout du trouble que l'autorité avait ainsi jeté dans l'âme des factieux. Rien ne fortifie l'autorité comme d'annoncer hardiment qu'elle sait agir, qu'elle a agi et qu'elle agira sans relâche. Il était encore des hommes courageux qui auraient entendu ce langage.

Le 25 juin, l'Assemblée entendit une infâme adresse de la ville de Lyon : elle faisait un grand éloge des ministres que le roi avait renvoyés. La mention honorable fut ordonnée, malgré l'opposition des royalistes, vivement soutenue par MM. Huart et Léopold. Chabot, encouragé par ce succès, demanda la lecture d'une adresse de Blois. Elle excita une indignation presque générale. Elle fut interrompue, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour, d'après la demande de MM. Brunk et Léopold. Celui-ci s'était écrié : « Je demande « la punition de ceux qui ont osé solliciter une « pareille lecture, et que cette capucinade impie « soit vouée au mépris. » Enfin, une lettre des administrateurs du département de l'Eure, vint consoler les royalistes. Je me complais à la transcrire. « Législateurs, la journée du 20 juin a « répandu la consternation dans le cœur des bons « citoyens; la nation a été insultée, la loi vio- « lée, la royauté avilie. Quelle est donc cette « faction puissante qui, enfreignant toutes les lois

« et bravant avec audace les autorités, envoie in-
« solemment ses dociles émissaires violer la ma-
« jesté nationale, et dicter en quelque sorte des
« lois à ceux qui sont envoyés pour en faire?
« Qu'ils sont criminels ceux qui osent prêcher
« des lois de sang, canoniser la révolte et déifier
« l'anarchie! Législateurs, *la patrie est en dan-*
« *ger;* une secte impie étend sur toute la France
« ses trames criminelles, et ose rivaliser avec les
« autorités. Elle les foule aux pieds, elle lève le
« masque, vante ses affreux triomphes; elle sent
« son pouvoir, elle peut tout oser, elle osera la
« ruine de l'Empire. Le corps social va se dis-
« soudre. Faites rentrer dans le devoir les sacri-
« léges qui osent se jouer d'une grande nation....
« Nous vous parlons avec le courage qu'inspire
« la liberté. Nous sommes assez forts pour vous
« dire la vérité, et vous assez justes pour l'en-
« tendre. Sauvez la France, *elle est en péril.* »

L'énergie de cette adresse étonna les factieux; elle fut imprimée, et envoyée aux quatre-vingt-trois départements. Des milliers d'adresses semblables furent adressées au roi. Pourquoi n'ont-elles pas été imprimées, afin de former une sainte coalition? Les factieux des villes de Lyon et de Dijon envoyaient des lettres infâmes; elles étaient désavouées par les autorités fidèles à leurs ser-

ments. La publicité des bonnes adresses aurait été le contre-poison des mauvaises. Outre l'adresse du département de la Somme, dont Amiens est la capitale, on entendit la lecture d'une lettre aussi noble, aussi énergique des corps administratifs de cette ville. Elle fut imprimée, et envoyée aux départements, malgré la violente opposition des jacobins. Les citoyens d'Abbeville se couvrirent de la même gloire. Leur adresse avait été inspirée par une énergie digne des plus beaux temps de la monarchie. J'y trouve ces phrases : « Le silence des bons enhardit les méchants, et « leur donne peut-être tout leur empire. Il faut « enfin élever une voix qui leur soit formidable ; « il faut qu'ils ne trompent plus de leur apparente « majorité le peuple qu'ils égarent. Il faut les « détromper eux-mêmes sur une consistance qu'ils « s'exagèrent. Puisse donc notre exemple être « imité ! »

L'Assemblée continuait de recevoir des adresses qui exprimaient des sentiments opposés. Les directoires de l'Indre et de Seine-et-Oise exprimèrent leur indignation sur les attentats du 20 juin. La dernière, dans une adresse au roi, lui faisait entendre ces nobles paroles : « Continuez, Sire, « de montrer le courage de la vertu. Vous ne craignez pas de mourir pour les lois. Vous vivrez

« pour voir la France entière réunie et fortunée « par elles. » Le district de Péronne, les citoyens d'Abbeville exprimèrent les mêmes sentiments; mais d'infâmes expressions contenues dans une nouvelle adresse de Lyon, soulevèrent les députés du côté droit. On entendit des paroles sacriléges sur la reine. Les royalistes s'écrièrent : « Ce sont « des horreurs! Nous ne sommes pas ici pour en- « tendre de pareilles horreurs! » Leurs cris interrompirent et firent cesser la lecture. Une lettre des citoyens du Hâvre déclarait qu'ils attribuaient à la faction jacobine les maux qui désolaient l'empire, et demandait justice des libelles, dont les auteurs étaient à Paris. Je ne peux donner une juste idée de la fermeté du côté droit, qu'en citant la manière dont M. Daverhoult repoussa la demande faite par M. Lamarque de renouveler les tribunaux. « On dit que touts les départements « du royaume demandent le renouvellement des « tribunaux de district; ce fait est faux. Il est « vrai que cette recomposition est demandée; mais « par qui? Par les jacobins, et par ceux qui sont « attachés à cette secte impie. Je demande que « l'Assemblée ne regarde pas comme le vœu de « la nation, ce qui n'est que le vœu de quelques « factieux, qui ne demandent le renouvellement « des tribunaux que parce qu'ils ont souvent quel-

« que chose à démêler avec eux. » M. Boullenger ajouta : « On a demandé le renouvellement des « tribunaux, parce que ce sont les seuls corps « qui protégent les propriétés et l'innocence. »

Le 28 juin, l'Assemblée reçut une lettre du général Lafayette. Arrivé à Paris, il demandait à offrir ses respects à l'Assemblée; il fut admis sur le champ. Il parla de l'indignation qu'avait excitée dans son armée la nouvelle des attentats du 20 juin. Tous les corps avaient exprimé leurs sentiments dans des adresses énergiques. Il avait pris avec eux l'engagement de manifester seul un sentiment commun. Il demandait, au nom de son armée et au sien, la punition des auteurs de l'exécrable journée qui avait rempli la France de consternation. Il suppliait l'assemblée de détruire une secte qui usurpait la souveraineté, tyrannisait les citoyens, et dont les débats publics ne laissaient aucun doute sur l'atrocité des desseins de ceux qui les dirigeaient. Après la réponse du président, M. de Lafayette, invité aux honneurs de la séance, se plaça parmi les membres du côté droit. Guadet parla aussitôt contre M. de Lafayette. Il blâma sa démarche, soutint qu'elle mettait nos frontières en danger, qu'elle était contraire à son devoir, et demanda que l'Assemblée interrogeât le ministre de la guerre, présent à la séance, pour savoir s'il

lui avait donné la permission de venir à Paris. M. Ramond répondit avec force, s'opposa à cette interrogation, soutint que le général avait eu le droit de venir à Paris, et demanda que son discours fût renvoyé à la commission des douze, pour en rendre compte. Ce fut le signal d'une séance orageuse. Les jacobins demandèrent la priorité pour la proposition de M. Guadet, et les royalistes pour celle de M. Ramond; mais dans cette lutte, presque tout le centre soutenait le côté droit, entraîné par M. Pastoret, qui demanda la punition des auteurs de l'attentat du 20 juin.

La violence des partis fut portée au dernier degré; le président, M. de Girardin, fut outragé. Il se conduisit avec beaucoup de fermeté et de présence d'esprit. Les royalistes l'emportèrent à une majorité de 339 voix contre 234. Ils eurent donc 95 voix de plus que les jacobins. C'était bien annoncer aux ministres qu'ils pouvaient entreprendre hardiment la défense du roi. Puisque M. de Lafayette seul, et sans force, était ainsi soutenu, comment ne l'aurait-il pas été, s'il avait profité de l'enthousiasme de son armée, pour conduire plusieurs régiments à Paris?

On lit dans les Mémoires de M. de Molleville un long détail du plan qu'avait formé M. de Lafayette pour arracher le roi aux factieux de la

capitale. Je n'ai pas le courage d'examiner ce projet. Je me bornerai à dire qu'il fallait que ce général vînt avec des forces suffisantes sans consulter le roi, ou que les ministres ordonnassent, au nom du roi, à M. de Lafayette, de marcher sur Paris. Si le roi n'y avait pas consenti, ils ne pouvaient rien pour sa délivrance. Mais un général qui vient seul parler contre des factieux, en fait trop ou trop peu, et montre par là même une faiblesse réelle, qui augmente l'audace de la faction qu'il veut combattre.

Le 27 au soir, plusieurs députés, instruits qu'il devait venir à Paris, se rassemblèrent chez moi. Ils examinèrent le résultat que pouvait avoir cette démarche annoncée. Nous pensâmes unanimement qu'il devait marcher avec des forces suffisantes pour délivrer le roi et l'Assemblée, ou ne pas venir. Nous voulûmes lui envoyer un courrier; mais nous apprîmes, avant de nous séparer, que déjà il était à Paris.

Je ne puis taire de nouvelles réflexions : comment les ministres ne se disaient-ils pas touts les jours que le roi avait des armées, des généraux; qu'il pouvait ordonner, qu'il serait obéi. La garde nationale, sous les armes pendant une journée entière, avait ébranlé et effrayé les factieux. Si ce même jour, deux généraux étaient entrés dans

Paris, à la tête de deux ou trois régiments de cavalerie, s'ils avaient bivouaqué autour des Tuileries, si, le lendemain même, le roi, à cheval, avait parcouru la ville à la tête de ces troupes, en invitant les bons citoyens à former sa garde, il serait sorti de Paris sans la moindre opposition; et s'il avait en même temps convoqué l'Assemblée à Rouen ou à Compiègne, la grande majorité des députés s'y serait réunie, les girondins surtout, car la sortie de Paris leur aurait présenté un moyen de salut personnel, et une carrière bien plus facile à leur ambition. O jours d'une faiblesse inconcevable! ô regrets inutiles! Encore un seul mot. Que de sang généreux n'eût pas été répandu! que de crimes n'eussent pas été commis! Ne parlons plus de bonté, de clémence, de modération; il n'est qu'une bonté, qu'une modération, c'est la fermeté courageuse.

Les ministres lurent dans la séance suivante une lettre écrite au roi par le maréchal Lukner. Elle exprimait l'indignation qu'avait excitée dans son armée la nouvelle des attentats du 20 juin, et l'admiration inspirée par la noble fermeté que le roi avait opposée aux factieux. Elle les signalait à l'indignation publique. L'administration du Pas-de-Calais et la commune de Caen firent entendre les mêmes sentiments; la municipalité de

Lille s'exprimait avec une noble fermeté. Jamais une opinion nationale ne s'est manifestée avec tant de force, jamais aucun monarque ne reçut tant de preuves d'un dévouement qui était bien réel, puisqu'il était inspiré surtout par l'horreur et la crainte que ressentait toute la France, alarmée des progrès d'une faction impie. Accord admirable, mais inutile, parce qu'on ne sut pas agir. Qu'on parle maintenant *de la puissance de l'opinion publique* dans les révolutions, qu'on la proclame fastueusement la reine du monde. Son sceptre n'est qu'un faible roseau qui se brisera dans les mains des monarques insensés qui ne s'appuieront que sur lui.

M. Gensonné ayant accusé M. Alexandre de Lameth d'intrigues dans l'armée, et d'avoir signé une lettre adressée au roi, M. Théodore, son frère, lui répondit avec énergie : « Je souhaite « et j'espère que mon frère a signé cette lettre. « Je déclare qu'elle renferme ses sentiments, les « miens, ceux dont il ne se détachera jamais. » De violents murmures suivirent ces paroles.

Alors on dénonça M. Berthier, chef de l'état-major de Luckner, le même que nous avons vu vice-connétable de France sous Napoléon.

Dans la séance du 26, une adresse individuelle des citoyens de la ville de Rouen, donna une

nouvelle preuve de ce que j'avance. Ils s'exprimaient ainsi : « Législateurs, *la patrie est en* « *danger* ; des scélérats trament sa perte. C'est « contre eux que nous élevons la voix. Nous ne « ferons point entendre les accents de la flatterie, « c'est le langage des esclaves..... Que la joie in- « sultante de nos ennemis ne soit plus provoquée « par l'accueil qu'on vous a vu faire aux perfides « conseils d'un faux patriotisme..... Qu'il ne soit « plus permis de détourner votre attention des « vraies causes de nos troubles, pour l'arrêter « sur des complots chimériques.... Les vrais cons- « pirateurs sont ceux qui travaillent sans cesse « une multitude facile à tromper, la poussent au « crime en la remplissant de défiances; les vrais « conspirateurs sont ceux qui reconnaissent en « France quarante-quatre mille souverains; qui « parlent de république dans un Etat constitué « monarchie par le vœu unanime de toute la na- « tion.... Les vrais conspirateurs sont ceux qui « prêchent aux troupes l'indiscipline, la révolte, « la méfiance contre les généraux; qui couvrent « nos colonies de sang et de ruines, qui ont ai- « guisé les poignards des bourreaux d'Avignon, « et qui les poussent encore au meurtre, en les « arrachant au glaive dont la loi devait frapper « leurs têtes coupables.... Les vrais conspirateurs

« sont ces ministres factieux, qui, pour accélérer « leur plan de désorganisation, proposent de for- « mer un camp sous les murs de la capitale, afin « de décourager, ou de porter à quelque mesure « violente la garde nationale parisienne. » Cette adresse fort longue, et toujours aussi énergique, adhérait formellement à la démarche du général Lafayette, demandait l'anéantissement des clubs et la punition des libellistes. Elle exprimait les sentiments les plus respectueux envers le roi, et traçait la conduite que l'Assemblée devait tenir pour écraser les factieux. Elle contenait 34 pages de signatures.

A peine la lecture fut-elle achevée, que Charlier s'écria : « Je demande que l'assemblée voue « cette adresse au mépris qu'elle mérite. » Ces mots commencèrent une des séances les plus orageuses. Le côté droit soutint, avec sa fermeté ordinaire, l'adresse qu'il venait d'entendre, et appuya, immédiatement après, la lecture d'une lettre aussi énergique du département de l'Aisne. J'y trouve ces phrases; mais avant de les transcrire, je prie tout bon Français de lire avec attention toutes ces adresses. C'est là que se déploie le courage de ces *constitutionnels* prêts à périr pour le roi. C'est une mine inépuisable de réflexions sur le bon et le mauvais esprit, sur la

force et la faiblesse, sur le manque d'action, sur les grands moyens qui pouvaient sauver le trône, sur les faibles moyens qui l'ont renversé, sur le choix des ministres, sur l'éducation des rois.

« Nous croyons, avec la France entière, tout « ce que le directoire du département de Paris, « le général Lafayette et de courageux citoyens « vous ont dit sur les factieux.... A qui, si ce « n'est à cette secte perverse, devons-nous im- « puter la stagnation des lois, les troubles sans « cesse renaissants de la capitale et de l'empire? « Nous avons frémi d'horreur au récit des der- « niers dangers qu'a courus l'infortuné Louis XVI. « Les factieux, par ce dernier attentat, ont com- « blé la mesure de touts leurs crimes. Il faut qu'ils « disparaissent de la surface d'une terre qui s'in- « digne de les porter. Oui, le massacre de la fa- « mille royale est projeté!.... Les scélérats! For- « cer la sanction des décrets que vous rendez, ou « menacer de mort le refus qu'en fait le monar- « que! Lui désigner impérieusement l'appel ou « le renvoi des ministres!.... La ville de Paris « sera responsable à touts les départements de la « sûreté de nos représentants et de notre roi. Si « leur sang venait à couler, la nation entière de- « manderait vengeance. Elle marcherait sur cette « cité, pour faire un mémorable exemple des scé-

« tion lui accorde.... Sinon, nous demanderions « qu'il quittât une ville criminellement inhospi- « talière, pour habiter une autre contrée, plus « digne de posséder ce que la nation a de plus « cher. » Cette adresse mémorable était signée de MM. Boujot, Guillot, Levoirier, Pivoire, Tranchant, et Vinchon, administrateurs du directoire du département de l'Aisne.

Cette lecture fut suivie des cris de la montagne. Les nobles sentiments qu'elle exprimait étaient autant de crimes aux yeux des révolutionnaires. Plusieurs d'entre eux, et surtout Gensonné, essayèrent de la dénaturer, pour donner le change à l'assemblée; mais ils ne dirent pas un mot qui ne fût relevé à l'instant par un membre du côté droit.

Les administrateurs des Ardennes s'exprimèrent, peu de jours après, avec la même force. Ceux de Seine-et-Oise furent dénoncés par M. Thuriot, au sujet d'une lettre aussi forte que respectueuse, adressée au roi.

M. Pastoret fut chargé, par la commission extraordinaire des douze, de faire un rapport sur l'état actuel de la France. Toutes les fois qu'un orateur parle au nom d'une commission, on ne peut lui reprocher la faiblesse des moyens qu'il présente. Il est forcé de se conformer à l'esprit

de la majorité de la commission, et il ne peut proposer que les mesures qu'elle lui prescrit d'énoncer. Ce rapport fut très-faible, suivant M. Bertrand de Molleville, dans ses Mémoires. En parlant ainsi, il fut sans doute trompé par sa mémoire. Il oubliait les circonstances. Que pouvait être un rapport, quand il aurait fallu une action vigoureuse? C'était beaucoup que ce rapport fût inspiré par les meilleurs principes. L'orateur ne pouvait rien de plus. Il n'était pas chargé d'agir, et de substituer l'action à l'inertie des ministres.

Dans ce rapport, il ne dissimula aucun des périls qui menaçaient la patrie, et peignit sans ménagement les affreux résultats des sociétés populaires et des abus de la presse. « Jamais, disait-il, « la calomnie, la sédition, la prédication du crime, « l'outrage de tout ce qui existe d'autorité, de « morale, de vertu, ne se montrèrent avec une « plus audacieuse impunité; jamais, peut-être, « ils ne furent plus dangereux. Des écrivains sans « pudeur cherchent même, aujourd'hui, à désor- « ganiser l'armée, comme ils cherchent, depuis « long-temps, à désorganiser l'empire. Les uns « tracent des plans pour nos généraux, les autres « réforment les plans tracés; touts jugent et cen- « surent des hommes illustrés par cinquante ans « de vertus et de travaux, versant sur toutes les

« actions le poison de la défiance; quoi qu'il ar-
« rive, ils accusent et ils égarent. Quand nos
« armées seront victorieuses, ils diront aux sol-
« dats : Citoyens, tremblez, méfiez-vous de vos
« chefs et de leur puissance. La victoire se sera-t-
« elle refusée à notre courage? Tremblez, diront-
« ils encore, et méfiez-vous de vos chefs. Ils vous
« trahissent; ils sont vendus aux ennemis de la
« patrie. » Et c'était là, effectivement, l'accusation et les cris d'alarme proférés par ces écrivains.

Dans ce rapport, M. de Pastoret parlait aussi, avec beaucoup de force, de l'inactivité des ministres. C'était le mal le plus dangereux; mais l'orateur royaliste était forcé de ménager ses expressions, et de faire entendre plus encore qu'il ne disait.

La grande majorité de l'assemblée ordonna l'impression de ce rapport, et l'envoi aux départements, malgré une violente opposition des jacobins. Cette opposition honorait l'orateur. Un membre du côté droit observa qu'on avait demandé à la commission des douze des mesures pour la sûreté de l'Etat, et que le rapport n'en présentait point. Mais il était impossible d'en présenter de réelles et de positives. Jamais une assemblée n'a eu le pouvoir de remédier à de si grands maux, à moins qu'elle ne pût nommer un

dictateur, comme à Rome. On peut bien détruire le corps social par des lois insensées, mais on ne peut, par d'autres lois, le tirer de l'abîme où il s'est précipité. Les lois ne sont alors que de vaines paroles. La force seule peut l'en arracher; et c'est cela que M. de Pastoret faisait clairement entendre dans ce rapport, blâmé par un ex-ministre royaliste. Dans les affreuses circonstances dont je parle, la sûreté de l'Etat était dans la sûreté du roi. Pour le sauver, il fallait le tirer de Paris. Les armes seules pouvaient y réussir. C'était à lui à donner cet ordre à ses généraux, ou à ses généraux à le faire sans ordre. Il nous aurait fallu la forte tête et l'audace d'un Bonaparte.

On lut une lettre du général Lafayette. Il témoignait ses regrets de ce qu'en retournant à son poste, il ne pouvait annoncer à son armée que l'Assemblée avait daigné statuer sur sa pétition. « Le cri de touts les bons citoyens, disait-il, « avertit journellement les représentants élus du « peuple, et son représentant héréditaire, que tant « qu'il existera près d'eux une secte pernicieuse « qui entrave toutes les autorités..... » A ces mots, M. Mazellier s'écria : « Il est étonnant qu'un gé- « néral ose nous dicter des lois. » Après une vive agitation, la lecture fut reprise. « Tant qu'on aura « à rougir de l'impunité d'un crime de lèse-na-

« tion qui a excité les justes et pressantes alarmes « de touts les Français, et l'indignation univer- « selle, notre liberté, nos lois, notre honneur sont « en péril. Telles sont les vérités que les âmes « libres et généreuses ne craignent pas de répé- « ter. » La lettre finissait par rappeler, en peu de mots, la conduite de M. de Lafayette pendant la révolution, et ses sentiments particuliers. Elle fut renvoyée à la commission des douze.

M. Delaunay, d'Angers, parla long-temps sur le rapport de M. de Pastoret, prétendit qu'on voulait faire la contre-révolution, en se servant de la Constitution même. Ce reproche prouve combien est peu fondée la désapprobation qu'a faite M. de Molleville de ce rapport. « Lorsqu'en dernier lieu, « dit M. Delaunay, une cabale odieuse ravit à leurs « fonctions des ministres incorruptibles..... » Ces derniers mots excitèrent des murmures, et M. de Jaucourt s'écria : « A la probité près. » M. Delaunay continua l'éloge de ces ministres, et finit par proposer ouvertement de violer la Constitution pour la sauver. Il demanda que l'assemblée nationale, dans les mesures de surveillance ou de répression contre les conspirateurs et touts les ennemis de la liberté, ne consultât que l'imminence du danger public et le salut de l'Etat. Une semblable proposition ne pouvait manquer d'exciter

les plus vifs applaudissements des tribunes et d'une partie de l'assemblée. On en demanda l'impression; le côté droit s'y opposa. M. de Jaucourt en demanda le renvoi aux jacobins; et M. Delacroix ayant avancé une allégation contre lui, il lui répondit : « Je suis trop au-dessus d'une pareille « accusation, pour m'abaisser à répondre à l'ac- « cusateur. » M. Lacuée parla contre cette violation du serment fait par l'assemblée, et demanda quelles peines on infligerait aux députés qui proposaient de l'enfreindre. Isnard lui succéda : il appuya, avec sa fougue ordinaire, le discours et la proposition de Delaunay. Il s'éleva contre M. de Lafayette. Il reprocha à l'assemblée de ne l'avoir pas fait arrêter la première fois qu'il était venu à l'assemblée, et d'avoir, par cette impunité, encouragé un soldat téméraire. Il ne voulait pas le comparer à César ou à Cromwell; ce serait lui faire ou trop de tort, ou trop d'honneur. Il demandait l'impression du discours de Delaunay, et l'envoi aux quatre-vingt-trois départements. Je lui répondis, malgré les murmures. M. Dumas m'appuya, en s'écriant : « Laissez-nous repousser « la coupe empoisonnée. » Je suppliai l'assemblée de ne pas envoyer un tel discours aux départements, et j'obtins ce faible avantage.

Je dois consigner ici la déclaration énergique

qu'écrivit M. Fâche, député du département de l'Aisne, à la suite de la pétition des administrateurs de ce département. « J'atteste la vérité des « signatures et des faits qu'elle contient. Je dé- « clare que tels sont mes principes et mes senti- « ments. S'il était possible que par les trames « criminelles d'une secte impie, ces vertueux « citoyens fussent envoyés à Orléans, comme « M. Gensonné a déjà eu l'impudeur de le de- « mander, je me ferais gloire de partager leur « sort, puisque je pense comme eux. Tel est, en « général, le civisme de mon département, qu'a- « vant huit jours peut-être, cette pétition, qui a « donné lieu à des débats si scandaleux, sera cou- « verte de dix mille signatures. O ma patrie! en « quelles mains es-tu tombée! Mais aussi, com- « bien de ressources il te reste encore pour punir « les scélérats qui te déchirent, et faire enfin res- « pecter ta Constitution et tes lois! »

Huit citoyens de Paris, parmi lesquels étaient MM. Guillaume et Dupont, membres de l'Assemblée constituante, firent entendre à la barre les expressions les plus énergiques sur les attentats du 20 juin. Ils en accusèrent la négligence de la municipalité, et demandèrent la punition de touts ceux qui l'avaient favorisé. Ils déposèrent ensuite, sur le bureau, un gros volume de signa-

tures. C'était cette fameuse pétition, connue sous le nom *des vingt mille*, qui fut signée par tous les bons bourgeois de Paris. M. Guillaume eut ensuite le courage d'adresser cette pétition dans toutes les parties de la France, avec une circulaire par laquelle il engageait à imiter la conduite des bons citoyens de Paris. Il fut bientôt après dénoncé à l'assemblée, attaqué par les jacobins, et défendu par le côté droit. Le vrai courage ne manquait pas dans la capitale : il lui manquait un chef. Je le demande au lecteur, les bons citoyens pouvaient-ils davantage ?

Je ne sais s'il est possible de désirer plus de preuves de ce que j'ai avancé, que le parti royaliste-constitutionnel n'a point manqué au trône dans cette fatale année, qu'il a déployé un vrai courage, qu'il a fait tout ce qu'il était possible de faire sans un chef, et paralysé sans cesse, comme il l'était, par la maudite et impérissable race des ventrus.

Les jacobins eurent facilement une pétition de quelques citoyens d'Amiens, qui dénoncèrent le noble arrêté des administrateurs du département de la Somme. Elle fut lue dans l'assemblée, et les membres de la montagne en prirent occasion d'attaquer ces administrateurs. Ils furent défendus par MM. Hébert, d'Averhoult, Jaucourt et

Juéry. Ils demandèrent l'exécution de la loi sur les clubs. M. Juéry dénonça un discours prononcé aux jacobins, et dont l'auteur avait avancé qu'il ne fallait point faire d'insurrections partielles, mais une insurrection générale. Après une vive discussion, le côté droit obtint qu'il fût ordonné aux ministres de rendre compte de l'exécution de la loi sur les clubs. Mais aussitôt M. Carnot l'aîné demanda que les corps administratifs, qui, disait-il, ne sont autre chose que des sociétés populaires, quand ils délibèrent sur des choses étrangères à leurs fonctions, fussent punis comme elles, d'après la loi du 24 septembre 1791 sur les clubs. De là on vint à demander la publicité de leurs séances. M. Quatremère s'écria : « Vous êtes donc « bien pressés de désorganiser l'empire? » C'était précisément ce que voulaient les jacobins. Le parti du centre se joignit à eux, malgré les efforts du côté droit, et la publicité fut décrétée dans des circonstances où elle devait être un moyen terrible dans les mains des factieux. Dans la chaleur de la discussion, M. Léopold s'écria : « Monsieur « le président, je m'engage à démontrer que « M. Vergniaux avance un fait faux. Il ment, en « bon français. » Je cite de semblables paroles, pour montrer à quel point était portée l'opposition des royalistes, et qu'ils ne craignaient point

d'attaquer directement les chefs d'un parti qui les menaçait touts les jours de ses poignards déjà levés sur eux.

Les jacobins poursuivaient avec fureur les courageux administrateurs de la Somme. Dans une séance orageuse, ils voulurent forcer le ministre à déclarer de vive voix s'il avait fait imprimer leur arrêté, et s'il l'avait envoyé à touts les départemens. M. de Monciel déclara qu'il répondrait par écrit, et ne dissimula point qu'on lui tendait un piége. Les jacobins l'accusèrent de manquer à l'Assemblée, et voulurent venger son honneur. Ils étaient fort délicats sur ce sujet; ils savaient bien que c'était un moyen de rallier à eux le parti du centre; mais touts leurs efforts furent inutiles. Ils outragèrent en vain M. de Girardin, qui présida avec beaucoup de fermeté, et qui observa toutes les bienséances envers le ministre. Ils harcelèrent aussi vainement M. de Monciel de leurs questions et de leurs explications insidieuses; il conserva un sang-froid imperturbable. Il fut vigoureusement défendu par le côté droit. M. Hébert s'écria : « Je demande « la parole pour prouver que la conduite que l'on « tient envers le ministre est infâme et insoute- « nable. C'est une tyrannie épouvantable que de « le forcer à répondre ainsi. Le département de

« l'Eure a aussi pris un arrêté; il l'a adressé à un « de mes collègues; il m'en a remis cinquante-« deux exemplaires, que j'ai envoyés dans les « départements : un de mes collègues en a fait « de même. » Ces paroles furent appuyées par plusieurs députés du côté droit, qui déclarèrent qu'ils en avaient aussi envoyé. L'assemblée fut enfin forcée de laisser au ministre la liberté de répondre par écrit.

Le maréchal Lukner s'était avancé dans la Belgique. Forcé bientôt après d'évacuer les villes de Menin, Ypres et Courtrai, il envoya au ministre de la guerre une longue dépêche, dans laquelle il détaillait les motifs de sa retraite. Elle fut lue dans l'assemblée. Les jacobins entendirent, avec une douleur qu'ils ne purent déguiser, qu'on n'avait donné à ce général que des espérances trompeuses sur la disposition des esprits dans les Pays-Bas. On lut aussi plusieurs lettres particulières adressées à des députés; elles étaient écrites par des officiers qui se plaignaient de cette retraite, et qui disaient que le maréchal Lukner était trompé par les fréquentes dépêches du général Lafayette. Au milieu des débats occasionnés par toutes ces lectures, M. Thuriot demanda le licenciement de l'état-major de la garde nationale de Paris. Cette demande, sur laquelle les

jacobins insistèrent avec la plus grande véhémence, prouvait l'excellente composition de cet état-major, et tout le parti qu'on aurait pu en tirer dans des jours favorables, qui n'existaient déjà plus. M. Quatremère répondit sur le champ à M. Thuriot, et mêla le sarcasme amer à la bonne logique. Il fut appuyé avec chaleur par le côté droit. M. Lacuée ajouta de nouvelles raisons à celles qu'il avait présentées; M. Crestin en développa de nouvelles encore; et comme les jacobins ne cessaient de dire que tout cet état-major était composé de nobles, M. Morillon déclara qu'il venait de consulter l'Almanach royal, et qu'à l'exception de cinq ou six officiers, touts les autres étaient fils de marchands de la capitale.. Touts les efforts des royalistes furent inutiles; le parti du centre, intimidé par les cris et les menaces des tribunes, vota avec les jacobins : le licenciement de cet état-major fut décrété.

On a beaucoup parlé de l'audace des jacobins. Beaucoup d'hommes répètent encore tout ce qui a été dit sur leur hardiesse impétueuse, et croient que rien au monde n'était capable de leur résister. C'est une erreur très-grave. Un parti a de l'audace quand il ose tramer la perte d'un pouvoir dans toute sa force, et qu'il exécute tout à coup son projet. Dumouriez et Lafayette auraient

eu une généreuse audace, s'ils avaient marché subitement sur Paris, à la tête de quelques régiments, et s'ils avaient délivré le roi, malgré lui-même : les jacobins auraient eu l'audace criminelle d'une faction, si, réunissant leurs forces dans Paris, ils avaient attaqué le roi environné de sa garde, de l'état-major de Paris, et des bataillons du centre de Paris, dont les gardes nationaux, qui, par leur situation, étaient le plus près des Tuileries, étaient aussi le plus attachés au roi, et les plus déterminés ennemis des jacobins.

Mais observez la marche de ces factieux. Ils dépouillent peu à peu le roi de son autorité ; ils lui enlèvent ses moyens de défense : le roi et ses ministres ne leur opposent aucune force. Les royalistes de l'assemblée, ceux des départements et de Paris, les armées, les généraux préparent la plus forte résistance par la manifestation de leurs sentiments d'attachement au roi et de haine pour les factieux ; mais le roi et ses ministres ne leur opposent pas même la tentative d'une seule action, d'un seul mouvement. Le seul directoire de Paris déploie l'autorité, en tenant un jour entier la garde nationale sous les armes, et en suspendant, comme nous le verrons bientôt, le maire de Paris de ses fonctions : mais les minis-

tres n'ont point ajouté à la première mesure le poids de leur nom et de leur autorité; et le roi, comme nous le verrons aussi, a brisé l'effet de la seconde par une délicatesse déplorable. Que faisaient les jacobins? Par des menaces et des cris, ils remplissaient de terreur les ventrus de l'assemblée; et par ce seul moyen, qui certes ne demandait ni une grande audace ni une ferme résolution, ils arrachaient peu à peu touts les décrets qui devaient leur livrer un malheureux monarque nud et sans défense : et encore, dans le jour exécrable qui le précipita du trône, furent-ils plus lâches que jamais dans le moment où la victoire leur fut disputée. Non, les factieux n'avaient nulle audace. Qu'ils étaient faciles à vaincre! J'ai dit un jour à la tribune, en regardant le parti du centre : « Notre faiblesse fait toute leur force; s'ils étaient comptés, ils seraient honteux de leur petit nombre. » Alors, comme depuis la restauration, ce parti a effrayé des esprits faibles, des hommes incapables de regarder un instant le danger, et d'examiner s'il était réel ou seulement apparent. Les chefs de ce parti riaient eux-mêmes de la faiblesse qu'ils inspiraient alors, comme ils se moquèrent ensuite de la faiblesse de nos ministres sous la restauration; ils se moquaient touts les jours de ce misérable ventre,

qu'ils entraînaient par la peur ; et souvent ils ont témoigné leur estime pour les hommes qui les combattaient courageusement. Dans la Convention, ces ventrus entendirent des hommes de la montagne les appeler *crapauds du marais;* tant ils les méprisaient!

Les factieux avaient de puissants auxiliaires dans la société des jacobins de Paris. Mais d'où leur venait ce secours? de la faiblesse des ministres, dont pas un n'a fait exécuter la loi portée par l'Assemblée constituante sur les clubs, au mois de septembre 1791. D'ailleurs, quel que fût le délire de cette société, elle n'aurait secondé qu'une très-faible minorité dans l'assemblée, si celle-ci n'avait pas eu dans son sein cette masse inerte et faible, nommée le *ventre*. J'ai dénoncé plusieurs fois cette société; d'autres députés ont montré ses excès, ont publié ses affreuses invitations au crime, et pas un ministre n'a fait la plus petite tentative contre elle; plusieurs même tiraient leur plus grande gloire de leur qualité de membres de cette société. Voilà donc en quoi consistait toute la force des révolutionnaires, la faiblesse de l'autorité! Voilà à quoi se réduisait toute leur audace, à effrayer deux cents imbécilles!

Le 3 juillet, Vergniaud prononça une diatribe

sanglante contre le roi, les ministres, les prêtres, les nobles, et les souverains de l'Europe. Son discours était écrit dans ce genre de déclamation qui plaît tant à la multitude. Il avançait, avec une hardiesse déhontée, les choses les plus contraires à la vérité. Ainsi, suivant lui, il parlait au nom des plus fermes soutiens du trône. « Vous, disait-il à l'Assemblée, qu'on a si lâche-« ment accusés de flétrir l'éclat du trône consti-« tutionnel, parce que plusieurs fois votre main « a frappé ceux qui voulaient en faire le trône « d'un despote; vous, à qui on a eu l'infamie et « l'absurdité de reprocher des intentions con-« traires à vos serments, comme si votre bonheur « n'était pas attaché à votre serment! comme si, « investis d'une autre puissance que celle de la « loi, vous aviez une liste civile pour soudoyer « des assassins contre-révolutionnaires! » Certes, on pouvait tout dire à une assemblée qui entendait, sans manifester son mépris, un orateur lui dire que les ministres de Louis XVI avaient voulu en faire un despote. Voilà donc où arrive un monarque qui accorde tout aux factieux! Ils l'accusent de vouloir tout reprendre! Vergniaud porta ses fureurs au dernier point contre le roi, en parlant de son refus courageux de sanctionner le décret sur la déportation des prêtres qui

refuseraient le serment exigé par la Constitution civile du clergé. Tout fut dans sa bouche un sujet d'accusation contre le roi, surtout la ligue des puissances; comme s'il était bien étrange que les rois de l'Europe se réunissent contre un peuple qui sapait sans relâche touts les fondements de l'ordre social! Il s'appuya sur cet article de la Constitution : « Si le roi se met à la tête d'une « armée, et en dirige la force contre la nation, « ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à « une telle entreprise, qui s'exécuterait en son « nom, il sera censé avoir abdiqué la couronne. »

Je ne sais quel génie méchant ou imbécille avait dicté cet article, et donné ainsi d'avance aux factieux un texte fécond d'accusations contre le roi. Comme dans tous les temps et dans tous les pays les factieux ont toujours parlé au nom du peuple, ils ne pouvaient manquer d'accuser le roi de faire la guerre au peuple, lorsqu'il employait la force armée contre ces mêmes factieux. La seconde partie de cet article insensé prêtait bien plus encore à l'accusation; aussi Vergniaud ne manqua pas de prouver que l'Autriche et la Prusse faisaient la guerre au peuple au nom du roi, et que ce prince ne faisait rien pour la repousser. Il établissait un dialogue entre la nation accusant le roi, et le roi répondant à toutes les

accusations, en se tenant expressément à la lettre de la Constitution, et prouvant ainsi qu'il n'était pas coupable.

Ce morceau ridicule, inspiré par la plus insigne mauvaise foi, fit trépigner de joie et de bonheur les tribunes et la majorité de l'assemblée. Vergniaud le terminait, en faisant dire au peuple français : « Roi, qui croyez avec le tyran Lysan-« dre, que la vérité ne vaut pas mieux que le « mensonge, et qu'il faut amuser les hommes « avec des serments, ainsi qu'on amuse les en-« fants avec des hochets; qui n'avez feint d'ai-« mer les lois, que pour parvenir à la puissance « qui vous servirait à braver la Constitution, « pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hy-« pocrites protestations, et nous donner le change « sur la cause de nos malheurs par l'artifice de « vos mesures? »

Et voilà ce qu'on appelait, et ce que l'on appelle encore souvent de l'éloquence! De l'éloquence, sans bonne foi, sans vérité! Le mensonge déclamatoire, de l'éloquence! Les anciens en avaient une idée bien différente. Quoi de plus ridicule, que de dire au roi de France qu'il n'a feint d'aimer les lois que pour parvenir à la puissance, lui qui tenait sa puissance d'une longue suite d'aïeux, et qui n'avait cessé de l'affaiblir

par les lois qu'il avait faites, ou par celles qu'il avait approuvées! Rois de la terre, voyez comme on a traité le meilleur, le plus vertueux des rois, celui qui n'a cessé de marcher dans la route des *concessions*. Méditez ce discours, méditez notre histoire; vous l'aviez oubliée en 1815, comme je le prouverai bientôt. Vergniaud finissait par demander que l'assemblée adressât un message au roi.

M. Dumas lui répondit par un long discours improvisé. Il réfuta toutes ses déclamations sur la retraite de l'armée française, sur le plan de campagne, et surtout sur les intentions et la conduite du roi. Il justifia ses ministres, et, malgré les interruptions continuelles, il acheva sa pénible carrière avec autant de justesse et de bon sens, que Vergniaud avait employé de perfidie et de mensonge. Il adopta la proposition du message, à condition qu'il serait rédigé par la commission des douze. Il est à remarquer qu'au milieu des interruptions les plus indécentes, M. Carnot jeune s'écria : « Je demande la liberté entière pour les « opinions. La France est fatiguée de nos dissen- « sions; et ce sont les plus grands amis de la li- « berté, ou du moins ceux qui veulent passer pour « tels, qui mettent ordinairement le désordre dans « l'Assemblée. »

L'insolence fut portée au comble dans la séance suivante. M. Couturier demanda, au nom du comité des pétitions, un secours pécuniaire pour deux hommes qui avaient concouru à arrêter le roi à Varennes. Thuriot s'écria : « Ce n'est pas « comme roi qu'il a voyagé, mais comme valet-« de-chambre d'une baronne. » Ces indignes paroles furent couvertes des bruyants témoignages de la joie féroce des tribunes, et furent accompagnées du rire amer des jacobins. Qu'on ne reproche pas aux royalistes de n'avoir pas relevé cette insolente phrase. Ils s'indignèrent; mais un sentiment, aussi rapide que l'éclair, les avertit qu'il est des choses auxquelles on ne peut répondre, sans blesser la dignité même qu'on voudrait venger. Mais si après tant d'outrages accumulés, le roi et ses ministres ne brûlèrent pas du désir de les repousser, il faut convenir que de semblables vertus, qui n'appartiennent point aux choses terrestres, sont bien funestes dans une âme royale. Jamais on ne dut sentir plus vivement la justesse de ce mot de Louis XIV : *L'Etat, c'est moi.* Car aussitôt que son successeur sera dégradé et avili, toutes les infortunes à la fois et touts les crimes se précipiteront sur la France.

L'Assemblée voulut avec impatience s'occuper de la déclaration du danger de la patrie. Plusieurs

adresses des royalistes-constitutionnels avaient proclamé cette formule, *la patrie est en danger*, en demandant la punition des attentats du 20 juin. Elles en donnèrent ainsi la première idée. Beaucoup de royalistes voyaient approcher le moment où l'Assemblée oserait prononcer la déchéance du roi. Ils préféraient une crise terrible à cette dégradation infâmante de la majesté royale. Ils espéraient que l'indignation excitée par les attentats du 20 juin, et qui ralliait plus que jamais les royalistes de toutes les nuances, fixerait la victoire, le jour où le courage pourrait se déployer; ils voyaient la faiblesse et la lâcheté de leurs ennemis, le courage toujours renaissant des amis du trône; ils avaient vu la terreur inspirée aux factieux par la présence de toute la garde nationale sous les armes pendant un seul jour; ils savaient que le directoire du département de Paris était prêt à prononcer la suspension du maire Péthion; ils connaissaient la haine que les jacobins inspiraient aux armées; ils voyaient un régiment suisse inébranlable dans Paris, un autre à Courbevoie, un ou deux autres à Rouen; ils espéraient que dans la crise qu'ils désiraient, le roi se mettrait à la tête de la bonne majorité de la garde nationale, et que la victoire serait bientôt décidée. Telle était l'opinion de touts les royalistes

courageux. Le danger du roi était pour eux le danger de la patrie; c'est ainsi qu'ils entendaient cette déclaration. Aussi, quand l'assemblée s'occupa des formes qu'elle devrait suivre pour déclarer le danger de la patrie, le décret proposé ne fut point combattu.

Si cette opinion fut une erreur, j'avoue que je la partageai. Je demandai et j'obtins la question préalable sur toutes les propositions qui tendaient à faire de cette proclamation une cérémonie lugubre et funèbre. Je prononçai le peu de mots que je dis à la tribune avec une sorte d'hilarité confiante. Je ne parlais que des ennemis extérieurs, mais je n'entendais que les factieux, et j'étais ainsi entendu par touts les royalistes courageux. Je savais ce que peut le Français, quand il est soulevé par les élans d'une indignation généreuse. Les royalistes raisonnaient avec justesse; car le 10 août, le roi n'a été vaincu que parce qu'il n'a pas voulu combattre.

Par le décret proposé, on mettait en permanence toutes les autorités. Nous savions par les adresses, et par notre correspondance, qu'elles étaient presque toutes animées des plus nobles sentiments. La permanence était même le moyen qu'avaient osé prendre plusieurs directoires, après l'attentat du 20 juin; et ce fut une des raisons

qui déterminèrent le côté droit à consentir au décret proposé. C'était le 4 juillet. L'indignation du 20 juin était dans toute sa force. Elle était si impétueuse, que M. de Molleville croyait qu'elle pouvait rétablir l'ancienne monarchie. Qu'on juge par là de ce que nous devions en espérer.

J'ai dit que les jacobins, bien loin d'avoir cette audace qu'on leur a supposée, n'osaient point attaquer à force ouverte; qu'ils se bornaient à saper touts les jours de plus en plus les fondements du trône, et que le pouvoir royal, tout faible qu'il était, les effrayait encore. Ils désiraient passionnément de prononcer la déchéance; ils espéraient emporter ce décret par la terreur qu'ils inspireraient au parti du centre. Touts leurs chefs, excepté Danton, dont je parlerai bientôt, craignaient une attaque à force ouverte, redoutaient la force et l'indignation des royalistes, et voulaient arriver, par la route certaine des lois, à l'affreux dénouement qu'ils espéraient. Touts les raisonnements qui faisaient désirer une crise aux royalistes courageux, la faisaient craindre aux chefs des factieux. Robespierre, plus qu'aucun autre, avait cette crainte. Les girondins, contre qui Robespierre s'était déjà plus d'une fois déclaré dans la société des jacobins, craignaient qu'il ne fût lui-même prêt à les accabler; ils voulaient que

l'Assemblée commençât par saisir touts les pouvoirs. Mais on voyait aussi par les discours prononcés dans le club des jacobins, que Robespierre et ses amis craignaient la déchéance, parce qu'elle aurait rendu puissants les girondins, contre lesquels leur animosité s'était déjà publiquement déclarée. Robespierre et le club des jacobins voulaient une assemblée nouvelle, formée en Convention, et non l'Assemblée actuelle, érigée en Convention.

Danton avait formé un club redoutable sous le nom de *Cordeliers*. Là, ce fougueux orateur, d'une force athlétique, haranguait avec sa voix de Stentor les dernières classes du peuple, et proposait ouvertement l'établissement d'une république. Il y dénonça plusieurs fois les girondins comme des royalistes déguisés, et les véritables ennemis du peuple. Les girondins se voyaient insensiblement entraînés vers cette position dangereuse, d'où bientôt après ils furent précipités pour être conduits à l'échafaud. S'ils avaient été des ambitieux habiles, ils auraient senti que les royalistes désiraient une dernière crise, dans l'espérance d'une victoire honorable; que Danton et son parti, dans des vues bien différentes, voulaient amener cette terrible journée; que le succès des royalistes devait accabler le

parti girondin; que le succès de Danton et de sa populace devait former une Convention nouvelle, et faire asseoir auprès de ce parti Danton et Robespierre, leurs ennemis déclarés. Ils auraient vu clairement qu'il n'y avait plus de salut pour eux que dans le salut du roi. Ils auraient pu sortir honorablement de la fausse position où ils se trouvaient : le cri général de la France contre l'attentat du 20 juin, les dangers qu'allait amener la coalition de touts les peuples de l'Europe, leur fournissaient des prétextes plausibles et honorables. Leur union avec la cour et le côté droit pouvait se déclarer en un instant, et devenir indissoluble. Ils n'avaient qu'à proposer un décret foudroyant contre toutes les sociétés populaires, et environner le roi des formes du respect. Ils auraient été compris sur le champ, ils auraient obtenu une majorité immense, et ne seraient pas tombés dans les mains de leurs ennemis déclarés. Mais il aurait fallu, pour prendre ce parti, une force de tête qu'ils n'avaient pas, et un reste d'honneur qu'ils avaient moins encore.

Qu'on ne dise pas que je raisonne ainsi après l'évènement : tout cela leur a été dit dans le temps; ils connaissaient leur position, ils comprenaient leurs dangers. Ils firent même quelques tentatives auprès du roi par l'intermédiaire

du peintre Bosio. Mais ils se laissaient entraîner au jour le jour, sans aucun plan, et éblouir surtout par les bruyants applaudissements prodigués à leurs déclamations insensées. Ils espérèrent conserver le pouvoir. Ils chargèrent un évêque constitutionnel, nommé Torné, de pressentir l'Assemblée. Ce misérable, après d'affreux outrages prodigués au roi, aux royalistes, et à toutes les puissances de l'Europe, osa dire que l'Assemblée perdrait la France, en suivant la Constitution, et qu'elle ne pouvait la sauver qu'en prenant touts les pouvoirs. Il fut repoussé par une indignation presque générale. M. Pastoret exprima fortement les sentiments de l'Assemblée. Je parlai après lui, j'appuyai ses propositions, et l'assemblée déclara qu'elle ne s'occuperait pas de l'infâme discours qu'elle venait d'entendre.

CHAPITRE VII.

Le roi instruit l'Assemblée d'un emprunt fait par les princes ses frères, proteste contre tout emprunt ou levées d'hommes faites par eux, et ordonne d'adresser cette déclaration à toutes les Cours étrangères. Adresse énergique du Hâvre, lue à la barre. M. de Condorcet lit un projet d'adresse au roi. Faible déclaration du roi, au sujet de la fédération du 14 juillet. Discours incendiaire de Brissot. Effet des concessions continuelles accordées par le roi. Danger des discours écrits. Anniversaire du 14 juillet. *Le peuple applaudit sincèrement le roi.* La garde nationale se montre avec les meilleurs sentiments. Confidence que me fait Blan-Gily. Premières accusations contre Lafayette. Demande de la déchéance du roi.

Dans la même séance, M. de Joly, qui avait succédé à M. Duranthon dans le ministère de la justice, remit à l'assemblée une lettre du roi. Sa

Majesté annonçait le désir d'assister, avec les députés, à l'anniversaire de la fédération du 14 juillet. Sa lettre aurait dû toucher les cœurs et réunir les esprits ; elle fut applaudie de la plus grande partie de l'assemblée et du public : mais l'élan vers le mal était donné ; et, avec le caractère français, quand l'impulsion est donnée, il faut la main la plus vigoureuse pour l'arrêter. Les factieux frémirent de l'effet instantané produit par cette lettre, et M. Cambon fut leur organe. Il argumenta long-temps sur une phrase qui lui parut très-dangereuse. Le roi exprimait le désir d'aller, au milieu des députés, recevoir le serment des Français qui accouraient de toutes parts pour aller aux armées. M. Cambon soutint que le roi n'étant que le premier citoyen, ne pouvait dire qu'il recevrait le serment de touts les citoyens, parce que, la nation étant assemblée, le souverain seul, qui est la nation, peut recevoir le serment des citoyens. Par cet étrange raisonnement, il s'opposait à l'envoi de la lettre du roi dans les départements. M. Dumolard lui répondit, et lui prouva aisément que les soldats qui venaient à Paris, et qui se trouveraient à Paris, n'étaient point la nation ; que d'ailleurs le serment qu'ils devaient prononcer était ainsi conçu : « Je jure fidélité à la nation, à la loi et au roi, »

et qu'il avait par conséquent le droit de recevoir un serment qui lui était prêté à lui-même.

Dans la même séance, M. de Chambonas, ministre des affaires étrangères, instruisit l'assemblée, au nom du roi, des emprunts faits par ses frères, et lut une notification que Sa Majesté lui avait ordonné de faire parvenir à toutes les Cours de l'Europe. Elle y désavouait toutes déclarations, protestations, négociations auprès des Cours étrangères, emprunts, levées de forces militaires, achats d'armes et munitions de guerre, et généralement touts les actes publics et privés faits en son nom par ses frères, et par les autres émigrés rebelles aux lois de leur pays. Il y déclarait que ses intérêts et ceux du peuple, dont il était le représentant héréditaire, étaient à jamais indivisibles, et que le gouvernement, dont l'action lui était confiée, serait maintenu par lui dans toute sa pureté. Le rapport de M. de Chambonas et les lettres qu'il avait lues, furent envoyés à la haute Cour nationale.

L'indignation excitée par l'attentat du 20 juin se manifestait encore tous les jours. Plusieurs citoyens du Hâvre se présentèrent à la barre. M. Nomberg s'exprima ainsi : « Vous l'entendrez « de touts les points de l'empire, ce mot terrible « de *vengeance!* Oui, vengeance contre des

« scélérats qui ont violé l'asile du représentant « héréditaire de la nation, et insulté sa personne « inviolable et sacrée. Vous montrerez à l'Eu- « rope et à la France indignées, que vous savez « punir des attentats dont vous avez horreur, et « que vous n'avez osé prévoir. Oui, vengeance « contre l'administration faible ou coupable qui, « au lieu de faire exécuter les lois, a eu la témé- « rité de légaliser les forfaits. Oui, vengeance « contre ces factieux qui ont sommé, le poignard « à la main, le roi d'un peuple libre. » Ce peu de mots, aussi courageux que laconiques, furent interrompus à chaque phrase; ils mirent l'Assemblée dans la plus violente agitation. Les jacobins voulurent faire cesser la lecture; les efforts du côté droit la firent continuer. Ils osèrent dire que ces citoyens n'étaient pas du Hâvre, qu'ils étaient envoyés pour apporter le trouble. M. Quatremère s'écria : « Ils n'apportent point le trouble, mais ils vous ont donné du pain. Oui, voilà les hommes qui vous ont nourris en 1789. » On osa demander qu'ils fussent chassés de l'assemblée; mais le côté droit, malgré la plus violente opposition, obtint qu'ils fussent admis aux honneurs de la séance.

M. de Condorcet discuta le lendemain, dans un long et fastidieux discours prononcé d'une

voix monotone, les mesures générales demandées par les circonstances. Les Anglais ont souvent témoigné leur étonnement de notre patience à écouter de longs discours écrits, dans lesquels sont rebattues toutes les pensées philosophiques de morale, de vertu, de politique : quel eût été leur étonnement s'ils eussent entendu ce froid discours de l'académicien des trois académies! Il faut avouer cependant qu'il allait au fait dans plusieurs parties de son discours. Il demandait que le roi rendît compte de l'emploi de la liste civile; il ajoutait ces mots à la proposition de cet étrange moyen, qui, dans de si cruelles circonstances, aurait fait du roi un esclave rendant des comptes à une assemblée de factieux : « Vos prédécesseurs ont établi les fondements de la liberté politique, faites jouir les citoyens de la « liberté civile. Hâtez-vous de leur donner des « moyens d'assurer leur état, qui ne gênent plus « leur conscience; affranchissez les fils de familles; abolissez les substitutions; détruisez les « testaments; établissez l'ordre de succession le « plus favorable à la division des propriétés; donnez aux mariages la plus grande liberté; surtout permettez le divorce. Faites cette loi si nécessaire à la conservation de la liberté, aux « mœurs, à l'esprit public; cette loi que la poli-

« tique ordonne plus impérieusement encore que « la philosophie. Enfin, organisez l'instruction, « et les établissements de secours publics. »

Ainsi, dans un moment où une faction terrible était prête à renverser le trône, un fameux philosophe, discutant les mesures de salut public, insistait surtout sur le divorce, et un économiste sur la division des propriétés. De telles idées, présentées avec une niaise assurance comme un remède aux plus grands maux qui puissent affliger et déshonorer un peuple, forment un trait bien caractéristique de ce siècle, appelé le *siècle des lumières*.

Dans la même séance, on eut une preuve nouvelle de l'effet que produisaient les *concessions* accordées par le roi. Le ministre de la justice vint abaisser encore la majesté royale expirante, en interprétant, au nom du roi, son dernier message, relatif à la fédération du 14 juillet. « Ses « intentions n'avaient point été telles qu'on avait « pensé. D'accord avec l'assemblée sur les prin- « cipes développés par les orateurs, il pensait « que ce n'était point lui seul qui devait et pouvait « recevoir le serment proposé pour l'anniversaire « de la fédération. En proposant à l'assemblée de se « rendre au milieu d'elle au champ de la fédé- « ration, il avait pensé que c'était par les deux

« pouvoirs réunis que le serment devait être prêté « et reçu. Le roi a pensé que l'ensemble de sa « lettre a suffi pour convaincre l'Assemblée de la « pureté de ses intentions. Le motif qui l'anime « n'est autre que celui d'entretenir l'union et « l'harmonie entre le pouvoir législatif et le pou- « voir exécutif. »

Tant de condescendance produisit l'effet que produisent toujours les *concessions* de l'autorité; elle enhardit les factieux. Ils dirent insolemment que le roi ne pouvait correspondre avec l'Assemblée que par un message, qu'il ne pouvait faire transmettre ses intentions par un ministre, et l'Assemblée passa à l'ordre du jour; personne ne réclama. En effet, qu'auraient pu dire les royalistes? Ils ne pouvaient dire un mot sans être en contradiction avec le roi. Le roi ne venait-il pas d'adopter solemnellement les principes de ses ennemis, et de combattre tout ce qu'avaient dit ses amis en faveur de sa dignité? Ils ne pouvaient que gémir en silence. Qu'on juge par ce trait, joint à tant d'autres, de la position aussi cruelle que décourageante des royalistes de cette assemblée! Placés entre une faction qui travaillait sans relâche à saper le pouvoir, et un pouvoir qui ne savait que céder sans cesse, ils ne pouvaient que combattre avec honneur.

M. de Condorcet présenta à l'Assemblée un projet d'adresse au roi. Elle était fort longue, et contenait en termes arrogants l'acte d'accusation du roi. Il insistait surtout sur la publicité de l'emploi de la liste civile, qu'il appelait un trésor dangereux. Il lui disait : « Votre conscience « doit rester libre ; mais si elle vous attache à un « culte dont les docteurs ont tant de fois fait un « devoir de la trahison et du parjure, croira-t-on « que vous avez rempli le devoir imposé par la « loi au roi des Français, quand des prêtres fa- « natiques remplissent votre palais? » Il finissait ainsi : « Nous vous avons rappelé les obligations « sévères auxquelles la Constitution vous a sou- « mis, lorsque des ennemis perfides s'armeraient « en votre nom contre la liberté; et vous nous « épargnerez sans doute la douleur de vous y « trouver infidèle. » Un roi à qui l'on parle ainsi est déjà détrôné. La première phrase de cette adresse était remarquable : « Les représentants « du peuple ont juré de vous être fidèles; et ce « serment ne peut être, pour eux, que celui de « vous dire la vérité. »

C'était ainsi qu'il expliquait un serment devenu bien plus sacré par les périls dont le roi était environné. Encore si M. de Condorcet, par de grandes vues d'ambition ou par un délire fa-

natique, avait voulu parvenir à fonder une république, on concevrait et sa conduite, et ses discours. Mais il suivait le torrent par faiblesse d'esprit, autant que par erreur politique. Il voyait les dangers qui menaçaient l'ordre social; mais il leur opposait les lumières du siècle. Fier de ce pouvoir invincible qu'il pensait avoir augmenté plus qu'aucun autre philosophe, il se croyait armé d'un foudre qui devait anéantir et les rois et les factieux. Il ne voyait que l'absence ou le progrès des lumières : par ces deux choses il expliquait tout; et après l'assassinat du roi, les massacres du 2 septembre, et touts les horribles fruits de la révolution, il écrivait un ouvrage sur la perfectibilité humaine, et il soutenait que les hommes seraient vertueux, lorsqu'ils seraient instruits. Il pensait sans doute qu'il devait à ses grandes lumières la plus belle action de sa vie, la condamnation d'un monarque infortuné, dont tout le crime fut de n'avoir pas précipité les factieux, et leurs projets, et leurs lumières, dans l'abîme qu'ils creusèrent sous son trône.

Les séances du soir étaient les plus orageuses. On y remarquait souvent que des députés de la montagne assistaient à ces séances après un copieux dîner, et dans un état qui augmentait leur violence habituelle. C'était surtout dans ces séances

qu'ils présentaient les dénonciations contre les royalistes. Dans une de ces fatales soirées, on dénonça M. de Cholet, officier-général, gouverneur de Perpignan, et plusieurs officiers de la garnison, comme des traîtres qui avaient voulu livrer la citadelle de cette ville aux Espagnols. Le décret d'accusation était demandé avec fureur. Beaucoup de membres du côté droit étaient dans les comités; c'était un moment favorable pour le côté gauche. On vint m'avertir dans le comité diplomatique où j'étais alors : j'accourus à l'Assemblée. On avait demandé que la discussion fût fermée; j'insistai pour avoir la parole. J'étais à la tribune. M. Lacroix s'écria : « Comment osez-« vous parler sur une affaire que vous ne con-« naissez pas? Vous n'avez entendu ni le rapport, « ni la discussion. » Je répondis que je la connaissais assez pour prouver qu'il fallait l'ajourner à un moment où la chambre serait plus nombreuse. Le dialogue continuant avec chaleur entre les interrupteurs et moi, je dis que j'étais convaincu de l'innocence des accusés; et comme ils me répétaient que je ne pouvais en être convaincu, puisque je ne connaissais pas les détails de l'accusation. Je m'écriai : « Pour être per-« suadé de leur innocence, il me suffit qu'ils « soient accusés par vous. »

A ces mots, la fureur fut portée au comble. On demanda que je fusse envoyé à l'Abbaye. Mes amis me défendirent avec chaleur. Je pris les papiers des mains d'un secrétaire, et restant toujours à la tribune, je les parcourus avec la plus grande attention. Le côté droit prolongea la discussion, tant qu'il lui fut possible. La tranquillité que je montrais, en lisant toujours, calma peu à peu les têtes échauffées. Un député s'écria : « Maintenant que vous êtes instruit, parlez. » Cette apostrophe fit rire des montagnards mêmes. M. d'Averhoult, qui présidait, profita de ce moment pour me dire : « Je rappelle M. de Vau-« blanc à sa manière ordinaire d'opiner, et je lui « accorde la parole. » Je défendis alors les malheureux accusés. Je suppliai d'accorder au moins un ajournement. Je mis dans mes supplications toute la force dont j'étais capable. Il semblait que je pressentisse l'affreuse destinée à laquelle nous allions les condamner. Nous fûmes vaincus, le côté droit et moi. Un vieux officier-général, plein d'honneur, et douze officiers, furent traînés dans les prisons d'Orléans, et ensuite à Versailles, où ils furent massacrés. Je n'avais fait que mon devoir ; mais combien j'en fus récompensé plus de dix ans après, quand je reçus les remercîments de ses deux fils, qui, comme lui, avaient

honoré leur carrière par une noble conduite!

M. Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon, prononça un discours bien différent du discours de M. de Condorcet. Il ne vit les dangers de la patrie que dans la désunion des membres de l'Assemblée; il les exhorta à se réunir, et il conclut par demander que le président mît aux voix cette proposition : que ceux qui abjurent également la république et les deux chambres se lèvent. Touts les députés se levèrent, et firent la protestation demandée. Les deux côtés se confondirent; plusieurs s'embrassèrent, plusieurs mêmes s'écrièrent : *La patrie est sauvée!* Ce mouvement était très-louable en soi; mais les esprits accoutumés à réfléchir, ne le partagèrent, qu'en se disant qu'une telle réunion était impossible; que les factieux et les royalistes resteraient toujours les mêmes. Ah! si un grand orateur avait pu persuader les ventrus qu'ils devaient se réunir à jamais au côté droit, siéger, voter avec lui, et, d'accord avec lui, écraser les factieux au lieu de les embrasser, celui-là aurait vraiment sauvé la patrie. Mais ce mouvement spontané, cet attendrissement, ces félicitations, eurent un air de niaiserie sentimentale, qui ajouta le ridicule au mépris qu'inspirait cette assemblée.

Et remarquez l'obstination déplorable d'un

peuple à repousser la seule chose qui puisse rendre tolérable le pouvoir de faire des lois, confié à un grand nombre d'hommes réunis, leur partage en deux chambres absolument différentes. L'Assemblée constituante, malgré tant d'exemples qui l'avertissaient, malgré sa propre expérience du dégré de folie et d'imbécillité où pouvait se porter une Assemblée unique, a persisté orgueilleusement dans cette fatale unité; et dans le jour dont je parle, on n'imagine rien de mieux, pour sauver l'Etat, que de crier anathême contre la séparation du pouvoir législatif! Dites-moi donc maintenant à quoi servent ces lumières qu'on vante? Voilà donc le résultat de tant d'écrits, de tant d'instruction, de tant de raisonnements sur la politique et les gouvernements! C'était le 7 juillet que, dans l'attitude d'hommes inspirés d'en haut, une tourbe saisie d'une espèce de délire, prononçait un serment contre les deux chambres et la république; qu'elle en informait la France entière et les armées, qu'elle envoyait une députation solemnelle en instruire le monarque, et trente-deux jours après, le trône de ce monarque sera renversé. La république, qu'on venait de maudire, sera décrétée; six ans après, ce même peuple, au lieu des deux chambres qu'il avait maudites, en aura quatre, puis trois, puis deux, et

au sommet le pouvoir le plus absolu dans les mains d'un général! Instruisez-vous, maintenant, vous qui gouvernez la terre!

Ce serment fut suivi d'un grand nombre de propositions, toutes dans le même sens. Je n'ai pas le courage de les rapporter. Beaucoup de membres des deux partis les présentèrent ou les appuyèrent avec une profonde conviction que tous les dangers étaient passés, que l'admirable Constitution allait enfin marcher, et qu'elle donnait aux hommes le plus beau spectacle et le plus grand exemple.

Mais à peine cette scène extraordinaire était-elle terminée, que des députés du conseil de la commune de Paris vinrent instruire l'Assemblée de la suspension que le directoire de Paris venait de prononcer contre le maire et le procureur de la commune, au sujet des attentats du 20 juin. Ainsi se passaient à la fois, dans cette capitale, deux évènements bien différents, une réconciliation illusoire des députés, et un acte d'autorité, courageux autant que juste, des administrateurs.

Dans cet instant même, M. Lamourette rentra avec la députation envoyée chez le roi. Il s'énonça ainsi : « Sa Majesté, après avoir entendu « la lecture du procès-verbal, nous a répondu « qu'aucune nouvelle ne pouvait lui parvenir,

« qui fût plus chère à son cœur, plus conforme « à ses sentiments, et qu'il cédait au désir qui le « pressait d'aller témoigner à l'Assemblée toute la « joie que lui faisait éprouver cette réunion. » Dans cet instant même, le roi entre dans la salle, entouré de ses ministres. Elle retentit d'applaudissements, d'acclamations et de cris de *vive le roi! vive la liberté!* Le roi prend la parole : « Messieurs, l'acte le plus attendrissant pour moi, « est la réunion de toutes les volontés pour le sa- « lut de la patrie. Je désirais depuis long-temps « ce moment fortuné. Mon vœu est accompli. Je « viens vous exprimer moi-même que le roi et la « nation ne font qu'un. S'ils marchent vers le « même but, leurs efforts réunis sauveront la « France. L'attachement à la Constitution réu- « nira touts les Français; le roi leur en donnera « toujours l'exemple. » Ainsi parla ce trop excellent prince, dans cette enceinte où tant de fois, et la veille même, il avait été signalé comme un ennemi public. Des applaudissements universels s'élevèrent encore, réunis aux cris de *vive le roi.* Le président lui répondit : « Sire, l'instant « mémorable qui vous amène au milieu des dé- « légués du peuple, est un signal d'allégresse « pour les amis de la liberté, et un signal ter- « rible pour ses ennemis. L'harmonie des pou-

« voirs constitués donnera à la nation française « la force dont elle a besoin pour dissiper la ligue « des tyrans conjurés contre son indépendance « et sa Constitution, et elle voit déjà dans la « loyauté de votre démarche le présage de ses « succès. »

Le roi dut sentir toute l'inconvenance du mot *tyrans*, en parlant des princes de l'Europe, dans le lieu même où cette expression et d'autres équivalentes lui avaient été prodiguées à lui-même. Il dut remarquer aussi la sécheresse de cette expression : *la loyauté de votre démarche*. Il sortit au milieu des plus vifs témoignages d'un enthousiasme presque universel ; mais sans doute il se dit en lui-même le cas qu'il devait en faire. Il avait éprouvé trop souvent, depuis le commencement de la révolution, combien de semblables et aussi universels applaudissements étaient promptement suivis des plus indignes outrages. Le procès-verbal de cette séance fut envoyé dans toute la France.

Le soir de ce jour qui ne pouvait présenter que de bien tristes réflexions aux hommes accoutumés à réfléchir, l'Assemblée porta un décret sur la manière dont serait célébrée la fédération du 14 juillet. Ce même jour, le roi fit encore une démarche pleine de condescendance. Il écri-

vit cette lettre. « M. le président, je viens de re-
« cevoir l'arrêté du département de Paris, pro-
« nonçant la destitution du maire et du procureur
« de la commune. Cet arrêté portant sur des évè-
« nements qui m'intéressent personnellement, le
« premier mouvement de mon cœur est de prier
« l'Assemblée nationale de statuer elle-même sur
« cette affaire. » Le roi ne pouvait donner à l'Assemblée une plus forte marque d'égards et de déférence. Jamais, dans les relations ordinaires de la vie, un mortel n'a pu avoir un procédé plus délicat. Ce bon prince espérait-il adoucir ainsi des tigres rugissants du moindre obstacle qui retardait pour eux l'instant de saisir leur proie?

Après la lecture de cette lettre, M. Merlin s'écria : « Je demande que l'Assemblée passe à « l'ordre du jour, et force le pouvoir exécutif à « faire son devoir. » M. Lasource expliqua plus en détail ce qui venait d'être dit, et l'on passa à l'ordre du jour sur une lettre qui devait inspirer des expressions de convenance et de respect. Aucun membre du côté droit n'éleva la voix, aucun n'aurait pu parler sans une haute imprudence. Les factieux se retranchaient derrière les termes de cette misérable Constitution du jour. C'était au roi à prononcer sur la destitution du maire de Paris, et la moindre opposition au sens litté-

ral qu'ils invoquaient, leur aurait donné dans la réplique un avantage immense. Il faut nous traîner douloureusement sur touts ces détails. Le meilleur des rois, après quinze ans de vertus pratiquées sur le trône, et de *concessions* faites à son peuple, oppose la bonté la plus infatigable à une assemblée de factieux. Nous devons tout voir, tout entendre, afin de bien connaître quelle force la majesté royale peut emprunter d'une vertu débonnaire, et si cette vertu doit s'asseoir désormais sur les trônes, et non laisser la place à la sévérité et à la justice.

Mais que dis-je? Une assemblée de factieux! J'ai tort de la peindre ainsi. Je l'ai vue, connue et étudiée pendant un an. La très-grande majorité était remplie des meilleurs sentiments; elle voyait le mal; et depuis le 20 juin, elle était dévouée au roi, et détestait ses ennemis déclarés. Mais aux moindres mouvements, à la moindre agitation qui pouvaient inspirer des craintes personnelles à ses membres, le centre de cette Assemblée se laissait entraîner sous la bannière des factieux. Raisonnez donc maintenant dans les affaires publiques, sur le pouvoir de la vertu; prononcez donc désormais le nom de vertu, sans lui associer celui de la fermeté!

Le 9 juillet, deux jours après la fameuse scène

de la réunion, Brissot prononça le discours le plus factieux et le plus outrageant pour la majesté royale. Il expliqua d'abord ce que devait être, suivant lui, cette réunion des députés qu'il honora du nom de fraternité. « Avant tout, dit-il, « et même avant cette fraternité, nous sommes « à nous, nous sommes au peuple, qui nous a « confié ses intérêts..... J'ai besoin de me défen- « dre de moi-même à cet égard; car il est si na- « turel d'aimer à se rapprocher, à se lier aux « idées qui plaisent! Le mot de paix est si doux, « qu'il faut quelque courage pour résister à l'o- « pinion de ses frères. C'est donc dans cet esprit « que je vous conjure de m'entendre. N'apparte- « nons plus qu'à un parti, le parti de la nation. » Après une longue paraphrase des mêmes idées, afin de préparer l'Assemblée à tout ce qu'il allait dire de contraire à cette réunion jurée deux jours avant, il parla des dangers dont nous menaçait la ligue des puissances étrangères. Il exhorta les députés à développer les plus grands moyens; il peignit, en termes énergiques, la honte d'une domination étrangère.

« Vous êtes-vous, dit-il, jamais représenté les « Prussiens entrant triomphalement dans Paris, « ayant à leur tête cet illuminé qui se croit un « héros, parce qu'il est neveu d'un héros; souil-

« lant le sanctuaire des droits de l'homme, in-
« sultant à l'arbre de la liberté, aux ruines de
« la Bastille, à touts les monuments de nos triom-
« phes? » En parlant ainsi, ce député factieux ne prévoyait pas que sa conduite et celle de ses semblables, allait amener l'anarchie, le règne sanglant de la terreur, le règne d'un soldat despote, et enfin l'entrée deux fois triomphante des Prussiens et des cosaques. « Quel Français, disait-il,
« ne mourrait pas de rage? Périsse plutôt Paris,
« que de le voir souillé d'un pareil spectacle! »

Après beaucoup d'autres déclamations, il distilla enfin le fiel qui le rongeait. « Un seul jour,
« dit-il, ne change point les âmes. Et comment
« changer une Cour qui, depuis quatre ans, ne
« respire que vengeance et discorde? Que je
« vous plains, si vous croyez à ce miracle d'un
« jour! Osez répondre à la nation, sur votre tête,
« que dans cette Cour, on veut sincèrement la
« Constitution, qu'on aime le peuple et déteste la
« ligue des rois, que cette Cour a déchiré toutes
« ses correspondances avec Coblentz et Vienne...
« La Cour a trompé et joué le peuple depuis quatre
« ans.... Qu'elle ait trompé le roi, comme la na-
« tion, je le veux; que le roi soit de bonne foi,
« je le veux encore; mais je me regarderais comme
« un traître, et comme le bourreau de la nation,

« si je croyais à cette conversion spontanée, et « si, dans cette croyance, j'écartais un seul re- « mède qui me parût nécessaire. Le péril où « nous sommes est le plus extraordinaire qu'on « ait encore vu dans l'histoire des siècles passés. « La patrie est en danger, parce qu'on a paralysé « toutes ses forces. Et qui les paralyse? Un seul « homme, celui-là même que la Constitution ap- « pelle son chef, et que des conseillers perfides « faisaient son ennemi. On vous dit de craindre « les rois de Prusse et de Hongrie; et moi, je « vous dis que c'est aux Tuileries qu'il faut les « vaincre d'abord. On vous dit de frapper sur les « prêtres réfractaires; et moi, je vous dis que « frapper la Cour des Tuileries, c'est frapper « touts ces traîtres. »

J'eus bientôt l'occasion de parler de ce discours. Je fis remarquer « qu'il contenait tout l'art des « factieux; qu'il renfermait toute leur logique. « Tout leur art consiste à se faire un droit « puissant *de toutes les concessions* qu'on leur « accorde, et leur logique, à regarder le refus de « nouvelles concessions, comme une atteinte cri- « minelle portée aux premières. »

Ainsi, Louis XVI, après avoir consumé quinze ans de son règne à dégrader touts les jours le pouvoir royal, sera l'ennemi de ce peuple pour le-

quel il était tout fait, dès l'instant qu'il voudra faire de ce misérable pouvoir un usage contraire aux caprices ou aux desseins des chefs du peuple! Brissot, poursuivant son discours, accumula les accusations contre le roi. Ce n'était plus la Cour, mais le roi même qu'il accusait de prostituer la dignité de la nation, de caresser l'Autriche, de rejeter les offres d'autres puissances qui désiraient notre alliance, de négliger de faire des préparatifs, de désorganiser les armées et la marine, et de toutes les fautes que lui présentaient la marche et les manœuvres des armées. Il lui reprocha la trahison de Lafayette, attaqua ce général, en lui opposant la franchise et la loyauté du maréchal Lukner. Ce vieux guerrier ne prévoyait pas sans doute, en lisant les éloges qu'il était de mode alors de lui prodiguer, que bientôt les factieux tourneraient ces louanges mêmes contre lui, et l'enverraient à l'échafaud comme l'instrument coupable des hommes qui l'avaient tant loué.

Brissot accusa ensuite les membres de l'Assemblée constituante qui, éclairés par leurs propres fautes, cherchaient maintenant à les réparer, et il rassembla toutes ses forces contre le directoire du département de Paris, dont touts les membres étaient de la même Assemblée, et qui, naguères les idoles du peuple, étaient peints maintenant

comme ses ennemis les plus acharnés. Brissot soutint que le roi avait violé la Constitution, et il s'écria : « Toute capitulation avec le pouvoir exé-
« cutif serait un crime; vous n'avez pas le droit
« de remettre la peine, si le délit a été commis.
« Vous n'êtes que les dépositaires du plus beau
« droit du peuple, *celui de juger le premier*
« *fonctionnaire public.* » Il disait avec une hypocrisie patriotique : « Vous ne pouvez ni ajou-
« ter, ni retrancher au dépôt. La modération vous
« est aussi sévèrement défendue que l'exagération.
« Le milieu même est un crime; la loi n'en re-
« connaît pas. Vous devez être inflexibles comme
« elle. »

Il posait ensuite une règle infaillible pour interpréter la Constitution, le salut du peuple, le bien du peuple, la raison; et il examinait la conduite du roi, ou plutôt il répétait tout ce qu'il avait déjà dit contre lui. Ces mots criminels, précurseurs de la sentence régicide, sortaient de sa bouche : *Que sa conduite éprouve un rigoureux examen!* Il osait rappeler le jour où le roi était venu dans l'Assemblée se joindre à la réunion de ses membres. « Il est venu au milieu de vous,
« disait-il, il a juré la réunion..... Cette réunion
« peut-elle effacer les reproches personnels qu'on
« peut faire au roi? peut-elle vous dispenser de

« tout examen? Votre silence ne serait-il pas un « délit aux yeux de la nation? » Son discours était terminé par l'accusation de tous les ministres restés fidèles au roi, et par les phrases propres à exalter les fureurs du peuple. « Si vous voulez « la réunion, disait-il aux députés, soyez peuple, « éternellement peuple; ne distinguez pas les pro- « priétaires des non propriétaires; ne méprisez « pas les piques, pour honorer seulement les uni- « formes. Que l'égalité constitutionnelle soit en « tout votre base. »

Je vois encore cet insensé flatteur du peuple, descendant de la tribune au bruit des applaudissements, reçu, fêté, accablé de louanges par les factieux; allant s'asseoir parmi eux, rassasié d'acclamations, enivré d'orgueil; et dans quelques jours seulement, ce même peuple le déclarera son ennemi. En vain croira-t-il ressaisir une popularité coupable, en condamnant son roi; ces mêmes factieux à qui il a enseigné le mépris de la majesté royale, l'enverront à l'échafaud, au milieu des outrages et du mépris.

Un homme de lettres l'a peint avec raison comme un écrivain médiocre, un dissertateur monotone et verbeux, qui fit beaucoup de mal avec peu de talent. Je dois remarquer que ce jugement très-vrai, est une nouvelle preuve des

ces temps, et reporter encore sur eux un regard attentif, sans répéter que dans Paris, le directoire du département fut la seule autorité qui combattit les factieux. Le roi instruisit l'Assemblée qu'il avait ordonné aux ministres de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il les eût remplacés. Combien ce remplacement était difficile! C'est ici qu'il faut remarquer l'idiotisme de l'Assemblée constituante, qui interdit au roi de choisir ses ministres parmi ses membres, même après sa séparation, et parmi les membres de l'Assemblée législative. Que dis-je? idiotisme! Je lui fais trop d'honneur. Ce fut la plus basse jalousie qui dicta ce décret, pour empêcher Mirabeau d'être ministre.

Paris était agité par l'affaire du maire Péthion. Touts les jours de nouvelles adresses redemandaient ce vertueux magistrat, et déclaraient la patrie menacée, tant qu'il serait suspendu de ses fonctions. Le côté droit ne cessa de repousser ces ridicules déclamations, de demander si la France était dans Paris, si l'Assemblée voulait s'occuper de la suspension de touts les maires, et si celui de la capitale pouvait avoir un droit dont seraient privés les maires des autres villes. Guadet, en parlant de cette affaire, reprocha au pouvoir exécutif de la traîner en longueur. Il donna une nouvelle preuve

demandé, préparé et soutenu par des discours écrits.

L'Assemblée avait méconnu la condescendance par laquelle le roi l'avait rendue l'arbitre de l'affaire du maire de Paris, suspendu de ses fonctions par le directoire. Les factieux ne cessèrent d'accuser cette administration, qui avait donné un noble exemple de courage, en commençant ainsi la poursuite des vrais auteurs de l'attentat du 20 juin. Ils y revenaient sans cesse, et chaque fois on entendait l'éloge du maire de Paris. « Si « Péthion n'est pas un homme de bien, disait « Thuriot, il n'y a plus de vertu sur la terre. » On manda le secrétaire du département, on examina les registres, on chercha des vices de forme, on demanda que l'administration fût cassée, séance tenante; mais la vive opposition du côté droit obtint que l'affaire fût renvoyée à la commission des douze.

Les ministres, par l'organe du ministre de la justice, rendirent à l'Assemblée un compte général de l'état respectif de leurs départements. Ils déclarèrent ensuite qu'ils ne pouvaient plus arrêter l'anarchie, et qu'ils donnaient touts leur démission. Cette retraite simultanée dut être bien cruelle pour le roi; c'était annoncer qu'on ne pouvait plus gouverner. Je ne peux me rappeler

ces temps, et reporter encore sur eux un regard attentif, sans répéter que dans Paris, le directoire du département fut la seule autorité qui combattit les factieux. Le roi instruisit l'Assemblée qu'il avait ordonné aux ministres de continuer leurs fonctions, jusqu'à ce qu'il les eût remplacés. Combien ce remplacement était difficile! C'est ici qu'il faut remarquer l'idiotisme de l'Assemblée constituante, qui interdit au roi de choisir ses ministres parmi ses membres, même après sa séparation, et parmi les membres de l'Assemblée législative. Que dis-je? idiotisme! Je lui fais trop d'honneur. Ce fut la plus basse jalousie qui dicta ce décret, pour empêcher Mirabeau d'être ministre.

Paris était agité par l'affaire du maire Péthion. Touts les jours de nouvelles adresses redemandaient ce vertueux magistrat, et déclaraient la patrie menacée, tant qu'il serait suspendu de ses fonctions. Le côté droit ne cessa de repousser ces ridicules déclamations, de demander si la France était dans Paris, si l'Assemblée voulait s'occuper de la suspension de touts les maires, et si celui de la capitale pouvait avoir un droit dont seraient privés les maires des autres villes. Guadet, en parlant de cette affaire, reprocha au pouvoir exécutif de la traîner en longueur. Il donna une nouvelle preuve

de l'extrême danger des concessions faites aux factieux par un monarque. « On vous annonça, « dit-il, que le roi croyait devoir se récuser dans « une affaire qui lui était personnelle. Sans doute « on s'attendait bien que l'Assemblée ne se lais- « serait point prendre à un piége aussi grossier, « et qu'elle ne considérerait pas ici le roi comme « citoyen, mais comme le représentant du peuple « français. Aussi, c'était du temps qu'on voulait « gagner. » Guadet aggravait ainsi la manière grossière et outrageante dont l'Assemblée avait reçu un office plein d'égards de la part du roi, le jour même de la fameuse réconciliation. Que les princes n'oublient donc jamais que les factions croissent toujours en audace, à mesure qu'ils paraissent reculer devant elles, ou seulement vouloir les adoucir. M. Léopold répondit à M. Guadet par ce langage franc et loyal d'un royaliste qui ne cherche aucun subterfuge, parce que son devoir inspire ses pensées et dicte ses discours. MM. Dumas et Jaucourt le soutinrent; mais, malgré cette opposition, après deux épreuves successives, l'Assemblée décréta que le pouvoir exécutif ferait connaître sa décision le lendemain, avant midi. Après un tel ordre, la royauté n'existait plus. Les factieux avaient-ils donc la majorité? Non; mais le parti mitoyen vota avec eux.

L'Assemblée déclara enfin le danger de la patrie. J'ai déjà fait remarquer que cette phrase avait été prononcée la première fois par des administrateurs remplis de courage et de fidélité, et au sujet des attentats du 20 juin. Elle avait été répétée plusieurs fois, et dans le même sens. Les factieux s'en étaient emparés, et avaient voulu en faire une formule solemnellement publiée, et qui excitât les citoyens à se rendre aux armées. Parmi les royalistes, les uns croyaient cette mesure dangereuse, les autres pensaient qu'elle pouvait amener une crise heureuse, et empêcher l'infâme et inévitable déclaration de la déchéance du roi. Telle était mon opinion. Je crois encore qu'elle était fondée, car la conduite la plus inattendue a seule empêché que la journée du 10 août ne tournât entièrement à l'avantage du roi. Je ne fis donc aucune difficulté de me charger de la rédaction de l'adresse qui devait être envoyée aux armées; elle ne contenait rien que les royalistes-constitutionnels pussent désapprouver. Elle fut adoptée à l'unanimité. L'adresse au peuple fut rédigée par Vergniaux. Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que dans la séance suivante, après que l'Assemblée eut entendu des adresses contre les administrateurs de la Somme et de Seine-et-Oise, un membre porta le délire déma-

gogique, jusqu'à demander que les séances du conseil du roi fussent publiques, comme celles des administrations. L'Assemblée n'était pas arrivée à ce degré de folie; elle ne délibéra point sur une si étrange proposition.

De nouvelles pétitions arrivaient sans cesse pour demander la réintégration du maire et du procureur de la commune. Les honnêtes gens, et surtout la garde nationale parisienne, avaient fait tout ce qu'il était possible après l'attentat du 20 juin; mais le gouvernement n'ayant pas profité de cet heureux moment, n'ayant ni encouragé, ni dirigé l'élan royaliste, ce parti s'était refroidi, une sorte de découragement se faisait remarquer, et la barre de l'Assemblée était devenue l'arène des jacobins. M. de Molleville dit en parlant de ces adresses : « Les membres du « côté droit avaient beau s'indigner, et demander « la censure de ces pétitions inconstitutionnelles, « qui se reproduisaient à chaque séance, revêtues « d'un grand nombre de signatures, elles étaient « toujours applaudies par la majorité de l'Assem« blée. » Ici, M. de Molleville est juste envers le côté droit. Cette phrase est en contradiction avec l'endroit de ses Mémoires où il avance que toute l'Assemblée avait craint que le mouvement d'indignation excité dans la France par les at-

tentats du 20 juin, ne fit rétrograder l'opinion publique jusqu'à rétablir l'ancien gouvernement. Etrange assertion que j'ai suffisamment réfutée.

Dans la séance du 11 juillet au soir, le parti jacobin manifesta, d'une manière évidente, ses alarmes et le sentiment intime de sa faiblesse. Une rumeur violente s'éleva tout à coup parmi ses membres : les uns s'écrièrent que des mandats d'arrêt étaient secrètement lancés contre plus de trente députés; que déjà on avait arrêté un grand nombre de patriotes parmi ceux qui étaient entrés aux Tuileries le 20 juin. L'Assemblée est menacée, disaient-ils; il faut qu'elle se déclare en permanence. Ici, nous sommes inattaquables. On répéta des discours accrédités par la peur; on interrogea des gendarmes qui firent des réponses ridicules; on s'écria qu'il fallait dissoudre un tribunal formé de douze juges de paix qui s'étaient établis aux Tuileries, et qui prenaient des informations sur le 20 juin. Jamais une Assemblée ne montra plus de pusillanimité; le peuple des tribunes la partagea, et beaucoup de ceux qui les remplissaient en sortirent. On courut dans tous les comités pour rassembler les députés; on eût dit que l'Assemblée allait être assiégée. Je suis persuadé que si dans ce moment le bruit s'était répandu qu'une nombreuse troupe armée mar-

chait contre l'Assemblée, elle se serait aussitôt séparée, tant était grande la terreur qui l'avait saisie. Voilà donc le premier effet de la déclaration du danger de la patrie ! Oh ! si le pouvoir royal avait connu sa force ! s'il avait jugé froidement la faiblesse de ses ennemis ! Mais la terreur était partout; elle poussait les uns à des excès criminels, et les autres à une faible défensive.

Je ne peux m'empêcher de rappeler une anecdote de l'Empire romain. Justinien, pressé par deux factions réunies, ne voyait pour lui de salut que dans la fuite. Sa femme l'arrêta, en lui déclarant qu'elle ne le suivrait pas. Elle le fit rougir; et quoique la fureur des factieux fût portée à la dernière violence, quoique Constantinople fût déjà la proie des flammes, trois milles gardes fidèles sauvèrent l'Empire et l'empereur. Mais il est vrai qu'ils avaient à leur tête Bélisaire et Narsès. Qu'il eût été facile de réunir à Paris plus de trois mille hommes fidèles et dévoués ! Le sort de la France dépendait de la destinée du roi. Le roi devait nécessairement ou tomber, ou triompher dans Paris; il fallait, ou employer la force, ou voir se réaliser la prédiction de Jourdan *coupe-tête* : « Maintenant, nous serons les maîtres partout où nous irons. »

Parmi les horribles adresses qui déshonorèrent

les députés qui les appuyaient, je dois en citer une du conseil général de la commune de Marseille, afin de rappeler le discours énergique de M. Martin, député de cette ville. Il s'exprima ainsi : « Comme cette adresse, audacieusement « criminelle, suffirait pour déshonorer le nom « marseillais, je dois à l'Assemblée nationale, je « me dois à moi-même de l'improuver hautement, « de déclarer qu'elle est l'ouvrage de quelques « factieux qui sont parvenus aux places. J'atteste « que les sentiments manifestés dans cette adresse, « ne sont point les sentiments des Marseillais; « que la ville de Marseille est remplie de bons « citoyens qui gémissent des outrages faits à la « Constitution. Vous devez, oui, vous devez à la « sécurité de cette ville, qui gémit sous l'oppres- « sion de quelques factieux, vous devez en faire « justice. Je connaissais cette adresse audacieuse « depuis plusieurs jours; j'en ai frémi. Mais je « me flattais qu'en vertu de votre dernier décret, « elle ne serait pas connue, qu'elle serait vouée « dans l'oubli au mépris qu'elle mérite; mais à « présent qu'elle est connue, je demande, au « nom du salut public et du salut de Marseille, « que l'Assemblée sévisse contre ses auteurs. »

Ce discours, prononcé avec l'accent d'un homme de bien, fut combattu d'une manière

détournée par les jacobins, et fortement soutenu par les royalistes. Ils déclarèrent prévaricateurs les magistrats qui avaient signé cette adresse; ils annoncèrent qu'ils méritaient d'être décrétés d'accusation, et obtinrent que la Commission des douze fût chargée de faire un prompt rapport. Parmi ces orateurs, M. de Girardin remarqua que le député qui venait de faire entendre le cri de son indignation, avait été surnommé *le juste* dans la ville de Marseille, qui s'honorait de l'avoir vu naître.

Le roi avait confirmé la suspension du maire de Paris. Il parut à la barre, et lut une longue apologie de sa conduite. Il prétendait avoir empêché le sang de couler dans la journée du 20 juin. Cet homme, ouvertement factieux, se proclamait lui-même le sauveur de la France et du roi. M. Rœderer, procureur-général du directoire, se sépara de ses collègues, et fit un réquisitoire en faveur du maire et du procureur de Paris. Enfin, M. Muraire fit un rapport au nom de la Commission des douze, et proposa de lever la suspension approuvée et confirmée par le roi. Dès qu'un pareil pouvoir avait été donné au Corps législatif dans cette informe Constitution, fruit du siècle des lumières, il n'y avait plus de monarchie en France. Les membres du côté droit combattirent

les conclusions du rapporteur. MM. Boullenger, Gorgnereau et Huard, soutinrent M. Delfaut, qui, vingt fois interrompu, prononça un discours vigoureux contre le maire de Paris. Il entra dans touts les détails de sa conduite la veille du 20 juin, et ce jour même; il prouva que ce magistrat factieux avait favorisé, autant qu'il avait dépendu de lui, l'attentat commis dans cette exécrable journée. Guadet l'interrompit plusieurs fois, en employant ses artifices ordinaires; il était secondé par M. Lacroix, avec ce ton impératif qu'il prenait souvent. M. Léopold s'écria : « Je « demande qu'on fasse mention au procès-verbal « du privilége qu'a M. Lacroix d'être insolent. »

M. Dalmas prononça un discours remarquable, dans lequel il prouva, jusqu'à l'évidence, que le rassemblement du peuple était concerté depuis plusieurs jours; que son but était connu; qu'il était pervers, puisqu'il tendait à un attentat manifeste contre l'autorité royale; que le conseil général de la commune n'ayant pas voulu permettre ce rassemblement, et le département l'ayant formellement défendu, la municipalité ne pourrait jamais se laver de la tache imprimée sur elle par la délibération qui avait permis une véritable rébellion, et qui l'avait permise sous les yeux du corps législatif et du roi! Ce discours fut suivi de

violents débats, dans lesquels les jacobins trouvèrent des adversaires déterminés dans MM. Tarbé, Voysins de Gartempe et Genty. « Je demande, « dit M. Girod, qu'on aille aux voix par appel « nominal. Il faut que le peuple connaisse quels « sont les députés qui ont préféré la conservation « des principes à un seul des quarante-quatre mille « maires de l'empire. » — « Appuyé! s'écrièrent « plusieurs voix simultanément; appuyé! nous ne « craignons pas la mort! » MM. Huard et Coupé, du Tarn, parlèrent avec autant de courage. Ce dernier demanda que l'assemblée tînt désormais ses séances dans la ville de Rouen, ou dans toute autre ville, dont le maire aurait le pouvoir d'empêcher des rassemblements criminels. Sa proposition fut mise aux voix, et rejetée. Enfin, le décret qui levait la suspension fut adopté. Telle fut cette séance, si remarquable par la courageuse résistance du côté droit. Je demande s'il pouvait faire davantage, pour vaincre, non pas les fureurs des jacobins, mais la criminelle faiblesse des ventrus, qui donnèrent la victoire aux jacobins.

Le lendemain, les révolutionnaires montrèrent par leur audace même, que leurs craintes n'étaient point diminuées. Ils redoutaient le bon esprit des troupes de ligne qui étaient alors dans la capitale. Après une longue résistance du côté droit, égale

à l'importance de l'objet, ils obtinrent que toutes ces troupes fussent envoyées aux frontières. Il était impossible de mieux préparer la chute du trône qu'on ne le faisait depuis le jour de la fameuse réconciliation. Elle avait contribué à l'accélérer, parce qu'elle avait suspendu d'abord, et presque arrêté ensuite l'indignation générale excitée par les attentats du 20 juin, parce qu'elle avait motivé des actes de condescendance, inspirés au roi par son ardent désir de rétablir la paix, et surtout parce qu'elle avait achevé d'engourdir la chaleur expirante du parti mitoyen. Il se croyait bien sage, parce qu'il ne cessait de répéter qu'il ne fallait rien dire ni rien faire qui pût détruire la concorde si heureusement rétablie. Cette prudence inerte, si commune depuis la révolution parmi les honnêtes gens, étendait son sceptre de plomb sur la majorité de la commission des douze, et lui dictait ces faibles résolutions qui contribuèrent si rapidement à précipiter la chute du trône.

Enfin arriva le 14 juillet, anniversaire de la fédération qui s'était faite solemnellement en 1790. Les craintes augmentaient pour la sûreté de la famille royale, à l'approche de ce jour, vivement désiré par les révolutionnaires. Leur joie exaltée fut, comme à l'ordinaire, accompagnée d'une li-

cence honteuse, et exprimée par des chansons grossières. Les fédérés, sur lesquels ils fondaient leurs espérances, ne furent pas nombreux; presque toute la garde nationale parut animée des meilleurs sentiments, et je puis assurer que la grande masse du peuple se montra franchement royaliste. On le vit surtout, quand le roi, qui était à l'Ecole militaire avec sa famille, en partit pour aller prêter le serment sur l'autel élevé dans le Champ-de-Mars. Il fut salué par les plus vives acclamations. Elles étaient, il est vrai, mêlées à ces cris : *Péthion, ou la mort!* Mais j'ai bien présent à la mémoire l'espèce d'hommes qui hurlaient ces mots, et qui les portaient tracés avec de la craie sur le chapeau. C'était un ramas honteux de tout ce que la populace renferme de plus misérable dans son sein; et plus d'une fois on surprit, sur le visage de leurs chefs, une sorte de honte d'avoir de tels soldats. Un député, M. d'Obterre, me faisait remarquer la bonne contenance de la garde nationale de Paris. Il ajoutait : « Trois « de ces bataillons bien conduits suffiraient pour « tout changer. » Il était officier supérieur du génie.

Le roi avait à sa gauche le président de l'assemblée, M. Dubayet, lieutenant-colonel d'infanterie, et chevalier de Saint-Louis; il était de-

venu un des membres les plus fermes du côté droit. Il se conduisit avec touts les égards dus à la majesté royale; et si l'on avait voulu attenter aux jours du roi, il aurait certainement péri avant lui. Je dois ajouter que des girondins, et d'autres députés encore plus révolutionnaires, eurent dans ce jour une conduite différente de celle qu'on pouvait en attendre. Ils montrèrent, par leur attitude auprès du roi, qu'ils n'auraient pas souffert qu'un attentat eût été entrepris contre lui. Ils n'étaient certainement pas changés; bien au contraire : mais ils voyaient, dans ce vaste Champ-de-Mars, combien leur parti était peu nombreux et misérable. Ils ne pouvaient prévoir quelle aurait été la suite d'un mouvement général excité par la tentative d'un crime; et la très-grande majorité de la garde nationale annonçait énergiquement qu'elle était encore animée de l'indignation inspirée par l'attentat du 20 juin.

Après le serment prêté par le roi, et lorsqu'il descendit de l'autel, les applaudissements furent presque unanimes; et la famille royale, retournant aux Tuileries, vit sur son passage la même satisfaction, et toujours les mêmes marques de la joie du peuple. Cette joie n'était sûrement pas inspirée par le serment que le roi venait de faire. Cette immense multitude était bien éloignée de

s'occuper d'une pareille chose, et de porter sur elle un grand intérêt. Mais elle obéissait à cet instinct naturel et loyal qui redouble dans les hommes leur attachement pour une famille, d'autant plus malheureuse qu'elle est plus élevée. Tous les anciens souvenirs, les anciennes habitudes de respect se réveillaient alors, et se manifestaient sans crainte. Parlez donc encore de l'opinion publique. C'en était une, si jamais il y en eut. Expression vide de sens, parce que la chose qu'elle exprime est sans force, sans consistance, et ne peut produire aucun résultat. Oui, j'ai vu, j'ai observé cette multitude; elle était animée des meilleurs sentiments; elle était dans son cœur fidèle à son roi, et le comblait de bénédictions sincères; telle nous l'avons vue à la première et à la seconde restauration de Louis XVIII. Mais cet amour, cette fidélité du peuple, sont-ils des appuis pour un trône ébranlé? Insensé qui le croirait! Le peuple sera spectateur du dernier combat, et applaudira le vainqueur. Et qu'on ne le blâme pas! Que peut-il, s'il n'est réuni, encouragé et conduit? Il voit une poignée de factieux attaquer un trône, une poignée d'hommes courageux le défendre; il craint les uns, il fait des vœux pour les autres. Quand la lutte est terminée, il se soumet, il obéit. Les plus honnêtes pleurent en silence, les timides

s'efforcent de montrer une joie coupable, pour ne pas attirer sur eux la haine des vainqueurs qu'ils voient se baigner dans le sang. Ils songent à leur famille, à leurs affaires, à leur subsistance. Ils n'étaient pas chargés de se conduire eux-mêmes; à d'autres était imposé ce devoir. L'ont-ils rempli?

Dans ce jour, et tandis que l'Assemblée marchait en corps, je vis s'approcher de moi un député qui siégeait ordinairement parmi les jacobins. J'évitai sa présence, en m'éloignant de lui; mais il s'approcha encore, et me dit qu'il voulait me parler d'une chose très-importante. Il se nommait Blanc-Gilly; il était de Marseille. Je m'écartai alors avec lui. Il me dit qu'il avait partagé les opinions les plus extrêmes des jacobins; mais que leurs projets, leurs crimes, et la noble conduite du roi l'avaient entièrement changé; qu'il était le lien de la correspondance entre les jacobins de Paris et ceux de Marseille; que les dépêches de ces deux sociétés factieuses lui étaient adressées; qu'il avait frémi d'horreur en voyant, dans les lettres du club de Marseille, le dessein formel d'assassiner le roi et la famille royale; qu'il ne les avait pas remises à la société des jacobins de Paris, et qu'il les avait fait remettre au roi. Elles étaient depuis plus d'un mois entre les mains de

Sa Majesté, qui n'en avait fait aucun usage. Je répondis à ce député que j'étais très-fâché qu'il les eût remises au roi. Son extrême bonté l'empêcherait, sans doute, de les rendre publiques. J'étais persuadé, d'après les odieuses expressions de ces infâmes lettres, dont il venait de m'instruire, que si elles étaient lues à la tribune, elles exciteraient une indignation générale dans la France, et pourraient peut-être, par l'atrocité de l'attentat qu'elles conseillaient, tirer enfin le parti mitoyen de l'assemblée de cette faiblesse léthargique, véritable cause de touts nos malheurs. J'ajoutai que je me chargerais de dénoncer publiquement ces lettres à l'Assemblée; qu'il me serait facile de trouver un expédient qui pût détourner de lui le soupçon de me les avoir livrées. Je l'engageai à les redemander au roi, et à joindre à sa demande toutes les raisons qui pourraient déterminer Sa Majesté à les lui rendre. Il me promit de ne rien négliger pour y réussir. Je lui en ai parlé plusieurs fois depuis ce jour : il m'a constamment répondu que toutes ses tentatives avaient été inutiles.

Par une fatalité déplorable, ces mêmes papiers dont une imprudente bonté avait empêché de faire usage, furent soigneusement conservés et déposés dans l'armoire de fer que le roi avait fait

construire aux Tuileries. Là, ils ne devaient plus être funestes qu'à celui que le remords avait conduit aux pieds du roi, et qui les lui avait livrés. Blanc-Gilly fut dénoncé le 14 août; Bazire, Merlin et Goupilleau, chargés d'examiner les papiers de Louis XVI, déclarèrent qu'ils y avaient trouvé des lettres des jacobins de Marseille, adressées à ceux de Paris, sous le couvert de Blanc-Gilly, et qu'au lieu de les remettre à leur destination, il les avait portées au roi. Mandé à la barre, il n'y parut point, et fut ensuite décrété d'accusation, mais seulement exclu du Corps législatif. La Convention n'existait pas encore, et n'envoyait pas ses membres à l'échafaud.

Deux jours après ce nouveau serment du 14 juillet, Manuel, procureur de la commune, parut à la barre, où il n'avait pu se rendre en même temps que le maire Péthion, parce qu'il était retenu chez lui par une grave maladie. Il prononça un long discours pour sa justification. L'insolence outrageante y était portée au comble envers la majesté royale. Le côté droit manifesta souvent son indignation; mais les jacobins réclamaient le silence *pour un accusé*. Je ne transcrirai pas une seule phrase de son discours, quoiqu'il offre la preuve la plus forte que les vertus d'un roi qui ne sait pas se faire craindre, sont, pour les

factieux qu'il ménage, un sujet fécond de mépris et d'outrage; je n'en citerai pas un mot, parce que ce malheureux a expié ses fautes sur l'échafaud, où l'a conduit le refus courageux de signer le procès-verbal qui contenait la condamnation du roi.

L'Assemblée entendit le lendemain un rapport de M. de Chambonas, ministre des affaires étrangères. Il annonçait que l'empereur et le roi de Prusse avaient engagé le roi de Danemarck à se joindre à la ligue des puissances contre la France. Le ministère danois avait répondu que le concert des puissances était sans objet, depuis la libre acceptation de Louis de la nouvelle Constitution. On lut l'invitation des cours alliées, et la réponse de la cour de Danemarck. On lisait dans la première : « Le but de ce concert a deux ob-« jets : le premier, les droits lésés des princes de « l'Empire et ceux du Saint-Siége; le second, « les dangers dont la propagation des principes « français menace plus tôt, ou plus tard, les « Etats voisins, si l'on ne parvient à les préve-« nir. » M. Pozzo di Borgo fit ensuite un rapport sur les pays neutres de l'Allemagne qui recevaient les troupes des puissances ennemies de la France, et il proposa, au nom de plusieurs comités, de déclarer que le roi était chargé de faire poursuivre

les ennemis de la France partout où ils se présenteraient.

Depuis que les fédérés étaient à Paris, ils envoyaient souvent des orateurs à la barre de l'Assemblée. L'un de ces démagogues, en uniforme, osa y proférer des paroles injurieuses contre la reine. Il se plaignit d'avoir été insulté dans le jardin des Tuileries, tandis que la reine s'y promenait, au moment où il chantait, avec ses camarades, une chanson patriotique. On sçut qu'effectivement un groupe de bons citoyens avait forcé ces misérables à garder un silence respectueux; c'était là ce qu'ils appelaient une insulte, dont ils demandaient vengeance. Ils furent appuyés par les députés jacobins, et combattus par le côté droit. M. de Girardin s'écria : « Et moi, « je me plains que les députés sont touts les « jours insultés par le peuple. Pendant que j'é- « tais président, j'ai éprouvé des insultes révol- « tantes. » D'autres fédérés firent entendre un langage encore plus violent sur le roi, sur la Cour, sur les droits les plus sacrés, et tout ce qui peut affermir l'ordre social. Ils dénoncèrent le général Lafayette, « le plus méprisable, dirent-ils, le « plus criminel, comme le plus perfide des enne- « mis, le plus infâme des assassins du peuple. Il « a foulé aux pieds toutes les lois, il a déclaré la

« guerre à l'Assemblée nationale. La patrie in-« dignée demande que vous prononciez contre « cet homme méprisable. » Cette pétition excita toute l'indignation du côté droit. Plusieurs membres l'exprimèrent sans ménagement. Ils furent menacés par les jacobins; et M. de Girardin, parlant après un tumulte prolongé, déclara qu'il ne prenait point la parole pour parler d'un geste assez étrange de M. Merlin, et des armes qu'il avait dans sa poche.

L'Assemblée usurpait touts les pouvoirs : les ministres l'instruisaient de tout ce qui se passait à l'armée et dans les affaires étrangères; les dépêches étaient lues publiquement; Dumouriez, commandant par interim de l'armée du Nord, écrivait une lettre, dans laquelle il versait le ridicule sur la conduite des autres généraux; Lukner, arrivé à Paris, avait dans les comités un langage peu propre à donner une grande idée de ses talents; un député annonçait à la tribune que ce maréchal avait désavoué, dans la commission des douze, la dernière lettre qu'il avait écrite à l'Assemblée; qu'il y avait dit que ceux qui l'avaient présentée à sa signature, l'avaient trompé; on demandait que cette assertion fût vérifiée, que les officiers qui avaient trompé le maréchal fussent punis, ou qu'on lui donnât un tuteur; on

avançait qu'il avait été insulté, de la manière la plus grave, en sortant des comités. Après des séances qui montraient d'une manière si évidente l'imperfection du grand ouvrage légué à la seconde assemblée par la première, on disserta longuement sur la croix de Saint-Louis; on attaqua, on défendit cette institution. Enfin, les jacobins voulurent envoyer des commissaires dans les armées et dans les places fortes; mais cette proposition, combattue par le côté droit, fut rejetée, après un discours de M. d'Obterre, l'un des meilleurs officiers du génie. Ah! quel tableau monstrueux et dégoûtant aurait pu présenter à la nation française, le ministre qui aurait sçu ressaisir l'autorité! Quelle indignation n'aurait-il pas excitée dans toutes les âmes!

Le côté droit demandait avec instance qu'on fît enfin un rapport sur le général Lafayette; les jacobins reculaient, autant qu'ils le pouvaient, cette délibération, parce qu'ils étaient persuadés qu'elle lui serait favorable. La persévérance des royalistes l'emporta. Déjà M. Lemontey, au nom de la commission des douze, avait fait un rapport; et, sans accuser ce général, il avait présenté un projet de loi relatif à la conduite des généraux qui prendraient part aux discussions politiques, qui feraient délibérer leurs armées, et

parleraient en leur nom. M. Muraire fit un second rapport, et proposa le même décret. Guadet, toujours astucieux, vit bien que ces deux rapports préjugeaient la question d'une manière désavantageuse à son parti ; il eut l'adresse d'entretenir l'Assemblée des longs discours du maréchal Lukner dans la commission des douze. Il suivit la marche nouvellement adoptée par son parti, il opposa ce général à Lafayette. Il donna à touts ses discours une couleur favorable à l'accusation contre Lafayette; mais il découvrit aux yeux des royalistes le dessein qu'avait son parti de faire un instrument du vieux Lukner, quand il ajouta que Lukner avait ainsi terminé son discours : « J'ai vu le roi, et je lui ai dit que l'ar-« mée était fidèle à ses sermens; *qu'elle le serait* « *jusqu'à l'abandonner lui-même, s'il cher-*« *chait à renverser la Constitution.* »

Tout le discours de ce girondin était une apologie un peu niaise, mais par cela même très-adroite, de la conduite du maréchal. Ce ton de simplicité s'accordait avec la franchise et la loyauté qu'il exaltait en lui. Tout cela persuadait des hommes qui trouvaient un rapport parfait entre le ton de bonhomie du narrateur, et la bonhomie connue du vieux soldat qu'il vantait. Aussi, s'écrièrent-ils qu'il fallait imprimer ce

rapport, et l'envoyer aux armées. M. de Jaucourt leur répondit : J'en demande l'envoi au maréchal Lukner. Et moi, dit un autre, à la noblesse française. On lui cria qu'il n'y en avait plus; et le président le rappela très-sérieusement à l'ordre, pour avoir parlé d'une noblesse qui n'existait plus.

M. Delaunay d'Angers demanda le décret d'accusation contre le général Lafayette; il le motiva par un long discours, où l'épithète de traître et de perfide fut opposée à celle de loyal donnée au maréchal Lukner. Je remarque dans ce discours cette phrase assez naïve : « Qui pourrait vous arrêter? Son parti, les honnêtes gens; « ils sont peu redoutables. » C'est ainsi que les révolutionnaires ont toujours parlé des honnêtes gens; ils ne les ont jamais craints, et ceux-ci ont toujours craint les révolutionnaires. Cela seul a mis une différence immense entre les moyens de succès des deux partis; et c'est une des considérations sur lesquelles le parti royaliste devrait toujours avoir les yeux fixés. Mais quoique les jacobins ne dissimulassent plus qu'ils ne craignaient pas le parti royaliste, ils ne cessaient de prendre toutes les précautions possibles pour que le trône tombât de lui-même et sans défenseurs. Car, comme je l'ai dit et prouvé, ce parti n'a

point eu l'audace impétueuse qu'on lui attribue. A la moindre défense de la couronne, il a toujours reculé.

Plusieurs membres annoncèrent alors l'exécution du décret qui ordonnait que les troupes de ligne sortiraient de Paris. Le côté droit demanda qu'on en fît aussi sortir les fédérés. Cette proposition fut adoptée. Mais ce décret ne fut pas exécuté comme le premier; les jacobins surent bien conserver assez de fédérés pour l'attentat qu'ils méditaient. On n'avait jamais vu livrer ainsi un monarque à ses ennemis déclarés, en le privant de touts les moyens de se défendre. Le danger était si évident à la fin de juillet, que plusieurs députés prirent des passeports, sans déclarer leur qualité de député. Ils furent dénoncés, pour ce prétendu délit, par la section des Tuileries, dans laquelle ils étaient domiciliés. L'un d'eux, M. Douillé, accusé dans l'Assemblée, soutint qu'il n'avait qu'usé du droit qu'avait tout citoyen de demander des passeports quand il voulait voyager, et il ajouta : « Quand bien même j'aurais eu « des intentions éloignées, voici ce que j'aurais à « vous dire : Vous avez entendu à votre barre « des pétitionnaires qui vous ont proposé de dé« truire la Constitution, qui vous ont engagé à « suspendre le pouvoir exécutif; et au lieu de les

« renvoyer avec horreur, vous leur avez accordé
« les honneurs de la séance. Quand je prendrais
« des précautions dans une pareille circonstance,
« et pour touts les évènements qui peuvent ar-
« river, ces précautions ne seraient que pru-
« dentes. »

Ce discours annonçait, d'une manière positive, la crainte d'un affreux évènement que tout le monde prévoyait. Après avoir fait sortir les troupes de ligne de Paris, après avoir enlacé dans leur parti le maréchal Lukner, sans qu'il sçût ni ce qu'il disait, ni ce qu'il faisait, il ne restait plus aux jacobins qu'à décréter d'accusation le général Lafayette. Ils lui faisaient l'honneur de le craindre encore; et quoiqu'il eût prouvé qu'il n'avait pas ce courage entreprenant, capable de porter tout à coup des troupes à Paris, ils craignaient qu'à la nouvelle d'un second attentat, l'indignation de l'armée ne la fît marcher sans lui, ou ne l'entraînat, malgré sa prudente circonspection.

L'attaque et la défense durèrent plusieurs jours; les royalistes et les jacobins portèrent au dernier degré l'animosité qui les excitait les uns contre les autres. Les premiers ne pouvaient entrer, ou sortir de l'Assemblée, sans être menacés par une populace en fureur; mais plus le danger

augmentait, plus ils redoublaient de courage. Lafayette était le général nommé par le roi. Il commandait une armée qui avait toujours manifesté les meilleurs sentiments; il devait être défendu, malgré l'indécision de sa conduite. Les jacobins attaquaient en même temps les généraux et les colonels qui montraient le plus de dévouement pour la cause royale. Plusieurs d'entre eux, membres de l'Assemblée constituante, prononçaient touts les jours leurs sentiments avec beaucoup de fermeté, tandis que d'autres membres de la même assemblée les secondaient dans la capitale et dans les provinces. Ils étaient à la tête du parti constitutionnel, qui seul pouvait sauver la France. Il était plus nombreux et plus fort qu'il n'eût été nécessaire. Mais qu'est-ce qu'un parti sans chef? C'était ce besoin indispensable d'un chef qui portait les royalistes à défendre Lafayette, bien plus que sa conduite trop circonspecte. Nous savions d'ailleurs qu'il avait proposé au roi, ainsi que le dit M. de Molleville dans ses Mémoires, de l'arracher de la capitale et de le conduire à Compiègne; nous savions que le roi avait craint que cette entreprise ne fût trop hasardeuse, et lui avait ordonné de continuer à entretenir sa popularité, afin de pouvoir s'en servir un jour pour son service. Cela seul nous imposait la loi

de le défendre. Nous avons donc, en le défendant, rempli un devoir prescrit par les circonstances, et par le roi même. Si nous l'avions abandonné à ses ennemis, de quels reproches ne nous aurait-on pas accablés? Un général, aurait-on dit, vient au nom de son armée et au sien, braver à la barre d'une assemblée factieuse les ennemis irréconciliables du roi, et vous n'osez le soutenir! Vous tremblez devant un peuple furieux, vous craignez la mort. Quelle que fût sa conduite antérieure, quelque circonspecte que soit sa conduite présente, vous deviez le défendre. Vous lui auriez donné une force dont il aurait sçu profiter; c'était le seul homme déclaré ouvertement chef du parti royaliste. Abandonné par vous, il ne peut rien; vous êtes cause d'une condamnation qui entraînera la chûte du trône.

Voilà ce qu'on aurait dit, et l'on aurait eu raison. Nous l'avons défendu, avec l'assentiment de touts les bons citoyens; mais depuis ce moment, on n'a cessé de nous reprocher, et notamment à moi, cette même défense. Dans le reste de ma carrière politique, pendant le Directoire, pendant le règne de Bonaparte, et sous les Bourbons, on n'a cessé de répéter contre moi cette accusation : il a défendu Lafayette. Je n'en fus jamais étonné. Ne sais-je pas qu'il serait absurde

de s'occuper des jugements de l'espèce d'hommes la plus légère et la plus inconséquente, les habitants d'une grande capitale, d'où le bons sens est banni par le caquetage qu'amène l'excès de la civilisation ? Oui, je l'ai défendu; je m'honore d'avoir parlé pour lui, comme de l'action la plus juste, puisqu'il était le général nommé par le roi, le général d'une armée royaliste, le seul qui se présentât en défenseur déclaré; et comme de l'action la plus courageuse, puisque j'étais d'avance menacé touts les jours d'être poignardé si je le défendais, et puisque le jour de la séance où j'ai parlé pour lui, je n'ai échappé à la mort que par une espèce de miracle. Vous qui avez vu depuis, et dans des temps bien différents, des hommes estimables et royalistes, n'oser attaquer à la tribune un ministre qui exposait la monarchie à de nouveaux et dangereux ébranlements, soyez assez justes maintenant pour apprécier le courage des hommes qui, sous le poignard toujours levé des factieux, ont défendu un général nommé par son roi, et conservé par lui à la tête de l'armée.

MM. Limousin et Dumolard répondirent à MM. Delaunay d'Angers et Lasource. Ils défendirent l'accusé avec autant de fermeté que de talent. Le discours du second orateur fut inter-

rompu continuellement par les cris de fureur des jacobins et du peuple. Quand on se reporte à ces temps d'opprobre, on a peine à concevoir l'effronterie avec laquelle les orateurs jacobins se disaient les défenseurs des lois et des libertés qu'ils violaient touts les jours, et comment ils pouvaient être entendus patiemment par une assemblée de Français. Lasource osa reprocher à Lafayette d'avoir prononcé ce mot: *Que le pouvoir royal soit intact.* « O perfidie! s'écrie-t-il, « dont on a peine à concevoir la profondeur! » Et il part de là pour prouver longuement que la plus insigne mauvaise foi peut seule accuser l'Assemblée de vouloir attenter au pouvoir du roi, ou de l'avoir déjà fait.

Qu'on parle maintenant de lumières, d'instruction, de logique et de l'art de parler. Voilà un homme qui ose soutenir à une assemblée d'hommes instruits la chose évidemment la plus fausse; et un cri général ne s'élève pas contre lui! et il est même applaudi! Cet orateur démagogue, un des plus violents de l'Assemblée, donnait en même temps une leçon remarquable à touts les insensés qui se présentent au peuple comme les défenseurs de sa liberté. « Cet homme, disait-il, « dont l'impudence seule égale la scélératesse, « cet homme a osé dire qu'on ne lui disputerait

« point de bonne foi l'amour de la liberté. L'a-
« mour de la liberté dans l'âme de Lafayette! Et
« il ose défier qu'on lui dispute cette vertu! J'ac-
« cepte le défi qu'il ose faire, le front encore
« couvert du sang des victimes du Champ-de-
« Mars; je l'accuse d'être le plus horrible ennemi
« de la patrie et de la liberté. »

C'est ainsi que sont appelés dans les révolutions touts les hommes qui encensent le fantôme de la liberté, et traînent le peuple à son culte. Jamais ils ne peuvent donner au peuple tout ce que présente à son imagination ce mot vuide de sens, et tout ce qu'ils gagnent à lui offrir la liberté, c'est d'en être bientôt après déclarés les ennemis. Lasource, qui porte aujourd'hui cette accusation contre Lafayette, dans peu de mois, sera, comme ennemi de la liberté, et comme traître à la patrie, traîné à l'échafaud.

Il répéta, dans son discours, ce qu'avait dit Guadet sur le projet de Lafayette, dénoncé par Lukner; il ajouta que ce maréchal avait déclaré, devant les mêmes personnes, qu'afin d'engager son armée à marcher sur Paris, Lafayette lui avait fait distribuer pour plus de cent mille francs d'eau-de-vie. Certes, l'histoire que j'écris est une des plus mémorables; c'est la destruction du trône le plus auguste, et la chute du meilleur des princes.

Mais quels détails furent jamais plus dégoûtants! Quel spectacle présente ce vieux général Lukner, qui ne sçait ce qu'il dit, qu'on fait parler comme une vieille femme, et qui dément par ses discours tout ce qu'il a dit dans ses lettres! Quelle cruelle nécessité, quel manque total d'hommes dignes de ce nom, avaient forcé Louis XVI à confier une armée à ce vieux officier, capable tout au plus de commander quelques hussards; et cela dans les circonstances les plus graves, les plus terribles!

Pendant cette discussion, le roi annonça à l'Assemblée qu'il avait nommé, aux ministères de l'intérieur et de la marine, MM. de Champion et du Bouchage. Quelques jours après, le roi nomma M. d'Abancourt ministre de la guerre; M. Leroux de la Ville ministre des contributions; M. Bigot de Sainte-Croix eut les affaires étrangères. Tel était le ministère destiné à voir crouler le trône antique de saint Louis.

M. Dumolard ramena l'Assemblée au véritable objet de la pétition du général accusé, la punition des attentats du 20 juin, et la répression des sociétés populaires. Il prouva qu'il avait eu le droit, comme citoyen et comme général, de faire ces deux demandes. Il eut tort de lui donner des louanges exagérées qui ne prouvaient rien, et qui

permettaient aux jacobins de l'interrompre avec quelque avantage. Mais son discours respirait l'indignation qu'excitaient en lui la conduite et les projets des factieux. Il fut souvent interrompu, mais vivement soutenu par MM. de Girardin, de Jaucourt, Quatremère de Quincy, et surtout par lui-même. M. Merlin s'étant écrié : « Vengez « l'injure faite à l'armée française, en improu- « vant un discours d'esclave; » l'orateur répondit: « M. Merlin vient d'avancer la plus atroce im- « posture. Je lui donne un démenti. »

L'évêque constitutionnel Torné parla ensuite, et enflamma encore plus les passions. Les uns demandèrent qu'on prît les voix sur le champ; d'autres s'y opposèrent. Les tribunes du peuple se soulevèrent; les ordres du président y furent méprisés. Un membre s'écria : « Dans un lieu où « la liberté a été si ouvertement violée, on ne « peut plus délibérer. » Le président le rappela à l'ordre, en ajoutant que l'Assemblée ne devait pas cesser de voter, même au milieu des baïonnettes. « Je vous prends au mot, monsieur le pré- « sident, dit M. Calvet; allons siéger en présence « des Autrichiens, nous courrons moins de dan- « gers. »

Fauchet, évêque du Calvados, proposa d'interroger le maréchal Lukner sur la demande faite

par Lafayette de marcher sur Paris. Il fut soutenu par les jacobins, combattu par les royalistes. Guadet déclara qu'il avait copié les propres expressions du maréchal. « M. Bureaux de Puzy m'a « proposé, après les évènements du 20 juin, de « la part de Lafayette, de marcher sur Paris. Je « lui ai répondu : Il est maître de faire ce qu'il « voudra; mais je marcherai sur lui, et je le dau- « berai. M. Bureaux de Puzy me répondit alors : « Mais la vie du roi est en danger. » Après cette déclaration de Guadet, je pris la parole, et je dis à l'Assemblée que je sçavais que M. Bureaux de Puzy s'était rendu auprès du maréchal; mais qu'il était chargé d'une lettre dans laquelle Lafayette, qu'on accusait de vouloir rétrograder, au lieu d'avancer, proposait au maréchal l'attaque de Mons. « Il a refusé, ajoutai-je, non pas que je « lui en fasse un reproche; car je ne suis pas as- « sez absurde pour m'occuper à examiner et blâ- « mer les opérations des généraux. En outre, je « suis autorisé par M. de Grouchy, beau-frère de « M. de Condorcet, à déposer son témoignage « sur le bureau. Il atteste que le premier régi- « ment qui ait envoyé une adresse à M. de La- « fayette, est le sien, et qu'il était hors du camp « et détaché en avant de Mons, lorsqu'il l'a ré- « digée. » J'ajoutai quelques réflexions, et je fus

interrompu par des vociférations si horribles des tribunes, qu'on aurait cru entendre les cris d'une troupe de bêtes féroces, impatientes de leur proie. Plusieurs députés s'écrièrent : « Nous ne sommes « plus libres! » M. Reboul ayant dit aussitôt : « Je « demande que l'on se mette aux genoux de M. de « Lafayette, » je lui répondis : « Je prie M. Re- « boul de croire que je ne sçais pas plus louer que « calomnier. Je n'ai pas loué Lafayette; je ne le « louerai point d'avoir fait son devoir. »

Je demandai qu'on interrogeât le maréchal Lukner sur la dénonciation qu'on lui attribuait, mais que l'on continuât de discuter les anciennes accusations. Les jacobins s'y opposèrent. Ils voulaient ajourner la décision; ils sentaient que le moment ne leur était pas favorable. Cette nouvelle discussion fut plus orageuse encore que la première. On annonça que le tocsin se faisait entendre dans la section de St.-Roch, et qu'un nombreux rassemblement du peuple marchait sur les Tuileries. Le maire de Paris, mandé à la barre, rassura l'Assemblée, et dit qu'à sa voix le rassemblement s'était dissipé. Cet alternatif d'ordre et de désordre, d'attaques dirigées contre le roi, et de confiance témoignée par le peuple à ses magistrats, servait admirablement les factieux. C'est un des moyens qu'ils sçavent le mieux employer,

ainsi que les protestations perfides d'attachement aux lois. Enfin, l'accusation de M. de Lafayette fut ajournée jusqu'à la vérification du fait nouveau annoncé par M. Guadet, et combattu par les royalistes. M. Bureaux de Puzy fut mandé à la barre.

On voit dans quelle position embarrassante nous étions placés. Il fallait disculper le général Lafayette d'un projet qui eût été digne d'un bon Français, celui d'employer la force pour délivrer le roi, la famille royale et l'assemblée, esclave comme elle. C'était impossible, sans paraître improuver ce projet; mais il est vrai aussi que s'il avait formé ce dessein, il ne l'aurait certainement pas confié au maréchal.

Dans les séances suivantes, on entendit la lecture d'une lettre écrite par des fédérés, et qui exprimait les plus louables sentiments; ils y avaient pris le titre d'*honnêtes gens*. Un député s'écria: « Je demande, pour l'honneur des fédérés, que l'on raye ce mot infâme d'*honnêtes gens*. » D'autres fédérés furent admis à la barre; et après avoir accusé le roi, les administrateurs, les tribunaux, les états-majors, ils demandèrent sans détour que l'Assemblée prononçât la déchéance du roi. Cette demande insolente excita toute l'indignation du côté droit; elle fut manifestée sur-

tout par MM. Huart, de Girardin et Cartier-Douineau. M. Guérin appuya cette infâme proposition, et prononça ces mots : « Montrez-moi « un article de la Constitution qui vous défende « d'examiner si le roi est dans le cas de la dé- « chéance. Si nous ne l'abordons pas, nous som- « mes touts des lâches ; et ceux qui s'y oppose- « ront, je les dénonce à la patrie. » M. Boullenger s'écria : « Monsieur Guérin, dénoncez-moi, je m'y oppose. » Et le côté droit se leva aussitôt en s'écriant : « Touts! touts! » M. Boullenger continua : « Et moi, je vous dénonce à la France entière comme un faussaire. »

Il faut bien répéter toutes ces expressions, pour prouver quelle fut la courageuse opiniâtreté des royalistes constitutionnels du côté droit à défendre le trône. Leur courage honorable doit plaire aux royalistes mêmes d'une autre nuance d'opinions, qui peut-être alors ne purent bien juger leur conduite, et furent injustes envers eux.

On avait déjà persécuté les prêtres dans plusieurs villes de la France : à Dijon, on en avait enfermé un grand nombre dans un lieu public, afin de les soustraire à la fureur du peuple, excité par les jacobins. L'assemblée apprit tout à coup, par une lettre du ministre de l'intérieur, qu'à Bordeaux deux prêtres avaient été victimes

de l'effervescence populaire. J'ai encore présente à l'esprit la profonde indignation, mêlée d'horreur, qui se manifesta parmi les membres du côté droit. M. Becquey fut son organe, et demanda la punition des assassins. Soutenu par MM. Jouneau et Brunk, il fut combattu par M. Ducos, député de Bordeaux : il osa accuser les prêtres égorgés, ce qui devenait la justification des assassins. « Ces prêtres, dit-il, avaient lassé par leurs « complots la patience du peuple. Le tribunal « criminel n'a pas fait son devoir. Certes, quand « les tribunaux ne font point justice..... Je n'a- « chève pas. Je demande qu'on passe à l'ordre « du jour. » Un député annonça que, dans le département de l'Indre, le tribunal avait condamné deux prêtres séditieux à dix ans de galères, et à être exposés pendant deux jours sur la place publique, avec cet écriteau : *Prêtres séditieux*. Il en conclut que c'était la faute des tribunaux, si le peuple se faisait justice.

Que ne fallait-il pas attendre d'une assemblée dans laquelle on osait professer d'aussi abominables principes?

On lui donna un nouveau motif de satisfaction, en lisant une infâme adresse datée d'Angers, et qui commençait ainsi : « Législateurs, Louis XVI a trahi la France et ses serments.

Prononcez la déchéance, et la patrie est sauvée. » Les tribunes exhalèrent leur joie féroce ; mais le côté droit demanda que le lecteur fût envoyé à la prison de l'Abbaye. M. Choudieu déclara qu'il désirait y être envoyé pour une telle adresse. L'assemblée était une arène où l'on combattait ouvertement pour et contre un monarque infortuné, digne de commander à un peuple de sages, mais non à des hommes tels que nous les avons vus, incapables de discerner et d'apprécier les vertus qui perdaient ce monarque.

Dans ce même temps, son excessive bonté lui fit commettre encore une faute bien grave. Les girondins lui écrivirent, et osèrent lui promettre de le défendre, s'il replaçait au ministère leurs amis Roland, Clavière et Servan : ils firent parvenir cette lettre par l'intermédiaire d'un peintre nommé *Bose*. Le roi se borna à la leur renvoyer. Si, au contraire, il l'avait adressée à l'Assemblée, elle aurait divisé inévitablement les montagnards et les girondins. Les premiers, qui affectaient des principes de républicanisme, et qui déjà commençaient à soupçonner les girondins d'avoir des vues différentes de celles dont ils espéraient le succès, auraient vu dans ce parti des intrigants et des traîtres ; ils les auraient attaqués avec cette fureur qu'ils ont montrée depuis contre eux ; ils

obscurs de métaphysique, quand, s'éloignant du point principal qui devait les occuper, ils ont divisé les questions, et se sont égarés dans de vaines subtilités.

L'ex-capucin Chabot appuya la dangereuse proposition qui venait d'être faite. Il soutint que le peuple français avait toujours le droit incontestable de changer sa Constitution, quand il le juge à propos. Le président, M. Lafond-Ladébat, le seul député de Bordeaux fidèle au roi, et connu par sa fermeté, interrompit l'orateur, et le rappela à la Constitution qu'il avait jurée. Chabot répondit que c'était dans cet acte même qu'il avait puisé ces principes. Là-dessus s'élève une grande rumeur. Les jacobins accusent le président d'attenter à la souveraineté du peuple; le peuple des tribunes entend avec délices ces mots qui lui apprennent, pour la millième fois, qu'il est le souverain. Il applaudit ses zélés sujets qui parlent pour défendre sa souveraineté; il les enivre de ses applaudissements; et, pour les mériter, ils veulent absolument que le président soit puni du blasphême qu'il a proféré. Les royalistes soutiennent au contraire que le député Chabot ayant juré de maintenir la Constitution, ne peut proposer d'y rien changer, et que ce serment qui lie les représentants du peuple, ne blesse point la sou-

menaçant sans cesse. « Je ne puis, dit M. Blanchon, entendre sans indignation M. Lecointre. « Je suis prêt à prouver par le *Journal des jacobins*, dont j'ai la collection, qu'on a voulu « loger les fédérés au faubourg Saint-Antoine, « et les y solder. » Le courage du côté droit fut inutile; les députés du centre étaient plus que jamais asservis aux volontés des factieux. Parmi eux, sans doute, étaient des hommes très-estimables; mais ils persistaient dans la faute très-grave de ne pas s'asseoir dans le côté droit. Leur éloignement affaiblissait le parti royaliste, et leur présence fortifiait les ventrus. S'ils s'étaient assis parmi nous, beaucoup d'hommes du centre s'y seraient portés aussi. Nous eûmes la douleur de voir le parti du centre s'unir aux jacobins pour rendre Manuel à ses fonctions.

Chaque jour, chaque instant du jour avançait le fatal moment de la chute du trône. Un député proposa d'examiner si le roi, par sa conduite, avant ou depuis la déclaration de guerre, s'était mis dans le cas d'être *censé* avoir abdiqué la couronne.

Cette proposition amena une vive discussion, qui montra le degré d'absurdité où peuvent descendre les hommes, quand ils ont raisonné pour faire des lois, comme ils raisonnent sur des points

obscurs de métaphysique, quand, s'éloignant du point principal qui devait les occuper, ils ont divisé les questions, et se sont égarés dans de vaines subtilités.

L'ex-capucin Chabot appuya la dangereuse proposition qui venait d'être faite. Il soutint que le peuple français avait toujours le droit incontestable de changer sa Constitution, quand il le juge à propos. Le président, M. Lafond-Ladébat, le seul député de Bordeaux fidèle au roi, et connu par sa fermeté, interrompit l'orateur, et le rappela à la Constitution qu'il avait jurée. Chabot répondit que c'était dans cet acte même qu'il avait puisé ces principes. Là-dessus s'élève une grande rumeur. Les jacobins accusent le président d'attenter à la souveraineté du peuple; le peuple des tribunes entend avec délices ces mots qui lui apprennent, pour la millième fois, qu'il est le souverain. Il applaudit ses zélés sujets qui parlent pour défendre sa souveraineté; il les enivre de ses applaudissements; et, pour les mériter, ils veulent absolument que le président soit puni du blasphême qu'il a proféré. Les royalistes soutiennent au contraire que le député Chabot ayant juré de maintenir la Constitution, ne peut proposer d'y rien changer, et que ce serment qui lie les représentants du peuple, ne blesse point la sou-

veraineté du peuple. La dispute devient plus vive encore, quand le président parvient à lire l'article de la Constitution, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale constituante déclare que la nation a le droit imprescriptible de changer sa « Constitution; et néanmoins, considérant qu'il « est plus conforme à l'intérêt national d'user « seulement, par les moyens pris dans la Constitution même, du droit d'en réformer les articles, dont l'expérience aurait fait sentir les « inconvénients, décrète qu'il y sera procédé « par une assemblée de révision, en la forme suivante. »

Aussitôt que le président avait commencé à lire cet article, chacun avait tiré de sa poche le livre sacré, avait couru à l'article, et s'était hâté d'y chercher le sens le plus favorable à son opinion. Les jacobins insistèrent sur la déclaration qu'ils y voyaient écrite, que le peuple avait le droit imprescriptible de changer sa constitution; mais ils gourmandèrent vigoureusement l'Assemblée constituante sur ses deux adverbes *néanmoins* et *seulement*. « Le corps constituant, dit « le fougueux Isnard, après avoir reconnu le « principe fondamental dont il avait eu besoin « pour régénérer l'empire, a aussitôt cherché à « enchaîner cette souveraineté; et tandis que par

« un article exprès, il l'a reconnue, il est revenu « par *un néanmoins et un considérant* à presque « enchaîner le peuple. Mais, Messieurs, le *néan-* « *moins et le considérant* ne peuvent être consi- « dérés que comme un conseil que le corps cons- « tituant a donné au peuple, *et sa souveraineté* « *reste entière.* Mais on a espéré que par ce « moyen, on pourrait faire croire que la nation « n'a plus ce droit, qu'elle ne peut plus changer « que des articles, qu'il faut pour cela attendre « douze années; une partie de l'Assemblée est « même entrée dans ces vues criminelles. »

Enfin, après une heure de débats sur un texte aussi fécond, les jacobins, armés du grand argument de la souveraineté du peuple, l'emportèrent sur les royalistes; le président fut obligé de céder le fauteuil à un ex-président, qui, au nom de l'Assemblée, le rappela à l'ordre, pour lui apprendre à rappeler M. Chabot à la Constitution. Le président avait eu raison contre l'ex-capucin Chabot, mais il faut avouer aussi que l'Assemblée avait aussi raison contre son président; car, comme l'avait fort bien démontré Isnard, deux adverbes et un considérant ne pouvaient porter atteinte au dogme imprescriptible de la souveraineté du peuple, et ne pouvaient forcer ce peuple d'attendre douze longues années pour se mettre en république.

On a souvent parlé de la puissance du ridicule en France. Les choses étaient donc bien changées ; le ridicule d'une scène semblable ne produisait absolument rien ; et le peuple français si éclairé, disait-il de lui-même, qui, avant la révolution, s'était enfoncé dans toutes les idées absurdes et niaises que lui présentait le galimathias métaphysique et sentimental, avait transporté tout cet attirail dans les discussions politiques. Malheureusement pour toutes ces belles choses, c'est toujours par les résultats que juge la postérité ; elle ne pourra concevoir un jour l'ignorance de cette Assemblée constituante, remplie d'instruction, de savoir, de tout ce que peut mettre dans la tête des hommes une immense lecture, et qui, dans ses longues discussions, citait sans cesse les savants et les écrivains de touts les siècles. La postérité ne concevra pas surtout que des gentilshommes, des militaires, l'épée au côté, aient pu partager ce délire inconcevable, et se jeter dans tout ce fatras philosophique d'argumentations insensées et contradictoires.

CHAPITRE VIII.

Plan des Girondins, de Condorcet et de Brissot. Les démagogues se déclarent contre eux. Nouvelle condescendance du roi. Des gardes nationaux viennent se plaindre d'une mesure de police qui exposait les jours du roi. Efforts du côté droit. Le roi va au-devant de tout ce qu'on demande contre lui. Querelle entre des Marseillais et des gardes nationaux. Deux gardes sont tués. Bonté trop grande du roi et de la reine. Belle conduite de la garde nationale de Paris. Lettre touchante du roi. Elle anime encore plus les factieux contre lui. Pétion demande la déchéance. Une députation de Nanci et beaucoup de citoyens de Paris viennent se plaindre des factieux. Le célèbre Lavoisier est leur orateur. Des magistrats et des citoyens sont égorgés à Toulon et à Marseille. Les bons citoyens de Paris déploient le plus grand courage.

La commission des douze avait été jusque-là trop timide, au gré des royalistes et des jacobins. Ceux-ci avaient obtenu que le nombre en serait

augmenté. C'était par elle qu'ils espéraient parvenir à prononcer la déchéance du roi; ils y étaient maintenant en majorité. Je crus alors que je ne pouvais plus y rester; j'envoyai ma démission au président de l'assemblée. Guadet fit en son nom la lecture d'une adresse au roi. « C'était, disait-il, afin de convaincre la nation que l'Assemblée avait fait tout ce qui dépendait d'elle avant d'en venir aux dernières extrémités. » Il est inutile de la copier ici; l'arrogance y égalait l'injustice. Brissot parla après lui, et répéta fastidieusement tout ce qu'il avait déjà dit sur les manquements du roi au serment qu'il avait fait de maintenir la Constitution. Comme son discours était écrit, il lut ses conclusions écrites, sans faire attention que Guadet venait de présenter un projet d'adresse qui avait excité, parmi les jacobins et le peuple des tribunes, des sentiments et une espérance que ses conclusions allaient offenser. Il demanda « que la commission « extraordinaire examinât les actes qui pouvaient « entraîner la déchéance du trône, et si ces actes « *avaient été commis par le roi;* qu'elle présen- « tât à l'assemblée un projet d'adresse pour pré- « parer le peuple *contre les mesures inconstitu- « tionnelles et exagérées* qui pourraient ruiner « la cause de la liberté. » Ces deux demandes fu-

rent applaudies par une grande partie de l'Assemblée, et couvertes de huées par les tribunes, qu'elles soulevèrent d'indignation.

Depuis plus d'un mois, Brissot et les girondins étaient dénoncés comme des traîtres vendus à la couronne. Dans la société des jacobins, dans celle des cordeliers surtout, on fulminait contre eux. A la tête de leurs ennemis étaient Robespierre et Danton. Les girondins n'avaient pu cacher leurs projets : prononcer la déchéance du roi, proclamer une régence, nommer leurs amis au ministère, conserver la majorité dans la Chambre des députés, et réunir ainsi toute la puissance dans leurs mains. Condorcet était un des plus chauds promoteurs de ce plan; il se voyait le gouverneur du prince royal, et le chef de l'instruction publique. Mais les jacobins les plus exaltés de l'Assemblée et ceux de Paris étaient furieux des moindres tentatives des girondins pour l'exécution de ce projet; ils étaient résolus à précipiter violemment le roi du trône, afin d'obtenir une Convention et de proclamer la république, plutôt que de laisser les girondins prononcer la déchéance sous une apparence légale, et s'emparer du pouvoir. Ainsi l'infortuné Louis XVI, long-temps victime de l'union de ses ennemis, allait être accablé par la haine implacable qui les

divisait! Cette situation ne peut être trop remarquée, ni même assez méditée.

Danton était, plus encore que Robespierre, le chef de l'entreprise qui se préparait contre le trône. Cet homme était alors le chef de la populace et des plus forcenés démagogues, réunis dans le club des cordeliers; il avait sous ses ordres Marat, Westermann et Camille Desmoulins. Ce fut lui qui conçut et fit exécuter le sanglant attentat du 10 août. Si les girondins avaient été des hommes d'Etat, attachés à leur patrie; s'ils avaient reconnu leur égarement, leur danger personnel leur aurait montré qu'il n'y avait de salut pour eux que dans le salut du roi; ils seraient revenus franchement à nous, ils auraient eu la majorité: mais ils étaient incapables de concevoir cette noble manière de réparer leurs fautes; ils n'avaient pas non plus l'esprit assez étendu pour voir que, dans toutes les grandes affaires, il faut toujours avoir un but décidé, vouloir une chose entière, complète, sans aucune diminution, ni altération d'aucune de ses parties, et qu'en la voulant avec noblesse et grandeur, on se prépare par cela même plus de moyens de succès. Ces parleurs n'étaient que de très-petits hommes, qui manquaient entièrement de ces belles inspirations que donne l'amour de ses devoirs et de sa patrie; ils ne con-

nurent pas même leur intérêt personnel, ou ne surent pas le défendre avec vigueur. Flétrir un trône et vouloir le conserver, en renverser un roi pour y placer un enfant, accuser avec mauvaise foi le monarque le plus vertueux, quand ils savaient bien eux-mêmes qu'on ne pouvait lui reprocher qu'une excessive bonté, établir une régence dans l'espoir d'en être les maîtres, voilà le grand projet de ces hommes qu'on a tant vantés. Mais ne voyaient-ils pas que leurs ennemis préparaient une attaque terrible contre ce trône qu'ils voulaient conserver, pour y régner sous le nom d'un enfant? Accablés d'outrages par le parti qui s'élevait contre eux, pourquoi n'ont-ils point pris des mesures vigoureuses pour arrêter ses entreprises? Ils se bornent à la vaine demande d'une adresse pour prémunir le peuple contre les mesures inconstitutionnelles et exagérées; et encore durent-ils voir, par la manière dont les royalistes accueillirent cette proposition, qu'ils étaient prêts à les seconder, s'ils voulaient rentrer dans la ligne du devoir; et par les clameurs du peuple, qu'il n'y avait plus de composition à espérer entre eux et les démagogues. La même chose se répéta lorsque Vergniaud voulut faire casser un arrêté de la section de Mauconseil, par lequel elle se mettait sans façon à la place de tout le

peuple français. L'adhésion unanime de toute l'Assemblée, la satisfaction du côté droit, les fureurs des tribunes, les violences des jacobins, le soir de ce même jour, auraient dû éclairer et fortifier les girondins. Ils n'avaient qu'à proposer: tout ce qu'ils auraient demandé contre les factieux aurait été approuvé sur le champ. Mais, par une déplorable fatalité, dans notre révolution, toutes les démarches vers le bien, ou vers l'apparence du bien, n'ont été que de misérables tâtonnements; nous n'avons marché d'un pas hardi que lorsque nous avons fait le mal.

Je sais que les girondins n'ont cessé de répéter, après l'évènement, qu'ils n'avaient eu d'autre but que d'arriver à la république; ils s'en sont vantés, comme d'un projet noble et grand; mais tout prouve le contraire. D'ailleurs, pour arriver à la république par la déchéance, ne fallait-il pas aussi empêcher que le trône fût renversé par la faction qui se déclarait ouvertement son ennemie, et qui ne parlait que d'emprisonnements et de massacres? Dans l'une et l'autre supposition, ils ont été également de très-petits hommes, incapables d'aucune mesure qui portât un caractère de grandeur.

En sortant de cette séance, où Brissot s'était prononcé contre les opinions inconstitutionnelles et exagérées, le peuple furieux environna et me-

naça plusieurs députés. Je me réunis à quelques-uns de mes collègues pour aller à leur secours. Entrés dans la cour qui suivait immédiatement l'enceinte de l'Assemblée et de ses bureaux, nous vîmes que MM. de Jaucourt et de Girardin étaient environnés dans un coin de la cour, et répondaient avec fermeté aux invectives du peuple; mais déjà la contestation avait pris un caractère qui ne laissait plus rien à craindre pour eux. Un homme de la foule tourna toute la querelle en une gaîté générale, par cette saillie prononcée d'une voix forte : « Eh bien, au bout du « compte, nous n'avons rien à dire contre vous. « Vous étiez nobles, vous défendez votre affaire; « c'est tout simple. Mais ce coquin de Brissot, « c'est le fils d'un pâtissier de Chartres. Ne voilà-« t-il pas qu'il nous trahit maintenant, et qu'il « parle contre la déchéance? » Tout le monde se mit à rire, en s'écriant : « C'est vrai! ce co-« quin de Brissot, fils d'un pâtissier de Chartres! » Et l'on laissa les députés se retirer tranquillement, pour chercher Brissot, qu'on ne trouva point.

Je dois présenter tous les détails qui montrent les suites funestes des *concessions* faites par le roi à ses ennemis, et qui prouvent en même temps que les royalistes n'ont cessé de défendre la couronne, et de veiller à la sûreté du roi. On

avait décrété depuis peu de jours que la terrasse des Feuillants, qui termine un des côtés du jardin des Tuileries, serait comprise dans l'enceinte appartenante à l'Assemblée. M. Voysin de Gartempe demanda le rapport de ce décret, et fit valoir touts les motifs que présentait la sûreté du roi. Il devait être le maître absolu d'ouvrir ou de fermer le jardin des Tuileries; il devait en jouir, comme tout particulier jouit de sa propriété. Cette demande importante fut appuyée fortement par le côté droit, et combattue par les plus forcénés du parti jacobin. Le souvenir des attentats du 20 juin faisait pencher la balance en faveur des royalistes, lorsqu'un membre du comité des inspecteurs de la salle, déclara que, la veille, les ministres de la justice et de l'intérieur avaient annoncé au comité, de la part du roi, qu'il désirait exécuter le décret le plus promptement possible; *mais que ne voulant faire ni plus ni moins que ce que désirait l'Assemblée* il envoyait les deux ministres pour s'entendre avec les commissaires de la salle.

Cette déclaration paralysa les efforts des royalistes; ils persistèrent néanmoins. Ils rappelèrent ce qui s'était passé déjà plusieurs fois aux Tuileries, et qu'on délibérât sur la demande de M. de Voysin. MM. Hébert, Laureau et Quatremère

l'appuyèrent vivement. Ils ne dissimulèrent point combien le décret était dangereux, et que la condescendance du roi pouvait nuire à sa propre sûreté. La proposition fut rejetée. Le côté droit insista encore, et demanda vainement l'appel nominal. Il est essentiel de s'arrêter sur de semblables détails, afin de se bien convaincre des funestes résultats d'une condescendance qui ne s'arrête jamais. Malheureux prince, c'est ainsi qu'on vous conduisait à votre perte par la route frayée par vous-même!

Tout cela ne pouvait contenter les jacobins. Ils voulaient que le roi se livrât sans armes et sans défenseurs; et le nouveau ministère semblait avoir formé l'entreprise impossible de les empêcher de se plaindre, en allant au-devant de tout ce qu'ils désiraient. Les royalistes de l'Assemblée entendirent, en gémissant, la lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur. Il informait l'Assemblée qu'ayant appris par M. le procureur-général-syndic du département, qu'on avait répandu le bruit, dans quelques lieux publics, qu'il se formait un amas d'armes et d'habits dans le château des Tuileries, il s'était transporté chez le roi, pour lui en rendre compte. « Sa Majesté, disait-« il, quoique au milieu de son sommeil, m'a « chargé d'inviter M. le maire à se rendre au

« château pour y faire la visite qu'il jugerait né-« cessaire. » Il ajoutait que le maire, voulant donner de la solemnité à un acte de cette importance, en avait chargé six de ses collègues.

Mais malgré les ordres du roi et de son ministre, ces magistrats firent des observations sur cette démarche; et le maire écrivait au ministre qu'il se trouvait arrêté, jusqu'à ce que le conseil municipal eût décidé. L'autorité royale pouvait-elle être plus compromise? Quoi! l'on refusait de faire même ce qu'elle prescrivait *contre elle-même*. Puisque les ministres avaient tant fait que d'accorder la visite, ils avaient une belle occasion de prendre enfin le ton du commandement, sans aucun risque, et de dire au maire : Vous soupçonnez le roi d'avoir des armes chez lui, le roi vous ordonne de faire la visite de son palais. Il était cruel de voir le roi descendre à une si grande condescendance pour être désobéi. Aussi, M. Boullenger demanda-t-il que le maire rendît compte des raisons qui l'avaient empêché de faire la visite accordée par le roi.

Je vous supplie instamment de bien remarquer toutes ces nombreuses *concessions* et leurs résultats, afin de vous les rappeler, lorsque vous lirez dans un chapitre du règne de Charles X, les considérations nombreuses que je vous présenterai

sur le système des *concessions*, qui fut, sous ce règne, adopté par les ministres, comme un principe de gouvernement.

Les factieux, touts les jours plus enhardis par ces preuves sans cesse renaissantes d'une faiblesse que rien ne déguisait, préludaient au dernier attentat. Ils accusaient maintenant les royalistes de tout ce qu'ils faisaient eux-mêmes; et lorsque le peuple se portait à des violences, c'était, suivant eux, les royalistes qui l'avaient excité. Dans une séance orageuse, qui se termina par ordonner les arrêts pendant huit jours à l'un des membres les plus courageux du côté droit, M. Tarbé, M. de Jaucourt dévoila cette marche perfide. « C'est une tactique infâme, dit-il, de la part « de ces messieurs, de récriminer contre nous, « et de nous dénoncer au peuple, comme les au- « teurs des maux qu'ils attirent sur la France. »

Un des grands moyens employés par les jacobins, était d'accoutumer le peuple à se rassembler tout à coup sur de faux avis, à prendre les armes, et à se porter aveuglément où ils le conduisaient. Depuis le 20 juin, ils avaient plusieurs fois renouvelé de semblables tentatives. Le 27 juillet, Pétion vint annoncer à l'Assemblée qu'il avait appris, pendant la nuit, qu'on avait le dessein de réunir en masse les fédérés, les faubourgs de

Paris, les habitants de Paris, et même la garde nationale de Versailles; de les rassembler au bruit du tambour et du tocsin, et de les porter autour de l'Assemblée nationale et du château. Remarquez qu'il n'ose pas nommer la garde nationale de Paris; elle fut toujours prête à défendre le trône. « Que serait-il arrivé alors? ajoutait-il « avec simplicité; c'est ce que j'ignore. » Mais il avait couru aux faubourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine; la générale avait battu dans ce dernier faubourg; les bataillons étaient sous les armes avec leurs canons. « Je les ai harangués, « disait-il; et ce qu'il y a de consolant pour le « magistrat, c'est qu'il a vu encore dans cette « occasion que la voix de la raison était encore « plus saillante et plus salutaire que la force. »

Je prie le lecteur d'imaginer, s'il peut, combien furent unanimes les applaudissements du peuple qui entendait ces belles phrases, par lesquelles on annonçait sa docilité envers ses magistrats. Qu'il se trouvait bon et grand! combien il était facile de le conduire par des paroles de douceur, et au nom de la loi! Le peuple souverain ne pouvait oublier que la loi étant émanée de lui, il devait obéir à la loi; ce bon peuple ne voulait que la loi, et ne connaissait qu'elle. Et c'était lui que les royalistes calomniaient touts les

jours. Voilà ce que disaient les démagogues, ce que répétaient d'imbéciles honnêtes gens! Mais ce bon peuple ne prévoyait pas qu'un grand nombre d'artisans de toute espèce, de marchands, de fermiers, de cultivateurs, seraient dans quelques mois traînés à l'échafaud, avec ces girondins qu'il avait tant applaudis, et que ce Pétion qui flattait sa souveraineté, poursuivi comme un traître, périrait de la mort la plus cruelle, et dans le désespoir.

Un des caractères principaux de notre révolution, est cette hypocrisie niaise et sentimentale, si flatteuse pour le peuple, que nous avons transportée des écrits de nos philosophes dans la politique, et qui s'est mêlée aux scènes du drame sanglant qui a effrayé l'univers.

Mais il commençait à se lasser de tant de bonté, ce député qui s'écria dans la même séance: « Vous êtes étonnés de touts les mouvements et « de toutes les agitations du peuple. Voulez-vous « faire cesser touts ces désordres? faites tomber « la tête de touts les traîtres. » Dans la même séance, on entendit les discours les plus violents après la lecture d'une pétition des Belges révoltés, réfugiés en France. M. Aréna dénonça les derniers ministres, et les accusa d'être les auteurs de touts les maux de la France. M. Dumas voulut

prouver que les vrais coupables étaient les ministres qui les avaient précédés; mais l'Assemblée refusa de l'entendre.

Elle écouta ensuite un long discours de M. Brissot sur la police de sûreté. J'y trouve cette phrase remarquable, qui prouve qu'à côté de l'hypocrisie fallacieuse dont j'ai souvent parlé, se trouvait une hypocrisie plus profonde, et d'une autre espèce. « On nous parle, disait Brissot, d'une fac-« tion de régicides, qui veut créer un dictateur, « établir la république. Eh bien, il n'est pas de « meilleur moyen que le régicide, pour éterni-« ser la royauté. Non, non, ce n'est point avec « le massacre révoltant d'un individu, qu'on l'a-« bolira jamais. La résurrection de la royauté en « Angleterre fût due au supplice de Charles I^er^. « Il révolta le peuple, et l'amena aux genoux de « son fils. Si donc des républicains régicides « existent, il faut avouer que ce sont des républi-« cains bien stupides, et tels que les rois de-« vraient les payer, pour rendre le républicanisme « à jamais exécrable. » Ainsi parla cet homme qui, cinq mois après, vota la mort de son roi. Mais dans ce moment, il méditait un autre crime, celui de faire tomber le monarque du trône avec une apparence de formes légales, afin de donner le pouvoir à la faction dont il était un des chefs.

Il soutint plus que tout autre ce plan criminel, parce qu'il était plus violemment que les autres girondins, outragé et menacé par la faction qui voulait employer la force pour usurper le pouvoir, et qui dès-lors méditait autant la perte des girondins, que celle du roi. M. Becquey répondit à Brissot, et s'éleva surtout contre l'habitude qu'avait prise l'Assemblée de juger les accusés sans les entendre. Il appela système d'oppression le projet présenté par les girondins sur la police de sûreté, et d'après lequel on aurait vu dans l'Assemblée un comité semblable à celui qui depuis fut si terrible dans la Convention, sous le titre de comité du salut public.

La garde nationale de Paris avait souvent prouvé qu'elle avait dans ses bataillons des hommes courageux, ennemis déclarés des jacobins. Plusieurs d'entre eux vinrent braver leurs fureurs à la barre de l'Assemblée. Ils déclarèrent qu'étant de service depuis le matin, au bas de la terrasse des Feuillants, ils avaient été insultés et maltraités par le peuple; qu'un grenadier, voulant sauver des mains de la multitude un citoyen sur lequel elle se portait, avait eu son épaulette arrachée, son sabre et son chapeau emportés; et qu'au moment où ils parlaient, ce citoyen périssait peut-être au Palais-Royal, où il avait été en-

traîné. Ils demandèrent qu'afin d'éviter de mettre encore la garde nationale aux prises avec les autres citoyens, l'Assemblée rapportât le décret qui comprenait la terrasse des Feuillants dans son enceinte. Les pétitionnaires furent reçus avec les huées des tribunes et d'une partie des députés, lorsqu'ils eurent prononcé leur demande; mais admis dans l'Assemblée, ils trouvèrent au côté droit l'accueil qu'ils devaient attendre. Leur pétition fut renvoyée à la commission extraordinaire. Ainsi, le courage des vrais citoyens secondait les efforts du côté droit pour abolir un décret qui compromettait la sûreté du roi, mais auquel malheureusement le roi s'était empressé de se soumettre. On avait tourné ce même décret contre la majesté royale, en l'exécutant d'une manière insultante pour elle. Le peuple couvrait en foule la terrasse des Feuillants, qu'il regardait comme sa propriété, et de là, regardant le jardin, qu'il abandonnait au roi, il ne permettait pas qu'aucun citoyen y descendît. Il triomphait de montrer ainsi une hypocrite soumission à la loi et au roi. Un député, trop connu, triomphait aussi, en racontant comment ce peuple si soumis s'était constamment tenu sur la terrasse, en regardant le reste du jardin comme un pays étranger, même comme un pays ennemi; et comment

un grenadier lui avait dit qu'en affichant sur un arbre un placard qui défendrait de descendre dans le jardin, et mettant auprès une sentinelle d'honneur, il était persuadé que cet arbre serait respecté, et que le peuple respecterait cette limite gardée par un seul homme, et par la loi, plus que si elle était gardée par une troupe nombreuse. J'en suis persuadé, ajoutait le député, et j'en répondrais sur ma tête.

Le même jour, M. d'Espréménil ayant été reconnu sur cette même terrasse, fut arrêté, frappé, et couvert de blessures; il allait être égorgé, quand la garde nationale l'arracha des mains de la populace en fureur, et le conduisit à la Trésorerie nationale, où il passa la nuit. Péthion, maire de Paris, vint alors lui offrir son appui. On connaît les paroles que lui adressa M. d'Espréménil. « Et moi aussi, j'ai été, comme vous, porté en « triomphe par le peuple. Vous voyez en quel « état il m'a mis. Craignez pour vous le même « sort. » La destinée de Péthion fut bien plus affreuse; ses dernières heures furent horribles.

Un autre député dit qu'il avait été insulté par un grand nombre d'ennemis de la révolution, qui prenaient l'habit de la garde nationale; qu'il leur avait demandé s'ils voulaient dissoudre l'Assemblée, et qu'ils avaient répondu: Nous ne vou-

lons pas la dissoudre, mais bien les membres qui s'asseient de votre côté. Ces discours pouvaient être rapportés très-fidèlement; car l'indignation des bons citoyens croissait et s'exhalait touts les jours de plus en plus. Hélas! il ne leur a manqué que d'avoir un chef. Il faut bien le dire et le redire encore. Combien d'entre eux ont expié leur noble conduite dans les prisons et sur les échafauds; parce qu'on n'a pas voulu les conduire, comme ils le demandaient, au salut du trône et de la France!

Les royalistes de l'Assemblée revinrent encore un autre jour sur cette question, si importante à leurs yeux, puisqu'elle concernait la sûreté du roi. M. Gastelier demanda de nouveau le rapport du décret, et même qu'on allât aux voix à l'appel nominal. Ils trouvèrent la même opiniâtreté dans les jacobins, et l'un d'eux s'écria avec dérision : « Puisque l'Assemblée et le roi sont d'ac-« cord, je demande que des êtres officieux ne « viennent pas mettre le trouble entre le roi et « l'Assemblée nationale. » Après tant d'efforts du côté droit dans toutes les occasions, je demande à touts les hommes justes s'il pouvait faire davantage, et si, placé, comme il était, dans la plus mauvaise position, engagé dans la lutte la plus inégale, il a cessé de se servir avec courage

des armes que l'autorité elle-même émoussait sans cesse entre ses mains. Mais je ne dissimulerai pas qu'il eut quelquefois des instants de découragement. Que ceux qui, dans d'autres temps, bien moins terribles, bien moins dangereux, ont éprouvé ce découragement, osent accuser le côté droit dont je parle. Mais après ces moments, il se relevait avec une énergie nouvelle.

Tandis que le monarque allait au-devant de tout ce qu'on osait exiger de lui pour l'avilir, les insatiables démagogues demandaient une commission chargée de recevoir toutes les dénonciations. « Qu'il y ait, disaient-ils, un livre où touts les « citoyens puissent déposer leurs plaintes contre « un pouvoir *qui tend si continuellement à l'op-* « *pression et au despotisme.* » Si touts ces détails, que je ne me lasserai point de retracer jusqu'à la fin de la tâche accablante que je me suis imposée, ne détournent pas les princes des imprudentes *concessions* qu'on ne cessera de leur conseiller, je ne sais ce qui pourra les en détourner. Le meilleur des princes, une fois engagé dans cette périlleuse carrière des *concessions*, n'a pu s'arrêter, et a été rapidement entraîné par une pente irrésistible. Il avait tout accordé; il accordait touts les jours; et on l'accusait d'oppression! et l'on voulait qu'un livre fût ouvert pour

y inscrire tous les actes de son despotisme!... Louis XVI un despote! lui, que l'Assemblée constituante avait proclamé le *restaurateur de la liberté française!!*

M. Bureaux de Puzy, maréchal-de-camp, qui avait acquis une grande réputation dans le corps du génie, parut à la barre le 29 juillet. Il avait été mandé sur la dénonciation de MM. Guadet et La Source, qui l'avaient accusé d'avoir porté au maréchal Lukner une proposition de Lafayette de marcher sur Paris. Il montra dans son discours un caractère ferme et décidé. « Je suis for-« cé, dit-il, de convaincre d'imposture ou des « législateurs ou un général d'armée...; mais j'a-« voue que, sans le décret qui m'a mandé, j'au-« rais dédaigné de répondre aux imputations per-« fides de quelques folliculaires. Je n'avais vu « dans cette atroce démence que l'effet d'une loi « imposée par la nature à touts les êtres, le be-« soin de vivre des aliments analogues à leur es-« pèce; car j'ai toujours pensé que, de même « que la Providence avait approprié quelques poi-« sons à la nature de certains reptiles, de même, « dans l'ordre social, elle avait permis la calom-« nie pour en faire la pâture des libellistes... Si « Lafayette m'avait chargé d'engager M. le ma-« réchal Lukner à se joindre à lui pour marcher

« sur Paris à la tête de leurs armées respectives,
« si j'avais accepté cette commission, c'est que
« j'aurais cru pouvoir le faire sans crime ou avec
« quelque utilité pour la chose publique ; et dans
« cette hypothèse, je déclare qu'il n'est aucune
« puissance qui m'empêchât d'avouer une dé-
« marche que j'aurais pu regarder comme esti-
« mable, ou simplement comme innocente : mais
« dans la délation dont la suite m'amène à la
« barre de l'Assemblée nationale, tout est faux. »

M. Bureaux de Puzy détailla ensuite les deux missions dont il avait été chargé par son général auprès du maréchal Lukner. Il prouva, par le récit des faits et par la lecture de la correspondance des deux généraux, que ses deux missions n'avaient eu pour objet que les opérations militaires ; mais il ne dissimula point qu'il était chargé de dire au maréchal que Lafayette avait vu, dans la journée du 20 juin, la violation la plus effrayante de l'Acte coustitutionnel ; que ces désordres alarmaient et décourageaient l'armée ; que dans la sienne un grand nombre d'hommes courageux étaient venus lui demander s'ils allaient combattre pour la défense de la Constitution française, ou pour l'intérêt de l'un des partis dont la rivalité déchirait l'Etat ; qu'il ne pouvait se soumettre en silence à la tyrannie que des fac-

tions exerçaient sur l'Assemblée nationale et le roi, en faisant sortir l'une de la Constitution jurée, et en mettant l'autre en danger de la destruction de son trône et de sa vie.

M. Bureaux de Puzy lut ensuite deux lettres du maréchal, dans lesquelles il disait à Lafayette, en revenant de Paris : « La cabale doit nous traiter également ; je suis prévenu que nous devons être dénoncés, et que nous l'avons déjà été aujourd'hui même l'un contre l'autre..... Vous n'aurez sans doute reconnu qu'une intrigue dans les propos aussi faux qu'impossibles qu'on m'a prêtés. » Je n'ai plus rien à dire, ajoutait l'accusé. J'ai montré qu'il existait un calomniateur. Je pourrais aller plus loin, et porter la main sur le masque qui le voile encore, le lui arracher, et le montrer dans toute sa turpitude ; mais il me répugne de donner un grand scandale à ma patrie. Je méprise assez les méchants pour dédaigner de les accabler. Quels que soient les coupables, j'ai préparé leur honte : puisse-t-elle déterminer leurs remords! » Son discours terminé, il entra dans l'Assemblée au bruit des clameurs féroces du peuple et des applaudissements d'une partie de l'Assemblée. Pendant qu'il parlait, son ton, ses gestes, l'expression de ses traits avaient mani-

festé le mépris le plus dédaigneux pour la faction à laquelle il répondait. Quand les tribunes l'eurent honoré de leurs clameurs, plusieurs députés s'écrièrent qu'il fallait les rappeler à l'ordre; mais M. Fressenel : « Je demande qu'elles n'y « soient pas rappelées; il est bon que leurs mur- « mures viennent compléter la justification de « M. Bureaux de Puzy. »

La Source reprocha à l'accusé d'avoir parlé des manœuvres de l'armée, au lieu de répondre à l'accusation portée contre lui. Il dit qu'ensuite, forcé d'en parler, il n'avait pu le faire sans s'avouer coupable. Guadet trouva dans les lettres de Lafayette la preuve de l'attentat qu'il méditait. Je leur répondis, en m'étonnant de voir l'esprit de parti se montrer dans une affaire où il fallait trouver un de nos généraux calomniateur, ou l'autre criminel. Je fis ressortir la lettre du maréchal Lukner, dans laquelle il exprimait sa profonde indignation contre les auteurs de la calomnie; et je priai l'Assemblée de terminer cette affaire le plus promptement possible, afin de ne pas donner plus long-temps un sujet de joie aux ennemis de la France. Le discours de M. Bureaux de Puzy, et les lettres qu'il avait lues, furent renvoyées à la commission extraordinaire. On y renvoya aussi la réponse de Lafayette à

l'interpellation qui lui avait été adressée par l'ordre de l'Assemblée. Il s'était borné à cette phrase : Cela n'est pas vrai. On entendit aussi la lecture d'une lettre du maréchal Lukner. Il déclarait que jamais l'offre de marcher sur Paris ne lui avait été faite.

M. Chabrou, membre de l'Assemblée constituante, avait écrit un acte d'union entre touts les bons Français, et l'avait adressé dans presque toutes les parties de la France. Cet acte était très-bien rédigé, et propre à former une ligue de bien public. Les membres de l'Assemblée constituante qui reconnaissaient maintenant tout le mal qu'ils avaient fait, déployaient dans toute la France le plus grand courage, et secondèrent de toutes parts ce projet. C'était un dessein très-courageux; mais il ne pouvait s'établir sur une base certaine. Une ligue se forma-t-elle jamais sans un chef connu, et ouvertement déclaré?

Un député jacobin dénonça à l'Assemblée ce plan imprimé. Il exposa que beaucoup de membres de l'Assemblée constituante, après avoir élevé l'édifice de la liberté, ne semblaient occupés qu'à le renverser, et que la commune de Paris avait déjà dénoncé cet acte d'union à l'accusateur public. Dans le même temps aussi, M. Guillaume, ex-constituant, écrivit à un de ses collègues pour

l'engager à soulever son département en faveur du roi. Sa lettre fut dénoncée à l'Assemblée. Des hommes qui, par les moyens terribles dont l'imprudence du roi les avait armés, venaient de saper touts les fondements du trône, en cherchaient autour d'eux les matériaux renversés ou détruits. Vains efforts! il n'est pas donné à l'homme de faire le bien, avec la même facilité qu'il fait le mal.

Mais leurs efforts prouvaient, ainsi qu'un grand nombre d'autres tentatives de toute espèce, que le parti royaliste était parfaitement bien disposé, et ne demandait qu'à s'exposer aux plus grands dangers pour la sûreté du roi. Il faut observer que touts ces hommes, qui, dans des vues louables, avaient cru travailler à donner la vraie liberté à leur pays, étaient des hommes ardents, qui, détrompés maintenant de leurs tristes erreurs, abhorraient les factieux, et se montraient leurs ennemis déclarés. Cette haine violente pouvait servir merveilleusement le trône. Les ministres ne parurent pas seulement s'apercevoir de ce mouvement général, et du parti qu'ils en pouvaient tirer.

La garde nationale de Paris était animée des plus généreux sentiments; plusieurs bataillons les manifestaient dans toutes les circonstances. Ils en donnèrent une nouvelle preuve dans la

querelle qui s'éleva entre plusieurs gardes nationaux et un détachement de Marseillais arrivés à Paris. Deux jeunes gens en furent les victimes; mais l'indignation était au comble. On courait aux armes, lorsque le roi et la reine apprirent qu'un jeune garde national avait été tué, et qu'on transportait son corps au travers du jardin des Tuileries. Ils n'écoutèrent que leur bonté; ils chargèrent plusieurs personnes de se servir de l'autorité de leur nom, pour calmer le ressentiment de la garde nationale. Je me rappelle que l'inquiétude des jacobins de l'Assemblée était visible, pendant que ces scènes se passaient. Ils savaient bien qu'un seul instant pouvait armer touts les bons citoyens contre eux, et que rien alors n'aurait pu arrêter l'indignation publique. Ils attendaient avec effroi l'issue de la querelle sanglante commencée aux Champs-Elysées, lorsqu'ils apprirent les ordres donnés par le roi et la reine. Ils reprirent alors leur sérénité coupable, sans être touchés d'une bonté qu'ils n'attribuèrent qu'à la faiblesse. Si la générale avait battu dans ce moment décisif, si un homme sorti des rangs de la garde nationale s'était emparé de l'autorité militaire, aux cris de la vengeance, ce jour pouvait terminer les maux et la honte de la nation française. La supposition que je fais n'a rien d'ex-

traordinaire. Quoi de plus conforme à l'impétuosité, à la vivacité de mouvements qu'on attribue aux Français ? Cette idée que l'Europe a conçue de nous est-elle fausse, ou bien y avait-il, dans ces temps malheureux, une puissance qui arrêtait touts les généreux efforts? On voit quelle était cette puissance, et combien il est déplorable de s'égarer dans la route de ce qu'on appelle la vertu. Que de sang, que de calamités aurait épargnés à la France une vertu sévère, qui n'est et ne peut être autre chose que le courage d'esprit!

Dès que l'indignation publique fut calmée, on tourna les yeux vers l'Assemblée. Des citoyens qui, deux heures auparavant, en appelaient à leurs armes, vinrent porter des plaintes dans cette même Assemblée, qu'ils sçavaient bien être le repaire et l'appui des factieux. Mais leur ton et leurs paroles montrèrent, du moins, toute l'indignation dont ils étaient pénétrés. « Nous vous « demandons justice de ces assassinats. Jusqu'à « présent la garde nationale a sçu vous garder et « vous défendre. Renvoyez cette poignée de fac- « tieux qui viennent apporter parmi nous la dis- « corde. Vous n'exigerez sûrement pas que nous « voyions de sang-froid les assassins de nos frères. » Le lendemain, d'autres gardes nationaux, choisis dans plusieurs bataillons, firent entendre de nou-

velles plaintes avec la même énergie. « Les Mar-
« seillais sont encore réunis en armes. Devons-
« nous, sous le régime de la Constitution, attendre
« les horreurs de la guerre civile? L'héroïsme de
« la patience, dont la garde nationale parisienne
« n'a cessé de donner l'exemple depuis le com-
« mencement de la révolution française, peut
« avoir ses bornes. Nous venons demander l'éloi-
« gnement des Marseillais, dont l'arrivée dans
« nos murs a coûté la vie à deux excellents dé-
« fenseurs de la liberté. » Ici, ils furent inter-
rompus par les féroces clameurs des tribunes. Ils
reprirent : « Leur sang a coulé; nous demandons
« vengeance; et nous vous offrons ainsi une mar-
« que non équivoque du courage calme qui ne
« nous abandonnera que lorsque nous serons for-
« cés de nous livrer au désespoir. » D'autres gardes
nationaux des bataillons des Filles-Saint-Thomas
et des Petits-Pères vinrent, le jour suivant, parler
encore de l'assassinat de leur camarade. « Non
« seulement, dirent-ils, ils l'ont assassiné; mais,
« long-temps encore après sa mort, ils le perçaient
« de coups. Trois de nos camarades sont dangereu-
« sement, peut-être mortellement blessés. Douze
« autres ont reçu des blessures moins graves. C'est
« au nom des lois que nous demandons justice et
« vengeance. »

J'ai vu, j'ai observé touts les jours la conduite de la garde nationale, depuis l'instant où l'Assemblée avait commencé à se montrer factieuse, et surtout depuis l'attentat du 20 juin. Cette conduite fut admirable ; elle est au-dessus de tout éloge. Elle semblait dire sans cesse : Nous sommes prêts, nous n'attendons que des ordres. Le côté droit soutint ces députations avec sa fermeté ordinaire ; mais, dans ces deux jours, le parti du centre ne lui fut point favorable. Je regrette vivement de ne point connaître les noms des citoyens qui venaient ainsi braver la rage des factieux et du peuple. Ils sçavaient bien qu'ils allaient être inscrits sur des listes de proscription. La plupart le furent, en effet. Beaucoup d'entre eux périrent sur l'échafaud.

Il est peut-être étonnant que la ville de Paris n'ait pas recherché soigneusement le nom de ces honorables victimes, dont le sang a lavé la tache ignominieuse de tant de crimes commis dans ses murailles. Un grand nombre de négociants, d'avocats, de notaires, d'artisants, seraient inscrits sur des tables glorieuses. La jeunesse du barreau se montrait alors telle qu'elle fut depuis au 20 mars 1815. Bien des Français ne pensent à la fatale année de 1792, que pour voir dans Paris une populace furieuse, impatiente de verser le sang ; mais il faut y voir en même temps une bourgeoi-

sie ardente, animée des plus nobles sentiments. Nous l'observions ; nous le disions sans cesse entre nous; nous gémissions de voir tant de bonne volonté inutile. Nous connaissions, et tout Paris connaissait l'attentat que méditait une faction dont Danton était le chef. Mais, avec tant de moyens de défense, nous conservions l'espérance de voir triompher le pouvoir royal.

J'avais la mémoire remplie de cette noble conduite de la garde nationale parisienne, lorsque vingt-trois ans après cette terrible année, ministre de Louis XVIII, je proposai au roi, au nom du conseil des ministres, de nommer M. le maréchal Oudinot commandant de la garde nationale, et que j'allai aussitôt chez lui le prier d'accepter cette place, lorsque, de concert avec MONSIEUR, frère du roi, j'organisais cette garde et celle de toute la France. Sa belle conduite, que je ne rappelle que bien faiblement, avait laissé dans mon esprit des traces profondes qui ne s'effaceront jamais. Peut-être m'avait-elle inspiré des vues étendues qui pouvaient être utiles. M. le maréchal Oudinot n'aura pas oublié nos entretiens sur ce sujet important, et comme nous étions d'accord sur les heureux fruits qui pouvaient naître d'une organisation prudemment et lentement améliorée.

Malheureusement, dans les temps affreux dont je parle, on ne donnait jamais à Louis XVI d'autres conseils que celui de quitter Paris. On l'accablait de plans divers; mais toujours pour sortir en secret, à la dérobée, comme un captif qui trompe ses satellites; on ne lui conseillait pas de prévenir ses ennemis, de prendre l'habit militaire et de monter à cheval. Tout aurait changé en un instant, s'il avait formé cette résolution. M^me^ Elisabeth voyait bien mieux que tous ces conseillers, quand elle écrivait : *C'est demain que nous montons à cheval.* L'avait-elle demandé, et l'espérait-elle? M. Eymery, ami de M. de Lafayette, ex-constituant, et depuis sénateur et pair de France, avait des rapports avec le château. Logé près d'un député, il lui demanda un entretien, et lui dit qu'on désirait connaître son opinion sur la crise qui se préparait. Il ajouta des choses bien affligeantes sur l'effet des craintes qu'on avait conçues; il lui parla de mille précautions minutieuses pour la sûreté du roi. Le député répondit : « C'est ainsi qu'on le perd. » — « Mais que pourrait-il faire? » — « Qu'il fasse « réunir, à la pointe du jour, les Suisses et trois « bataillons connus des gardes nationales, qui heu- « reusement sont voisins du château; qu'il monte « à cheval, une épée d'Allemagne à la main. » —

« Pourquoi une épée d'Allemagne? » — « Parce « que saint Louis en avait une à Taillebourg. »

Les Marseillais vinrent aussi à la barre de l'Assemblée. Ils racontèrent à leur avantage les évènements arrivés aux Champs-Elysées. Ils avaient été attaqués; ils s'étaient bornés à une légitime défense. Je vais me contraindre à retracer quelques phrases de leur discours, afin de donner une idée de ces temps affreux, et du degré d'abjection où l'on s'efforçait de faire tomber la couronne. « Nous venons, au nombre de cinq cents, « acquitter le serment que Marseille a fait de « combattre pour la liberté; mais la liberté n'est « pas la cause du roi; et lorsque nous allons ver- « ser notre sang, il nous importe de savoir si « c'est pour Louis XVI, ou pour la patrie. Le « nom de Louis XVI ne présente plus aux Fran- « çais d'autre idée que celle des trahisons; nos « agriculteurs et nos matelots en retracent l'his- « toire dans leurs chants. Hâtez-vous donc de « prononcer une déchéance mille fois encourue. « Vous n'avez pas enlevé Lafayette à l'armée, « qu'il ne cesse de corrompre, et vous demandez « aux citoyens de voler à la frontière! Mais des « citoyens libres sont-ils donc faits pour obéir « au perfide esclave de la cour?.... Lorsque na- « guère des patriotes furent assassinés sous les

« guichets du Louvre, ils ne furent pas tendre-
« ment accueillis dans le château. La femme du
« roi ne leur donna pas la clé de ses appartements;
« les dames d'honneur n'essuyèrent pas leur vi-
« sage; le roi ne leur demanda point : de quel
« district êtes-vous? Ces hommes étaient pourtant
« aussi des Français; leur sang avait pourtant re-
« jailli sur les murs du palais du roi; mais ils
« étaient patriotes. Ici, au contraire, ce sont les
« serviteurs du roi, des officiers de sa garde, et
« les maris des dames de sa cour. »

Je l'avouerai, cette adresse insolente ne fut point repoussée, par le côté droit, comme elle aurait dû l'être. Il éprouvait cette lassitude que je n'ai point dissimulée. Ce n'était pas un crime, après tant d'efforts inutiles. Lorsqu'il voyait une si profonde et si juste indignation des citoyens de la capitale, être plutôt comprimée que soutenue, il lui était permis sans doute de ressentir ce découragement mêlé d'une amertume si cruelle, et que connaissent les âmes courageuses.

M. de Girardin parla cependant de M. Duhamel, la malheureuse victime, dont le sang aurait pu être le signal du renversement de la plus odieuse faction. Il dit qu'il laissait une femme et deux enfants; il éleva sa voix en leur faveur. Des cannibales l'interrompirent pour déclarer que

ce jeune homme avait fait partie de la garde du roi, et qu'il entretenait une correspondance avec Coblentz.

Dans la séance du lendemain, M. Mathieu Dumas annonça qu'il avait rédigé la dénonciation qu'il avait faite contre le ministère qui composait le conseil du roi, lors de la déclaration de guerre. On en demanda l'impression. Le député Lacroix s'écria que c'était une conspiration formée pour empêcher la discussion sur le projet de sûreté générale. « Oui, dit M. Dumas, c'est « une conspiration pour sauver la patrie. Laissez-« moi déchirer le voile, et montrer au peuple la « véritable cause des dangers de la patrie. A cette « dénonciation sont jointes des pièces importan-« tes. » On lui répondit qu'il accusait des ministres patriotes, et l'on refusa d'imprimer l'accusation qu'il portait contre eux. Il la signa, et la déposa sur le bureau.

Le 3 août, le roi écrivit à l'Assemblée la lettre la plus touchante, la plus capable de produire un heureux changement dans l'esprit des factieux, si de tels hommes pouvaient être adoucis par l'expression des plus nobles sentiments. Les ministres réunis apportèrent ce message. « Il cir-« cule, disait le roi, depuis quelques jours, un « écrit intitulé : *Déclaration de S. A. S. le duc*

« *régnant de Brunswick-Lunébourg, comman-*
« *dant des armées combinées de leurs Majestés*
« *l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux*
« *habitants de la France.* Cet écrit ne présente
« aucun des caractères qui pourraient en garan-
« tir l'authenticité. Il n'a été envoyé par aucun
« de mes ministres dans les diverses cours d'Al-
« lemagne. Cependant sa publicité me paraît exi-
« ger une nouvelle déclaration de mes sentiments
« et de mes principes. La France est menacée
« par une grande réunion de forces. Reconnais-
« sons touts le besoin de nous réunir. La calom-
« nie aura peine à croire la tristesse de mon
« cœur, à la vue des dissentions qui existent, et
« des malheurs qui se préparent; mais ceux qui
« savent ce que valent à mes yeux le sang et la
« fortune du peuple, croiront à mes inquiétudes
« et à mes chagrins. J'ai porté sur le trône des
« sentiments pacifiques, parce que la paix est le
« premier besoin des peuples, et le premier de-
« voir des rois. Mes anciens ministres savent quels
« efforts j'ai faits pour éviter la guerre. Je sentais
« combien la paix était nécessaire : elle seule
« pouvait éclairer la nation sur la nouvelle forme
« de son gouvernement, elle seule pouvait, en
« épargnant des malheurs au peuple, me faire
« soutenir le caractère que j'ai voulu prendre

« dans cette révolution; mais j'ai cédé à l'avis « unanime de mon conseil, au vœu manifesté « d'une grande partie de la nation, et plusieurs « fois exprimé par l'Assemblée nationale..... J'ai « accepté la Constitution; la majorité de la na- « tion la désirait. J'ai cru qu'elle y plaçait son « bonheur; et ce bonheur fut l'unique occupa- « tion de ma vie. Depuis ce moment, je me suis « fait une loi d'y être fidèle, et j'ai donné ordre « à mes ministres de la prendre pour la seule « règle de leur conduite. Seul, je n'ai pas voulu « mettre mes lumières à la place de l'expérience, « ni ma volonté à la place de mon serment. J'ai « dû travailler au bonheur du peuple; j'ai fait « ce que j'ai dû, et c'est assez pour le cœur d'un « homme de bien. On ne me verra jamais com- « poser sur la gloire, ou sur les intérêts de la na- « tion, recevoir la loi des étrangers, ou celle d'un « parti. C'est à la nation que je me dois; je ne « fais qu'un avec elle. Aucun intérêt ne pourra « m'en séparer; elle seule sera écoutée. Je main- « tiendrai jusqu'à mon dernier soupir l'indépen- « dance nationale. Les dangers personnels ne « sont rien, auprès des malheurs publics. Et « qu'est-ce que des dangers personnels, pour un « roi à qui on veut enlever l'amour du peuple? « C'est là qu'est la véritable plaie de mon cœur.

« Un jour le peuple saura peut-être combien son
« bonheur m'est cher, combien il fut toujours,
« et mon seul intérêt, et mon premier besoin.
« Que de chagrins pourraient être effacés par les
« plus légères marques de son retour! »

Cette lettre fut interrompue plusieurs fois par les murmures des tribunes et d'une partie de l'Assemblée, et précisément aux endroits où parlait une tristesse profonde et douloureuse. Il faut avoir vu une pareille Assemblée pour s'en former une idée, et cette idée ne peut être rendue par l'expression. Les jacobins et le peuple n'y étaient retenus ni par le frein des bienséances, ni par l'habitude des égards les plus ordinaires. Ils assistaient à un grand drame dont ils attendaient et pressaient le dénouement. La dépravation du cœur et la perversité de l'esprit se révoltaient à l'aspect des choses nobles et touchantes, et se manifestaient par un langage grossier et insultant. Cette lettre, dans de telles circonstances, était comme un dernier adieu, comme un testament de mort du meilleur des princes. Je me rappelle encore la tristesse profonde des royalistes en l'écoutant; il n'en est pas un qui dans ce moment n'eût donné tout son sang à son roi. Mais ce langage douloureux du monarque n'était pour les révolutionnaires que l'accent de la faiblesse. De

tels hommes ne peuvent être maîtrisés que par le sentiment de la crainte. Combien était frivole, combien illusoire l'espérance de les ramener par d'autres sentiments!

M. Leroi de Lisieux demanda l'impression de la lettre, et l'envoi aux départements. Il revint deux fois à cette demande avec une noble obstination, et fut soutenu par MM. Dubayet et Champion. Ducos de la Gironde s'y opposa, en disant que le message exprimait des sentiments sur lesquels le roi ne devait pas être cru. Isnard termina un long discours sur la lettre, en disant que si on l'imprimait, ce serait l'impression d'un tas de mensonges. Le message du roi fut envoyé à la commission extraordinaire. Quel immense sujet de réflexions!

A l'instant même Péthion parut à la barre, et parla au nom de la commune de Paris. « Nous « venons, dit-il, apporter dans le sanctuaire des « lois le vœu d'une ville immense.... C'est avec « douleur qu'elle vous dénonce le chef du pou- « voir exécutif. Le peuple a sans doute le droit « d'être indigné contre lui; mais le langage de la « colère ne convient point aux hommes forts. « Contraints par Louis XVI à l'accuser devant « vous et devant la France entière, nous l'accu- « serons sans colère, mais sans ménagement pu-

« sillanime. Il n'est plus temps d'écouter cette « indulgence qui sied bien aux peuples généreux, « mais qui encourage les rois au parjure. » Il retraçait ensuite, avec la plus insigne mauvaise foi, ce qu'il appelait les crimes du roi et les bienfaits de la nation envers lui. « Le despote d'une terre « esclave est devenu le roi d'un peuple libre. « Après avoir tenté de fuir de la France, pour « régner sur Coblentz, il a été replacé sur le « trône, peut-être contre le vœu de la nation, « qu'il aurait fallu consulter. » Il lui reprochait ensuite l'état de l'intérieur de la France : cette horrible anarchie introduite par les décrets de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative, il en accusait le roi ; il l'accusait aussi de la fermeté des bons citoyens à défendre les tristes restes de l'autorité royale. « Les directoires de « département coalisés, osent se porter intermé- « diaires entre l'Assemblée nationale et le roi ; « ils forment une espèce de chambre haute éparse « au sein de l'empire. Quelques-uns même usur- « pent l'autorité législative ; et par l'effet d'une « ignorance profonde, en déclamant contre les « républicains, ils semblent vouloir organiser la « France en républiques fédératives. C'est au « nom du roi qu'ils allument les divisions intes- « tines, et le roi n'a pas désavoué avec indigna-

« tion deux cents administrateurs stupides et cou-
« pables, démentis d'un bout de la France à
« l'autre par l'immense majorité des adminis-
« trés. »

Cette accusation était juste dans la bouche de Péthion, autant qu'honorable pour ces administrateurs. Elle ajoute le dernier trait à ce que j'ai dit sur leur courage; mais il était absurde de reprocher au roi la conduite qu'ils avaient eue pour remplir leur serment de fidélité envers le roi. Malheureusement les ministres n'avaient pas encouragé leur fermeté, ni profité de leur résistance. De toutes parts, des actes isolés avaient honoré le caractère des bons Français, autant qu'ils avaient inquiété les jacobins; mais le point d'appui, la direction, l'encouragement, avaient manqué totalement.

« Le chef du pouvoir exécutif, disait encore
« Péthion, est le premier anneau de la chaîne
« contre-révolutionnaire; il semble participer au
« complot de Pilnitz, qu'il a fait connaître si
« tard. Son nom est un signal de discorde entre
« le peuple et ses magistrats, entre le sénat et
« les généraux. Il a séparé ses intérêts de ceux
« de la nation; nous les séparons comme lui.....
« Tant que nous aurons un roi semblable, la li-
« berté ne peut s'affermir, et nous voulons rester

« libres. Par un reste d'indulgence, nous vous « aurions proposé la suspension du roi, tant « qu'existera le danger de la patrie; mais la « Constitution s'y oppose. Louis XVI l'invoque « sans cesse; nous l'invoquons à notre tour, et « nous demandons sa déchéance. »

Quelle leçon une pareille accusation donne à touts les rois! Elle leur apprend *que l'abandon de leur pouvoir est une accusation qu'ils portent d'avance contre eux-mêmes.* Cette infâme pétition fut renvoyée à la commission extraordinaire, suivant l'usage, et le président leva aussitôt la séance, malgré les réclamations des jacobins, qui auraient bien voulu parler sur un texte si fécond.

Tant d'horribles discours plongeaient quelquefois la Chambre dans une sorte de stupéfaction léthargique. J'entrai un jour dans la salle, au moment où un secrétaire lisait froidement, au commencement de la séance, une dénonciation d'un fils patriote contre son père royaliste. Je fus frappé d'horreur, et je m'écriai : « Monsieur le « président, veut-on déshonorer le nom français? « Quelle est donc la puissance qui nous condamne « à entendre la lettre exécrable d'un parricide? » « Vous avez raison, me dit le lecteur, j'en suis « révolté; » et il jeta avec indignation le papier qu'il lisait.

L'Assemblée entendit, les jours suivants, la lecture de plusieurs adresses des sections de Paris, par lesquelles un petit nombre de factieux demandait la déchéance du roi. Elles furent repoussées par le côté droit. MM. de Girardin, Leroi de Lisieux, Huard et Boullenger exprimèrent vivement leur indignation. Les royalistes eurent ensuite la satisfaction d'entendre un arrêté de la section de la bibliothèque; il contenait un désaveu formel d'une adresse lue à l'Assemblée, au nom de cette section, qui n'y avait pris aucune part. Les orateurs qui parlaient à la barre invoquaient le serment de fidélité à la Constitution et au roi. Ils furent interrompus par les cris forcenés du peuple qui remplissait les galeries. Un grand nombre de députés s'écrièrent qu'ils ne pouvaient plus voter dans une assemblée privée de toute liberté. « C'est de ce foyer de contre-« révolution de la rue Vivienne, s'écria Brissot, « qu'est sortie la réclamation qu'on vient de lire. » Je pris la parole, et je la conservai, malgré les plus tumultueuses interruptions. « Si ces vocifé-« rations continuent, je ferai, non pas avec des « clameurs, mais froidement, la motion de quit-« ter Paris. Le courage d'un député doit être « calculé sur ses devoirs, et différer de celui du « soldat. Le soldat s'expose à touts les périls, il

« périt ou triomphe. Le député doit, avant tout,
« conserver sa liberté individuelle, parce que sans
« elle, le peuple, qu'il représente, n'est pas libre.
« Ainsi, ce sont les principes, c'est le vrai cou-
« rage qui doivent nous décider à sortir de Paris,
« si les citoyens qui viennent dans les tribunes
« continuent encore de manquer à la fois et à
« notre liberté, et aux lois, qui seules nous don-
« nent les droits que nous exerçons ici. Souffrir
« plus long-temps ce que nous entendons touts
« les jours, est un commencement de parjure. »

Des membres du conseil général de la commune de Nancy vinrent parler, en son nom, un langage bien opposé à celui que Péthion avait fait entendre au nom de la capitale. « Voilà, dit
« M. de Foissey, magistrat de cette ville, et son
« député, la véritable opinion de la ville de
« Nancy; et c'est celle de touts les bons citoyens
« du département. »

Une députation du quartier de l'Arsenal vint aussi purifier, par le plus noble discours, cette enceinte où retentissaient si souvent les mensonges des factieux. « Des projets d'adresse ont
« été enoyés aux sections de Paris; nous les avons
« lus, et nous les avons voués au mépris. Mais
« notre silence passerait pour un acquiescement,
« dans un temps où la majorité d'un petit nombre

« de citoyens réunis est indiquée, est proclamée « par l'esprit de parti, comme le vœu unanime « d'une section, d'une ville, quelquefois même « d'un département tout entier. C'est ainsi qu'on « vous trompe sur l'opinion publique, et que le ca- « price d'une poignée de citoyens devient le vœu « d'une immense population. Dans l'adresse ré- « pandue dans toutes les sections de Paris, on « propose une dictature ministérielle, que vous « éliriez, en attendant ou la déchéance du roi, « ou une Convention nationale. Déjà une adresse « à l'armée a été rédigée et arrêtée de cette ma- « nière. Cet assemblage ridicule de flagorneries, « de mensonges et d'absurdités, a été envoyé à « l'armée, comme le vœu des citoyens de Paris, « tandis que la meilleure partie rougit de voir les « lumières et le patriotisme de la capitale com- « promis par un ouvrage aussi méprisable que « contraire aux lois. Nous apprenons à l'instant « que la seconde de ces adresses vous a été offerte « avec autant d'impudeur que d'irrégularité. Nous « la désavouons, parce qu'elle contient des faits « faux, hasardés, ou calomnieux. »

Dans la suite de ce discours, la section de l'Arsenal exprimait avec force l'indignation que lui inspiraient les factieux, qui ne cessaient d'avilir l'autorité royale, pour reprocher ensuite au roi

les mêmes fautes qu'on lui faisait commettre; elle trouvait le danger de la patrie dans cet esprit de vertige et d'exagération que l'on propageait parmi les citoyens, esprit qui, s'il n'est comprimé, ramènera le despotisme par l'anarchie. L'orateur lut ensuite le procès-verbal par lequel les citoyens du quartier de l'Arsenal désavouaient formellement l'adresse de la municipalité de Paris, et nommaient MM. Lavoisier et Grillot pour porter ce désaveu à l'Assemblée nationale et à la municipalité.

Le célèbre et estimable Lavoisier paya de sa tête, bientôt après, cet acte de civisme courageux; et, dans une ville livrée alors à la barbarie, la voix des sciences ne put préserver de la mort le savant dont elle réclamait les travaux.

Je m'arrête, pour vous supplier de réfléchir sur ce que l'on appelle *opinion publique*, dont on voudrait faire la régulatrice d'un grand Etat. Elle était alors bien déclarée dans la France, dans les armées, dans les administrations, dans Paris. Qu'a-t-elle produit?

Des factieux vinrent ensuite prononcer, contre le roi, des vœux infâmes qui furent interrompus par l'accent de la violente indignation du côté droit. MM. de Foissey et Mayerne en furent l'organe; et un député ayant voulu excuser les péti-

tionnaires par des phrases ridicules qui flattaient bassement le peuple, M. Mayerne l'interrompit, en s'écriant : « Vous perdez la chose publique par « ces misérables flagorneries. » Le côté droit parvint ensuite, malgré l'opposition des jacobins, à faire accueillir honorablement une adresse des administrateurs du département de la Meuse. Elle exprimait les sentiments qui animaient alors l'immense majorité des bons Français. Mais des factieux firent encore entendre ce langage infâme, qui était devenu le langage journalier de touts les prétendus patriotes de la France. La résistance du côté droit fut portée au dernier degré.

J'ai déjà remarqué cette disposition des Français à se jeter rapidement vers une idée nouvelle, lors surtout qu'elle présente l'apparence trompeuse d'un noble sentiment ; ils n'en voient plus alors le côté ridicule, eux qui, disait-on avant la révolution, étaient si rapides à saisir le ridicule. Paris en donna encore un misérable exemple. Une idée pitoyable saisit tout à coup un grand nombre de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale de Paris ; ils croient blesser l'égalité par leurs grands bonnets, leurs épaulettes de laine, leurs grenades et leurs cors de chasse en laine rouge et verte ; ils viennent déclarer ce beau sentiment à l'Assemblée ; ils dépo-

sent leurs bonnets et leurs épaulettes avec une fierté de Spartiate ; ils ne sont pas arrêtés par les sarcasmes du côté droit, qui ne peut s'empêcher de verser un peu de ridicule sur cet amour si excessif de l'égalité. Cette maladie d'esprit devint contagieuse. Les plus honnêtes gens du monde pleuraient d'attendrissement en sacrifiant leurs bonnets et leurs épaulettes ; ils se croyaient aussi grands que le furent les gentilshommes français dans cette mémorable nuit où ils sacrifièrent leurs pigeonniers et leurs droits de basse-cour. Mais il n'est point de chose si petite qu'elle n'ait son importance. Dans une ville que domine un si grand amour de l'égalité, comment souffrir un sceptre, un trône, un roi? comment souffrir sa livrée et son palais? Aussi parla-t-on avec force et indignation contre la livrée du roi; mais un député éteignit toute cette ardeur en prouvant que cette livrée n'était point celle du roi, mais celle de la France. Sans cet argument, l'Assemblée allait déshabiller touts les domestiques du roi. Quant au palais de ses pères, nous avons vu comment on s'était contenté de prendre la terrasse du jardin, en attendant le moment où l'on viendrait l'en chasser à coups de canon. Oh! si touts ces détails n'apprennent pas aux rois leurs véritables devoirs, ils sont plus incorrigibles que

les rêveurs enfantés par le siècle des lumières.

» La même faction qui attaquait le trône ne pouvait se résoudre à comprimer, jusqu'à son renversement, son impatience de verser le sang. A Toulon, douze citoyens venaient de périr, victimes d'une émeute populaire. Le procureur-général-syndic du département, quatre membres du directoire, l'accusateur public, un juge du tribunal et un membre du conseil-général du district expièrent, par la mort la plus cruelle, leur fermeté dans l'exercice de leurs fonctions. Dans le même temps, à Marseille, six habitants, accusés d'avoir voulu massacrer tous les magistrats, furent égorgés par le peuple.

Les royalistes, profondément affligés de ces affreux récits, entendirent ensuite la voix courageuse d'un bon Français. M. Charles Brumo, de la section de Mauconseil, donna à l'assemblée le détail des manœuvres employées pour augmenter le nombre des signatures apposées à l'une des plus infâmes adresses. Il déclara qu'il avait vu des faussaires signer le nom de plusieurs citoyens, et il nomma les personnes dont on avait ainsi violé la signature. Il déclara que ses yeux étaient enfin dessillés, et que, membre de la société des jacobins, mais éclairé par une conduite aussi indigne, il prenait l'engagement solemnel de ne

plus assister à une société où l'on employait tous les moyens de l'intrigue la plus tortueuse pour égarer l'opinion publique. Je parlai sur cette généreuse déclaration; j'annonçai qu'un député connaissait l'accusé, et avait reconnu sa signature; je demandai que l'on prît des informations sur un fait d'une si haute importance, et qui nous éclairerait sur les infâmes manœuvres employées dans la capitale. Mes observations furent heureusement fortifiées par un arrêté de la section du Temple; il improuvait dans les termes les plus expressifs l'arrêté de la section de Marconseil, qui provoquait le peuple à l'insurrection, en lui conseillant le parjure. On voit que la capitale ne manquait pas de citoyens courageux, dignes de la cause qu'ils défendaient.

On me permettra de répéter ici que le vrai courage n'a jamais plus honoré le nom français que dans les temps affreux dont je parle; il annonçait ainsi combien noble et sublime il allait briller sur les échafauds.

Au moment où j'écrivais ces tristes annales, je suis tout à coup interrompu par la nouvelle du plus affreux malheur. Le duc de Berry est assassiné par un scélérat. L'espoir de la famille royale a d'abord attiré les coups des factieux. Je cours aux Tuileries; là j'apprends la mort du malheureux

prince. J'entre dans les appartements de MONSIEUR, où un petit nombre de bons Français attendaient Son Altesse Royale. Nous voyons arriver ce père infortuné, pâle, défait, les yeux pleins des larmes qu'il retenait. Il nous parle à touts avec cette noble bonté qui pénètre les cœurs; il exprime à chacun sa profonde douleur en peu de mots; et après une nuit affreuse, passée auprès de son fils, après avoir été attéré par un coup de foudre si terrible, il conservait encore dans ses traits l'empreinte de ce courage qu'inspire une pieuse résignation. L'assassin a déclaré qu'il avait juré la mort de touts les Bourbons. Voilà le fruit empoisonné des maximes affreuses répandues touts les jours et partout; et tel est l'effet inévitable de la conduite d'un gouvernement qui a réveillé toutes les haines, et qui nous ramène à grands pas aux temps exécrables dont j'écris l'histoire.

Les mêmes maximes portaient alors dans le peuple une exaltation féroce. Paris était un vaste champ de bataille où se préparaient le meurtre et le carnage. On demandait du sang; on attendait avec une joyeuse barbarie le moment d'en répandre. Après le sang de la famille royale, celui qu'on désirait le plus de verser, c'était le sang des députés royalistes. Les membres du côté droit

étaient tous les jours outragés et menacés. Je n'entrais jamais à l'Assemblée sans passer devant une femme dont les traits, défigurés par la rage patriotique, faisaient horreur. Cette furie m'appelait par mon nom, et m'annonçait qu'elle verrait bientôt tomber ma tête, et qu'elle boirait mon sang. Quand nous sortions d'une séance orageuse, nous ne pouvions passer par les longues galeries de l'ancien couvent des Feuillants, qui environnaient la salle, sans être pressés par une foule furieuse, et sans courir le risque d'être assassinés. Un habitant de Melun, qui était grand et fort, détourna un jour un coup de sabre qui allait tomber sur ma tête. Une autre fois, j'eus la même obligation au général Bertrand. Il était alors fort jeune; il venait d'entrer dans le corps du génie. Neveu de M. d'Aubeterre, l'un des membres les plus courageux du côté droit, il partageait ses sentiments; il assistait souvent aux séances de l'Assemblée, me suivait au moment de la sortie, et veillait sur moi, sans que je connusse ce dessein, jusqu'au moment où il me rendit le service dont j'ai parlé. Dans tout le cours de la révolution, j'ai toujours trouvé en lui le même empressement à m'être utile dans mes proscriptions : la plus profonde reconnaissance se joindra toujours dans mon cœur au vif regret du

cruel exil dans lequel de nobles sentiments l'ont entraîné au moment où j'écris ces souvenirs. Des jeunes gens et des gardes nationaux en uniforme se trouvaient souvent sur notre passage, et nous sauvaient des fureurs du peuple. Je fus un jour protégé par l'écharpe municipale d'un membre de la commune de Paris. Patriote exalté au dernier excès, il abhorrait les rois; mais dans les principes qu'il s'était faits à lui-même, il voulait la liberté des opinions; il m'approuvait de soutenir la mienne. Avant une séance qu'il savait devoir être très-orageuse, il alla rassurer ma famille, dont il pressentait les inquiétudes, lui dit qu'il ne me perdrait pas de vue un instant, et lui montra son écharpe municipale qu'il avait dans sa poche. « Je l'en couvrirai, disait-il; elle le rendra sacré aux yeux des hommes les plus furieux. » Il en était persuadé; et cet homme qui tous les jours vouait à la mort le monarque auquel il avait juré d'être fidèle, ne croyait pas que le démagogue le plus forcené pût manquer un instant de respect à l'écharpe municipale. Les hommes qui dans les tribunes partageaient nos opinions étaient exposés aux mêmes persécutions. M. le général Rogniat, l'un des officiers les plus renommés du génie, m'a raconté, long-temps après ces temps, qu'étant dans une tribune, à

étaient tous les jours outragés et menacés. Je n'entrais jamais à l'Assemblée sans passer devant une femme dont les traits, défigurés par la rage patriotique, faisaient horreur. Cette furie m'appelait par mon nom, et m'annonçait qu'elle verrait bientôt tomber ma tête, et qu'elle boirait mon sang. Quand nous sortions d'une séance orageuse, nous ne pouvions passer par les longues galeries de l'ancien couvent des Feuillants, qui environnaient la salle, sans être pressés par une foule furieuse, et sans courir le risque d'être assassinés. Un habitant de Melun, qui était grand et fort, détourna un jour un coup de sabre qui allait tomber sur ma tête. Une autre fois, j'eus la même obligation au général Bertrand. Il était alors fort jeune; il venait d'entrer dans le corps du génie. Neveu de M. d'Aubeterre, l'un des membres les plus courageux du côté droit, il partageait ses sentiments; il assistait souvent aux séances de l'Assemblée, me suivait au moment de la sortie, et veillait sur moi, sans que je connusse ce dessein, jusqu'au moment où il me rendit le service dont j'ai parlé. Dans tout le cours de la révolution, j'ai toujours trouvé en lui le même empressement à m'être utile dans mes proscriptions : la plus profonde reconnaissance se joindra toujours dans mon cœur au vif regret du

Paris, sont les seuls qui se soient assis au côté droit.

Lorsque dans cette enceinte, les flots soulevés des passions élevaient une tempête, c'était un spectacle vraiment terrible. Mais combien les âmes généreuses s'intéressaient à cette poignée d'hommes courageux, qui bravaient à la fois les fureurs des jacobins et du peuple! L'effet que produisait un tel spectacle était plus grand encore sur les personnes qui entraient dans la salle au milieu d'un de ces moments terribles. Jamais l'impression que j'en ai reçue moi-même, plusieurs fois, ne s'effacera de mon esprit, et je cherche en vain des expressions pour la peindre. Long-temps après, M. de Caux, alors ministre de la guerre, me dit : Vous avez produit sur moi l'impression la plus profonde que j'aie reçue de ma vie. J'étais jeune alors. J'entrai dans les tribunes à l'instant où vous résistiez aux cris de fureur d'une partie des députés et du peuple des tribunes.

Combien plus forte encore devait être cette impression sur les voyageurs étrangers! Je reçus un jour une lettre signée de deux Anglais. Ils me disaient qu'ils assistaient touts les jours à nos séances; ils peignaient avec l'énergie de leur langue, qu'ils faisaient passer dans la nôtre, tout ce qu'ils avaient éprouvé, et leur admiration

pour le côté droit. Ils ajoutaient l'expression des craintes que leur inspirait d'avance la catastrophe dont l'instant approchait ; ils m'offraient un asile honorable, dans leur famille, en Angleterre. Ils demandaient à me voir. Je m'empressai de leur indiquer un jour. Je vis deux frères, très-jeunes, d'une physionomie ouverte, où se peignait le plus généreux intérêt. Ils me parlèrent encore de leurs craintes pour moi, me dirent qu'ils allaient partir, qu'ils voudraient pouvoir offrir un asile à touts les députés du côté droit, et me prièrent instamment de recevoir et de conserver les indications qu'ils me donnèrent pour les trouver, ou à Londres, ou dans une province. Ils me quittèrent, non satisfaits de m'avoir offert leurs services, mais pénétrés de reconnaissance de ce que je leur avais promis de les accepter. Je regrette vivement d'avoir perdu la lettre qu'ils m'avaient écrite; elle fut brûlée avec toute ma correspondance par des amis qui s'alarmèrent de sa conservation. Les circonstances, les évènements de toute espèce m'ont fait oublier leurs noms. Je ne peux écrire ces lignes, sans désirer vivement que la publicité de ces Mémoires mette un jour sous leurs yeux le récit de leur noble action, et le témoignage de ma reconnaissance.

CHAPITRE IX.

Consternation dans Paris. Discussion sur le général Lafayette. Je le défends. Deux cents membres du centre passent au côté droit, après mon discours. Le décret d'accusation est rejeté à une grande majorité et à l'appel nominal. Je suis menacé par le peuple, ainsi que beaucoup de députés. Nouvelles adresses pour et contre la déchéance du roi. Lettres des députés qui ont été poursuivis et menacés. Déclaration de M. Jollivet, député de Seine-et-Marne, au sujet de mes dangers personnels. J'en parle à l'Assemblée. Je demande que les fédérés sortent de Paris, et que le procureur-syndic, M. Roederer, soit mandé à la barre. Il arrive, et fait un rapport qui doit être remarqué. Faiblesse inconcevable des ministres. Etrange proposition de Condorcet. L'assemblée est en séance pendant toute la nuit. Journée du 10 août.

La consternation étendait sur Paris un voile lugubre; chacun songeait à la sûreté de sa fa-

pour le côté droit. Ils ajoutaient l'expression des craintes que leur inspirait d'avance la catastrophe dont l'instant approchait ; ils m'offraient un asile honorable, dans leur famille, en Angleterre. Ils demandaient à me voir. Je m'empressai de leur indiquer un jour. Je vis deux frères, très-jeunes, d'une physionomie ouverte, où se peignait le plus généreux intérêt. Ils me parlèrent encore de leurs craintes pour moi, me dirent qu'ils allaient partir, qu'ils voudraient pouvoir offrir un asile à touts les députés du côté droit, et me prièrent instamment de recevoir et de conserver les indications qu'ils me donnèrent pour les trouver, ou à Londres, ou dans une province. Ils me quittèrent, non satisfaits de m'avoir offert leurs services, mais pénétrés de reconnaissance de ce que je leur avais promis de les accepter. Je regrette vivement d'avoir perdu la lettre qu'ils m'avaient écrite; elle fut brûlée avec toute ma correspondance par des amis qui s'alarmèrent de sa conservation. Les circonstances, les évènements de toute espèce m'ont fait oublier leurs noms. Je ne peux écrire ces lignes, sans désirer vivement que la publicité de ces Mémoires mette un jour sous leurs yeux le récit de leur noble action, et le témoignage de ma reconnaissance.

CHAPITRE IX.

Consternation dans Paris. Discussion sur le général Lafayette. Je le défends. Deux cents membres du centre passent au côté droit, après mon discours. Le décret d'accusation est rejeté à une grande majorité et à l'appel nominal. Je suis menacé par le peuple, ainsi que beaucoup de députés. Nouvelles adresses pour et contre la déchéance du roi. Lettres des députés qui ont été poursuivis et menacés. Déclaration de M. Jollivet, député de Seine-et-Marne, au sujet de mes dangers personnels. J'en parle à l'Assemblée. Je demande que les fédérés sortent de Paris, et que le procureur-syndic, M. Rœderer, soit mandé à la barre. Il arrive, et fait un rapport qui doit être remarqué. Faiblesse inconcevable des ministres. Etrange proposition de Condorcet. L'assemblée est en séance pendant toute la nuit. Journée du 10 août.

La consternation étendait sur Paris un voile lugubre; chacun songeait à la sûreté de sa fa-

Avec d'aussi grands motifs, nous eussions été des lâches de n'oser pas nous exposer au poignard des factieux pour un homme de qui nous attendions de grandes choses, et qui jouissait alors d'une immense popularité dans le parti constitutionnel, dont la force se manifestait touts les jours de plus en plus. De quelle gloire il se serait couvert; combien même il aurait ennobli les principes politiques qu'il professait, s'il avait tiré l'épée, et marché audacieusement à la délivrance de la famille royale et des députés de la France! C'était surtout en annonçant hautement le dessein de *rendre la liberté au Corps Législatif*, qu'il aurait appelé à lui et rallié le parti constitutionnel. Nous devions croire que c'était là sa pensée fixement arrêtée. Il nous était permis de juger de lui par nous. Nous prîmes donc la résolution de le défendre, au péril de nos jours.

La discussion fut reprise dans la séance du 8 août. M. Jean Debry parla le premier, et demanda le decret d'accusation. Je ne transcrirai de ce discours que les phrases qui marquent d'une manière frappante notre situation politique dans ce dernier et terrible moment, et surtout avec quelle audace perfide les factieux nient les choses les plus évidentes. L'orateur soutint *que le roi était libre*, et que Lafayette était coupable

d'avoir écrit, *après le* 20 *juin*, que le roi était en danger de perdre le trône et de périr. « On « se demande, disait-il, où donc est la faction qui « nous conduit, et depuis quand est-il donc per- « mis de dire que vous êtes sortis de la Constitu- « tion? Il n'a pas été en danger de périr, celui « que soixante mille citoyens ont eu constamment « à leur disposition. N'est-ce pas assez de nos mal- « heurs, pour l'insulter, ce peuple? Depuis quand « peut-on dire de bonne foi *que l'existence po-* « *litique du roi a été menacée?* Quel décret a- « t-il sanctionné malgré lui, malgré sa volonté, « malgré ses préjugés mêmes? Quel ministre pa- « triote a-t-il conservé? Quel général réfractaire « a-t-il retiré du commandement des armées na- « tionales?... C'est moins du défaut que de l'exer- « cice de sa liberté que nous avons à gémir. » Il parlait ensuite de tout ce que la faction ennemie de la liberté, faisait contre elle; et il ajoutait : « L'amour de la liberté est représenté comme le « produit d'une faction, comme s'il pouvait exis- « ter de faction que parmi ceux qui prostituent « à des hommes la vénération qui n'est due qu'aux « principes. »

Il était clair que, suivant cet orateur, une faction seule pouvait avoir de la vénération pour le roi, à qui tous avaient juré d'être fidèles. Il ne

disait pas comment la fidélité pouvait exister sans le respect, et comment le serment de fidélité fait à un homme, à un roi, ne comprenait pas le respect et la vénération. On demanda l'impression de ce discours, prononcé au nom de la commission extraordinaire. « Je demande, dit M. Huart, « l'impression des principes extraordinaires de « morale et de justice qui sont dans cet étrange « rapport. » M. Pastoret déclara que plusieurs membres de la commission extraordinaire l'avaient chargé d'annoncer qu'au moment où elle avait pris sa détermination, elle était composée de quinze membres, dont huit avaient voté pour le décret d'accusation, et sept contre. Cette déclaration excita les fureurs des factieux; elle était juste cependant. Il fallait bien avertir l'Assemblée du nombre de voix déclarées pour le décret d'accusation, afin qu'elle pût juger elle-même du degré d'influence qu'elle accorderait à l'opinion manifestée au nom de sa commission.

Je montai à la tribune, et je m'exprimai ainsi : « Des législateurs doivent s'attacher à juger les « choses et les hommes avec le calme de la rai- « son. Ils doivent, en examinant le motif et les « conséquences d'une action, écarter soigneuse- « ment l'influence des partis, ne voir que les in- « tentions évidentes, et non chercher des in-

« tentions cachées, bien moins encore les enve-
« nimer, pour les montrer criminelles, quand
« l'action est innocente; ils doivent les appré-
« cier, et non les interpréter; les juger, et non
« les supposer. C'est avec cette froide modération
« que j'aurais voulu parler du général Lafayette;
« mais attaqué par la fureur et l'animosité, il
« doit être défendu avec chaleur. Je ne transi-
« gerai pas avec ma pensée; et quoique, pour
« avoir dit à la tribune quelques mots sur cette
« affaire, j'aie été deux fois insulté, menacé de
« la manière la plus indigne; quoique j'aie trouvé,
« à la porte de cette salle, une multitude égarée
« qui s'est écriée qu'elle ferait tomber ma tête
« si je défendais ce général, j'exprimerai mon
« opinion, telle que le sentiment me l'a dictée.
« Il est temps de montrer que d'insolentes me-
« naces ne peuvent ni captiver nos pensées, ni
« faire fléchir nos opinions. Cependant, par res-
« pect pour l'Assemblée et pour moi-même, j'af-
« faiblirai l'expression d'une âme indignée, quoi-
« que ceux que je combats méconnaissent toute
« bienséance. Vous avez annoncé le danger de
« la patrie; quel signal doit-ce être pour les re-
« présentants du peuple? Le signal de l'inflexi-
« bilité du caractère. »

Je ne veux pas répéter toutes les preuves,

touts les raisonnements que j'accumulai contre les accusateurs. Je citerai seulement les phrases qui ont rapport à l'histoire de ces temps déplorables.

« On a pris dans une société célèbre l'engage-
« ment de demander le décret d'accusation ; on
« y a observé qu'il fallait le retarder, afin qu'il
« fût précédé d'un grand nombre de précautions,
« et ce vœu a été promptement exaucé. Vous
« avez entendu à la barre les échos ordinaires
« des pensées du souverain ; toujours mêmes
« orateurs, même style, même langage. Certes,
« messieurs, il faut que la patience de l'Assem-
« blée nationale soit bien grande, pour ne pas
« s'indigner de toutes ces manœuvres qui désho-
« norent le droit de pétition, qui conduisent la
« fureur à cette barre, en font une arène où les
« différents partis combattent tour à tour, sous
« vos yeux, expriment les vœux enflammés de
« la haine, font passer parmi vous et en vous les
« passions qui les animent, troublent vos séances,
« et consomment un temps précieux que vous
« devez à l'empire. Elles ont été assez répétées,
« les injures les plus grossières, les épithètes les
« plus viles ; on a assez outragé la décence, écarté
« toute retenue, mêlé les désirs barbares aux pen-
« sées abjectes..... Vous ne pensez pas sans doute

« que le droit de pétition se réduise à des cris « forcenés contre les rois, à des calomnies atroces « contre les généraux, à des demandes crimi- « nelles, à la répétition fastidieuse des phrases « du jour sur la présence du peuple et sur son « attitude. »

En parlant des clubs et de leur tyrannie, je citai cette phrase du général Montesquiou, dans une lettre publique : « Le Corps législatif même « n'est pas libre dans ses fonctions; les jacobins « de Paris et les tribunes y font la majeure partie « des décrets. » J'ajoutai : « Si l'on est coupable « pour penser et dire de telles choses, qu'on « fasse donc le procès à la moitié de la France. »

En défendant le général Lafayette, j'étais forcé de repousser l'accusation d'avoir voulu marcher sur Paris avec son armée. Il aurait dû le faire; cette action eût été grande et belle. Que de crimes elle aurait empêchés! que de sang généreux elle aurait conservé dans touts les ordres de la société, depuis l'artisan jusqu'au propriétaire, et jusqu'à des femmes de tout âge, de toute condition! Il fallait le disculper en public d'avoir voulu tenter une entreprise, que nous le blâmions en secret de n'avoir pas faite. C'est ainsi que pendant toute la révolution, les royalistes ont toujours combattu dans une fausse po-

sition; la position fait le succès, en politique comme à la guerre.

Je fus contraint aussi de discuter les opérations militaires de nos généraux; car l'Assemblée n'avait cessé de s'en occuper. Elles avaient été le sujet fécond des délibérations de l'antre des jacobins. « Ouvrez, dis-je, la discussion sur les « abus de ce club puissant, ou convenez que sa « puissance est inattaquable. En effet, qui ne « s'est pas dit que dans cette enceinte, où toutes « les autorités sont attaquées sans ménagement « et sans pudeur, une association qui s'étend sur « tout l'empire, a seule été couverte d'une triple « égide qu'on n'a pu renverser, qu'il n'y a point « eu de liberté d'opinion, quand on a parlé des « abus des clubs, et qu'un grand nombre de re- « présentants du peuple ont été forcés de taire leur « pensée, et de transiger avec leur devoir... Mais « l'abus est au comble. Bientôt le peuple détes- « tera ces têtes ardentes qui présentent à la li- « berté un encens qu'elle abhorre, qui, faute « d'avoir le patriotisme dans le cœur, voient sa « fausse image loin d'eux, et courent furieux « vers elle, renversant tout ce qui se trouve « sur leurs pas; ces hommes, qui ne sauront ja- « mais que, pour rester libres, il faut un gouver- « nement, et qu'un peuple qui ne veut pas être

« gouverné suivant ses lois, et par ses lois, est « un peuple mutin, et non un peuple libre..... « Dédaignez les cris de la calomnie, qui semble « avoir établi son empire dans cette immense « ville, où l'imposture et la méchanceté lui dres- « sent des autels sans cesse entourés de l'aveugle « ignorance et de l'imbécille crédulité; rejetez « les demandes de ces têtes sulfureuses, que « l'inexpérience rend le jouet d'hommes habiles « et pervers, qui touts les jours creusent à plai- « sir l'abîme où se précipitent et notre gloire et « notre liberté. Le temps de la prudence est ar- « rivé; vous ne pouvez faire une seule faute « sans qu'elle ne soit d'une conséquence im- « mense pour la chose publique et pour vous. Vos « ennemis les plus dangereux se sont dévoilés; « ils attaquent ouvertement l'ordre social. Que « tardez-vous à montrer leur impuissance? Notre « faiblesse seule fait toute leur force. Réduits à « eux-mêmes, ils ne sont rien; s'ils étaient comp- « tés, ils seraient honteux de leur petit nombre. « Qu'importent leurs cris et leur agitation? Dans « un pays libre, il n'est point de vertu sans fer- « meté. »

M. Brissot prit la parole après moi, ou plutôt il tira de sa poche un long discours, qu'il avait préparé pour répondre à M. Dumolard, qui avait

parlé, il y avait déjà dix ou douze jours. Il s'aperçut lui-même de ce petit ridicule. « Je m'attacherai, dit-il, à réfuter M. Dumolard, et, « en lui répondant, je croirai avoir réfuté M. de « Vaublanc; car il a répété les mêmes moyens, « peut-être avec une plus grande pompe d'ex- « pressions, mais cette pompe n'a pas caché le « vice des arguments. »

Je ne transcrirai pas tout ce qu'il dit pour prouver que le général Lafayette était coupable; cette discussion n'a plus aucun intérêt. Je ne rechercherai dans son discours que les choses qui portent de la lumière sur l'histoire de ces affreux moments; c'est le plan dont je ne me suis pas écarté dans ces Mémoires. Il excusa l'indignation qu'avait montrée l'armée au récit des attentats du 20 juin, parce que, dit-il, on les avait travestis à dessein. Il osa blâmer les craintes manifestées sur la sûreté du roi, en disant que le Corps législatif était là, prêt à s'ensevelir avec lui; il ne pouvait rien dire qui fût plus contraire à la vérité. Toûts les dangers du roi venaient de cette Assemblée, dont l'enceinte retentissait d'outrages et de menaces contre sa personne; et l'on osait dire qu'elle était prête à mourir avec lui et pour lui! Brissot osa dire encore : « N'aviez-vous « pas 40,000 gardes nationales, et même les

« piques, dont vous connaissez si bien l'esprit? « n'aviez-vous pas pensé que ces piques forme- « raient un rempart inexpugnable autour du roi? »

Ainsi, suivant les factieux, quand le roi voit forcer l'entrée de sa demeure, ce qui eût été un attentat envers un simple particulier; quand un canon est traîné à force de bras dans ses appartements; quand il est outragé par une multitude, à qui une exécrable Assemblée venait d'accorder des honneurs, le roi ne court aucun risque, parce qu'il existe dans Paris une multitude armée de piques! Et Brissot parle ainsi, la surveille du jour où ces hommes à piques attaqueront ce monarque, et le précipiteront du trône! Et après une telle histoire, après de si terribles leçons, nous entendons encore vanter, ressusciter et soutenir touts ces rêves d'un esprit malade, qui ont amené une si épouvantable catastrophe! Que dis-je? En 1814 et 1815, aux deux restaurations, nous avons vu les souverains de l'Europe, leurs ministres, et surtout ensuite leurs ambassadeurs, craindre, caresser, et même protéger la démocratie, l'introduire encore dans la monarchie, marcher contre leurs propres intérêts et contre ceux de leurs peuples, avec un aveuglement impossible à peindre. Il a fallu des assassinats pour faire tomber à moitié le bandeau que les lumières

du siècle ont mis sur leurs yeux. Je peindrai leur conduite dans un autre chapitre, quand je parlerai de la restauration.

Après mon discours, plus de deux cents députés du centre étaient sortis de la salle; et, rentrés par une autre porte, ils s'étaient assis parmi nous, au côté droit. Ce mouvement noble et généreux, inspiré surtout par M. Pastoret, aurait sauvé la France, s'il s'était fait après l'attentat du 20 juin. Le président, après avoir consulté l'Assemblée, prononça que le décret d'accusation était rejeté. Il leva la séance; mais une partie de l'Assemblée ayant réclamé contre la décision, on procéda à l'appel nominal. Sur six cent trente votans, quatre cent six rejetèrent le décret d'accusation. Cent quinze députés manquèrent à l'appel. On peut être certain que c'étaient des royalistes.

Le peuple poussa des cris de fureur, à l'imitation des jacobins. Il remplissait toutes les avenues de la salle, et même les places et les rues. Lorsque je sortis, je fus environné d'une foule égarée et menaçante. « Voilà, criait-elle, le dé-« fenseur de Lafayette! » Les imprécations les plus horribles suivaient ces paroles. Je ne conçois pas encore comment j'ai pu échapper au danger d'être mis en pièces. Souvent exposé à de pareilles fureurs, j'avais réfléchi sur la conduite du peuple.

J'avais remarqué que toute sa rage s'exhalait d'abord en paroles, qu'il ne se portait pas soudainement jusqu'à frapper; mais qu'un moyen assuré d'attirer sur soi sa violence, était de paraître la craindre, et, surtout, de prendre la fuite. Il est difficile alors de n'être pas poursuivi, et de n'être point frappé par derrière. Le premier coup porté est le signal de touts les autres. Ainsi, ma résolution était prise d'avance. Je m'arrêtai à chaque menace, je continuai ensuite à marcher; je m'arrêtai encore, je découvris même ma tête; je répétai plusieurs fois que j'avais fait mon devoir. Je me rendis ainsi dans ma demeure, qui était voisine de la salle de nos séances, rue St.-Honoré, vis-à-vis l'hôtel de Noailles.

Je m'étais retiré, après que l'épreuve eut été faite par assis et levé. A peine étais-je chez moi, qu'un de mes collègues vint me prévenir qu'après une violente discussion, on commençait l'appel nominal. Je me rendis à l'Assemblée, j'en revins encore, et je courus ainsi trois fois les mêmes dangers. Heureusement que ce n'était pas dans la partie de l'enceinte où Chabot criait au peuple : « Vous « êtes perdus, Vaublanc est maintenant le maître « de l'Assemblée. Vous seul pouvez vous sauver! » Si j'étais sorti de ce côté, j'aurais été infailliblement massacré.

Un grand nombre de mes collègues furent moins heureux que moi. Ils furent poursuivis, et même frappés. Plusieurs d'entre eux, réfugiés dans le corps-de-garde du Palais-Royal, furent contraints à sauter par les fenêtres, pour éviter la rage des brigands et des fédérés.

Nous touchions au dernier moment. Nous sçavions que le roi et la reine avaient rejeté tous les plans qui leur avaient été présentés pour sortir ouvertement de Paris, et qu'on avait recours à cent petits moyens, confiés à cent mains différentes. C'était la route la plus sûre pour tomber dans l'abîme prêt à engloutir cette famille infortunée. Le lendemain, veille de l'épouvantable 10 août, la séance fut ouverte par ces mots, que prononça Thuriot : « Je dépose sur le « bureau une adresse de la commune de Sézanne, « qui demande la déchéance du roi. » — « Et moi, « dit le courageux M. Leroi de Lizieux, je de- « mande qu'on fasse mention, dans le procès- « verbal, de cette adresse, afin que l'on connaisse « touts les infâmes qui font de pareilles adresses. »

Dans ce moment même, nous eûmes la satisfaction d'entendre des citoyens de la section des Thermes, de Julien et de celle d'Henri IV, qui désavouèrent, par une pétition énergique, la demande présentée par Péthion, au nom de la com-

mune de Paris. Que je regrette de ne pas connaître les noms de ces généreux Français, qui dévouaient ainsi leur tête à la proscription! Qu'il serait pur, le plaisir que j'aurais à les inscrire dans ces tristes annales! Paris, cette sentine des vices et des crimes, a toujours aussi renfermé dans son sein les hommes les plus courageux, et par conséquent les plus vertueux; deux choses intimement unies!

On commença la lecture d'une adresse des administrateurs du département de la Seine-Inférieure. Elle fut interrompue, parce qu'elle était dans les meilleurs principes; et les jacobins, malgré la résistance de M. Tarbé, parvinrent à empêcher qu'on en fît la lecture. Thuriot déclara que six mille prêtres faisaient l'exercice à Rouen, et que cette ville était en état de contre-révolution. M. Lamarque fit une proposition relative à la demande de la déchéance du roi. « Le pou-« voir exécutif, dit-il, vous trahit depuis qu'il « existe. C'est une vérité reconnue non seulement « par les patriotes ardents, mais par touts les « membres de l'Assemblée. » M. Becquey lui répondit : « Nous ne voulons point d'un organe « tel que vous; parlez pour vous seul. » Lamarque reprit son discours, et annonça « que le pou-« voir exécutif profiterait de la fermentation qui

« règne dans le peuple, pour l'égarer et le porter « à violer les lois; qu'au lieu d'employer la vraie « garde nationale parisienne, il rassemblera au- « tour de lui ses chevaliers du poignard, les ci- « devant gardes, et touts les correspondants de « Coblentz, qui sont réunis en si grand nombre, « et pour lesquels la plus belle journée serait « celle où leurs armes atroces feraient couler le « sang du peuple. Jetés dans la foule, ils porte- « ront les premiers coups; l'armée de Coblentz « répondra, et voilà comment on espère com- « mencer la guerre civile. » Il poussa plus loin encore sa déclaration prophétique de touts les évènements qu'il prévoyait, et il parla comme un homme convaincu que les armées commettraient le crime horrible de rester fidèles au roi.

Il avait raison; il disait la vérité; et je répéterai pour la dixième fois : Malheureuse France! tu avais assez proclamé tes vrais sentiments. Il ne t'a manqué qu'un chef; avec lui ces annales sanglantes auraient été les plus glorieuses de ton histoire.

Le président annonça qu'il avait reçu des lettres de plusieurs membres de l'Assemblée. On en fit lecture. M. de Mézières racontait les violences dont il avait failli être la victime, et terminait ainsi : « Pour avoir suivi en silence le cri

« de sa conscience, un député doit-il être assas-
« siné? Voilà, monsieur le président, la question
« que je vous prie de soumettre à l'Assemblée. »
M. Regnault Boscaron racontait, dans sa lettre, qu'en présence de M. Lacuée, qui l'accompagnait, une troupe de scélérats avait délibéré de le pendre à la corde d'une lanterne; qu'on l'avait saisi, soulevé de terre; que déjà tout était préparé pour son supplice, lorsqu'il avait été délivré par un grenadier du bataillon de Sainte-Opportune, et un citoyen nommé Lavilette, qui, le sabre à la main, aidés de plusieurs autres citoyens, l'avaient conduit au département, d'où un détachement de gardes nationales l'avait ramené chez lui.

On lut ensuite une lettre de M. Froudières, député de Rouen. Il racontait les dangers qu'il avait courus avec M. Dumolard, et comment, à travers les cris et les menaces, atteints des pierres et de la boue qu'on leur jetait, ils étaient enfin parvenus à un corps-de-garde; qu'un fédéré, perçant la foule, y entra avec eux; et là, l'œil étincelant de rage, frappant sur une table, il dit à M. Dumolard que s'il avait le malheur de rentrer à l'Assemblée, il lui couperait la tête d'un coup de sabre. A ces mots, le peuple des tribunes fit entendre des rires de cannibales.

On imagine quelle dut être l'indignation des membres du côté droit. L'Assemblée fut longtemps dans la plus grande agitation. Je demandai à faire aussi ma déposition, après la lecture des lettres; et M. Boullenger parla avec beaucoup de véhémence contre les manœuvres employées par les factieux. On recommença la lecture des lettres. M. Lacretelle, député de Paris, parlait de ses dangers et de ceux qu'avaient courus plusieurs de ses collègues. Il demandait vengeance de tant d'atrocités. M. de Girardin déclara à l'Assemblée que les corridors étaient remplis de peuple, que ni les insultes, ni les menaces ne lui feraient abandonner la défense de la Constitution, et que, dût-il être victime de sa conduite et de ses sentiments, il continuerait de voter, comme il avait fait jusqu'à présent, contre les vœux des factieux.

M. Quatremère de Quincy exprimait, dans une lettre énergique, les mêmes sentiments. Il racontait ses dangers personnels. Assailli dans un corps-de-garde par une foule égarée, il n'avait dû la vie qu'à une heureuse diversion opérée par un violent mouvement de la multitude pour forcer le corps-de-garde, ce qui lui avait permis de s'échapper par une fenêtre latérale. Une lettre de MM. Calvet et Brunck détaillait des évènements

semblables; ils avaient couru les mêmes dangers que leurs collègues.

Le ministre de la justice dénonçait touts ces attentats. Il ajoutait que plusieurs députés avaient été insultés sur la terrasse des Feuillants, quoique escortés par la gendarmerie nationale. Le commandant même de la garde de l'Assemblée, étant dans son poste, avait été attaqué et sabré. Le ministre avait dénoncé ces délits au tribunal criminel, par ordre exprès du roi. Ce mot fut aussitôt couvert par les murmures des tribunes. « On « ne peut donc, dit M. Beugnot, prononcer le « nom du roi, sans les plus effroyables murmures. » « Et voilà, ajouta M. Chéron, comme on a dé- « moralisé le peuple. J'en accuse hautement les « jacobins. »

Malgré les cris des factieux, on lut une déclaration signée de M. Jollivet, député de Seine-et-Marne. Il avertissait l'Assemblée qu'ayant été instruit que la vie de plusieurs députés était menacée, il s'était rendu près de la maison où je demeurais, qu'il en avait vu sortir quatre ou cinq personnes avec des gestes menaçants, que le portier leur avait dit que je n'étais point chez moi, et que j'en étais sorti. Ce député était entré dans la cour des jacobins, où il entendait dire dans les groupes qu'un membre de la société était entré

pour l'instruire de mon absence. Il pénétra lui-même dans la tribune où était le peuple, et il entendit délibérer sur la manière de dévouer à l'exécration publique la majorité de l'Assemblée nationale. Le club était présidé par un député. Il entendit un membre rendre compte de son zèle à faire poursuivre plusieurs députés; le même homme présenta ensuite des patriotes, dont il s'était servi dans cette journée, et qui débarrassaient les murs de la capitale des proclamations du roi, des arrêtés des corps administratifs, dont les actes n'étaient pas conformes à l'opinion de la société. Ce récit authentique, rempli de détails que j'omets, souleva l'indignation de touts les bons députés. Les factieux l'attaquèrent.

Un député qui, depuis, a expié ses erreurs par la plus courageuse déclaration, et par son sang versé sur l'échafaud, M. de Kersaint, blâma l'Assemblée de perdre son temps à entendre une semblable lecture, tandis que la France attendait la discussion qui devait s'ouvrir sur la conduite du premier fonctionnaire public. M. Beugnot lui demanda s'il fallait délibérer sous le couteau des assassins. Je répondis à M. de Kersaint par des expressions dont j'ai regretté la force, quand il mérita si noblement, dans la Convention, l'arrêt honorable qui le conduisit à l'échafaud. Il atté-

nua, par une explication, ce qu'il venait de dire, et demanda que, pour rappeler la tranquillité dans l'Assemblée, elle commençât à l'instant même la discussion sur la déchéance du roi. Le côté droit s'éleva contre cette proposition.

M. de Girardin déclara que la veille, en sortant de l'Assemblée, et dans son enceinte même, il avait été frappé. Un député eut la bassesse de lui demander en quel endroit; il répondit : « Par derrière, les assassins ne frappent jamais autrement. « C'est à M. Juery, mon collègue, que je dois la « vie; car il a paré le coup. M. Ducos pourra « rendre compte aussi de la manière dont un dé- « puté d'Alsace a été traité, et M. l'évêque de « la Somme pourra dire aussi de quelle manière « il a été insulté, menacé, et même volé. Je dé- « clare donc à la nation que je ne peux voter, si « le Corps législatif ne m'assure liberté et sû- « reté. » La très-grande partie de l'Assemblée se leva en s'écriant : Nous le déclarons touts, nous ne sommes pas libres.

Ce discours et ce cri d'indignation forcèrent les jacobins à entendre encore la lecture de plusieurs lettres. MM. Deuzy, Dubois Soret et Baërt demandaient vengeance des attentats de la veille, et racontaient les dangers qu'ils avaient courus, ainsi que plusieurs autres députés. L'un de ceux-

ci, M. Fournier, avait été long-temps dans le plus grand péril; il avait dû la vie à quatre jeunes gardes nationaux, qui, le sabre à la main, avaient écarté la populace furieuse.

On m'a si souvent attaqué dans des mémoires et des journaux, qu'il doit m'être permis de citer quelques phrases écrites en ma faveur. M. de Molleville, après avoir raconté les plaintes des députés, exprimées dans leurs lettres, ajoute ces mots : « Un des défenseurs les plus courageux « de M. de Lafayette, M. de Vaublanc, échappé « aux assassins, qui avaient été au nombre de « douze le chercher chez lui et dans les maisons « voisines, vint porter lui-même ses plaintes à « l'Assemblée, avec une intrépidité qui força « touts les partis à l'admirer et à l'applaudir. »

Il est certain qu'il y eut dans l'Assemblée, et même dans les tribunes, un frémissement de surprise honorable, la première fois que je parlai dans cette terrible séance.

Je pris la parole : « Nous ne pouvons nous « dissimuler que nous sommes sous le joug d'une « faction. Il est temps de redresser cette infer- « nale opinion, qu'on appelle l'*opinion publique*, « et qui ne l'est certainement pas. Cette infernale « opinion qui nous conduit vers l'abîme, est dé- « mentie touts les jours par les départements. Si

« vous recueilliez les vœux des citoyens, si l'on « vous lisait toutes les lettres qui vous ont été adres- « sées, toutes les représentations qui vous ont été « faites, vous connaîtriez la vérité. Mais on éloigne « avec soin de vous tout ce qui pourrait vous la « faire connaître, et on à soin de faire retentir cette « prétendue opinion mensongère, qui n'a jamais « été celle de la nation. Et moi aussi, monsieur le « président, j'ai été insulté et menacé, et sans « doute mon sort aurait été funeste, sans l'a- « vertissement qui m'a été donné par un citoyen « connu d'un membre de cette Assemblée, M. de « la Bergerie. Il est venu dans l'endroit où je dî- « nais : il m'a averti qu'un grand nombre d'hom- « mes qui s'étaient réunis auprès de la maison « où je demeure, faisaient les plus affreuses me- « naces; qu'ils avaient tiré leurs sabres, qu'ils « disaient que quatre-vingts députés devaient pé- « rir par leurs mains, et qu'ils commenceraient « par moi. Je ne veux point entrer dans les dé- « tails horribles qui m'ont été communiqués. Un « instant après, cinq ou six hommes de cette « troupe sont entrés chez moi, ont demandé si « j'y étais. On leur a dit que je devais avoir dîné « au Palais-Royal. Ils ont répondu que c'était « faux, qu'ils m'y avaient cherché. Ils ont mal- « traité la portière, qui leur a dit que je n'étais

« pas dans la maison. De là ils se sont rendus
« dans une maison voisine, où ils ont accablé
« d'insultes une personne qui leur a dit qu'elle
« ne savait pas même où je demeurais; enfin,
« trois ou quatre recherches ont été faites pen-
« dant toute la soirée. J'ai fait des tentatives pour
« me rendre chez moi, mais j'ai été averti par de
« bons citoyens que je ne pourrais y parvenir,
« sans courir le risque d'être massacré. Sans
« doute, les injures, les menaces, les embûches,
« sont d'excellents moyens pour préparer la dis-
« cussion sur la déchéance; mais ces moyens
« ne réussiront pas plus à nous rendre parjures,
« qu'ils ne nous ont rendus injustes hier envers
« le général Lafayette. Jamais les vœux parjures
« que vous avez entendus ne seront exaucés. Je
« reviens à l'objet qui occupe l'Assemblée. Ce
« n'est pas de la liberté individuelle de chacun
« de ses membres, comme citoyen, qu'il est ques-
« tion ici, mais de la dignité de la nation fran-
« çaise. Quand un des mandataires du roi, chez
« une nation étrangère, a été insulté, vous pen-
« siez qu'il fallait tirer l'épée, et déclarer la
« guerre à la puissance qui osait insulter l'en-
« voyé d'un peuple libre. Sera-ce la même As-
« semblée qui souffrira que les représentants im-
« médiats du peuple soient traités dans la capitale,

« au milieu des Français, d'une manière qu'ils « n'auraient pas à redouter des Autrichiens et « des Prussiens? En effet, je défie à l'imagination « la plus barbare d'aller au-delà des traitements « qu'un grand nombre de vos membres ont es- « suyés. Tout ce qu'il y a de plus bas, de plus in- « digne, de plus infâme, a été ajouté au péril. « Les menaces faites auprès de ma maison étaient « aussi dirigées contre ma famille. »

Je terminai ce discours par demander que le procureur-général-syndic fût mandé à la barre, que l'Assemblée lui ordonnât de prendre les mesures les plus fortes pour assurer la tranquillité dans Paris, et la sûreté personnelle des députés. Je déclarai que sans cela l'Assemblée serait obligée de quitter Paris. J'ajoutai la demande expresse que les fédérés en sortissent sur le champ; et regardant plusieurs officiers marseillais qui étaient dans une tribune, je m'écriai : « Tremblez qu'on « ne vous reproche un jour d'être restés à Paris, « tandis que l'on combattait aux frontières! »

Un magistrat qui était alors dans la tribune où se trouvaient ces officiers des fédérés de Marseille, m'a dit depuis qu'ils s'étaient écriés : Il a raison; nous ne devrions pas être ici. Tant il est vrai que le fond de l'opinion générale était bonne. Elle se montrait touts les jours de cent façons

différentes. On a vu que des députés attaqués par des fédérés, vêtus de l'habit de garde nationale, étaient défendus par d'autres gardes nationaux. Ceux-ci étaient de Paris. La meilleure preuve, la preuve sans réplique des bons sentiments de la majorité de la garde nationale parisienne, ce sont les efforts constants des factieux pour amener à Paris, et y conserver les fédérés venus de différents départements, et une poignée de brigands. Ceux-ci n'avaient pas oublié le mot fameux de Jourdan *coupe-tête*, après s'être emparé d'Avignon : Maintenant, nous serons les maîtres partout où nous voudrons l'être. Rappelez-vous aussi les efforts sans cesse renouvelés des jacobins pour faire casser l'état-major de la garde nationale, pour faire abandonner aux grenadiers et aux chasseurs leurs bonnets et leurs épaulettes, et pour mettre les hommes à piques dans les rangs de cette garde nationale. Voilà la preuve de sa belle conduite, de ce qu'elle a fait, et de ce qu'elle aurait pu faire.

Les propositions que j'avais faites furent suivies d'un débat violent, dans lequel les deux partis montrèrent la plus forte animosité. Le côté droit déploya le plus grand courage. Que pouvait-il faire de plus? Il voyait le danger du roi, il en frémissait; mais il donnait l'exemple du courage,

et, par sa résistance, il entretenait dans les cœurs des bons Français un reste d'espérance, et cette chaleur honorable qui les animait à défendre le trône. MM. Chéron, Dumas, Fressenel, Huard et Girardin combattirent les factieux.

Après tant de preuves du courage des membres du côté droit, lisez M. Anquetil, dans l'*Histoire de Louis XVI* : « Nous ne distinguerons pas « dans l'Assemblée législative deux partis, parce « que le petit nombre de ceux qui désiraient des « décisions modérées, *est toujours resté inerte* « *et passif.* » C'est ainsi que presque toujours les écrivains royalistes ont été justes envers le parti royaliste.

M. Rœderer parut à la barre. Il ne dissimula point les dangers qui se préparaient, ni même le projet formé de sonner le tocsin à minuit, et de marcher sur le château. C'est dans son rapport que l'on voit combien était misérable cet échafaudage d'administration établi par l'Assemblée constituante. Il observa que, d'après les lois, le département n'était tenu qu'à une simple surveillance. Afin de prouver que ce devoir avait été rempli, il lut les lettres qu'il avait reçues du ministre de la justice, celles qu'il avait écrites au maire de Paris, et les réponses de celui-ci. Il lut aussi des arrêtés de sections, remplis des meilleurs

principes, et qui blâmaient un arrêté coupable de la section des Quinze-Vingts. Ainsi donc, au moment où le trône allait être attaqué, il avait pour défense des lettres et des arrêtés; au reste, le procureur-général-syndic ne pouvait rien de plus.

Les ministres seuls du roi pouvaient le sauver. Ils avaient assez de troupes pour aller au-devant du péril; ils auraient dû nommer un commandant en chef, et lui ordonner d'attaquer et de disperser les rassemblements, *à mesure qu'ils se formaient;* ils auraient dû proclamer la loi martiale, ainsi que l'avaient fait MM. de Lafayette et Bailly. Cette mesure si simple aurait tout sauvé. Ils auraient dû réunir, dans la journée du 9, les suisses de Courbevoie à ceux de Paris, au lieu de ne les faire venir que le 10 au matin, et si tard, qu'ils ne se trouvèrent pas à l'attaque; ils auraient dû profiter de l'offre que fit, par lettre, le duc de Liancourt, commandant alors à Rouen, de conduire à Paris un ou deux régiments suisses qui étaient à Rouen, et un bataillon de la garde nationale de cette ville.

Après le rapport de M. Rœderer, j'insistai par deux fois sur le renvoi des fédérés dans la journée même. Guadet détourna la question avec une adresse perfide, qu'aucun homme n'a possé-

dée au même dégré que lui. Cet homme a fait plus de mal à lui seul, que touts les autres factieux ensemble.

Après de nouveaux débats, M. de Condorcet présenta un rapport sur les mesures préliminaires à prendre, avant de traiter la question de la déchéance du roi. C'était un nouvel outrage qui devançait de quelques heures la sanglante catastrophe. Le maire de Paris lui succéda. Je ne sçais si la bêtise qu'on reconnaissait en lui, ou la plus perfide ironie, l'inspirèrent; mais il attribua surtout les troubles de Paris au bruit répandu d'une manière très-affirmative, selon lui, que les ennemis de la nation *voulaient enlever le roi.* « Cette idée, disait-il, s'est confirmée par une « multitude de circonstances. Touts les citoyens « *voulaient* se porter en foule pour empêcher ce « délit, *pour veiller à la conservation du roi,* « *et pour qu'il ne fût pas enlevé.* De chaque « section on se rendit soit au département, soit « à la mairie, pour demander des ordres *sur la* « *garde du roi.* La municipalité a senti la néces- « sité de faire concourir également les citoyens « *à sa garde.* Elle a ordonné que chaque jour « on prît, dans chaque bataillon, un nombre « déterminé de citoyens pour composer la garde « du roi. *Ainsi, voilà la personne du roi qui*

« *est assurée, autant qu'elle peut l'être, et il* « *faut espérer que nos ennemis ne nous ravi-* « *ront pas le roi.* »

Je prie de faire attention à cette dernière phrase. Quelle indignation on éprouve, en voyant cette inquiète sollicitude pour le roi, exprimée en termes si niais, par un maire qui sçavait bien que la nuit suivante le roi serait attaqué, les armes à la main. Il parla de la nécessité d'employer les moyens de persuasion et de confiance, comme les plus puissants envers le peuple. Il se fondait principalement sur ce que la garde nationale était divisée d'opinions. Mais il n'ignorait pas que des bataillons entiers étaient animés de très-bons sentiments. C'était, disait-il, pour neutraliser les malintentionnés, qu'il faisait prendre dans chaque bataillon un certain nombre de citoyens pour former la garde du roi, et qu'il leur associait des hommes à piques. C'était ainsi qu'il travaillait à dénaturer la formation et l'esprit de la garde nationale. Je ne sçais comment les ministres avaient pu souffrir une semblable opération. Ils avaient insensiblement accoutumé la municipalité de Paris à l'indépendance. Ils se bornaient à lui rappeler ses devoirs, et ne lui donnaient jamais d'ordres positifs et sévères.

Pour achever de marquer ce jour sinistre d'un

trait particulier, bien digne du siècle des lumières, M. de Condorcet lut une adresse au peuple sur l'exercice du droit de souveraineté. Il croyait sans doute offrir un puissant remède aux maux de la patrie, comme peu de temps auparavant il avait mis le divorce au nombre des mesures les plus utiles pour changer les destinées de la France.

Le moment fatal approchait. Les factieux étaient trop avancés dans leurs criminels desseins, pour en retarder l'exécution. Tout l'annonçait; les mesures étaient prises pour l'attaque et la défense. Mais à celle-ci, la plus puissante manquait : le roi ne portait point l'habit militaire, et ne paraissait pas dans l'attitude confiante d'un monarque armé pour sa propre cause, et décidé à vaincre ou à périr.

Le danger se manifestait tellement le 9 au soir, qu'un assez grand nombre de députés se réunirent et ouvrirent la séance. Ils passèrent une partie de la nuit à entendre des rapports alarmants sur tout ce qui se passait dans la capitale. Pour moi, excédé de fatigues, accablé de besoin de sommeil, je me retirai pour prendre un repos de quelques heures. J'avais pris des mesures pour me rendre à l'Assemblée vers le milieu de la nuit. Un jeune domestique, très-fidèle,

s'était concerté avec son ancien camarade, un cocher, que j'avais renvoyé, lorsqu'il ne m'avait plus été possible de conserver des chevaux. Celui-ci s'était fait cocher de fiacre. Il vint me prendre dans sa voiture. Le domestique monta sur son siége, à côté de lui. Ils examinèrent soigneusement si la voiture était suivie, et firent plusieurs détours. Mais ils ne purent éviter de passer par la place Vendôme.

Déjà le tocsin avait sonné; tout était en mouvement. Un groupe nombreux de peuple était occupé à abattre la statue de Louis XIV; plusieurs personnes avaient été égorgées sur cette place, et l'infâme Théroigne, en habit d'amazone et à cheval, excitait le peuple à de nouveaux meurtres. Elle-même interrogea mes deux jeunes gens, et leur demanda qui était dans la voiture. Je n'entendis pas leur réponse; mais je jugeai, par leur ton, qu'ils imitaient celui de ces brigands, et qu'ils répétaient les discours proférés par la multitude sur la statue de ce grand monarque, qui l'aurait fait trembler, et qui, d'un coup-d'œil, l'aurait empêchée de concevoir même la pensée des crimes auxquels elle se livrait avec la joie des plus féroces cannibales. Je parvins sans peine à l'Assemblée. Je la trouvai dans une anxiété mortelle. Presque touts les membres présents étaient assis

au côté gauche de la salle. Ils y étaient pressés, entassés de la manière la plus honteuse. Nous n'étions pas douze députés au côté droit. Je dois remarquer que plusieurs des membres de ce côté, qui avaient été outragés et maltraités le 8, en sortant de la séance, avaient écrit qu'ils ne s'y rendraient pas, tant qu'on n'aurait pas pris des mesures pour leur sûreté.

L'Assemblée apprenait à chaque instant ce qui se passait, tantôt par des officiers municipaux, tantôt par de simples particuliers. Elle apprit ainsi que déjà des victimes avaient été égorgées. M. Mandat, ancien officier aux gardes, et commandant de la garde nationale, avait ordonné de repousser la violence par la force des armes. Des officiers municipaux portèrent contre lui une plainte si honorable pour sa mémoire, que je ne dois pas l'omettre. Ils l'accusèrent d'avoir fait battre la générale, d'avoir placé des canons sur différents points, d'avoir annoncé par écrit au commandant des postes, qu'une phalange marchait sur les Tuileries, qu'il fallait la prendre en tête et en queue, et ne pas la ménager. Sans doute, le brave commandant qui avait donné cet ordre, l'aurait exécuté lui-même; mais, par une fatalité déplorable, il fut mandé à la municipalité; il crut qu'elle voulait concerter avec lui de nou-

velles mesures de défense. Il ignorait que des députés des différentes sections, pris parmi les hommes les plus forcenés, s'étaient réunis, avaient cassé la municipalité, et s'étaient arrogé ses pouvoirs. Le commandant arrive devant eux, stupéfait de ne point trouver la véritable autorité. Interrogé avec des cris de fureur sur les mesures qu'il a prises, on l'arrête aussitôt, on le désarme, et on l'envoie à l'Abbaye comme prisonnier. A peine y est-il qu'il est massacré. On prend dans ses poches l'ordre qu'il avait reçu de Péthion de repousser la force, et l'on jette son cadavre dans la rivière. Ainsi finit ce brave officier, digne d'un meilleur sort, dont le zèle et le courage ne s'étaient jamais démentis, et qui avait inspiré la plus grande confiance à la famille royale.

La veille au soir, dans le cabinet du roi, il avait dit à Péthion : *Je n'ai que trois coups à tirer, et encore un grand nombre de mes hommes n'en ont pas un seul, et ils murmurent.* Péthion lui avait répondu d'une manière évasive; mais la municipalité avait fait donner cinq mille cartouches à balles aux Marseillais; on le voit dans le récit de M. Rœderer.

La mort de Mandat fut sans doute la plus grande cause des malheurs de cette journée. S'il

avait attaqué les rebelles à mesure qu'ils marchaient vers le château, il les aurait facilement dispersés. Ils employèrent beaucoup de temps à se former et à se mettre en marche. Ils s'arrêtèrent souvent, indécis et inquiets. Chaque troupe, marchant de plusieurs points opposés dans cette immense ville, ignorait si elle était secondée par les rebelles des autres quartiers, et perdait beaucoup de temps à s'en assurer. En outre, dans toutes ces troupes, très-peu d'hommes étaient déterminés à la révolte; la plupart marchaient aveuglément, sans sçavoir, sans se demander même ce qu'ils faisaient; un grand nombre était très-inquiet sur les suites de l'entreprise; une foule suivait sans armes et par curiosité, et prête à prendre la fuite à la moindre attaque. Tout cela était bien sçu, bien connu, et c'était d'après cette connaissance qu'il aurait fallu diriger la défense. Remarquez que, par un extrême bonheur, les rebelles venaient des quartiers les plus éloignés de Paris; que tout ce qui environnait le château des Tuileries était fidèle et sous les armes. Les Suisses, au nombre d'environ neuf cents, et trois excellents bataillons de la garde nationale, étaient en bataille dans la cour du château, huit heures avant que les rebelles fussent réunis sur la place du Carrousel. Leur réu-

nion, à laquelle on ne mettait aucun obstacle, fut au contraire favorisée par un officier municipal; il avait fait dégarnir le Pont-Neuf des canons qui y étaient établis, et d'une partie de la force publique, destinée à empêcher la communication d'au-delà et d'en-deçà de la rivière.

Je ne sçais à quelle section appartenait la première troupe qui arriva sur le Carrousel; elle était en désordre et mal armée. Si le roi, vêtu de l'uniforme de la garde nationale, avait marché vers cette troupe à la tête d'un bataillon de la garde nationale, s'il avait prononcé ces mots : Je suis votre roi, je vous ordonne de mettre bas les armes, il n'en serait peut-être pas resté un seul, et le succès eût été décidé. La fuite d'un seul bataillon de rebelles aurait suffi pour effrayer et disperser les autres, avant même qu'ils se fussent formés.

Le bruit d'une attaque, quoiqu'elle n'eût pas été faite, se répandit un moment dans l'Assemblée. Plus d'un factieux marqua son inquiétude; et dans un instant où le côté droit soutenait encore la cause royale, un d'eux s'avança de ce côté, et s'écria tout à coup avec fureur : Vous triomphez! vous triomphez! Je l'ai entendu; j'avoue que j'avais la sérénité sur le front, convaincu que j'étais d'une victoire certaine; mais,

lorsque le ministre de la justice vint parler à l'Assemblée des dangers du roi, et demander qu'elle envoyât une députation auprès de lui, je commençai à craindre pour lui; et les factieux reprirent leur insolente joie. M. Bigot de Préameneu ayant converti en motion personnelle la demande du ministre, un des jacobins s'écria : J'étais de la députation du 20 juin. Vos commissaires furent insultés et calomniés. MM. Chéron et Bonnemère soutinrent la demande. Une chose très-remarquable, c'est qu'un député ayant proposé *que le roi fût invité à se rendre dans l'Assemblée*, cette étrange proposition fut couverte des murmures de touts les bons députés; et lorsqu'un autre demanda que le roi fût seulement instruit que l'Assemblée était en séance, afin qu'il pût s'y rendre s'il le jugeait convenable, on entendit encore les mêmes murmures. Nous étions bien loin de nous attendre qu'il allait lui-même demander ce dangereux asile.

MM. Dalmas et Voisin de Gartempe ne craignirent point de manifester leurs sentiments dans cette périlleuse séance. Je dis aussi quelques mots, mais dans l'unique pensée de constater ma présence. M. Vergniaux avait pris momentanément le fauteuil du président; j'allai lui parler des affreux malheurs qui se préparaient; il me regarda

à peine, et m'interrompit promptement par ces mots : Ne me parlez pas, il ne faut pas qu'on voie que nous parlons ensemble. Je pénétrai aisément la cause de la crainte qu'il manifestait; il voyait une déchéance à main armée, et non cette déchéance, criminellement légale, qui devait être prononcée par son parti. Plus d'espoir d'une faible régence, qui eût été le règne de son parti; il voyait devant lui le triomphe de ses plus grands ennemis; et je suis convaincu que si, dans ce moment, il avait pu anéantir d'un mot Danton, Robespierre, et tous ceux qui dirigeaient les sections, il n'aurait pas hésité un instant. Il connaissait enfin le péril où d'infâmes manœuvres et de coupables déclamations avaient précipité son parti; il allait dépendre de la nouvelle commune de Paris et de ses chefs redoutables, qui déjà, et si souvent, avaient déclaré les girondins les plus grands ennemis de la liberté, et qui devaient, six mois après, les envoyer à l'échafaud avec un mépris féroce.

Cependant, on n'était occupé aux Tuileries que des moyens de sauver le roi; et c'est précisément à cause de cela qu'il a péri. Si l'on ne s'était occupé que des moyens de le faire triompher, il n'eût pas péri. A cinq heures du matin, le roi, la reine, leurs enfants et madame Élisa-

beth parcoururent les postes de l'intérieur du château. La présence de l'auguste famille leur donna cette ardeur si naturelle aux Français, et plus propre à l'attaque qu'à la défense. Le roi, par sa sérénité, les princesses, par le courage intrépide qui ne les abandonna pas un instant, les enfants, par tout le charme de leur âge et de leur situation, produisirent dans touts les cœurs ces mouvements naturels, ces élans généreux qui élèvent les hommes au-dessus d'eux-mêmes.

A six heures, le roi descendit dans les cours, au milieu des cris de *vive le roi!* Il passa toutes les troupes en revue; malheureusement il ne portait pas l'habit militaire. Les bataillons *des Filles Saint-Thomas* et *des Petits-Pères* manifestèrent les plus nobles sentiments; le roi en fut pressé, environné, accablé de démonstrations d'amour et de fidélité; ils l'engagèrent à achever toute la revue des troupes, et même de celles qui étaient au Pont-Tournant, à l'extrémité du jardin des Tuileries. Le roi s'y détermina sans peine; il fallait cependant passer devant une multitude armée de piques, dont les sentiments étaient bien connus. Hélas! il avait trois fois plus de courage qu'il n'en fallait pour vaincre; mais il ne savait pas s'en servir, et ses conseillers intimes ne lui apprirent pas comment il devait en faire usage. Une

détestable éducation avait enchaîné, torturé et détourné toutes ses facultés de cette action journalière, décidée, pour laquelle le ciel lui avait donné un courage sublime.

Les porteurs de piques, en le voyant passer devant eux, se bornèrent à des outrages, quittèrent le poste où on les avait imprudemment placés, et se rendirent au Carrousel, en face du château. Là, ils parlementèrent avec d'autres bataillons qui venaient au secours du roi, et par d'odieux mensonges ils les déterminèrent à rester avec eux. Pendant que le roi passait la revue, le procureur-général syndic Rœderer avait lu aux troupes la loi qui ordonnait de repousser la force par la force.

Les révoltés n'étaient pas encore réunis à six heures du matin. Que de temps on avait perdu! que de temps on allait perdre encore! Il était trop évident qu'aucune tête militaire n'avait présidé à cet étrange arrangement de troupes placées dans l'intérieur du château et au-dehors, sans pouvoir se prêter un mutuel appui. Un militaire connaît trop le prix des moindres instants, il sait trop comment, avec un petit nombre de vaillants hommes, on peut, en attaquant le flanc d'une multitude, décider promptement la victoire. Si le roi avait déclaré maître absolu des

opérations un des généraux qu'il avait auprès de lui, ce général n'aurait pas sans doute laissé aux révoltés le temps de se réunir avec tant de lenteur. Combien durent souffrir le maréchal de Mailly et les généraux de Puységur, de Pont-l'Abbé, de Viomesnil et d'Hervilly! Ils commandaient, dans différents postes du château, les gentilshommes accourus au secours du roi, et qui n'avaient pas d'autre arme que leur épée. Depuis la mort de M. Mandat, personne n'avait le commandement général, personne ne dirigeait l'attaque ni la défense, et tout était abandonné au hasard.

Les révoltés n'entreprirent rien avant l'arrivée de tout le reste de leur criminelle armée, qui s'avançait depuis six heures du matin. L'avant-garde n'arriva au Carrousel qu'à huit heures. Alors les plus mauvaises intentions se manifestèrent hautement. M. Rœderer, à la tête du directoire, proposa aux révoltés d'envoyer au roi une députation de vingt membres. Il ne fut point écouté. Il parla à la garde réunie dans la cour, et renouvela l'obligation imposée par la loi de repousser la force par la force. Les canonniers lui répondirent en déchargeant leurs canons. Il crut alors que tout était perdu. Il rentra dans le château des Tuileries, et déclara à la famille royale

que le danger était porté au comble, et qu'il n'y avait de salut pour elle que dans le sein de l'Assemblée.

On a fait un crime à M. Rœderer de cette déclaration et de ce conseil. Je crois que ce reproche est injuste. Il avait, jusque là, fait tout ce qui était possible pour exciter à la défense du château. Il devait voir clairement que le roi, ne se défendant pas lui-même, ne pouvait plus être défendu. Si l'on avait attaqué les rébelles, ni M. Rœderer, ni personne n'aurait proposé au roi de se rendre dans l'Assemblée. Mais, dès-lors qu'on était sur la défensive, et sans aucun chef déclaré, dirigeant l'attaque ou la défense, le magistrat pouvait sans doute être frappé d'une seule pensée : Le roi et sa famille vont être massacrés. Le roi termina toutes les irrésolutions, en prononçant ces paroles : *Il n'y a plus rien à faire ici.*

Tout à coup un juge de paix se présente à la barre, et nous annonce que le roi et sa famille vont se rendre à l'Assemblée, accompagnés des membres du département et de la municipalité, qui sont aux Tuileries. On fait alors plusieurs demandes pour que le roi soit placé dans une tribune. L'infortuné monarque avait traversé le jardin des Tuileries entre deux colonnes de grenadiers suisses et des bataillons toujours fidèles des

Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas. Une immense populace proféra de basses injures contre le prince dont elle aurait embrassé les genoux, s'il avait été vainqueur.

Un instant avant l'entrée du roi, les députés qui siégeaient à l'extrémité gauche s'aperçoivent que des hommes portant des uniformes, sont prêts à entrer dans la salle par le côté même qu'ils dominaient; ils se lèvent impétueusement, et avec l'accent de la crainte qu'ils ne pouvaient dissimuler, ils s'écrient qu'aucun militaire ne peut entrer. M. Rœderer se rend à la barre, demande à faire entrer les gardes nationales qui accompagnent le roi, pour faciliter son passage. L'Assemblée est dans la plus grande agitation, par des motifs bien différents. Un espoir mêlé de crainte se montrait à peine sur le visage des factieux, tandis que les royalistes frémissaient du renversement de toutes leurs espérances.

Enfin, un grenadier, à figure hideuse et révolutionnaire, entre, tenant le dauphin dans ses bras, et le dépose d'un air triomphant sur le bureau des secrétaires. Le jeune prince, pour qui allaient commencer tant de longues et douloureuses souffrances, n'entendit retentir que les plus vifs applaudissements, et ne vit que l'expression du plus tendre intérêt. Ils étaient sincères. Qui

ne sçait combien le peuple est léger et inconstant!

La reine entra avec beaucoup de dignité. Un ministre lui donnait la main. Elle n'aurait eu ni une autre démarche, ni une plus auguste sérénité, dans le jour d'une pompe royale. MADAME et Mme Elisabeth étaient avec elle. Elles se placèrent au banc des ministres. Un chevalier de St.-Louis se présenta, dans ce moment, à la barre, tout couvert de son sang. La reine et les princesses parurent oublier leur affreuse position, pour lui donner des témoignages du plus vif intérêt.

Le roi parut, et touts les yeux se tournèrent vers lui. Il était vêtu d'un habit de soie violet, parce qu'il portait le deuil. Placé auprès du président, il parla ainsi : « Je suis venu ici pour « éviter un grand crime, et je me croirai toujours « en sûreté avec ma famille, au milieu des repré« sentants de la nation. » Ces mots furent suivis des plus vifs applaudissements. Il ajouta : « J'y « passerai la journée. » Et il prononça ces mots d'un ton confiant qui nous fit penser qu'il ne pressentait pas les suites qu'allait avoir la démarche qui le conduisait au milieu de ses ennemis. Guadet, qui présidait en ce moment, lui répondit : « L'Assemblée nationale connaît touts ses de« voirs. Elle regarde comme un des plus chers le « maintien de toutes les autorités constituées. Elle

« demeurera ferme à son poste. Nous saurons touts « y mourir. »

Il s'éleva aussitôt une discussion sur l'article de la Constitution qui défendait à l'Assemblée de délibérer en présence du roi. Il entendit des choses bien cruelles, prononcées par quelques députés que leur éducation n'avait pas accoutumés à conformer leurs expressions aux délicates convenances de la société, et que leur cœur n'avait pas instruits des attentions généreuses que réclame le malheur. On demanda que le roi se rendît à la barre avec sa famille; le monarque se leva du fauteuil qui lui avait été accordé auprès du président, descendit de l'estrade élevée où était ce fauteuil, et se plaça à la barre avec sa famille. Ses ministres étaient devant lui. Mais à peine y était-il, que la même discussion recommença. On soutint encore qu'on ne pouvait délibérer tant que le roi serait dans l'Assemblée. Un des opinants alla jusqu'à dire, avec une naïveté grossière, que des citoyens viendraient sans doute demander la déchéance du roi, et qu'il n'était pas convenable que cette demande fût faite, pour ainsi dire, au-dessus de sa tête. On proposa de le placer dans plusieurs endroits différents; et, enfin, on parla de la loge qu'occupaient les rédacteurs du *Logographe*. Elle était très-basse, et n'avait que dix pieds en carré.

Au milieu de la discussion, le président dit ces mots : « Le roi propose de se retirer dans une « des extrémités de la salle. »

La discussion continua. Le cœur gonflé, prêt à parler, je m'approchai de M. de Girardin, qui était dans ce moment près du bureau des secrétaires. Je lui parlai de ce qui me venait à la pensée. Il me répondit avec raison : Le moindre mot de notre part peut faire égorger la famille royale. Enfin, le roi finit la discussion, en allant se placer, avec sa famille, dans la loge du *Logographe*.

M. Rœderer fit alors le rapport de tout ce qui s'était passé jusqu'à ce moment, et des efforts qu'il avait tentés pour engager les troupes placées dans la cour des Tuileries à repousser la force par la force. Il déclara que le 4 du mois, on avait distribué cinq mille cartouches à balles à des fédérés qui s'étaient présentés sous ce seul titre, et à qui l'ordre de les leur livrer avait été donné par le bureau de police de la municipalité. Son rapport fut interrompu par un grand bruit qui, du jardin des Tuileries, parvenait dans l'Assemblée. A peine était-il cessé, qu'un officier municipal vint annoncer que le château allait être forcé. Le bruit du canon commença à se faire entendre. Les défenseurs du château pou-

raient être victorieux; le canon pouvait être tiré sur la salle, comme sur le château. Une crainte évidente se manifesta dans l'Assemblée.

Le peuple venait de massacrer quinze personnes sorties imprudemment de leurs maisons, et qui se trouvant rassemblées par hasard, avaient été prises pour une fausse patrouille. La scélérate Théroigne l'avait excité à ces meurtres. Un officier municipal avait en vain voulu les sauver. Dans les jours d'effervescence populaire, le premier sang versé est le signal qui appelle le peuple à de nouveaux assassinats. Des voitures de balles et de cartouches arrivent sur la place du Carrousel. Les rebelles demandent qu'on leur ouvre le palais des Tuileries; et, sur le refus qui leur est fait, ils commencent l'attaque. Les portes sont enfoncées, et plusieurs soldats suisses massacrés, avant d'avoir commencé la défense. Leur sang anime leurs camarades; ils sont secondés par les gardes nationaux qui étaient dans l'intérieur, et par les gentilshommes commandés par le maréchal de Mailly. Ils descendent dans la cour, mettent en fuite les canonniers, s'emparent des canons abandonnés, se mettent en bataille, et, par un feu roulant continuel, dispersent la multitude qui était sur le Carrousel.

Pendant ce temps, les gentilshommes, auxquels

s'étaient joints un petit nombre de Suisses et de gardes nationaux, prirent la funeste résolution de pénétrer auprès du roi; ils auraient dû au contraire se réunir à la troupe victorieuse, et poursuivre ses succès. Ils passèrent avec intrépidité sous le feu d'un grand nombre de rebelles qui n'avaient pas été attaqués de ce côté; mais ils ne purent exécuter leur projet. MM. de Clermont d'Amboise et de Castéja furent tués; le baron de Viomènil reçut une blessure, dont il mourut trois jours après. Le reste de cette troupe généreuse marcha vers les Champs-Elysées, toujours combattant, assailli par une multitude immense, et perdant à chaque pas quelques-uns de ses braves. Elle se dispersa peu à peu et de touts côtés. Plusieurs se réfugièrent dans des maisons qui s'ouvraient avec empressement devant eux; l'ambassadeur de Venise, M. Pisani, reçut touts ceux qui se présentèrent chez lui, et pourvut à leur sûreté. Mais les Suisses, signalés par leur uniforme rouge, furent presque touts massacrés. Un marchand de vin, nommé Clément, sauva un de ces malheureux déjà blessé, le conduisit à l'Assemblée, et demanda son salut de la manière la plus généreuse et la plus touchante.

Mais les rebelles mis en fuite, avaient été ralliés par Westermann, officier prussien. J'avais

çu, peu de jours auparavant, que ce misérable avait proposé de se vendre; mais on ne l'avait pas trouvé digne d'être acheté. Peu de mois après, il périt sur l'échafaud. Sa troupe augmentait à chaque instant, mais elle fut repoussée fort loin. On sait que Bonaparte en fut témoin, et qu'il en a souvent parlé. Ah! si sa forte tête avait commandé dans ce jour, la victoire n'aurait été pour lui qu'un jeu facile.

On apprit ce nouvel échec dans l'Assemblée; la victoire était encore incertaine; et si les Suisses de Courbevoie étaient arrivés dans ce moment, le trône eût été relevé presque aussitôt qu'abattu. Mais il était de la destinée de Louis XVI de tout faire contre lui-même jusqu'au dernier moment : il signa, dans la loge où il était retenu, l'ordre aux Suisses de cesser le feu. Il donna lui-même cet ordre à M. Dalmas, député, placé près de la loge du *Logographe*, en lui disant : M. Dalmas, est-ce bien cela? Ce député le lut, et, frappé de stupeur, le remit au roi, en s'inclinant profondément.

M. d'Hervilly s'exposa aux plus grands dangers pour porter cet ordre fatal, qui, bientôt connu des rebelles, redoubla leur rage, par l'espoir de vaincre sans péril. Ils attaquèrent alors sans crainte, pénétrèrent de touts côtés dans le château, mas-

sacrèrent touts les Suisses qui se présentèrent isolément, les valets, les employés de toute espèce; commirent sur leurs cadavres les excès d'une férocité brutale qu'il est impossible de décrire, et remplirent le palais du sang de ces fidèles guerriers. Près de huit cents périrent dans ce malheureux jour. Leur seul bataillon, s'il eût été conduit dès quatre heures du matin par un habile officier, aurait dispersé la multitude, à mesure qu'elle arrivait; et, sans répandre le sang peut-être, il aurait assuré la victoire au roi. Mais bientôt les faibles conseils, les irrésolutions, les vaines maximes d'une imprévoyante modération l'auraient précipité dans de nouveaux dangers.

Ainsi, le meilleur des princes rendit inutile le courage de ses défenseurs; et, pour épargner le sang de ses ennemis, causa la perte de ses amis. Toutes ses vertus tournèrent contre lui, et causèrent sa ruine. Malheureux de régner dans un temps déplorable, où toutes les antiques maximes de la monarchie étaient ébranlées, plus malheureux de n'avoir pas été élevé par des hommes capables de former son esprit au maintien de son autorité, et de lui faire distinguer de la fausse modération la véritable, qui est inséparable de l'énergie de l'âme; elle seule éloigne touts les dangers qu'amènerait sans elle cette bonté qui

peut alors, sans crainte, s'occuper du bonheur des peuples. Qu'on mette ensemble touts les actes de condescendance et de mansuétude de la longue suite des rois ses aïeux, on ne pourra atteindre le nombre des actions semblables de Louis XVI. Aucun d'eux cependant n'a été attaqué sur son trône par ses sujets, avec le projet ouvertement déclaré de l'en faire descendre; mais lui, il a été flétri, avili, et enfin conduit sur l'échafaud. Il avait rétabli les parlements dans leur pouvoir et dans leurs honneurs, aboli la question, les corvées, les restes du servage, adouci les lois sur la désertion, donné à la liberté d'écrire une étendue inconnue jusqu'alors, établi des assemblées provinciales, soutenu glorieusement une guerre maritime; il est proclamé le restaurateur de la liberté française, et bientôt après appelé tyran et despote; il accepte, par condescendance, une Constitution dont il voit touts les défauts; on s'en sert contre lui. Ceux qui avaient le plus contribué à le dépouiller de son autorité, reviennent de leur erreur, veulent le servir, déploient du courage pour sa cause; toutes leurs entreprises sont vaines; et, presque toujours paralysées par lui-même, elles contribuent à sa perte. De toutes les parties de la France se manifeste, après le 20 juin, un courageux désir de le défendre, de

le secourir, de mourir pour lui ; ses armées, les administrations, les bons citoyens de Paris, se déclarent ouvertement ; on ne sait point encourager, entretenir cet élan généreux ; et une mollesse inhabile ranime le courage des factieux ; enfin, dans l'exécrable journée du 10 août, il trouve sa perte où il avait espéré de trouver son salut. On est terrassé, en contemplant tant de vertus inutiles, faute d'une seule, tant de persévérance à les pratiquer, malgré leurs funestes résultats, et, dans ses ennemis, une invincible opiniâtreté à déclarer criminelles les actions mêmes que lui inspiraient ses vertus.

Il est impossible de sortir de l'abîme de réflexions où l'on est plongé par un spectacle si lamentable, sans être persuadé que les vertus des particuliers ne sont pas celles des rois ; que les qualités qui font briller éminemment parmi les hommes un bon père, un bon époux, et qui répandent le bonheur autour de lui, peuvent, si elles sont isolées et sans une action décidée, détruire toutes les espérances qu'elles font concevoir dans un monarque, verser les désastres sur son peuple et sur les objets de ses plus chères affections, tandis qu'au contraire, un monarque à qui l'on peut reprocher les défauts contraires, peut-être même des vices blâmables, doit être

regardé comme le bienfaiteur des peuples, si, s'appuyant sur les lois, il sçait maintenir l'autorité de son sceptre toujours ferme, toujours inébranlable, s'il fait trembler les factieux, et ne leur laisse pas même la pensée de conspirer contre lui.

L'infortuné Louis XVI vivra à jamais dans la mémoire des hommes, et surtout des Français, comme un modèle de vertus admirables, quoique funestes, mais aussi comme une preuve à jamais terrible du pouvoir exercé par l'éducation pour rendre inutile le courage le plus sublime, pour étouffer l'instinct d'une nature belle et forte sous un vain amas de principes débonnaires, pour enfoncer dans un esprit, juste par lui-même, la funeste maxime que les bonnes intentions suffisent dans la pratique du devoir royal, au lieu d'une action vigilante, continuelle, au lieu de cette pensée fortement inculquée, que toute altération des lois fondamentales amène inévitablement le bouleversement des empires.

Il aurait fallu lui répéter sans cesse que des changements peuvent être heureux et utiles, *des concessions* jamais, parce qu'elles amènent toujours de nouvelles exigences de la part de ceux à qui l'on concède; et que l'homme étant naturellement ennemi de l'autorité, c'est toujours contre l'autorité que sont demandées les *conces-*

sions; que plus on en obtient, plus on en veut encore; et qu'ainsi, placé sur une pente fatale par des *concessions* successives, un monarque ne peut plus s'arrêter.

Louis XVI, précipité du premier trône de l'univers, assis sur des fondements cimentés par huit siècles, sera d'autant plus vénéré de la postérité, que, par une fatalité déplorable, toutes ses vertus ont tourné contre lui. C'est ainsi que, parmi les rois, il brillera d'une gloire particulière, aussi pure que sa belle âme.

LIVRE IV.

CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

CHAPITRE PREMIER.

Caractère particulier de la révolution française.
Le règne de la terreur.
Professions et qualités des victimes exécutées à Paris.
Conclusion tirée de ces temps affreux.

Il n'entre pas dans mon plan d'écrire l'histoire de la révolution. Je ne retrace pas les évènements, je recherche les causes et les suites des évènements, et j'écris avec la liberté que permettent des mémoires. L'Assemblée constituante,

par ignorance des choses et des hommes, a enfanté d'innombrables calamités. J'ai remonté aux causes, et j'ai remarqué leurs effets inévitables. Je ne parle avec détail que des évènements que j'ai vus, et dans lesquels j'ai dû agir. Je me suis étendu sur l'Assemblée législative, parce que c'est elle qui a porté le dernier coup au trône antique de la France. J'ai pensé que la conduite du roi et de cette Assemblée présentaient dans touts leurs détails la plus haute leçon pour les peuples et les rois, sur les effets inévitables des *concessions* de l'autorité, et sur l'immense parti que savent en tirer les factieux.

Je crois que ce qui m'est arrivé pendant la terreur donnera une juste idée de la situation où se trouvaient alors la France et touts les Français qui avaient défendu le trône et l'ordre social; mais avant de commencer ce récit, j'essaierai de tracer le caractère particulier de la révolution française.

Les annales de touts les peuples ne présentent aucune révolution semblable à la nôtre; il faudrait créer un mot nouveau pour en donner une juste idée.

En effet, toutes les révolutions transmises par l'histoire sont de deux espèces: des changements de dynastie, ou des changements de gouverne-

ment, en passant de la monarchie à la république, ou de la république à la monarchie, avec quelques différences plus ou moins fortes. Dans ces révolutions, on conservait toujours les lois anciennes qui fixaient les rapports entre les citoyens, on respectait les institutions civiles et religieuses.

Mais nous, nous avons proscrit à la fois les rois, les princes, les nobles, les prêtres, les richbes; nous avons détruit les anciennes lois, brisé les rapports établis entre les citoyens; les lois qui gouvernaient les familles, celles du mariage et des successions; et enfin, nous avons non pas changé, mais détruit la religion; tous les temples ont été fermés.

Lorsqu'Henri VIII amena violemment les Anglais au protestantisme, lorsque tant d'Etats embrassèrent ces réformes dans l'Europe, ces peuples non seulement ne détruisaient pas la religion, mais encore ils croyaient la rétablir dans sa simplicité primitive.

Lorsque Cromwell fut le maître du gouvernement, le parlement fut dégradé, mutilé, mais non entièrement aboli; toutes les lois et les autres institutions restèrent; les titres héréditaires ne furent point détruits, et Cromwell donna toujours à un lord le titre qu'il tenait de ses ancêtres.

Seuls entre tous les peuples, nous avons tout

détruit, changé les noms, brisé les monuments, violé la cendre des morts, effacé les anciens souvenirs, même les titres de notre gloire. Le ridicule abject se mêlait à la cruauté, et nous avons eu *les fêtes sans-culottides ;* un président de la Convention marchait à sa tête, dans un jour de fête, les jambes nues, la culotte sale et déchirée, une veste semblable, et portant en sautoir une *gourde* remplie de vin, dont il buvait, et offrait le vin au peuple.

Chez touts les peuples, dans les révolutions, on a vu des combats, des massacres, des cruautés; mais jamais un vaste empire ne fut couvert de prisons et d'échafauds; jamais on n'y traîna presque autant de femmes que d'hommes, et une multitude d'ouvriers, de laboureurs et d'artisans; jamais on ne vit ce que nous avons appelé *une guillotine permanente.*

Ce nombre immense de femmes de tout âge traînées à l'échafaud, la cruauté des hommes qui les frappaient, le courage élevé des victimes qui les bravaient, ce mélange inoui de grandeur dans les femmes et de férocité dans les hommes, forme un des caractères particuliers de notre révolution, aussi honteux pour nous qu'honorable pour les femmes.

Et remarquez que ces temps affreux furent pré-

cédés et accompagnés de cette niaiserie sentimentale qui se montrait dans presque touts nos écrits avant la révolution. Elle a brillé dans nos discours de tribune, avec tout le galimatias philosophique dont l'obscure métaphysique l'a enluminée. On ne peut lire aujourd'hui sans étonnement les singuliers discours qui ont préparé la déclaration des droits de l'homme; jamais on n'a porté plus loin les subtilités métaphysiques : les doctrinaires, à l'exemple de ces orateurs, ont appelé le roi *l'homme-pouvoir.* Ils ont demandé un conseil qui préparerait *les lois d'intelligence*, tandis que les ministres prépareraient *les lois de volonté.*

Le caractère le plus frappant de notre révolution est cette réunion en Assemblée constituante d'un grand nombre d'hommes, pleins de talents et d'instruction, animés presque touts des meilleures intentions. Ils travaillent nuit et jour pendant trois ans. Quel en est le résultat? Une Constitution qui ne peut durer plus de huit mois.

Les principales dispositions, celles qui concernaient le monarque, sont rédigées de façon qu'elles semblent combinées exprès pour fournir des armes terribles aux factions, ainsi que nous l'avons vu dans les chapitres précédents; mais aussi, par le dernier article, ce bel ouvrage est

placé sous la protection des mères et des épouses; voilà l'obstacle qu'il présente d'avance aux factieux qui déjà déployaient leurs desseins dans toute leur étendue. Il n'est pas un homme de bon sens qui puisse lire aujourd'hui ces phrases sentimentales sans sourire de pitié. Et que dire de la bonhomie du rapporteur de la Constitution, M. Thouret, en lisant ces mots qu'il prononça le 4 septembre 1791 : « Par tout ce que nous avons vu, « par tout ce que nous avons entendu, nous « avons jugé *que la fin de la Constitution était « le terme de la révolution ?* »

Quels furent les résultats de toutes ces choses d'une nouveauté inouie? La ruine de la plus belle monarchie, le règne inconcevable de la terreur, le renversement des autels, et une guerre terrible et longue précédée d'une infâme banqueroute. Je cherche vainement dans l'histoire, je n'y trouve rien de semblable; c'est la preuve la plus forte de la faiblesse de l'esprit humain, quand il est atteint de la rage des innovations.

Opérer une réforme par la ruine!

Un autre caractère particulier de ces temps, fut cette déclaration solemnelle, par laquelle nous renoncions aux conquêtes. Et jamais peuple ne chercha plus à conquérir. Quel résultat de tant de victoires! Les Cosaques du Don tendent leurs

pavillons devant le palais royal des Tuileries ! Ce sont nos revers qui les ont conduits en France, et non la cause des Bourbons. Je le démontrerai dans un chapitre particulier.

Quelle est la vraie cause d'une révolution si extraordinaire ? La faiblesse du gouvernement. Mais quelle cause l'a rendue si différente de toutes les autres révolutions dont parle l'histoire ? La légèreté, la mobilité de notre esprit. C'est cette extrême inconstance qui a enfanté, dans quarante années, quatorze espèces de Constitutions ou gouvernements différents; aboli la noblesse, et doublé le nombre des nobles; détruit les titres, et créé plus de ducs et de comtes qu'on n'en avait jamais vu; aboli les ordres, et couvert nos poitrines d'ordres de toute espèce; créé une seule Chambre législative, ensuite quatre, puis trois, et enfin deux.

Nous passons d'une chose à une autre toute contraire avec une facilité rapide autant qu'effrayante. Une révolution dans la capitale parcourt tout l'empire, comme une mode nouvelle.

Les bons Français ne doivent jamais détourner les yeux des caractères particuliers de notre révolution. C'est en les étudiant qu'ils se convaincront que toutes les causes qui agissent autour de nous sont dominées, fortifiées par une cause plus

forte encore, la mobilité de notre esprit et de notre caractère. Je répéterai, après Bossuet : « Qui veut connaître à fond les choses humaines, « doit étudier le caractère des peuples et de ceux « qui les gouvernent. »

Je n'ai pas la force de raconter les horreurs de ce genre de gouvernement, inusité parmi les hommes, et que leurs inventeurs appelaient *le règne de la terreur*. Mais je crois utile de constater que cette révolution, commencée par le trône et les classes élevées, dirigée ensuite contre le trône et les classes élevées, s'est étendue sur les dernières classes du peuple, et qu'elle prenait des ouvriers et des cultivateurs même pour ses victimes.

Lisez le rapport de M. Bontoux, député des Hautes-Alpes, au Conseil des Cinq-Cents. Il disait, le 18 prairial an v (1796), en parlant des proconsuls envoyés dans les provinces par la Convention :

« C'est trop peu d'une caste pour leur soif in- « satiable de sang humain. Il semble qu'ils aient « renouvelé le vœu de Caligula, qu'ils souhaitent « que le peuple français ne forme qu'une seule « tête. Le deuil n'habite pas seulement sous les « lambris dorés; le pauvre n'est pas plus défendu « par ses travaux et sa misère, que par son inno-

« cence. Des cultivateurs sont poursuivis dans « leurs chaumières. Des communes entières fu- « rent abandonnées. *Plus de trente mille hommes « passèrent à l'ennemi.* »

M. de Metz, député du Bas-Rhin, disait, le 15 messidor an v : « Ici, sept cultivateurs sont « condamnés, sans procédures et sur la simple « accusation, à la peine de mort, pour avoir, di- « sait-on, *corrompu l'esprit de leur commune ;* « là, quatre autres cultivateurs sont conduits à « l'échafaud, pour avoir professé des sentiments « contre-révolutionnaires, et fomenté le fana- « tisme. Ici, un charron est guillotiné pour avoir « dit : L'ennemi viendra encore chez nous. La « guerre ne finira pas si tôt. »

M. de Chateaubriand a donné, dans un de ses ouvrages, une récapitulation des assassinats et des massacres commis dans toute la France pendant ces temps affreux. C'est la leçon la plus terrible qu'on puisse offrir à des Français. M. de Conny a peint ces temps dans un ouvrage consacré à cet horrible tableau, et digne de son talent. Je ne veux retracer que les horreurs commises à Paris par le tribunal révolutionnaire. J'en présenterai le tableau d'une façon particulière, que je crois utile pour en tirer une grande et imposante ré- flexion. On a toujours parlé pendant la révolution,

et l'on parle encore de la force, de la justice, des lumières *de l'opinion publique*. On a voulu en faire le grand principe du gouvernement. Examinons donc le spectacle que cette souveraine voyait, souffrait, encourageait même dans cette capitale, dont les bons citoyens et la garde nationale avaient eu, l'année précédente, cette belle conduite que j'ai retracée avec autant de plaisir que d'exactitude.

Il existe des listes imprimées des condamnés à Paris; elles contiennent les motifs des condamnations, les noms, les classes et les professions. L'une d'elles est sous mes yeux. Elle fut imprimée à Paris, les jours mêmes où les condamnations étaient prononcées et consommées. En parcourant cette liste lamentable, on est étonné du nombre des femmes, des perruquiers, menuisiers, cordonniers, agriculteurs, soldats et marchands. On y trouve trente-deux députés, sans compter ceux qui périrent dans les provinces.

Le 26 août 1792, furent exécutés un prévenu d'embauchage, l'intendant de la liste civile, un journaliste, le major-général des gardes suisses, un charretier, un employé de la régie générale, Cazotte, propriétaire, un tailleur, un juge de paix.

Le 23 octobre 1792, neuf émigrés, avec cette

désignation ; *Pris les armes à la main.* Total dans ces deux jours, 18 victimes.

Le 21 janvier 1793, Louis XVI.

Depuis le 7 avril jusqu'au 8 mai, deux nobles, un canonnier, le général Blanchelande, une cuisinière, un colonel, un sans désignation, un lieutenant de vaisseau, un chirurgien-dentiste, un cocher de place, un négociant, un fermier-général. Total, 12, dont une femme.

Du 8 mai au 18 juin, sous le nom de conspirateurs de la Bretagne, un commissaire de marine, une femme, un Polonais, maréchal-de-camp, un aide-major suisse, un négociant, un colonel, un tapissier, un major-général de la cavalerie belge, *un noble et sa femme*, un lieutenant d'amirauté, un commerçant, un instituteur, deux femmes, un officier de chasseurs, quatre autres nobles, un interprète de langue. Total, 21, dont 4 femmes.

Le 16 juillet, un agent-de-change, deux marchands, deux propriétaires, un musicien, un recruteur, un sans désignation, un blanchisseur de cire. Total, 9.

Du 27 juillet au 17 août, Charlotte Corday, quatre nobles, un homme de loi, un gendarme, un prêtre, le général Custines. Total 9, dont une femme.

Le 6 septembre, sous le nom de conspirateurs de Rouen, un ramoneur, un imprimeur, un meunier, deux domestiques, un tailleur, une femme couturière, un tailleur, un négociant. Total, 9, dont une femme.

Du 7 septembre au 17 octobre, un huissier, un cultivateur, un président d'élection, un curé constitutionnel, une femme, belle-mère de Péthion, maire de Paris, deux nobles, un sergent, un commis, un soldat, deux musiciens, un subdélégué d'une intendance, un inspecteur des chevaux de la république, *un marchand de bœufs et son frère*, une femme, un curé constitutionnel, Gorsas, député à la Convention, un maître de poste, un instituteur, un curé, la reine de France, le 16 octobre, un homme d'affaires, un tailleur, un grenadier. Total, 27 victimes, dont deux femmes et la reine.

Du 18 au 30 octobre, un juge de paix, un officier municipal, un négociant, un chapelier, deux curés, un vigneron, un canonnier, un grand vicaire, un administrateur de la loterie de Lyon. Total, 10 victimes.

Le 31 octobre, vingt-un députés à la Convention, parmi lesquels Brissot, Vergniaud, Gensonné, Fauchet, évêque constitutionnel, Ducos, Boyer Fonfrède.

Du 1er au 7 novembre, un prêtre, un gendarme, un horloger, trois sans désignation, mis hors la loi par la Convention, deux femmes, un député extraordinaire de l'électorat de Mayence, un couvreur, le duc d'Orléans, un agent de change, un député à l'Assemblée législative, un serrurier, un noble, un agent de change. Total, 16, dont deux femmes.

Le 8 novembre, comme conspirateurs du Pont-de-Cé, un tonnelier, un meunier, un maçon, un sabotier, un huissier, tous officiers municipaux, et un autre officier municipal, sans désignation. Total, 6.

Du 19 au 30 novembre, un capitaine d'infanterie, un général de brigade, Laverdi, ancien contrôleur général des finances, *pour avoir fait jeter des grains dans le bassin de son parc*, un sans désignation, un lieutenant de gendarmerie, un général de division, Barnave, constituant, que le peuple avait porté en triomphe; Duport Dutertre, ministre de la justice, un horloger, un curé constitutionnel, une maîtresse d'école, un aubergiste, un marchand de vin. Total, 13, dont une femme.

Du 30 novembre au 2 décembre, sous le nom d'affaire de Coulommiers, un maître de pension, un sans désignation, le curé constitutionnel de

Coulommiers, un autre curé constitutionnel, deux nobles, un curé, *un autre noble avec sa femme et son fils.* Total, 10, dont une femme.

Du 2 décembre au 11 janvier 1794 (22 nivose), deux cordonniers, un commis du ministère de l'intérieur, un médecin, une femme, Kersaint et Rabaud, députés à la Convention, un maréchal de camp, M^me^ Dubarry, *un banquier de Paris et ses deux fils*, un député à la Convention, un Suisse, deux tailleurs, deux sans désignation, un ancien page, quatre femmes, le duc du Châtelet, un domestique, trois hommes de la maison du duc de Montmorenci, un marchand épicier, un tonnelier, un perruquier, un tailleur, deux nobles, un chef des dépôts des armées, un juge de paix de l'Assemblée constituante, un curé, un prêtre, un juge de paix, un accusateur public, un sans désignation, trois femmes, un commissaire de marine, un domestique, un marchand mercier, un cordonnier, deux couvreurs en paille, deux tisserands, un négociant, un capitaine, un curé, un boulanger, *un médecin et son frère*, un commis, un horloger, un directeur des équipages militaires, Lebrun, ministre des affaires étrangères sous la Convention, le maire de Strasbourg, le duc de Biron, constituant et général de division, un receveur des

aides, deux autres nobles, une femme, un agent des charois, un commissaire des guerres, deux prêtres, deux femmes, le fils du général Custines, un lieutenant-colonel, un substitut du procureur-général de la Cour des aides, le maréchal Lukner, convaincu, dit l'arrêt, d'avoir livré plusieurs places fortes à l'ennemi; un fabricant de savon, un noble, un prêtre, un sergent, un suppléant à la Convention, un homme de lettres, une femme, un imprimeur, l'ancien commandant de Sainte-Lucie, le président du comité révolutionnaire de Montpellier, complice des Brissotins, selon l'arrêt; Lamourette, évêque constitutionnel. Total, 89, dont treize femmes.

Du 12 au 31 janvier 1794, un officier de l'artillerie parisienne, un capucin, le commandant de la garde nationale de Bordeaux, un homme de loi, un vicaire épiscopal, une femme, un perruquier, âgé de dix-huit ans, *un autre perruquier et sa femme*, deux capitaines de vaisseau, un commis de la marine, un sergent de la garde nationale parisienne, deux nobles, un fermier, un marchand de draps, un lieutenant de vaisseau, un enseigne et quatre canonniers de vaisseau, un instituteur, un suppléant à la Convention, un avocat, un fripier, un prêtre, un homme de loi, un sous-chef de bureau, un commissaire

des guerres, un noble corse, un négociant, un général de division, une femme suisse, deux autres nobles, une femme, un procureur de district. Total, 39, dont quatre femmes.

Le 31 janvier, affaire de Coulommiers, un fripier, un juge de paix, un médecin, deux municipaux, deux femmes, un noble. Total, 8, dont deux femmes.

Le 1^er^ et le 2 février, un noble, un notaire de Paris.

Du 3 au 8 février, affaire de Troyes en Champagne, un médecin, un avoué, deux magistrats de l'ancien bailliage, un noble, conseiller de la Chambre des comptes de Paris, un fournisseur de fourrages, un commandant *de la garde nationale parisienne*, une femme et M^me^ de Marbœuf, *convaincue*, selon l'arrêt, *d'avoir désiré l'arrivée des Prussiens;* un cultivateur, une femme, un agent, deux curés constitutionnels, un domestique, *un noble, avec sa sœur et son frère*. Total, 18, dont quatre femmes.

Du 10 février au 27, un administrateur de la Côte-d'Or, une femme, un procureur, un capitaine, l'ancien intendant de Moulins, un négociant hollandais, un curé, *un notaire de Paris et son clerc*, un bijoutier, *un autre notaire de Paris*, un membre de la Chambre des comptes

de Dijon, son fils, un banquier, un noble, un soldat, *un troisième notaire de Paris*, un fournisseur de chevaux d'artillerie, un chef d'équipage de l'artillerie, un commissaire des guerres, un inspecteur d'un dépôt, *un cultivateur et ses deux fils*, un domestique de la maison de Condé, six sans désignation, un perruquier, un général de brigade, l'ancien intendant de Rouen, une femme, quatre sans désignation, un chamoiseur, un notaire, un quincaillier, un greffier d'une justice de paix, un curé constitutionnel, un juge de paix, un soldat, un prêtre, *une femme et sa sœur*, un écuyer, deux capitaines, *un boulanger et sa femme*, un entrepreneur des transports militaires. Total, 55 victimes, dont cinq femmes.

Le 1^er^ mars, deux hommes de loi.

Le 2 mars, sous le nom de *nouveaux conspirateurs de Coulommiers*, deux curés, le maire de Jouy, un laboureur, un sans désignation, un maréchal, un sabotier, un laboureur, l'évêque de Toul, un garde des bois nationaux. Total, 10.

Du 2 mars au 15, un noble, deux hommes de loi, un banquier, un sans désignation, un libraire, *un libraire de Paris*, un capitaine, un commis à la guerre, *un ancien mousquetaire et ses deux fils*, leur domestique,

un sans désignation, un général de division, deux généraux de brigade, deux cultivateurs, un noble, un secrétaire du prince de Condé, un employé aux subsistances militaires, un autre noble, M^me^ de Larochefoucauld, un homme de loi, un marchand de vin, une femme, un architecte, un fermier, un commis aux vivres, un noble, un prêtre, une femme, un garde-forestier, un curé, un maréchal de camp, un inspecteur de la navigation, un propriétaire, un juge, un sans désignation, un garde-du-corps, un lieutenant-colonel, un marchand de bois, un instituteur, deux curés. Total, 46, dont trois femmes; les quinze derniers sous le nom de *conspirateurs de Clamecy*.

Du 26 ventose (16 mars 1794) au 3 germinal, un maire, un noble, un lieutenant-colonel, un premier commis de la guerre, un domestique, un sans désignation, un cultivateur, Saint-Paul, chef des bureaux de la guerre, un chirurgien-major, un prêtre, une femme de charge, un juge, un receveur-général des finances, un trésorier de France, une religieuse, une femme, un noble, un soldat, un cloutier, un membre de la Convention, un curé, un directeur des postes. Total, 22, dont trois femmes.

Le 4 germinal, affaire *du père Duchesne*,

journal extrà-révolutionnaire, quatre sans désignation, un noble, un banquier, un receveur-général de la Belgique, un sans désignation, Anacharsis Clootz, une femme, trois sans désignation, un perruquier, cinq sans désignation. Total, 19, dont une femme.

Du 5 germinal au 23, un inspecteur de marchandises, un noble, un rentier, un prêtre, un garde des bois nationaux, un maréchal-des-logis, *un noble et son frère*, une femme, un homme de loi, un sans désignation, un capucin, un noble, un huissier de la Convention, quatre sans désignation, un imprimeur, *le commandant de Longwy et sa femme*, deux sans désignation, une femme, exécution supendue pour cause de grossesse, un noble, quatre sans désignation, neuf membres de la Convention, parmi lesquels Danton, Héraut de Séchelles; six sans désignation, le général Westermann, qui se mit à la tête du peuple au 10 août; un garde-du-corps, un noble, un cultivateur, un tailleur, un sans désignation, un administrateur d'un district, une femme, un curé constitutionnel, une femme, un cuisinier, un avocat au parlement, un noble, *un vigneron et sa femme*, un général de brigade. Total, 60, dont six femmes.

Le 24 germinal, *affaire de Chaumette et ses*

complices. Chaumette, agent national de Paris, Gobet, évêque de Paris, le général de division Arthur Dillon, la veuve de Camille Desmoulins, un député à la Convention, un comédien adjudant de l'armée révolutionnaire, un sous-lieutenant de cette armée, la veuve du père Duchesne, ex-religieuse, un sans désignation, un porte-clé de la prison du Luxembourg, un soldat, un juge de la commission révolutionnaire, un sergent-major, un sans désignation, un homme de loi, un chirurgien-major, un navigateur, un sans désignation. Total, 18, dont deux femmes.

Du 25 germinal au 4 floréal (23 avril 1794), deux conseillers au présidial d'Angers, un avocat, un député à l'Assemblée constituante, un membre de conseil-général, une femme, trois nobles, un perruquier, un cordonnier, membre du comité révolutionnaire des Tuileries, un chirurgien, membre du même comité, deux sans désignation, un prêtre, un chapelier, un soldat, un frotteur, un marchand de vin, un brocanteur, trois sans désignation, un curé, deux sans désignation, trois femmes, un sans désignation, quatre femmes, sept sans désignation, sept nobles, quatre sans désignation, quatre nobles, vingt-deux sans désignation, un prêtre, Le Chapelier, député à l'Assemblée constituante, un autre constituant,

Lamoignon de Malesherbes, ancien ministre, sa fille, M^me^ de Chateaubriand, sa belle-fille, et son mari; une princesse polonaise, la duchesse du Châtelet, M^me^ de Choiseul-Grammont, une femme, un charpentier, un marchand, un frotteur, une ouvrière, une marchande de vin, un tabletier, un marchand, un homme de loi, un noble. Total, 98, dont *seize femmes.*

Le 4 floréal, *affaire des conspirateurs de Verdun,* un droguiste, un lieutenant-colonel, un colonel d'anciennes milices, un ouvrier d'artillerie, deux chanoines, deux bénédictins, le curé, un avoué, le juge de paix, un major, un capitaine de gendarmerie, cinq gendarmes, un vigneron, un marchand, un perruquier *et douze femmes.* Total, 34, dont douze femmes, exécutés le même jour.

Du 5 floréal an 8, un cordonnier, un imprimeur, une sage-femme, un canonnier, un potier d'étain, le directeur de l'imprimerie nationale, un cultivateur, un fabricant de papier, un homme de loi, un receveur, un curé, un notaire, un maire, un cultivateur, un marchand de chevaux, un cocher, une femme, un capitaine, un garçon boucher, un charretier de l'armée révolutionnaire, deux vignerons. Total, 22, dont deux femmes.

Le 9 floréal, *affaire des comtes d'Estaing,*

de la Tour-du-Pin et leurs complices, le duc de Villeroi, le comte d'Estaing, la Tour-du-Pin, ancien ministre de la guerre, sept autres nobles, un chanoine, trois avocats, deux propriétaires, un chirurgien, un conseiller au parlement de Paris, un hussard, un greffier au Châtelet, un marchand de tabac, un fabricant de toiles, un propriétaire, un conseiller d'Etat, un homme d'affaires, six femmes et une religieuse, le président Nicolaï. Total, 33, dont sept femmes, touts exécutés le même jour.

Les 9 et 10 floréal, un tisserand, un cordonnier, un procureur-syndic de district, un marchand de bois, un commissaire de section, un commis marchand, un lieutenant de gendarmerie, un négociant armateur, un aubergiste, un huissier. Total, 10.

Le 12 floréal, *affaire de Pomeuse, Seine-et-Marne, un conseiller du parlement de Paris et sa femme,* un noble, un prêtre, un fermier, un domestique. Total, 7, exécutés le même jour, dont une femme.

Le 13 floréal, un menuisier, un inspecteur des armes à feu, un sans désignation. Total, 3.

Le 14 floréal, *treize grenadiers ou officiers de la garde nationale des Filles-St.-Thomas de Paris,* exécutés le même jour.

Même jour, un auditeur des comptes de Dôle. Total, 14.

Du 15 floréal au 16, un maire, un avocat de Paris, un noble, un colonel, un autre noble, un avocat, un lieutenant-général des armées du roi, un homme de loi, un notaire de Paris, un juge, un employé à la trésorerie, un confiseur, un gendarme, un commandant de garde nationale, trois femmes, un domestique, un armurier, deux marchandes de modes, une coiffeuse. Total, 23, dont six femmes.

Le 17 floréal, *conspirateurs de la Moselle*, un cultivateur, un membre du département, un conseiller au parlement de Metz, un maître de poste, un juge, un suppléant de juge, un homme de loi, deux aubergistes, un président du tribunal criminel, un administrateur du département. Total, 11, touts administrateurs du département.

Le même jour, 17 floréal, *conspirateurs de la Côte-d'Or*, un ingénieur des ponts-et-chaussées, un greffier, deux avoués, trois perruquiers, deux sans désignation, un commis, un noble, une femme. Total, 12, dont une femme.

Le 18 floréal, un lieutenant de gendarmerie, un chirurgien, un domestique, un matelassier, un menuisier, un voiturier, un commissaire ordonnateur, un député à l'Assemblée législative,

un juge de paix, son assesseur. Total, 10; et le total exécuté le 17, 32 victimes.

Le 19 floréal, vingt-huit fermiers-généraux, convaincus d'avoir favorisé les ennemis de la France, *et notamment en mêlant au tabac de l'eau et des ingrédiens nuisibles à la santé des citoyens qui en faisaient usage.* Ce sont les termes de l'arrêt. Total, 28, exécutés le même jour.

Le 21 floréal, madame Élisabeth, *onze femmes,* un officier municipal de Paris, deux commis, deux négociants, cinq nobles, un évêque, deux chanoines, un domestique. Total, 26, dont 12 femmes, exécutés le même jour.

Du 22 au 29 floréal, un autre fermier-général, quatre femmes, dont une couturière et deux religieuses, un vicaire, un sans désignation, deux nobles, un directeur de la régie générale, un homme de loi, un receveur-général des finances, *un noble et sa femme,* un curé, un surnuméraire à l'enregistrement, *un autre noble et sa femme,* un notaire, un contrôleur du vingtième, un médecin, un maréchal-des-logis, un bénédictin, trois fermiers-généraux, un procureur, une femme, deux nobles, un pharmacien, un hussard, un tisserand, un médecin, un député à l'Assemblée constituante, un procureur-syndic, un greffier de tribunal, deux administrateurs de

district, un ferblantier, deux gardes de bois nationaux, un huissier, un secrétaire du roi, un professeur de mathématiques, un négociant, deux curés, un commissaire terrier, un curé constitutionnel, trois nobles, un quartier-maître, un sans désignation, deux cordonniers, un tailleur d'habits, un tondeur en draps, un colleur de papier, un noble, un épicier, un rentier, un agent, un fileur de laines, deux sans désignation, un fermier, un emballeur, un canonnier, un commis. Total, 71, dont 7 femmes.

Le 1^er^ prairial, un constituant ex-maire de Nismes, un rédacteur de plusieurs journaux, un noble, un commandant de garde nationale, un marchand de vin, une femme, un cuisinier, un adjudant de l'armée révolutionnaire, un bonnetier, un brigadier de gendarmerie, un noble, une femme libraire à Paris, une autre femme, un libraire. Total, 14, dont 3 femmes.

Du 2 prairial au 7, un prêtre, un noble, une religieuse, un baron allemand, deux domestiques, un maître d'écriture, un agent d'affaires, un contrôleur des fermes, un capitaine de la garde nationale parisienne, un perruquier, un chasseur, un domestique, un tailleur, un notaire, deux brocanteurs, un épicier, un fruitier, un marchand de cannes, un minéralogiste, une femme

journaliste, deux employés à l'habillement des troupes, un commissaire des guerres, un marchand mercier, un fournisseur d'habillements militaires, *trois frères nobles*, du nom de Barême, touts les trois hussards dans le 1^er^ régiment; une garde-malade, un peintre en bâtiments, un garçon cordonnier, un commis papetier, un noble, un postillon, un concierge d'une prison, un employé aux magasins militaires, un lieutenant de gendarmerie, un professeur de grammaire, un noble, un membre d'un comité révolutionnaire, trois femmes, dont une blanchisseuse; un marchand de poissons, un inspecteur des rôles, un noble, un brocanteur, un propriétaire de Saint-Domingue, un receveur de district. Total, 51, dont 6 femmes.

Le 8 prairial, Jourdan, surnommé *coupe-tête;* un noble, ex-constituant; un général de brigade, un conseiller au Châtelet, *une femme et sa fille*, treize officiers du 7^e^ régiment de cavalerie, un coupeur de velours, un sans désignation, un terrassier. Total, 22, dont 2 femmes.

Le 9 prairial, un agent national, un membre d'un comité de surveillance, une femme couturière, un journalier, un municipal, un maire, deux cultivateurs, une autre couturière, un do-

mestique, un journalier, un râpeur de tabac, un mendiant. Total, 13, dont 2 femmes.

Les 11 et 12 prairial, un noble, un capitaine, un marchand forain, un marchand de draps, un juge, deux cultivateurs, un vigneron, deux sans désignation, un garde des bois, un prêtre, un noble, un commis de la guerre, un sans désignation, un prêtre, un copiste, un fermier-général, trois curés, un officier, un noble, un féodiste, un faiseur de bas. Total, 25.

Les 13 et 14 prairial, deux maîtres des comptes, un marchand d'étoffes, un commis marchand, un agent de change, un homme de lettres, un administrateur de la loterie, un fourrier, un Napolitain, un marchand de journaux, un fondeur et doreur, trois curés, un avoué, un négociant, une femme, un agriculteur, un noble, un vigneron, un boulanger, un commis aux affaires étrangères, une femme, l'exécution suspendue pour cause de grossesse; deux vicaires, un marchand de bois. Total, 26, dont 2 femmes.

Le 15 prairial, *conspiration de la municipalité de Sédan*. Cinq fabricants de draps, quatre officiers municipaux, un teinturier, quatorze qualifiés notables de la commune, un menuisier, un confiseur, un traiteur. Total, 27.

Même jour, un soldat, un cordonnier, un chi-

rurgien, un brigadier de gendarmerie, un invalide; ainsi, 32 exécutés le même jour.

Les 16, 17 et 18 prairial, un conseiller au parlement de Rouen, un lieutenant, un homme de loi, un sans désignation, un homme de lettres, un capitaine de gendarmerie, un caporal, un médecin, un maître-d'hôtel, deux nobles, quatre femmes, un curé, un secrétaire du roi, un autre noble, un frotteur, un employé aux domaines, un prêtre, une femme, un soldat anglais, âgé de dix-sept ans; un tisserand, un écrivain, un domestique, un charpentier, un officier des gardes françaises, un curé constitutionnel, un Anglais, un marchand, un noble, un lieutenant, un président d'élection, un cultivateur, un sans désignation, un déserteur autrichien, un noble, une lingère, un marchand, deux autres femmes. Total, 42, dont 8 femmes.

Le 19 prairial, *administrateurs des Ardennes, complices des municipaux de Sédan.* Treize administrateurs, deux cultivateurs, trois membres du conseil général. Total, 18.

Même jour, un volontaire, un noble, un potier de terre. Total, le 19 prairial, 21 victimes.

Le 21 prairial, un avocat, un juge, un inspecteur de bois nationaux, un administrateur de district, un garde général des bois, un noble, un

procureur, un secrétaire municipal, un régisseur, un curé, deux domestiques, un cafetier, un commis, un administrateur de district, un chevalier de Saint-Louis, un officier de marine des États-Unis, une religieuse, un président du bureau de conciliation, un distributeur de tabac, un maître des comptes, un curé. Total, 22, dont une femme.

Le 22 prairial, un curé, un président de district, un maître de poste, deux juges de paix, un médecin, un notaire, un accusateur public, un préposé aux subsistances militaires, un marchand de cire, *trois toucheurs de bœufs*. Total, 13.

Le 23 prairial, un juge, une femme, quatre sans désignation, un brigadier de gendarmerie, *un gagne denier*, un marchand de chevaux, un commis au bois de chauffage, un soumissionnaire pour l'habillement, un administrateur de département, un juge de paix, un greffier, deux sans désignation, un laboureur, un juge, un homme de loi, un avoué, un négociant, un juge. Total, 22, dont une femme.

Le 24 prairial, un sous-chef des classes de la marine, un soldat, un vigneron, un bonnetier, un cultivateur, un grenadier, un curé, un libraire, un chirurgien, un garde-chasse, un garde-du-corps, un domestique, *un montreur de curio-*

sités, un garde-bois, un sans désignation, un matelo t, un meunier. Total, 17.

Le 25 prairial, un municipal, un peintre, un boucher, un ébéniste, un curé, un volontaire, un administrateur de département, un marchand, un noble, un gendarme, deux domestiques, deux imprimeurs, un bernardin, un juge de paix, un marchand de bois, un étapier, un fournisseur, un marchand, un cocher, une blanchisseuse, un tailleur. Total, 23, dont une femme.

Le 26 prairial, vingt-six magistrats du Parlement de Toulouse, M. Fréteau, ex-constituant, conseiller au Parlement de Paris, et trois autres conseillers au même Parlement, un fermier, un chanoine, un receveur des domaines nationaux, un tailleur, un commis marchand, un perruquier, un imprimeur, une femme. Total, 38, dont une femme.

Le 27 prairial, un marchand, un jardinier, un domestique, un meunier, une blanchisseuse, un marchand ambulant, deux officiers de la maison du roi, un sans désignation, un clerc de notaire, un curé, un conseiller de la Cour des aides, un cultivateur, un noble, un coiffeur, une couturière, un domestique, le prince de la Trémouille, un noble. Total, 19, dont deux femmes.

Le 28 prairial, un libraire, un fabricant de cordes de violons, un boulanger, un serrurier, deux brocanteurs, un marchand de vin, un employé aux charrois, *trois cordonniers*, deux soldats, un garçon tapissier, un marchand forain, *trois menuisiers*, un charon, un secrétaire aux invalides, un tanneur, *un porteur d'eau*, deux marchands de chevaux, un pâtissier, un marchand boutonnier, un fondeur, un abbé, deux domestiques, un courrier des dépêches, un marchand forain, un buvetier, un gazier, un tailleur, un sculpteur, un acheveur de boucles, un instituteur, un clerc d'avoué, un jardinier, une couturière. Total, 41, dont une femme.

Le 29 prairial, un curé, un médecin, deux sans désignation, un notaire, un aubergiste, un élève maçon. Total, 7.

Même jour, *complices d'un projet d'assassinat contre Roberspierre : un papetier, avec son fils, sa fille et sa sœur, neuf autres femmes, dont une mère avec ses deux filles*, l'une âgée de dix-neuf ans, l'autre de dix-sept; *une servante* âgée de dix-huit ans, *une actrice et une religieuse*, deux domestiques, un instituteur, un habitant, un concierge, un chirurgien, un employé de police, un commis de la trésorerie, un membre du comité révolutionnaire, M. de

Sombreuil, gouverneur des Invalides, *et son fils*, cinq nobles, dont un Rohan et un Montmorenci, un maître des requêtes, un gendarme, un officier de paix, un soldat, un domestique, un banquier, un marinier, un épicier, un commis, un marchand, un officier de paix, deux habitants, un négociant, un administrateur de police, un agent de change, un rentier, un prêtre, un militaire, un habitant, six sans désignation, un administrateur de police, un gendarme, un administrateur de département, un tailleur, deux capitaines, un cultivateur, un pâtissier, un avocat et un fabricant de draps. Total, 68, dont onze femmes, touts vêtus d'une chemise rouge.

1^er^ messidor, un habitant de Paris, un de Bayeux, le président du département des Pyrénées-Orientales, un procureur-général-syndic, un tailleur, un capitaine, un sans désignation, un cultivateur, un noble, un pâtissier, un avoué, un fabricant de draps, un cordonnier, une femme, un laboureur, un forestier, un limonadier. Total, 17, dont une femme.

Le 2 messidor, un ferblantier, un agent national, un avocat, un capitaine de dragons, un officier de santé, un directeur de commerce, un maire, un juge, un chevalier de Saint-Louis, un receveur des droits de la Bretagne, un négociant,

un membre du parlement de Rennes, un négociant, un peintre, un employé dans les domaines, une couturière, une religieuse, une femme de Saint-Malo, cinq femmes de Port-Malo, quatre autres femmes, un chanoine. Total, 28, dont douze femmes.

Le même jour, 2 messidor, deux prêtres, un maître d'école, un charretier de l'armée du Nord, un tonnelier, un Parisien sans désignation, une apprêteuse de bas, un vitrier, un peintre. Total, 9, dont une femme.

Le 3 messidor, *affaire de Caussade*, un aubergiste, *un propriétaire et son fils*, un adjudant aux charrois, le curé de Caussade, deux journaliers, un marchand, un président des aides de Montauban, le juge de paix de Caussade, un fourrier, deux cordonniers, un chandelier, un sans désignation, un tourneur, un commis, un soldat.

Le même jour, un administrateur de district, un noble, un garde-chasse, un garçon bourrelier, un marchand forain, une brocanteuse, un cordonnier, un soldat. Total, 26, dont une femme.

Le 4 messidor, un négociant, un fabricant de rubans, un homme de loi, un chanoine, un maréchal-des-logis, un chanoine, un contrôleur des rentes, un soldat, un prêtre, un hussard de la

mort, un administrateur des Ardennes, un cultivateur, deux journaliers, un cultivateur marchand de moutons, un journalier. Total, 16.

Le 5 messidor, un sans désignation, un noble, un élève chirurgien, une mercière, un entrepreneur de bâtiments, une religieuse novice, un sans désignation, un noble, un garde-du-corps, un membre de l'Assemblée constituante, un hongrois prisonnier de guerre. Total, 11, dont 2 femmes.

Le même jour, 5 messidor, un curé, une femme, un charretier, un jardinier, un bûcheron, un officier municipal, une couturière, un menuisier. Total, 8, dont 2 femmes. Ainsi, le même jour, 19 victimes, dont 4 femmes.

Le 6 messidor, un curé, une femme, un charpentier, un sans désignation, un professeur, un piqueur de grandes routes, un sans désignation, un loueur de carrosses, un marchand d'estampes, un prêtre, un cordonnier, un administrateur de département, trois désignés *bretons*. Total, 15, dont une femme.

Le même jour, 6 messidor, deux nobles, une femme, un agent, une femme, un homme de loi, un soldat, un aubergiste, un sans désignation, un armurier. Total, 10, dont 2 femmes. Ainsi, le même jour, 25 victimes, dont 3 femmes.

Le 7 messidor, *conspirateurs de la Vendée et des Deux-Sèvres. Neuf femmes*, un serrurier, deux journaliers, *neuf autres femmes*, un employé aux subsistances, un volontaire, une couturière, un colonel, un noble, un brodeur, une femme, un marchand de toiles, une femme, un bénédictin, un bourgeois, un député de l'Assemblée législative, un secrétaire-général de département, un ancien mousquetaire, un écuyer de la maison du roi. Total, 36, dont 21 *femmes*.

Le même jour, 7 messidor, un dragon, un maréchal-des-logis, un marchand de coton, un cavalier, un ouvrier en toiles, un manouvrier, une femme faisant des ménages, une fileuse, un aubergiste. Total, 9, dont 2 femmes. Ainsi, le même jour, 7 messidor, 45 victimes, dont 23 *femmes*.

Le 8 messidor, *affaire de Bicêtre*. Un député à la Convention, un cordonnier, et trente-trois autres furent condamnés, les uns aux fers, les autres à la déportation ou à la prison.

Le même jour, 8 messidor, furent condamnés à mort un domestique, un marchand de vin, un commissionnaire, un travailleur en baleines, un cuisinier, un autre marchand de vin, un brocanteur, un négociant, un mercier, un autre brocanteur, deux sans désignation. Total, 12 victimes.

Le 9 messidor, le maréchal de Mouchy-Noailles et la maréchale, Linguet, avocat; deux femmes qualifiées veuves du duc de Biron, un noble, une femme, le comte de Polignac, un noble, un agent, une abbesse, deux nobles, une femme, un noble, une femme, un juge, un colonel, ancien négociant; un homme de loi, le prince de Broglie, ex-constituant; Lambert, contrôleur des finances; un curé. Total, 22, dont 7 femmes.

Le même jour, 9 messidor, un noble, un maire, un officier municipal, un domestique, un terrassier, un sellier, un chaircuitier. Total, 7 victimes. Ainsi, le même jour, 9 messidor, 29 victimes, dont 7 femmes.

Le 11 messidor, un marchand de bois, ex-constituant; un inspecteur des chasses, un inspecteur de la forêt de Rambouillet, un prêtre, un procureur-fiscal, une brodeuse, un prêtre, un médecin, un maire de Toulouse, un commandant de la garde nationale de la Haute-Garonne, un médecin, un homme de loi, un négociant. Total, 13, dont une femme.

Le même jour, 11 messidor, un noble, un curé, *un notaire*, ci-devant cuisinier *et sa femme;* un soldat, un cultivateur, un sans désignation. Total, 7, dont une femme. Ainsi, le même jour, 20 victimes, dont 2 femmes.

Le 12 messidor, un sans désignation, un cultivateur, un tisserand, un instituteur, un autre cultivateur, un fabricant d'étoffes, un prêtre, un cultivateur, un contrôleur de la douane, un marchand épicier, un cabaretier, un Brabançon, prisonnier de guerre, un infirmier, un garçon meunier. Total, 14.

Le 13 messidor, un employé de l'administration, *un conseiller* du parlement de Bordeaux, *et sa femme;* un cultivateur, un capitaine d'artillerie, un autre cultivateur, un perruquier, un homme de loi, un ex-procureur, un agriculteur, un traiteur, deux femmes, un prêtre, une mercière. Total, 15, dont 4 femmes.

Le même jour, 13 messidor, un agent national, un procureur d'une commune, trois laboureurs, un garçon charpentier, une fermière, un tailleur, un employé aux fermes de la république. Total, 9, dont une femme.

Ainsi, le même jour, 24 victimes, dont cinq femmes.

Le 14 messidor, deux curés, un noble, un domestique, un avoué, un tanneur, un capitaine, un sergent, un cultivateur, deux généraux de division, un général de brigade, un commissaire des guerres, un homme de loi, un aubergiste, un sans désignation, un noble, un huissier, un agent

national, un curé, un postillon, un secrétaire du pouvoir exécutif, *un noble et sa sœur*, son homme d'affaires, deux marchands, deux négociants, un horloger. Total, 30, dont une femme.

Le 15 messidor, un noble, un cultivateur, un maire, un membre du comité de surveillance, un serrurier, un officier, un autre serrurier, un garde-du-corps, un noble, un domestique, un ouvrier en couvertures, un tisserand, un employé dans le génie, un soldat, un marchand de vin, un noble, un trésorier de la légion du Luxembourg, un gantier, une femme. Total, 20, dont une femme.

Le 16 messidor, un domestique, un cuisinier, un noble, un cultivateur, deux agents nationaux, un président de district, un juge de paix, un secrétaire de district, un apothicaire, un procureur-syndic, un marchand, deux aubergistes, un maçon, un marchand, une femme, un noble, un fabricant d'huile, un vicaire, un noble, un sabotier, un peintre, deux tisserands, une femme, un journalier. Total, 27, dont deux femmes.

Le 17 messidor, deux nobles, un juge de paix, un maître des requêtes, un agent national, un domestique, deux sans désignation, un curé, un chanoine, un navigateur, un maire, deux femmes, un noble, un procureur de commune, un

homme de loi, un principal de collége, un bénédictin, un avoué, un huissier, deux capitaines, deux gardes forestiers, un menuisier, un sans désignation, un maréchal. Total, 28, dont deux femmes.

Le 18 messidor, *troisième affaire de Toulouse*, vingt-un membres du parlement de Toulouse, un désigné fils du capitoul, un procureur de commune, un écrivain, un curé, un soldat, un vendeur de verreries, un prisonnier de guerre, Total, 28, le même jour.

Le 19 messidor, un propriétaire, trente-deux nobles, un préposé à l'habillement des troupes, un garde du garde-meuble, une femme, un chanoine, un employé à la Salpêtrière, un juge de paix, le duc de Gesvres, un épicier, le prince d'Hénin, trois journalistes, Nicolaï, premier président de la chambre des comptes, un commissaire de section, un juge, un conseiller d'Etat, un capitaine, un commis, un homme de loi, un intendant, un officier, un agent, l'abbé de Fénélon, âgé de quatre-vingts ans, la femme d'un médecin anglais, un procureur, un cultivateur, un tailleur, une femme, un membre du comité de sûreté générale, un autre noble, une femme domestique, un enseigne de vaisseau. Total, 65, exécutés le même jour, dont quatre femmes.

Le 21 messidor, un noble Corse, un huissier, un lieutenant de la garde nationale, un tablettier, un autre huissier, un valet de chambre de la reine, un chevalier de Saint-Michel, un chartreux, un cocher, un journaliste, un officier de gendarmerie, un chanoine, un sans désignation, un commis, *quatorze femmes*, onze nobles, un marchand, deux chanoines, un mercier, un négociant, un caissier-général, un Prussien, un marchand de vin, un coiffeur, un commis, un prêtre, un magistrat, un curé, un laboureur, un marchand d'estampes, un cloutier, un gendarme, deux volontaires, un boulanger, un horloger, un charpentier, un marchand fripier. Total, 62, dont 14 *femmes*.

Le 22 messidor, un commissaire au Châtelet, un maître de postes, un horloger, un homme de loi, un receveur des loteries, dix nobles, un journaliste, un inspecteur des haras, un directeur de la loterie, un prêtre, M. de la Chalotais, procureur-général du parlement de Rennes; deux prêtres, un capitaine de cavalerie, un commissionnaire pour la vente des biens nationaux, un major, un intendant des bâtiments de MONSIEUR, un capitaine de vaisseau, deux curés, un liquidateur de la ferme générale, un homme d'affaires, un journaliste, un avoué, un garde-du-corps, le

fils de M. de Buffon, un receveur de loterie, un homme de loi, un palefrenier, deux cultivateurs, un commissaire. Total, 41 victimes.

Le 23 messidor, un militaire, un administrateur de district, un vicaire, un médecin, un noble, un savonnier. Total, 6 victimes.

Le 24 messidor, quatre femmes, un journaliste, un membre du comité de surveillance, un officier de maréchaussée, un propriétaire, un commis aux affaires étrangères, un commis de l'enregistrement, un avoué, deux médecins, un juge, un cultivateur, un trésorier de district, un député à l'Assemblée législative, un administrateur de département, deux officiers municipaux, un cultivateur, un procureur-syndic de département, un commis aux salines, deux femmes, un colonel, un capitaine d'artillerie, un noble, un gendarme, un maréchal-des-logis. Total, 30, dont 6 femmes.

Le 25 messidor, deux nobles, *cinq femmes, dont une de dix-huit ans*, deux ouvriers, un tailleur, un palefrenier, un gouverneur des pages, non qualifié noble, un cultivateur, un officier municipal, un payeur de l'armée, un maître d'armes, un prêtre, un cultivateur, un vicaire, un horloger, un étudiant âgé de dix-huit ans, un cultivateur, un commis aux affaires étran-

gères, six curés, un inspecteur de bâtiments, trois laboureurs, deux cultivateurs, un juge, un homme de loi, un huissier. Total, 38, dont cinq femmes.

Le 27 messidor, cinq femmes, un officier de génie, un lieutenant-colonel, deux cultivateurs, un maître des requêtes, un domestique, un commis, un agent, un maire, un curé, un employé aux fermes, un domestique, un capitaine de gendarmerie, un cultivateur, un chanoine, un commissaire de la maison du roi, un cultivateur, un vicaire, un agriculteur, un charpentier, un employé à la poste aux lettres, un garçon carrier, un palefrenier. Total, 28 victimes, dont cinq femmes.

Le 28 messidor, deux hommes de loi, deux nobles, deux maires, un autre noble, un juge, un administrateur de district, un curé, un autre administrateur, un laboureur, un notaire, un concierge, un aubergiste, un meunier, un manouvrier, un agent, un secrétaire de municipalité, un notaire, un noble, un boulanger, un curé, deux femmes, un lieutenant, un médecin, un maire, un officier municipal. Total, 29, dont deux femmes.

Le 29 messidor, *affaire des religieuses carmélites :* un maître de mathématiques, une femme

de chambre, un courrier de la malle, un perruquier, *quinze religieuses carmélites*, quatre hommes sans désignation, le syndic d'une abbaye, un cultivateur, un greffier, un cordonnier, un prêtre employé aux fourrages, un musicien, un fabricant d'instruments. Total, 30 victimes, dont *seize femmes*.

Le même jour, 29 messidor, un curé, un vigneron, une femme, un laboureur, un mégissier, un volontaire, un instructeur des volontaires, un cultivateur, un menuisier, un capitaine dans les charrois. Total, 10, dont une femme.

Ainsi, 40 victimes immolées le même jour, dont *dix-sept femmes*.

Le 1^er^ thermidor, un homme de lettres, trois nobles, négociants à Saint-Malo, un receveur de rentes, un noble, *sept femmes*, dont une couturière, un homme de loi, un commis sans état, un marchand de bœufs, un président du parlement de Rennes, deux curés, un major, un huissier, un fabricant de savon, un soldat, un cultivateur, deux domestiques. Total, 28 victimes, dont *sept femmes*.

Le 2 thermidor, trois femmes, dont une blanchisseuse, un juge, un garde-du-corps, un notaire, un maire, un sans désignation, un noble, un curé, un lieutenant des douanes, un capi-

taine, un négociant, un sans désignation. Total, 13, dont trois femmes.

Le 3 thermidor, deux femmes, un commissaire-enquêteur, un noble, un accusateur public, un sans désignation, un domestique, quatre nobles, un chevalier de Saint-Louis, un officier d'artillerie, un administrateur de la marine, un prêtre, un chanoine, un noble, un procureur d'une commune, un président d'élection, un professeur de mathématiques, un prêtre homme de lettres, un coiffeur, un domestique, un fabricant de mousselines, un cultivateur, deux gendarmes, un jardinier, un pauvre de Bicêtre. Total, 28, dont deux femmes.

Le 4 thermidor, six femmes, dont les maréchale et vicomtesse de Noailles, et la duchesse d'Ayen, un cultivateur, un domestique, un commissionnaire, deux nobles, un autre domestique, un commis-marchand, un contrôleur à la halle, un domestique, deux nobles, un général, son domestique, un employé au Mont-de-Piété, un chef de brigade, un marchand, un sans désignation, un noble, un trésorier de marine, un fermier-général, un membre de l'Assemblée constituante, trois femmes, trois nobles, un cultivateur, un commissaire du roi, un gendarme national, un noble, un officier municipal, un

garde-du-corps, un juge, un officier municipal, un commis aux ponts-et-chaussées, un juge, un noble, un cultivateur, un président de la chambre des comptes, un officier municipal, deux sans désignation. Total, 49 victimes, dont *neuf femmes*.

Le 5 thermidor, une femme domestique, deux nobles, un négociant, un précepteur, un noble ex-constituant, un lieutenant particulier du Châtelet, un chanoine, le prince de Montbazon, vice-amiral, un noble, le prince de Salm, un colonel de chasseurs, Gouy d'Arcy, ex-constituant, le général Beauharnais, ex-constituant, trois nobles, un sans désignation, un écuyer, quatre nobles, un capitaine, un noble, un marchand de fer, un commis au bureau de la guerre, un coutelier, un banquier, un noble, cinq prêtres, un curé constitutionnel, un curé ex-constituant, un noble, un employé à la commune de Paris, le secrétaire d'un abbé, un employé aux bureaux de l'Assemblée législative, un homme de loi, un bijoutier, un matelot, un général de brigade, son domestique, un garde-du-corps, un perruquier, un domestique, un curé, le greffier d'une commune, trois domestiques, un propriétaire, un valet de chambre d'une polonaise. Total, 56, dont une femme.

Le 6 thermidor, un instituteur, un sans dé-

signation, trois nobles, un curé, deux nobles, quatre femmes, *le comte de Vergennes et son fils*, M^me^ de Montmorenci, abbesse de Montmartre, un noble, deux gardes-du-corps, le premier président du parlement de Grenoble, *le duc de Saint-Aignan, la duchesse de Saint-Aignan*, un noble, deux grands vicaires, un page du roi, un garde du garde-meuble, trois femmes, l'adjudicataire et le concierge du château de la Muette, deux autres femmes, un prêtre, deux nobles. Total, 36, dont onze femmes.

Le 7 thermidor, un homme de lettres, André Chénier, une femme, le baron de Trenk, Prussien, neuf nobles, un capitaine, un conseiller au Parlement, un prêtre, deux femmes, quatre curés, trois prêtres, quatre nobles, deux sans désignation, un pourvoyeur, un sans désignation, deux nobles, un homme de loi. Total, 36, dont trois femmes.

Le 8 thermidor, *affaire de la princesse de Monaco*. Trois prêtres, deux femmes, dont une actrice; un sans désignation, un traiteur, un conseiller au parlement de Rouen, un épicier, un commissaire des guerres, un noble, le maréchal de Sennecterre, le duc de Clermont-Tonnerre, Crussol d'Amboise, ex-constituant; un étudiant en droit, douze femmes, un doyen du grand

conseil, un noble, un évêque, le comte de Thiars, la princesse de Monaco, son homme d'affaires, deux nobles, un employé dans les charrois militaires, un chevalier de Saint-Louis, deux nobles, un conseiller au parlement de Paris, un noble, un garde-du-corps, un épicier, un hermite, *un noble, ex-constituant, et sa femme;* un commissaire-général de l'armée des Vosges, trois femmes, un curé, un prêtre, un homme de loi, un avoué, un secrétaire de Bailly, maire de Paris. Total, 55 victimes immolées ensemble, dont 19 *femmes.*

Le 9 thermidor, un capitaine de cavalerie, un noble, le fils d'un conseiller au parlement de Paris, un officier de paix, un secrétaire du roi, *un auditeur des comptes et son fils,* un conseiller au parlement de Paris, un capitaine de cavalerie, un chimiste, un plumassier-fleuriste, un administrateur des Bouches-du-Rhône, un grand-vicaire de Lyon, un curé, un notaire, un mennisier, un limonadier, un huissier, deux nobles, un homme de loi, un trésorier de France, deux autres nobles, un capitaine de chasseurs, un commis, un architecte, un ex-constituant, un juge de paix, un sans désignation, un caissier de la manufacture des glaces, un professeur d'astronomie, un tapissier, un quincaillier, un négociant,

un directeur de théâtre et sa femme, un militaire, un tapissier du roi, le président d'un comité de surveillance, *un maître de comptes et sa femme*. Total, 42 victimes, dont 2 femmes.

Le 10 thermidor (17 juillet 1794), Robespierre et 21 complices. Total, 22, mis hors de la loi et exécutés.

Le 11 thermidor, soixante-onze mis hors de la loi comme membres ou complices *de la commune rebelle de Paris;* plusieurs ont évité la mort par la fuite.

Le 12 thermidor, douze mis hors de la loi et exécutés.

Après toutes ces exécutions, la Convention créa un nouveau tribunal révolutionnaire, et par lui furent jugés les présidents, membres et accusateurs du tribunal précédent, et ceux du comité révolutionnaire de Nantes. L'arrêt détaille une partie de leurs crimes. On voit ensuite le procès du fameux Carier, membre de la Convention, celui de Fouquier-Tainville, président du tribunal révolutionnaire, et de vingt-six autres condamnés.

Je me suis imposé le pénible travail qu'on vient de lire, afin de présenter aux yeux des rapprochements utiles sur la qualité des victimes. J'ai voulu, en outre, que ces listes servissent de

fondement à un raisonnement qui me paraît de la plus haute importance.

Pendant toute la révolution, je dois le répéter, on n'a cessé de parler *de l'opinion publique,* de sa force, de sa puissance, quoiqu'il soit impossible de la constater. Eh bien! lorsque cette horrible boucherie promenait touts les jours ses victimes dans Paris, lorsqu'un si grand nombre de femmes et d'hommes de toute profession étaient traînés à l'échafaud, il fallait nécessairement une de ces deux choses :

Ou le peuple de Paris, qui courait aux séances du tribunal, qui suivait les tombereaux chargés de victimes, qui se pressait autour des échafauds, voyait avec plaisir ces horribles immolations;

Ou il les voyait avec douleur, avec indignation.

Dans le premier cas, ce serait un peuple féroce, digne de l'exécration de touts les siècles.

Dans le second cas, sa douleur, son indignation ne pouvaient arrêter ces horreurs. *L'opinion publique* était impuissante.

Ainsi donc, ou renoncez à proclamer la justice, les lumières et le *pouvoir* de l'opinion publique, ou avouez que cette opinion publique a inspiré, commandé et vu avec plaisir ces infernales boucheries de personnes de tout sexe, de tout âge, de toute profession. Choisissez; il n'y

a point d'alternative; choisissez, philosophes, idéologues, doctrinaires, partisans des lumières du siècle, rêveurs métaphysiciens, choisissez.

Quant à moi, mon choix est bientôt fait. Je suis convaincu que la très-grande majorité des habitants de Paris, que la plus grande partie de la garde nationale, dont j'ai prouvé la bonne conduite en 1792, abhorraient ces horribles exécutions. Que faisait *cette opinion générale?* Elle se recueillait dans le fond des consciences, elle gémissait, elle était impuissante. Bien plus! la minorité qui applaudissait, pensez-vous qu'elle approuvait sincèrement? La plus petite partie approuvait par férocité; le reste approuvait par peur.

Il en fut de même dans touts les évènements de la révolution. L'opinion publique a été impuissante pour empêcher le mal, ou déterminer le bien, quoiqu'elle se manifestât fortement, même dans les temps dangereux. Vous l'avez vu, après l'attentat du 20 juin 1792, et vous le verrez dans la révolte des faubourgs contre la Convention, et dans celle de tout Paris au 13 vendémiaire.

Concluez donc que des milliers de victimes sont tombées malgré l'opinion publique, et que tout dépend de la marche du *gouvernement*, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'*administration*.

Le meilleur des rois est tombé, malgré *l'opinion publique la plus générale*, malgré *la plus sage administration*, malgré l'ardent désir de faire le bien du peuple, et au milieu de la prospérité du commerce et de l'industrie; malgré la gloire même, la gloire de la guerre d'Amérique; *l'opinion publique* l'a laissé tomber, spectatrice désespérée, mais impuissante, de sa chute. Tout se fait et s'accomplit par les hommes qui gouvernent. Le fond des cœurs sera toujours pour lui. On admirera, on chérira ses vertus, on rappellera ses bienfaits; mais en vain.

Dans la longue suite des Capétiens, il en est qui gouvernaient mal, qui avaient l'opinion publique contre eux, et qui cependant ne sont pas tombés; car elle ne fait pas plus tomber les rois, qu'elle ne les sauve. Pourquoi ne sont-ils pas tombés, quoique non soutenus par l'opinion publique? Parce que pas un seul *n'a gouverné contre sa propre autorité;* pas un n'affaiblit ou ne céda son *pouvoir d'action;* pas un n'a dit, comme Louis XVI, par un sentiment sublime, mais dangereux : *Je suis déterminé à touts les sacrifices;* pas un n'a fait la centième partie de toutes les *concessions* que cet excellent prince a offertes à ses peuples; pas un ne s'est présenté sans armes, sans défense, et seulement avec les

plus admirables intentions. Et, toutes les fois qu'ils ont fait des changements importants en faveur du peuple, ils les ont toujours combinés de façon à augmenter et fortifier le pouvoir de la couronne, ainsi que je le prouverai dans le chapitre où je traiterai des concessions.

Le courage de nos derniers rois n'a point servi au maintien de leur autorité, parce qu'ils étaient trop pénétrés d'une bonté, d'une générosité, d'une confiance, non pas en eux-mêmes, mais dans les autres, qui les persuadait que leurs nobles intentions devaient inspirer de l'amour et du respect; que les vertus qu'ils pratiquaient entraînaient les bons, désarmaient les méchants. Ils se perdaient, en se livrant à la douce jouissance de ce sentiment magnanime, funeste erreur des belles âmes!

C'est cette erreur des belles âmes qui d'abord entraîna dans le parti révolutionnaire un grand nombre d'hommes dont les sentiments élevés ne voyaient qu'un bien probable, jugeaient des autres par eux-mêmes, et ne concevaient pas à quelles attaques pouvait se porter, à quel triomphe pouvait parvenir la perversité d'un petit nombre. Combien d'entre eux ont expié cette erreur par une indignation généreuse qui conduisit les uns à l'exil, à l'échafaud, les autres à des regrets dé-

vorants, et même à un accablement qui cherchait dans la mort la fin et l'oubli du spectacle affreux dont ils ne pouvaient plus soutenir la vue, sans tomber dans le désespoir !

CHAPITRE II.

Je suis mis hors la loi, sous le règne de la terreur, à la fin de 1792, et en 1793, jusqu'au 9 thermidor, 27 juillet 1794.

APRÈS avoir peint, dans le chapitre précédent, le règne de la terreur par ses effets, je crois que je donnerai une idée juste de ces temps, en racontant ce qui m'est arrivé alors, et comment je me suis soustrait à un ordre *de mis hors de la loi,* décrété contre moi par les comités de salut public et de surveillance de la Convention. Je ne voulus pas sortir de la France, parce que j'étais persuadé qu'un gouvernement si monstrueux ne pouvait durer long-temps. Je ne voulus accepter

aucun asile, dans la crainte de compromettre les personnes qui m'auraient reçu. Je préférai une vie errante dans la France, et je cherchai ma sûreté sur les grands chemins.

Le trône de Louis XVI était tombé; les royalistes qui l'avaient défendu étaient exposés au danger le plus terrible, à être massacrés par le peuple. Chaque instant annonçait les noms des nouvelles victimes de ses fureurs. La municipalité de Paris, qui depuis fut mise hors de la loi par la Convention, après le 9 thermidor, avait fait une liste de proscription, et j'étais au nombre des proscrits. Je reçus, le soir du 10 août, un asile chez M. Camus, archiviste du Corps législatif. Mais, pour y parvenir, il fallait traverser une petite cour, où des hommes attroupés faisaient entendre les cris du moment. Un gendarme se trouvait à la porte par laquelle je sortais; je lui dis de protéger ma sortie. Il me répondit brutalement. Mon indignation augmenta mon courage; d'ailleurs, je l'avoue, je ne pouvais prendre d'autre parti. Je passai tranquillement devant le peuple. J'ai souvent éprouvé, pendant la révolution, que c'était le seul moyen d'éviter ses fureurs. Le sang-froid lui impose toujours. Si, au contraire, on fuit avec des apparences de frayeur, il se trouve un misérable qui porte les premiers coups, et alors

touts tombent lâchement sur la malheureuse victime. C'est donc ce premier coup qu'il faut éviter, tandis que le peuple balance encore. S'il est incertain, il ne faut pas l'être.

Le lendemain matin, M. de la Richarderie, membre de la Cour de cassation, vint chez M. Camus. Il me dit une chose bien remarquable. La veille du 10 août, il était dans une tribune avec plusieurs officiers de la troupe venue de Marseille. Lorsqu'ils m'entendirent les apostropher, en leur disant qu'ils devraient être à l'armée, et non à Paris, ils s'écrièrent que j'avais raison. Cela prouve que si l'on avait voulu sérieusement, comme je l'avais demandé, faire sortir les Marseillais de Paris, on aurait pu y réussir. Mais on n'avait aucun plan; on n'avait que des demi-volontés.

Je changeai plusieurs fois de logement, pendant ces jours épouvantables. Rien ne me coûtait plus que d'exposer les personnes qui voulaient bien me recevoir. Aussi, je me déterminai, dès le troisième jour, à me confier au maître et aux domestiques d'un hôtel où j'avais logé très-souvent, l'hôtel de Strasbourg, rue Neuve-St.-Eustache. Je m'occupais à dessiner, afin de chasser, par cette occupation, les idées noires qui venaient sans cesse fatiguer mon esprit. J'entendis un jour des cris épouvantables sous ma fenêtre, et même

dans la cour de l'hôtel, parce que le peuple nombreux qui remplissait la rue débordait dans la cour. Je crus qu'on venait m'arracher à mon asile. Hélas! ce peuple et ces cris d'une joie féroce accompagnaient la tête de la princesse de Lamballe, qu'on portait au bout d'une pique. Quel horrible spectacle! et quel monstre que l'homme, quand il est déchaîné, quand il n'est plus retenu par aucune crainte!

Mon jeune domestique vint hors de lui me dire ce qu'il avait vu, ce qu'il avait entendu. Il ajouta qu'il avait rencontré une ancienne femme de chambre de ma femme, qui avait quitté notre maison pour se faire religieuse. Elle était sortie de son couvent, et cette misérable, jeune encore, se distinguait dans cette foule, en vomissant des imprécations contre moi, en demandant à mon domestique où j'étais logé, en le menaçant de le faire arrêter, afin de le forcer à déclarer ma demeure. Ce brave homme eut la prudence de faire plusieurs détours dans différentes rues, avant de rentrer dans l'hôtel. Depuis ce moment, il craignait toujours de rencontrer cette furie.

Pendant ces derniers jours de l'Assemblée législative, je m'y rendais encore très-souvent. J'avais trop blâmé les membres de l'Assemblée constituante qui avaient quitté leur poste, pour qu'il

me fût permis de les imiter, même pendant le péril le plus imminent. Un ancien cocher qui m'avait toujours servi avec fidélité, était alors cocher de fiacre. Il venait me prendre pour me conduire à la Chambre, et me ramener chez moi. J'étais, le 10 août, dans sa voiture, et je passais sur la place Vendôme, pour me rendre à l'Assemblée, tandis que le peuple brisait la statue de Louis XIV, qu'on avait renversée de sa base. Le peuple était ivre de joie et de fureur à la fois. Une furie, la Théroigne, était à cheval, et parlait au peuple avec empire. La statue du grand roi insultée et détruite, tandis que son petit-fils était renversé du trône, quelle source féconde de réflexions! Mais les leçons de l'expérience ne servent à rien. Les hommes de caractère n'en ont pas besoin; ils trouvent toujours en eux-mêmes ce qu'ils doivent faire; et jamais ils n'agissent mieux que lorsqu'ils se conduisent par une sorte d'instinct, par la seule impulsion de leur âme. Les hommes faibles, au contraire, doués souvent de ce qu'on appelle de l'esprit, n'ont point cette intelligence qui comprend et saisit les choses. Vainement on leur cite des exemples, on leur donne des conseils. On ne peut leur imprimer ce que la nature leur a refusé, le courage d'esprit, qui seul peut donner la puissance d'action.

J'avais envoyé, avant le 10 août, ma femme et ma fille au Havre ; j'allai les rejoindre après la clôture de l'Assemblée. La Normandie était alors l'asile des royalistes. Rien n'égalait l'excellent esprit des habitants de Rouen et du Havre. Toutes les maisons de ces deux villes étaient remplies d'étrangers qui fuyaient la capitale, abandonnée désormais à l'horrible démagogie. On se retrouvait dans ces villes avec un plaisir difficile à décrire. Des périls communs et les mêmes sentiments produisaient une confiance, un abandon pleins de charmes. On se communiquait ses alarmes sur un avenir menaçant. Plusieurs personnes passèrent alors en Angleterre. On m'engageait à les imiter. Un négociant m'offrit touts les moyens d'un passage prompt et facile. Mais j'avais pris la résolution invariable de ne point sortir de France, et d'y attendre si quelque circonstance me permettrait d'y servir encore ma patrie. D'ailleurs, je ne voulais me séparer de ma famille qu'à la dernière extrémité.

Les différents partis de la Convention étaient alors en présence et se balançaient avec une sorte d'égalité. Cette situation amena un instant de repos, et calma les inquiétudes. Presque toutes les personnes réfugiées dans la Normandie retournèrent dans leur domicile ordinaire. Je fis comme

elles, et je conduisis ma famille dans ma petite maison de campagne de Bélombre, située près de Melun. Je vis, en passant à Rouen, M. Boullenger, ancien conseiller au Parlement, l'un des hommes qui montra le plus de courage, le plus de dévouement au roi pendant cette déplorable année de 1792.

Arrivé dans ma solitude, j'y vécus dans une profonde retraite. Je ne voyais que trois personnes, dont les maisons étaient voisines de la mienne, et qui partageaient touts mes sentiments. Ce fut là que j'appris l'épouvantable attentat du 21 janvier. La consternation se répandit alors dans toute la France; la loi des suspects, enfantée par des esprits sortis de l'enfer, vint réaliser les craintes qu'on avait conçues. A peine avait-elle paru, que je vis arriver chez moi le général Mathieu Dumas. Il me demandait un asile pour une nuit. Un proscrit s'adressait à un proscrit. Il avait reçu des avis; il était menacé; il s'était promptement dérobé aux premières poursuites.

Je courais les mêmes dangers; l'infâme loi des suspects me concernait comme lui; elle avait été publiée le 17 septembre 1793, et aussitôt la France fut couverte de bastilles. Nous vîmes arriver à Melun un détachement de l'armée révolutionnaire de Paris; c'était le beau titre qu'elle pre-

nait. On m'avertit que les soldats prononçaient souvent mon nom, et je vis que je serais bientôt forcé de m'arracher à ma famille. On avait affiché à une porte extérieure de mon jardin une feuille du journal de Gorsas, dans laquelle on disait que j'avais reçu, ainsi que Pastoret, trois cent mille francs de la reine pour organiser la contre-révolution en Provence, et que je voyais secrètement cette princesse. A cette calomnie, d'autres non moins absurdes étaient jointes dans le style ordinaire de ce journal.

M. Fréteau, conseiller au parlement de Paris et membre de l'Assemblée constituante, habitait un château près de Melun, à Vaux-le-Pénil. Il vint chez moi un matin; nous parlâmes de nos dangers communs. Je lui dis que j'allais bientôt partir à pied, et que je ne cherchais pas d'autre asile que les grands chemins. Je lui montrai mon petit paquet déjà tout prêt; il contenait une chemise, un mouchoir et une paire de bas. Il blâma mon projet; il pensa que je ne ferais pas deux lieues sans être arrêté. Son dessein était de rester à sa terre ou à Paris, et d'y attendre sa destinée. Nous discutâmes l'un et l'autre parti; je soutins qu'il ne fallait jamais se livrer à ses ennemis, qu'il fallait toujours conserver de l'espérance jusqu'au dernier moment. Nous per-

sistâmes l'un et l'autre dans notre résolution.

Les suites en ont été telles que je les craignais pour lui et que je les espérais pour moi. J'ai échappé à mille dangers; il fut arrêté deux fois et traduit au tribunal révolutionnaire. La première, il parla avec éloquence, entraîna le peuple des tribunes, ébranla ses juges et fut acquitté. La seconde fois, il vit bien que sa condamnation était prononcée; il dédaigna de recourir à une vaine défense, et marcha courageusement à l'échafaud.

Cependant le danger augmentait tous les jours. L'excellent M. Boistard, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Melun, m'avertissait souvent que je n'avais pas un moment à perdre pour me soustraire à la fureur du détachement révolutionnaire. Il fallut m'arracher à ma famille et la laisser dans la situation la plus cruelle. En restant avec elle, j'aurais augmenté ses dangers; je les diminuais en m'éloignant. En écrivant ces mots, en retraçant à ma mémoire cet horrible moment, en me rappelant tout ce que je souffris alors, je me retrouve dans la même situation, je sens un poids accablant qui pèse sur ma poitrine.

La petite commune de Dame-Marie-les-Lys, voisine de Bélombre, n'oublia pas les bons services que nous avions toujours rendus à ses habitants. Les femmes imaginèrent un jour de s'armer

comme elles purent, de former une espèce de bataillon. C'était un hommage qu'elles rendaient aux principes du jour. Elles vinrent dans cet équipage à Bélombre, et demandèrent que ma fille se mît à leur tête; elles proclamèrent cet enfant leur capitaine, lui ceignirent un sabre, lui mirent des plumes à son chapeau, et parcoururent ainsi le village dans un équipage militaire. C'était bien ridicule en soi-même; mais tout cela était inspiré par un sentiment auquel je ne pense pas sans attendrissement. Elles prenaient ainsi ma fille et sa mère sous leur protection. Celle des femmes du peuple était puissante dans l'instant dont je parle. Elles le savaient, et faisaient ainsi un noble usage de leur pouvoir. Les hommes imitèrent leur exemple. Plusieurs d'entre eux passèrent la nuit à veiller sur ma maison isolée, qu'habitaient alors deux femmes infortunées, avec quelques domestiques restés fidèles.

Bientôt après, un mandat fut lancé contre moi. On fit des recherches dans ma maison; les soldats révolutionnaires n'oublièrent pas le vin qui était dans les caves. Des commissaires de Melun donnaient à tout cela une apparence de légalité, et se conduisirent assez bien pour ces temps, où la plus dégoûtante démagogie mettait son em-

preinte hideuse sur touts les actes de l'autorité. Ma femme montra, dans cette cruelle visite, le courage et le sang-froid qu'elle eut toujours dans nos malheurs et dans mes proscriptions. Elle répondit aux interrogateurs avec une adresse qui les trompait, en paraissant ne pas oser leur rien déguiser. Un des gendarmes dit à son camarade : « Il faut nous en aller, car cette pauvre dame « finirait par nous dire où est son mari. » Elle était enceinte d'un enfant qu'elle perdit bientôt après, au milieu de nouvelles infortunes et d'inquiétudes sans cesse renaissantes.

Quelques jours après cette cruelle visite, ma famille se rendit à Paris. Elle vendit Bélombre à M. de Malachelles. Les assignats qu'elle reçut en paiement, lui procurèrent alors de l'aisance, parce que la terreur leur donnait la valeur de l'argent, et lui permirent d'adoucir la situation de mon père et de ma mère, ruinés par les désastres de Saint-Domingue.

Lorsque je quittai Bélombre, je m'étais rendu à Paris le soir même, et j'en étais parti le lendemain pour Rouen, dans le coche d'eau. Je n'avais pas de passeport ; on n'en demandait pas encore avec cette exactitude inquisitoriale, qui depuis a été si funeste à tant de personnes. A peine le coche était-il en mouvement, qu'une femme,

jeune encore, d'une taille élevée, habillée comme l'étaient alors les femmes de la bourgeoisie, s'exprima hautement avec l'indignation la plus énergique sur l'assassinat du roi, et avec le mépris le plus outrageant sur la Convention. Elle ne cessa de parler ainsi pendant le voyage; on l'écoutait en silence, sans la contredire, sans oser l'approuver. Elle s'adressait quelquefois aux hommes qui l'écoutaient, et les traitait de lâches; elle voyait bien que ses nombreux auditeurs partageaient ses sentiments et n'osaient pas les manifester; elle disait et répétait souvent: les hommes n'ont pas de courage; ils croient en avoir parce qu'ils vont à la guerre, mais ils y sont forcés, et quand ils sont là, ils sont bien obligés de se battre, ils ne peuvent faire autrement; mais il n'y en a pas un seul qui ose parler comme je parle; je suis seule, pourtant; personne ne me soutient. Elle répétait sans cesse les mêmes discours, et provoquait à chaque instant les hommes qui l'écoutaient. Des scènes semblables se passaient dans ce moment même dans presque dans toute la France. Les femmes exhalaient leur indignation; les hommes étaient plongés dans la stupeur.

Arrivé à Rouen, je vis M. Vimar, mon collègue à l'Assemblée législative, et qui, constant dans ses opinions, fut toujours assis au côté droit.

Il a été sénateur pendant le consulat, et pair de France à la restauration. Il est remarquable que des douze députés de la Seine-Inférieure, un seulement, M. Albitte, siégeait au côté gauche. Il en était de même de presque toutes les députations du nord de la France; le contraire était remarqué dans celles du midi; toute la députation de la Gironde se tenait au côté gauche, excepté M. Lafond-Ladébat.

De Rouen j'allai au Havre; mais à peine y étais-je, qu'un négociant que j'avais vu en arrivant vint m'avertir qu'on sçavait mon arrivée dans cette ville, et que je courais le risque d'être arrêté au moment même où l'on m'avertissait. Je partis aussitôt, et je retournai à Rouen, toujours à pied; j'y arrivai le matin. J'errais dans les rues en cherchant un logement; une dame, d'une physionomie obligeante, vint à moi et me demanda ce que je cherchais; je lui répondis avec quelque embarras. Je lui parlai de M. Louis Papillon, mon correspondant au Havre. Elle pensa que j'étais un proscrit; elle m'invita, sans hésiter, à la suivre et à me rendre chez elle. Je la suivis dans sa maison; j'y trouvai son mari, homme franc et rond, estimable négociant; il se nommait Crevel; il me reçut aussi bien que sa femme; l'un et l'autre m'engagèrent à dîner, et

même à prendre un lit chez eux ; je refusai, ils insistèrent ; je leur déclarai qui j'étais, en leur parlant du danger auquel ils s'exposaient en me donnant un asile ; mais ils persistèrent dans leurs offres. Ils engagèrent M. Thomas, procureur de la commune, à venir chez eux. A peine eut-il entendu mon nom, qu'il me combla de politesses et d'offres de service ; mais il pensa que mon séjour dans cette ville était dangereux. M. et Mme Crevel, animés d'une générosité courageuse qui les occupait de ma sûreté dans des jours où chacun ne songeait qu'à ses propres périls, m'offrirent alors une petite maison de campagne voisine de la ville. Cet excellent homme m'y conduisit ; il mit à ma disposition son fruitier, qui était bien garni en poires et en pommes. Il m'apprit à les cuire de différentes façons, afin de varier ma nourriture. Il m'envoyait de Rouen du pain et un peu de viande de boucherie, que j'essayai de faire cuire comme il me l'avait enseigné ; mais je n'y réussissais pas, et je préférai de borner ma nourriture à des fruits cuits et crus ; je trouvais ces repas excellents. M. Thomas vint dans ma retraite quelques jours après mon arrivée, et me raconta toutes les horreurs qui se passaient à Paris depuis peu de jours ; l'érection d'un tribunal révolutionnaire, et la guerre acharnée

des girondins et des jacobins. Il me remit un passeport qu'il avait fait faire par une municipalité de campagne; je n'y étais pas désigné par mon nom.

Je n'étais dans cette maison que depuis peu de jours, lorsque le soir, sortant pour prendre l'air un moment, je vis une petite fille d'environ dix ans s'arrêter devant moi, poser à terre une cruche d'eau qu'elle portait sur sa tête, et me demander si je n'étais pas l'étranger qui demeurait depuis peu de jours chez M. Crevel. Sur ma réponse affirmative, elle me dit que presque tous les habitants du village étaient assemblés dans la maison de ville, à la municipalité, qu'on avait parlé de moi, qu'on viendrait peut-être me chercher. Elle ajouta qu'ils étaient bien méchants, qu'ils avaient arrêté une femme comme suspecte, et l'avaient traînée à Rouen. Elle me montrait le lieu de leur assemblée, et me faisait remarquer la lumière qui l'éclairait. Je la remerciai, en admirant cette bonté d'un enfant, cet intérêt pour un proscrit qu'elle ne connaissait pas, et cet avertissement si bien circonstancié. Quelle âme le ciel avait-il donnée à cet enfant!

Je pris aussitôt mon parti, d'après un principe que je m'étais fait, d'aller toujours au-devant du péril que je ne pouvais éviter, et de ne pas l'at-

tendre. Je me rendis sur le champ à la municipalité. La salle, quoique spacieuse, ne pouvait contenir touts les habitants. Aussitôt qu'ils me virent, un murmure prolongé, qui n'avait rien d'offensant, avertit toute l'assemblée de ma présence. Ils se disaient les uns aux autres : C'est l'étranger qui demeure chez M. Crevel. Ceux qui étaient à la porte m'invitèrent à m'avancer dans la salle. Je répondis que j'attendrais la fin des affaires dont s'occupaient les officiers municipaux. Mais l'impatience était trop grande pour attendre. Dans ces jours déplorables, on allait d'émotions en émotions. Plus on en éprouvait, plus on en cherchait. Les officiers municipaux m'invitèrent eux-mêmes à m'avancer. Il fallut obéir.

Je leur dis que j'avais attendu leur réunion pour leur présenter mon passeport. Je le devais à M. Thomas. Il ne portait pas mon nom. Quand on y vit que j'étais né à St.-Domingue, la curiosité redoubla. Voisins du Havre, ils avaient souvent entendu parler des horribles malheurs de cette colonie. Ils imaginèrent, je ne sçais pourquoi, que j'en étais arrivé depuis les massacres. Je saisis cette idée. Je leur racontai les choses épouvantables qui s'y étaient passées, comme si j'en avais été le témoin. Ils m'écoutaient avec la plus grande attention; immobiles, en silence, ils me rappe-

laient parfaitement des enfants à qui l'on fait des contes terribles et effrayants. Plus je parlais, plus ils voulaient m'entendre. Ils éprouvaient de la bienveillance, et presque du respect pour l'homme qui avait vu toutes ces choses et couru de si grands dangers; ils visèrent mon passeport, et mirent sur leur registre une délibération par laquelle ils me permettaient de séjourner dans leur commune. Je sortis de la salle au milieu de nombreuses démonstrations d'intérêt et de bienveillance. Si je les avais attendus, ils seraient venus me chercher, ils auraient été excités par des soupçons, par un désir vague de se signaler, en montrant leur zèle, désir qui devenait une passion presque partout, et qui inspirait bien des crimes. Ils m'auraient traité comme suspect, d'après la merveilleuse loi de la Convention, et m'auraient peut-être traîné à Rouen, où j'aurais été reconnu. Nulle puissance alors n'aurait pu me soustraire à l'échafaud. J'ai dû mon salut à l'avertissement de la petite fille et au parti que je pris, sans balancer, d'aller au-devant du danger. Cette maxime est encore meilleure, quand on est menacé d'une grande crise politique. Il faut alors faire naître le danger, pour le maîtriser, mais en préparant d'avance touts les moyens de succès. Il faut attaquer, et non se laisser attaquer. Louis XVI aurait pu ainsi,

plus d'une fois, sauver l'Etat et lui-même. Mais il faut pour cela un courage d'action dont l'avait entièrement privé sa déplorable éducation.

Malgré cet heureux succès, il eût été imprudent de rester plus long-temps dans ce village. J'en partis le lendemain matin, toujours à pied, mais avec un peu plus de sécurité, à cause du *visa* mis sur mon passeport par la municipalité de cette commune. Arrivé à Rouen, j'y vis encore M. Thomas, qui me conseilla de ne pas rester long-temps dans cette ville. M. Vimar me conseilla d'aller à Neufchâtel, et de m'adresser, en son nom, à M. Geoffroy, qui avait une place de magistrature dans cette petite ville. Je partis aussitôt de Rouen. Je me rappelle qu'à moitié chemin, à peu près, j'entrai dans un cabaret pour déjeuner. Je m'y trouvai avec plusieurs habitants de la campagne, qui dissertaient avec un peu de hardiesse sur les affaires publiques. L'un d'eux s'écria tout à coup : « Demandez à ce mon-« sieur, qui ne dit rien, mais qui n'en pense pas « moins. » Il me regardait en même temps d'un air très-attentif. Je vis bien qu'il concevait des soupçons sur moi; je ne fis aucune réponse, mais beaucoup de réflexions. Je compris qu'il fallait désormais prendre un air ouvert, et me mêler aux conversations avec le ton d'un homme qui

ne craint rien. Mais combien cela me paraissait difficile! Je commençais ainsi l'expérience d'un proscrit. Je réduisais en maximes les règles de conduite qui m'étaient suggérées par ma position. Je les récapitulais souvent. Me cacher toujours, me montrant toujours, c'était le rôle auquel j'étais condamné. Il m'occupait sans cesse; il m'inspirait de continuelles réflexions, et je parvins ainsi à une prudence de touts les instants, dont je ne me serais pas cru capable.

J'arrivai dans Neufchâtel au commencement de la nuit. M. Vimar m'avait donné les indications convenables pour éviter l'entrée ordinaire de la ville, où j'aurais été interrogé, peut-être arrêté et conduit à la municipalité. Je fis exactement ce qu'il m'avait prescrit; mais en entrant par un passage détourné qu'il m'avait indiqué, je tombai tout à coup dans une fosse profonde, nouvellement creusée. Je fus d'abord étourdi, parce que, marchant sans aucune précaution et avec vîtesse, je me précipitai plutôt que je ne tombai dans cette fosse. J'en sortis avec beaucoup de peine, les jambes et les mains écorchées. J'arrivai ensuite facilement chez M. Geoffroy. Dès que j'eus nommé M. Vimar, il me reçut avec cordialité. Je le trouvai dans sa cuisine. C'était son cabinet de travail, sans doute pour économi-

ser le bois de chauffage, qui est très-cher dans ce pays. J'admirai l'ordre et l'arrangement de ce cabinet d'un genre nouveau. Un grand paravent très-propre séparait la partie où il travaillait de celle où devait sans doute travailler la cuisinière. Il avait devant lui une grande table, couverte d'un tapis à la flamande, sur lequel étaient ses livres et ses papiers. Aussitôt qu'il eut entendu mon nom, il redoubla de politesses, et me promit de me placer dans une auberge où je serais bien; mais il ne me cacha point que le moment était dangereux.

Cette petite ville était alors dans un grand mouvement de craintes, d'inquiétudes et de soupçons. On avait arrêté un jeune homme qui avait osé, dans un cabaret, prendre un assignat de 5 francs, contempler l'effigie de Louis XVI, la baiser avec respect et maudire ses assassins. Conduit à Rouen, où touts les témoins avaient déposé contre lui, condamné à mort, reconduit à Neufchâtel pour y subir sa peine au lieu même où il avait commis son prétendu crime, il devait être exécuté le lendemain. On imagine dans quel état devait être cette pauvre ville. Le jeune homme, victime comme tant d'autres de ses généreux sentiments, subit la mort avec le courage qui avait inspiré ses paroles; jamais il ne voulut se rétracter.

Le jour même de cette horrible exécution, M. Geoffroi vint me voir dans l'auberge où la veille il m'avait placé. Il me conseilla de rester au lit, et de feindre d'avoir la goutte. Il m'amena un chirurgien, son ami, qui entra dans ses vues. Sans ces précautions, il eût été impossible de prolonger mon séjour dans cette ville; le maître de l'auberge n'aurait pas voulu me garder sans une permission expresse de la municipalité; mais en me voyant recevoir la visite d'un magistrat et d'un chirurgien, il ne conçut aucune inquiétude.

M. Geoffroi me prêta un volume des vies de Plutarque, traduites par Amyot; je les lisais avec avidité; et, comme il arrive toujours dans des positions semblables à la mienne, je rapportais tout ce que je lisais à la pénible carrière que j'étais destiné à parcourir. M. Geoffroi et son ami avaient été effrayés de ma résolution de ne chercher d'asile que sur les grands chemins; ils ne concevaient pas un semblable dessein; mais après plusieurs entretiens, dans lesquels ils avaient en vain cherché quel autre plan je pouvais suivre, sans exposer les personnes qui me donneraient un asile, ils convinrent que je ne pouvais faire autrement.

Je peux remarquer comme une chose assez singulière, qu'on trouva dans les papiers de Ro-

berspierre, après sa mort, une lettre qui prouva qu'il avait conseillé à une personne qui lui demandait un avis pour sa propre sûreté, de toujours voyager. Ainsi, je m'étais rencontré, sans le sçavoir, avec cet esprit infernal, qui touts les jours immolant des victimes, avait une seule fois peut-être conçu le dessein de sauver un homme.

Parti de Neufchâtel, après avoir offert les plus tendres remercîments à M. Geoffroi et à son ami, qui croyaient faire les derniers adieux à un homme infailliblement perdu, je me rendis à Rouen. Je passai devant une maison de campagne; un écriteau m'apprit qu'elle était à vendre. Cette vue m'inspira le dessein de la voir, de la marchander; c'était une occupation, un moyen de paraître moins suspect et de passer une demi-journée; dans ma position, rien n'était plus heureux que de faire ce qu'on appelle gagner du temps.

J'entrai dans la cour et dans la maison, où je fus reçu poliment par un homme qui me montra toute sa petite possession, et s'occupa devant moi des soins de son jardin. Quand je lui parlai de MM. Vimar et Geoffroy, avec des détails qui lui prouvèrent que j'en étais connu, il fut plus libre avec moi. Il m'invita à dîner. On ne peut imaginer quelle douce jouissance je trouvais à passer ainsi quelques heures dans une sécurité

parfaite. Toutes les fois que je me trouvais dans cette situation, j'en jouissais avec délices.

Arrivé à Rouen, je revis encore M. Vimar, qui ne se lassait point de me donner des preuves du plus vif intérêt. Nous sortîmes de la ville, et parvenus à un endroit écarté, assis sur des poutres, nous eûmes une longue et triste conversation sur l'horrible état de la France. Je me rendis ensuite chez M. Tarbé, l'un de mes collègues du côté droit, et j'y reçus un asile pendant la nuit.

La visite que j'avais faite dans le domaine qu'on voulait vendre, m'avait inspiré l'idée de paraître chercher des biens du clergé pour les acheter. Je me dirigeai dans cette intention, encore du côté de Neufchâtel, mais par des chemins de traverse, vers un village dont m'avait parlé M. Vimar. Il en avait peint le curé et les habitants comme les meilleurs gens du monde. Son nom, prononcé par moi, devait être une sauve-garde. Je passai deux jours dans ce village, comblé des honnêtetés du curé; c'était beaucoup pour moi que deux jours. Je retournai à Rouen par divers chemins de traverse. Je rencontrai un gendarme qui m'interrogea. En montrant mon passeport, je mêlai adroitement à mes réponses les noms de M. Vimar et du curé, que j'avais quittés la veille.

Il n'eut aucun soupçon; mais je compris par ses discours, qu'il m'avait arrêté uniquement parce qu'il m'avait trouvé dans un chemin de traverse. Jamais on ne m'avait rien dit, tant que j'avais voyagé sur les grands chemins, parce que les passeports étaient demandés à l'entrée des bourgs et des villes. Je pris la résolution de ne plus m'engager dans des chemins de traverse.

Je parcourus alors la Normandie dans toutes les parties; je trouvai partout une douce hospitalité. Comme je ne portais aucun paquet, rien en moi n'annonçait un voyageur. J'évitais les grandes auberges. J'avais remarqué que les petites étaient remplies de voyageurs à pied, comme moi, le bâton à la main, qu'on supposait toujours que c'étaient des hommes du pays, et qu'on ne leur demandait pas de passeport. Je me mêlais aux conversations des cabarets; je donnais à ma voix et à mes expressions, autant qu'il m'était possible, un caractère propre à éloigner les soupçons. Je parlais souvent comme un homme chargé de chercher des biens nationaux à vendre, et je trouvais une espèce de passeport dans cette recherche apparente. On croyait montrer les sentiments du jour, en m'indiquant des biens, et de longues conversations s'engageaient toujours sur la valeur et la situation de ces biens. Cependant

le maire d'un village qui me vit arriver, et qui se trouvait sur mon chemin, me questionna un jour de manière à me donner des inquiétudes; mais il parut satisfait de mes réponses, et me laissa continuer ma route.

Un jour, après avoir fait plus de dix lieues, je ne pus prendre un repos dont j'avais un grand besoin, dans un village où je m'arrêtai, parce j'appris que le fameux Lacroix, membre de la Convention, et un autre député, étaient attendus avec leurs secrétaires. Je courais le risque d'être reconnu par l'un d'eux, et je partis sans balancer. J'avais cinq lieues à faire pour me rendre à Rouen, et je craignais de succomber à la fatigue. Tandis que j'achevais péniblement ma route, j'entendis le bruit de plusieurs voitures, et je vis passer à côté de moi une berline à six chevaux de poste. C'était Lacroix. Un seul regard jeté sur moi aurait pu me faire reconnaître par des hommes qui m'avaient vu si souvent. Lacroix courait avec la rapidité d'un proconsul tout puissant; il ne pensait pas sans doute qu'il courait à la mort. Peu de mois après, il fut enveloppé par Roberspierre dans la conspiration de Danton, et il périt sur l'échafaud. Et moi, qui marchais à pied, le bâton à la main; moi, mis hors de la loi par le comité de salut public, je marchais à mon salut sans le

sçavoir, tandis que ce proconsul triomphant courait à la mort.

J'arrivai à Rouen, accablé de fatigue. M. Thomas me fit dire par M. Crevel qu'on sçavait à Paris que je parcourais la Normandie; qu'on avait donné l'ordre de me chercher, et que je courais les plus grands dangers à Rouen. J'en partis aussitôt, malgré la fatigue extrême d'une longue journée, dans laquelle j'avais fait plus de quinze lieues. Je pris la route de Paris. A peine avais-je fait une lieue, je sentis que mes forces m'abandonnaient. Il était nuit; le temps était devenu très-froid, la lune était brillante, et le vent de nord-est soufflait avec force. J'eus l'imprudence de m'arrêter et de m'asseoir pour me reposer. Le froid me saisit, et lorsque je voulus me lever, je sentis un engourdissement général dans touts mes membres. Un homme passait avec un âne. Je le priai de me laisser monter sur son âne jusqu'au premier village; je lui offris une forte récompense, mais il me prit pour un ivrogne, à qui le vin avait ôté ses forces; et après de sottes plaisanteries, il continua son chemin.

J'avais pris une habitude qui m'a toujours réussi pendant mes proscriptions. Lorsque je me trouvais dans une situation dangereuse, je délibérais en moi-même sur ce que j'avais à

faire, j'examinais soigneusement le pour et le contre; je prenais une conclusion, je prononçais une décision irrévocable; j'appelais cela assembler mon conseil. Lorsque la décision était prise, je ne me permettais plus de rien examiner; je me contraignais à l'exécution d'un arrêt prononcé par moi-même. Et si je balançais un seul instant, je me donnais l'épithète de lâche, irrésolu, indigne de vivre. Dans toutes les occasions dangereuses, j'ai toujours ainsi trouvé en moi-même une force nouvelle, et j'ai toujours évité la source des plus grands périls, l'incertitude et l'irrésolution. On ne peut imaginer combien avait d'empire sur moi l'arrêt que j'avais prononcé, après une délibération attentive. Cet empire, dans la circonstance dont je parle, pouvait seul me faire surmonter le besoin invincible de me livrer au repos. Si j'étais resté une demi-heure de plus, assis et sans mouvement, c'en était fait de moi.

Je me levai donc avec une peine extrême, et je me traînai, bien plus que je ne marchai, jusqu'au village que je voyais de loin. Je frappai à la porte d'une petite auberge; on m'ouvrit aussitôt. Le maître de la maison, après m'avoir considéré un instant, me prodigua les soins les plus empressés. Il était maire de ce village; et je con-

nus bientôt, par les discours de sa famille, qu'on me prenait pour un prêtre persécuté. On me mit devant un feu ardent, et l'on me présenta un petit souper. Mais à peine avais-je essayé de manger, que je perdis totalement mes forces; c'était l'effet d'une chaleur trop subite. On voulut me faire boire de l'eau-de-vie; je refusai, et je parvins à faire entendre qu'il fallait m'éloigner du feu. Je demandai ensuite un lit; on fut obligé de m'y transporter. Je ne pouvais faire aucun mouvement.

Le lendemain matin, je vis auprès de mon lit la mère de l'aubergiste; elle me témoignait beaucoup d'inquiétude sur mon état. Bientôt toute sa famille vint dans ma chambre, et ces bonnes gens ne craignirent pas de me parler avec franchise, et d'exprimer l'horreur qu'ils éprouvaient de l'assassinat du roi et des affreux événements qui l'avaient suivi. Je restai encore vingt-quatre heures dans un état qui me fit craindre la perte totale de mes forces; mais la seconde nuit, un sommeil profond avait tout réparé; un peu de nourriture acheva l'ouvrage du sommeil.

Je voulais partir; mais je me rendis sans peine aux instances de cette excellente famille; je restai encore vingt-quatre heures chez elle. J'en profitai pour faire venir des assignats de Rouen;

ma femme en avait envoyé à M. Crevel; mon départ précipité m'avait empêché de les lui demander. Mon hôte me donna un commissionnaire, qui porta ma lettre à M. Crevel, et me remit sa réponse. Il m'apprenait qu'on m'avait fait chercher; mais, grâce aux soins de M. Thomas, on n'avait reçu aucune indication qui pût servir à continuer les recherches. Je pris congé de mes hôtes avec attendrissement. Il me fut impossible de leur faire rien accepter.

J'appris alors l'horrible assassinat de la reine et de la sœur de Louis XVI. Je vis dans un journal, que dans l'interrogatoire de la reine on avait mêlé mon nom et celui de M. de Jaucourt dans les questions adressées à cette malheureuse princesse. Les braves gens qui m'avaient reçu avec tant de bonté étaient consternés. Je suis toujours étonné d'entendre des hommes, même instruits, affaiblir les horreurs de notre révolution, en soutenant que les peuples sont toujours les mêmes dans les temps de révolution; pour le prouver, ils citent l'Angleterre. Non, l'Angleterre n'a point vu proscrire les femmes avec une rage impitoyable. L'assassinat de la reine, de la sœur de Louis XVI, et d'un grand nombre de femmes de tout âge, immolées à Paris et dans les provinces sur l'échafaud, donnent à notre révolution le ca-

ractère particulier d'une lâche férocité, qu'on ne trouve dans les annales d'aucun peuple.

Huit jours avant cet exécrable attentat, la ville de Lyon avait succombé sous les armes des troupes de la Convention. Les fureurs révolutionnaires, l'atrocité la plus dégoûtante unie à la plus froide cruauté s'étaient appesanties sur cette ville, comme sur Toulon et sur Marseille. J'étais atterré de toutes les horreurs dont le récit se faisait entendre, malgré la terreur qui frappait la France entière, glaçait les courages et enchaînait toutes les langues.

La Vendée seule combattait; et à peu près dans le même temps je vis passer dans un village une troupe d'hommes et de femmes de cette province; ils étaient liés et escortés par la gendarmerie; on les conduisait à Orléans. C'était un bien triste spectacle. Les habitants du village les voyaient, les considéraient dans un sentiment de terreur et de pitié, sans oser leur offrir un mot de consolation. J'entendis un des habitants dire à son voisin : nous serions comme eux si nous avions suivi les conseils qu'on nous a donnés.

Quoique j'eusse réussi jusqu'à ce moment, en traversant les mêmes provinces dans touts les sens, j'avais remarqué que cela entraînait quelques dangers d'une espèce particulière; j'avais

observé des inquiétudes, des soupçons; mon passeport n'avait été visé qu'une fois, cela même m'exposait aux soupçons; il suffisait d'un maire jacobin pour les concevoir et me faire arrêter. Je résolus de ne plus revenir sans cesse sur mes pas, de marcher vers le sud de la France, et de me diriger même vers les parties les plus éloignées. Cette manière était la moins dangereuse; je paraissais ainsi un véritable voyageur qui marchait vers un point déterminé. Mais une triste réflexion se présentait à mon esprit; il fallait faire près de dix lieues par jour pour paraître voyageur; on fait ainsi près de trois cents lieues par mois, même en obtenant quelques séjours. Que faire, quand je serai parvenu à l'extrémité de la France? Elle me paraissait bien petite dans sa plus grande dimension; j'aurais voulu avoir plus de mille lieues devant moi, et j'aurais espéré, pendant cette longue route, la catastrophe qui devait changer l'horrible situation de la France; car il me paraissait impossible qu'un état si violent pût durer long-temps encore.

Je fatiguerais inutilement ma mémoire si je cherchais à me rappeler toutes les courses que je fis dans la Normandie, le Maine, la Beauce et la Touraine. Un jour, sortant de Chartres et me dirigeant vers la ville de Tours, je remarquai que

le chemin était couvert de gardes nationaux; ils se rendaient dans cette ville pour faire partie de l'armée destinée à recruter celle qui combattait les Vendéens. L'un d'eux m'accosta et lia conversation avec moi; il parlait avec une volubilité étonnante; il me dit son nom, il se nommait Beaupuy, section Marat. Il avait assisté aux dernières séances de la société des jacobins; on y avait attaqué Roberspierre, qui, suivant lui, s'était mal défendu; il prophétisait sa chute comme inévitable. Il regrettait les girondins, dont les uns avaient péri, les autres étaient en fuite. Il revint ensuite sur les événements qui avaient précédé ceux-ci, sur le 20 juin, sur le 10 août; enfin il en vint à me parler de moi à moi-même; il mêlait à mon nom mille imprécations; il citait la maison où je logeais; il parlait de ma femme et de ma fille que j'avais envoyées au Havre; il en concluait que je sçavais bien ce qui devait arriver; mais les événements avaient tourné contre mes espérances. Il était colporteur de pamphlets autour de la salle où s'assemblaient les députés; il était souvent dans la tribune publique, d'où il avait dû me remarquer; aussi me dépeignait-il parfaitement.

Je me crus perdu; cet homme n'avait qu'à jeter un coup-d'œil sur moi et me reconnaître, il

observé des inquiétudes, des soupçons; mon passeport n'avait été visé qu'une fois, cela même m'exposait aux soupçons; il suffisait d'un maire jacobin pour les concevoir et me faire arrêter. Je résolus de ne plus revenir sans cesse sur mes pas, de marcher vers le sud de la France, et de me diriger même vers les parties les plus éloignées. Cette manière était la moins dangereuse; je paraissais ainsi un véritable voyageur qui marchait vers un point déterminé. Mais une triste réflexion se présentait à mon esprit; il fallait faire près de dix lieues par jour pour paraître voyageur; on fait ainsi près de trois cents lieues par mois, même en obtenant quelques séjours. Que faire, quand je serai parvenu à l'extrémité de la France? Elle me paraissait bien petite dans sa plus grande dimension; j'aurais voulu avoir plus de mille lieues devant moi, et j'aurais espéré, pendant cette longue route, la catastrophe qui devait changer l'horrible situation de la France; car il me paraissait impossible qu'un état si violent pût durer long-temps encore.

Je fatiguerais inutilement ma mémoire si je cherchais à me rappeler toutes les courses que je fis dans la Normandie, le Maine, la Beauce et la Touraine. Un jour, sortant de Chartres et me dirigeant vers la ville de Tours, je remarquai que

le chemin était couvert de gardes nationaux; ils se rendaient dans cette ville pour faire partie de l'armée destinée à récruter celle qui combattait les Vendéens. L'un d'eux m'accosta et lia conversation avec moi; il parlait avec une volubilité étonnante; il me dit son nom, il se nommait Beaupuy, section Marat. Il avait assisté aux dernières séances de la société des jacobins; on y avait attaqué Roberspierre, qui, suivant lui, s'était mal défendu; il prophétisait sa chute comme inévitable. Il regrettait les girondins, dont les uns avaient péri, les autres étaient en fuite. Il revint ensuite sur les événements qui avaient précédé ceux-ci, sur le 20 juin, sur le 10 août; enfin il en vint à me parler de moi à moi-même; il mêlait à mon nom mille imprécations; il citait la maison où je logeais; il parlait de ma femme et de ma fille que j'avais envoyées au Havre; il en concluait que je sçavais bien ce qui devait arriver; mais les événements avaient tourné contre mes espérances. Il était colporteur de pamphlets autour de la salle où s'assemblaient les députés; il était souvent dans la tribune publique, d'où il avait dû me remarquer; aussi me dépeignait-il parfaitement.

Je me crus perdu; cet homme n'avait qu'à jeter un coup-d'œil sur moi et me reconnaître, il

nous eûmes de tristes entretiens; il revenait toujours sur ma situation personnelle; il ne concevait pas mon dessein de chercher mon salut sur les grands chemins, et comment j'avais pu jusqu'alors éviter d'être arrêté. Il aurait bien voulu me garder dans sa maison; mais il s'attendait lui-même à être bientôt arrêté comme suspect. En effet, il le fut bientôt après, ainsi que je l'appris dans un autre temps. M. Boucher me combla des marques du plus tendre intérêt, et me garda jusqu'au lendemain. Je vois encore la chambre où il me reçut, la bonne chère qu'il me fit, le bon lit dont je goûtai les délices, après tant de nuits de chaumières et de cabarets. Il visa mon passeport, me dit adieu comme à un homme qui marche à une mort certaine, et me laissa partir.

A peine étais-je hors de la ville, que je vis une personne sortir des champs labourés, entrer dans le grand chemin, et venir à moi. C'était M. Boucher. Il était sorti de la ville par un chemin détourné, afin de n'être pas aperçu avec moi; il venait me dire qu'il ne pouvait se résoudre à me voir courir encore de si grands dangers; il me conjurait d'accepter un asile. Je fus profondément affecté de cette noble conduite; mais je refusai ses offres, en disant que je me manquerais à moi-même si j'ajoutais, par ma présence, un nouveau

danger à ceux qui le menaçaient déjà. D'ailleurs, lui dis-je en riant, j'aime mieux mes périls avec la fatigue et le grand air des chemins, que la prison la plus agréable. Il me fit alors les plus tendres adieux. Il était pénétré jusqu'aux larmes de notre triste séparation.

Je continuai mon voyage par Châteaudun et Vendôme. J'achetai, dans cette ville, des livres en très-petit format, que je pouvais mettre aisément dans mes poches. C'étaient le Télémaque, *la Sagesse*, de Charon, les *Fable de la Fontaine*, en deux très-petits volumes. J'avais déjà le second volume de Racine. Après avoir relu le Télémaque et Charon, je n'y revins plus. Mais je relisais sans cesse, avec un nouveau plaisir, Racine et La Fontaine. Je voyais ainsi la différence immense qui se trouve, pour un homme qui aime la poésie, entre elle et la prose. Il m'aurait fallu un grand nombre de volumes de prose pour m'occuper un peu; mais je relisais Racine et La Fontaine sans me lasser; je les admirais de plus en plus; j'étudiais dans trois petits volumes le grand art de la poésie. Je composais des ouvrages en vers. Je pouvais le faire de mémoire. Je n'aurais pu composer en prose. Ce travail me délassait de mes fatigues, et fortifiait mon esprit. Souvent, quand je me trouvais dans un site agréable, je m'asseyais sur

nous eûmes de tristes entretiens; il revenait toujours sur ma situation personnelle; il ne concevait pas mon dessein de chercher mon salut sur les grands chemins, et comment j'avais pu jusqu'alors éviter d'être arrêté. Il aurait bien voulu me garder dans sa maison; mais il s'attendait lui-même à être bientôt arrêté comme suspect. En effet, il le fut bientôt après, ainsi que je l'appris dans un autre temps. M. Boucher me combla des marques du plus tendre intérêt, et me garda jusqu'au lendemain. Je vois encore la chambre où il me reçut, la bonne chère qu'il me fit, le bon lit dont je goûtai les délices, après tant de nuits de chaumières et de cabarets. Il visa mon passeport, me dit adieu comme à un homme qui marche à une mort certaine, et me laissa partir.

A peine étais-je hors de la ville, que je vis une personne sortir des champs labourés, entrer dans le grand chemin, et venir à moi. C'était M. Boucher. Il était sorti de la ville par un chemin détourné, afin de n'être pas aperçu avec moi; il venait me dire qu'il ne pouvait se résoudre à me voir courir encore de si grands dangers; il me conjurait d'accepter un asile. Je fus profondément affecté de cette noble conduite; mais je refusai ses offres, en disant que je me manquerais à moi-même si j'ajoutais, par ma présence, un nouveau

Je prolongeai trop long-temps le plaisir d'être chez ma mère avec des amis. Je partis de Tours au commencement de la nuit. Après avoir marché quelques heures, je fus forcé de chercher un asile. Je frappai à la porte d'une chaumière isolée. On l'ouvrit avec beaucoup de peine. On n'avait à m'offrir qu'un peu de gros pain, et un mauvais breuvage qu'on appelle de la piquette. Mais j'avais soin d'avoir toujours du sucre dans mes poches, et je fis un souper que la faim rendit excellent. Je montai dans un grenier par une échelle placée en dehors. Couché sur de la paille, j'en fus bientôt chassé par de gros rats, et par l'inquiétude que me donnaient des étincelles qui sortaient d'une mauvaise cheminée, et qui, poussées de côté et d'autre par le vent d'une nuit orageuse, dans une cabane où rien ne fermait, pouvaient en un instant embraser la paille du grenier, la chaumière et touts ceux qui l'habitaient.

J'attendis le jour avec impatience. Un assignat de cinq francs vint rendre mes hôtes très-heureux de m'avoir reçu. Je m'acheminai vers Montbazon. A l'entrée du bourg, une sentinelle m'arrêta; il fallut aller à la municipalité pour y montrer mon passeport. C'était la seconde fois que cela m'arrivait, depuis près de cinq mois que j'errais de côté et d'autre. Je trouvai deux hommes,

avec le bonnet rouge sur la tête; c'était la coiffure des vrais jacobins. Je compris à qui j'avais affaire, et le danger de ma situation. L'un d'eux était grand et avait une figure rébarbative; l'autre était petit, rond, et d'une physionomie assez bonne. Mais le premier avait l'ascendant suprême que donnait alors la sévérité. Après avoir considéré mon passeport avec mépris, il conclut que j'étais un homme suspect, puisque je ne l'avais fait viser qu'une fois, et que je n'avais pas osé le présenter à Tours, où j'étais la veille. Il décida qu'il fallait m'envoyer dans cette ville; c'était m'envoyer à une mort certaine.

Je me défendis, mais avec modération, et en pesant attentivement la valeur de mes expressions. J'étais devant un tribunal redoutable, et la moindre imprudence pouvait me perdre. Mon passeport portait heureusement ces mots : *né à Saint-Domingue*. Le petit homme rond m'interrogea sur cette colonie et sur ses malheurs. Je répondis avec une connaissance parfaite des horreurs qui s'y étaient passées. Mon récit l'intéressait vivement; il ne se lassait pas de m'entendre, et répétait ses questions, malgré l'impatience de l'homme grand et sévère, qui trouvait dans mon arrestation une belle occasion de se signaler. Je voyais bien qu'il était résolu de ne pas la manquer.

Mais à l'instant où je me croyais perdu sans aucune ressource, le ciel envoie un inconnu à mon secours. Un homme descend de cheval, et demande à parler aux officiers municipaux. L'audience est donnée à l'instant et devant moi. C'était un chirurgien de l'armée républicaine. Il arrivait de Granville; il avait assisté au siége de cette ville, à laquelle les Vendéens avaient livré de vigoureux assauts. Il avait un congé, et allait passer quelques mois dans sa famille. On écoutait son récit avec une grande attention. Le petit municipal se tenait sur la pointe des pieds pour mieux l'écouter, et ne perdait rien de tout ce qu'il disait. Quand la conversation fut terminée, le grand homme vint à moi, et prononça la sentence de l'envoi à Tours. Je recommençai ma défense. Le chirurgien m'écouta; je vis de l'intérêt dans ses regards. Il conseilla de me laisser continuer ma route; il fit ce raisonnement, qui persuada: il est sur la route de Bordeaux; il trouvera dans cette ville le représentant Tallien et son collègue. Si c'est un homme suspect, il ne pourra leur échapper. Le grand municipal se rendit à ce raisonnement, qu'appuyait son collègue. Ils visèrent mon passeport. Je me retirai, en bénissant le ciel et mes deux défenseurs.

J'étais heureux d'avoir échappé à un si grand

danger. Si j'avais été conduit à Tours, on m'aurait envoyé à Paris, et le comité de salut public aurait trouvé tout simple et très-patriotique de me livrer au tribunal révolutionnaire. Je compris qu'il fallait faire viser mon passeport le plus souvent que je pourrais. Je le présentai dans plusieurs petites villes, avant d'arriver à Poitiers; le visa de Montbazon amena les autres sans difficulté. J'obtins même dans un de ces lieux d'y passer une journée pour me reposer. C'est ainsi que je gagnais du temps, autant qu'il m'était possible.

Je réfléchis long-temps sur la manière dont je devais entrer dans Poitiers. Je causais dans les cabarets avec les hommes que je rencontrais : j'appris ainsi qu'une sentinelle vigilante était jour et nuit à la porte de cette ville; qu'on n'examinait pas le passeport à l'entrée, mais qu'on avertissait le voyageur qu'il ne sortirait pas de la ville, sans l'avoir présenté au comité de surveillance, qui était en permanence. Ce grand mot de permanence était alarmant, et me faisait réfléchir. Je ralentis ma marche, de façon que j'arrivai à Poitiers lorsque la nuit commençait. Je me rendis sans obstacle dans une auberge; je m'informai avec soin du lieu où se tenait le comité de surveillance, et je m'y présentai le lendemain à

quatre heures du matin. Je trouvai un homme étendu dans un grand fauteuil, et dormant profondément, le bonnet rouge sur la tête. Je le réveillai, et je lui dis du ton le plus grossier qu'il me fut possible : Citoyen, mon passeport, veux-tu le viser? Il se réveilla en grondant, frotta ses yeux, et me dit : Pourquoi n'es-tu pas venu hier au soir?—Parce que je suis arrivé trop tard dans la ville. Il gronda encore, prit une plume, et visa mon passeport, toujours grondant; mais je voyais bien qu'il avait autant d'envie que moi de finir, pour se livrer encore au sommeil.

Ce visa, joint à ceux qui le précédaient, commençait à rendre mon passeport respectable; mais je songeais toujours à la redoutable ville de Bordeaux, vers laquelle je marchais. J'entendais déjà parler dans les cabarets et dans les auberges des terribles proconsuls, et de l'échafaud élevé par eux, qui remplissait ses murailles de terreur; je songeais aux moyens d'en sortir pour aller vers les Pyrénées.

Avant d'arriver à Niort, je trouvai sur la grande route la diligence de Bordeaux allant à Paris : elle changeait de chevaux; les voyageurs étaient descendus; je parlai à l'un d'eux. Je lui demandai ce qui se passait à Bordeaux. Dans ces temps déplorables, les honnêtes gens, toujours

danger. Si j'avais été conduit à Tours, on m'aurait envoyé à Paris, et le comité de salut public aurait trouvé tout simple et très-patriotique de me livrer au tribunal révolutionnaire. Je compris qu'il fallait faire viser mon passeport le plus souvent que je pourrais. Je le présentai dans plusieurs petites villes, avant d'arriver à Poitiers; le visa de Montbazon amena les autres sans difficulté. J'obtins même dans un de ces lieux d'y passer une journée pour me reposer. C'est ainsi que je gagnais du temps, autant qu'il m'était possible.

Je réfléchis long-temps sur la manière dont je devais entrer dans Poitiers. Je causais dans les cabarets avec les hommes que je rencontrais : j'appris ainsi qu'une sentinelle vigilante était jour et nuit à la porte de cette ville; qu'on n'examinait pas le passeport à l'entrée, mais qu'on avertissait le voyageur qu'il ne sortirait pas de la ville, sans l'avoir présenté au comité de surveillance, qui était en permanence. Ce grand mot de permanence était alarmant, et me faisait réfléchir. Je ralentis ma marche, de façon que j'arrivai à Poitiers lorsque la nuit commençait. Je me rendis sans obstacle dans une auberge; je m'informai avec soin du lieu où se tenait le comité de surveillance, et je m'y présentai le lendemain à

quatre heures du matin. Je trouvai un homme étendu dans un grand fauteuil, et dormant profondément, le bonnet rouge sur la tête. Je le réveillai, et je lui dis du ton le plus grossier qu'il me fut possible : Citoyen, mon passeport, veux-tu le viser? Il se réveilla en grondant, frotta ses yeux, et me dit : Pourquoi n'es-tu pas venu hier au soir?—Parce que je suis arrivé trop tard dans la ville. Il gronda encore, prit une plume, et visa mon passeport, toujours grondant; mais je voyais bien qu'il avait autant d'envie que moi de finir, pour se livrer encore au sommeil.

Ce visa, joint à ceux qui le précédaient, commençait à rendre mon passeport respectable; mais je songeais toujours à la redoutable ville de Bordeaux, vers laquelle je marchais. J'entendais déjà parler dans les cabarets et dans les auberges des terribles proconsuls, et de l'échafaud élevé par eux, qui remplissait ses murailles de terreur; je songeais aux moyens d'en sortir pour aller vers les Pyrénées.

Avant d'arriver à Niort, je trouvai sur la grande route la diligence de Bordeaux allant à Paris : elle changeait de chevaux; les voyageurs étaient descendus; je parlai à l'un d'eux. Je lui demandai ce qui se passait à Bordeaux. Dans ces temps déplorables, les honnêtes gens, toujours

inquiets, supposaient aux autres les mêmes inquiétudes; ils se devinaient mutuellement. Ce brave homme m'entendant dire que j'allais à Bordeaux, me peignit en deux mots la situation de cette ville, et me conseilla de n'y pas aller. Il me parla de la Rochelle, comme d'une ville tranquille, et me conseilla de m'y rendre. Il me parlait, comme si je l'avais instruit de ma position personnelle, comme si je lui avais dit : vous voyez un proscrit. En me voyant à pied, il devina sans doute que je fuyais nos tyrans. Peut-être lui-même allait-il à Paris, dans l'espérance d'être ignoré dans cette grande ville. J'admirai mon bonheur d'avoir rencontré cet homme. Je le vois et je l'entends encore. Il me parlait avec intérêt; ce devait être un homme plein de bonté. Je remerciai le ciel, et je marchai vers la Rochelle.

A l'entrée de la ville, on examina mon passeport, et on me le rendit aussitôt. Je remarquai bientôt un écriteau qui annonçait une chambre à louer chez une marchande de faïence commune. J'entrai, et je louai la chambre pour un mois. On m'avertit qu'il fallait faire viser mon passeport par le comité de surveillance. Je m'y rendis le soir. Je m'attendais à beaucoup de questions; je fus agréablement trompé. Tous les

membres du comité étaient assis autour d'une grande table. Lun d'eux, à qui je présentai mon passeport, le passa à un autre en disant : Tiens, *Bourru,* cela te regarde. Ce nom me fit trembler; je craignis que ce ne fût le pronostic du caractère. Je me trompais bien. M. Bourru était le meilleur homme du monde; je l'éprouvai dans cette occasion, dans une autre encore, et je l'ai sçu dans d'autres temps par des personnes qui demeuraient à la Rochelle. Il visa mon passeport sans me faire aucune interrogation. Il m'accorda un séjour indéfini. Combien je sentis alors le bonheur d'avoir trouvé sur le grand chemin le galant homme dont j'ai parlé!

Je vivais tranquille dans ma petite chambre, qui me paraissait un paradis : je lisais, j'écrivais, je dessinais. Je ne sortais que le soir; j'allais me promener sous de grands arbres, peu éloignés de ma demeure. A deux pas était la guillotine en permanence. Je passais et repassais souvent auprès d'elle; je la considérais, je cherchais à me familiariser avec elle et avec l'idée d'y monter un jour. Pouvais-je me flatter d'être toujours aussi heureux que je l'avais été jusque là?

J'attendais touts les jours la chute de l'horrible tyrannie qui maîtrisait la France. J'étais affamé de nouvelles. Pour lire les journaux, je m'ex-

posai beaucoup, en allant les demander chez un libraire. Je pouvais être reconnu. Je me rappelle que ce libraire avait une salle très-grande dont toutes les murailles étaient couvertes de planches, sur lesquelles reposait un nombre immense de brochures qui me paraissaient fort sales. Il m'apprit qu'il n'avait que des romans, et qu'ils étaient lus sans cesse par les couturières, les cuisinières et les femmes de chambre. C'étaient là les belles choses dont elles ornaient leur mémoire, au milieu des plus épouvantables horreurs dont parle l'histoire. Voilà, quoi qu'on en dise, où aboutit pour le peuple cette instruction qu'on veut répandre dans cette classe; elle aboutit à lire des romans; et de quelle espèce!

La tranquillité dont je jouissais fut troublée tout à coup par un ordre colporté dans toutes les maisons. Il prescrivait à tous les étrangers qui résidaient momentanément à la Rochelle d'y faire le service de la garde nationale. Je vis à quel danger m'exposerait ce service. Je pouvais être en faction à la porte de Lequinio, représentant du peuple, envoyé par la Convention, et déjà signalé par des actions barbares. Je déclarai à mon hôte que j'étais malade; et comme je vis que cette bonne femme conçut promptement des soupçons, je cessai entièrement de manger. Je

me soutenais par un peu de cassonade prise de temps en temps, en nature, ou délayée dans de l'eau. Je sçavais, par une expérience acquise à Saint-Domingue, combien le sucre, et surtout le sucre brut, est nourrissant. Je prenais tous les soirs jusqu'à vingt-deux gouttes de laudanum, pour me tranquilliser. J'eus bientôt l'air d'un spectre. Je fis venir alors un chirurgien. J'étais au lit. Je lui parlai de mes maladies passées et présentes; il crut tout ce que je lui disais; il me trouva dangereusement malade. Je l'amenai à me conseiller les eaux de Bagnères, et à me donner une consultation par écrit, dans laquelle il m'ordonnait d'aller aux eaux des Pyrénées.

Je pris alors la résolution de sortir de la Rochelle. Je ne me rappelle plus par quelle raison je trouvais à mon passeport un défaut qui me faisait craindre de me présenter encore au comité de surveillance. Je voulus y remédier; je réussis fort mal; en sorte que jamais passeport n'eut une plus mauvaise figure. Je redoutais le jugement qu'on en porterait; mais il fallait en courir le risque, ou rester à la Rochelle. Ce dernier parti était imprudent. Malgré ma feinte maladie, mon hôtesse avait des soupçons; je craignais qu'elle n'allât les communiquer au comité, afin de se mettre elle-même à l'abri de tout reproche. Je

craignais d'être enfin forcé de servir dans la garde nationale, de passer des revues, d'être dans un corps-de-garde et en faction. J'aurais attiré les regards de la méfiance comme étranger, et j'aurais infailliblement été reconnu.

J'assemblai mon conseil, suivant ma coutume; je délibérai long-temps; et, ma résolution, prise, je l'exécutai, sans me permettre la moindre incertitude. J'eus soin de ne me présenter au comité qu'un peu tard, au moment où il devait se séparer. J'avais pensé qu'alors M. Bourru, chargé des passeports, pourrait n'y plus être, et que son absence me donnerait un prétexte plausible pour aller chez lui le lendemain matin. J'avais observé sa physionomie; je n'y avais rien vu d'alarmant; mais je sçavais qu'il n'en était pas de même de touts ses collègues. Il ne pouvait manquer de témoigner de l'étonnement en voyant mon passeport; d'autres l'auraient examiné; et ceux qui se faisaient un plaisir de faire du mal, auraient trouvé une belle occasion.

Tout arriva heureusement comme je l'avais espéré. Aussitôt qu'on m'eut dit que M. Bourru était sorti du comité, j'en sortis moi-même, sans montrer mon passeport. Je m'informai de sa demeure. Je m'y présentai de bon matin, et j'attendis qu'il fût levé. Il regarda mon passeport avec

étonnement, parla un peu entre ses dents, ajouta lui-même une demi-feuille de papier pour l'allonger, et mit au haut de la demi-feuille son *visa*, avec la permission de sortir de la Rochelle. Tout cela fut fait avec une vraie bonté, avec la paisible tranquillité d'un homme qui, j'en étais certain en l'observant, n'a jamais pensé à faire du mal à personne.

Je dois ici faire une observation. Depuis ces temps affreux, on a souvent blâmé des hommes estimables d'avoir été membres des comités de surveillance; on les a considérés comme des révolutionnaires en qui l'on ne pouvait avoir aucune confiance. C'est une grande injustice. On doit examiner quelle a été leur conduite. Dans touts ces comités, il y avait des honnêtes gens, des hommes bons par caractère, qui ne s'occupaient qu'à changer, éluder ou adoucir les mesures barbares qui leur étaient prescrites. Ils ont sauvé des milliers de victimes. J'en ai rencontré plusieurs de cette bonté active. Ils rendaient de grands services, en se compromettant. Après la tyrannie, j'ai prié des personnes de la Rochelle de rappeler à M. Bourru sa conduite envers moi, et de lui offrir le témoignage de ma reconnaissance. Il se sera sans doute souvenu en même temps, et avec une douce jouissance, de touts les ser-

vices semblables qu'il a dû rendre à des proscrits.

Je sortis de la Rochelle aussitôt après avoir fait viser mon passeport. Je marchais avec peine; une abstinence de vingt-huit jours m'avait affaibli; j'étais forcé de m'asseoir souvent. C'était au mois de mai; le temps était superbe; je jouissais avec délices de la beauté de la nature, après trois mois passés dans une espèce de prison. J'avais un grand besoin de manger; j'entrai dans un mauvais cabaret, on n'avait pas de pain à me donner. C'était le commencement d'une espèce de famine, ou factice ou réelle, qui se répandait alors sur toute la France, et qui s'étendit jusqu'à l'année suivante. On mit des côtelettes sur le gril; je n'attendis pas qu'elles fussent entièrement cuites, je les dévorai. On me prenait pour un homme sorti de l'hôpital, et j'entendais dire autour de moi : celui-là n'ira pas loin.

Je me rendis péniblement à Angoulême, où j'obtins de rester quelques jours. Là je réparai mes forces par une abondante nourriture, si abondante qu'elle effrayait quelquefois la maîtresse de l'auberge où j'étais logé. Comme les chaleurs commençaient à se faire sentir, je transformai mon habit d'hiver en un habit républicain; c'était un grand pantalon, avec une veste à la hongroise, qu'on appelait carmagnole.

Lorsque je me remis en route, j'eus soin d'éviter Bordeaux et même les environs de cette ville. Les environs étaient dangereux, parce qu'on cherchait de tous côtés les restes de la faction des girondins; l'un d'eux, le fameux Péthion, fut trouvé mort dans un champ de blé. Je fis plusieurs détours; je passai par Marmande, Tonneins, le Port Sainte-Marie, Aiguillon; partout j'entendais parler des proconsuls qui exerçaient leur tyrannie à Bordeaux; je voyais partout la défiance, des soupçons, les inquiétudes. Arrivé à Nérac, je me présentai à la municipalité; on refusa de viser mon passeport. Un grand homme en bonnet rouge, prêtre marié, ainsi que je l'appris le lendemain, était le plus acharné à trouver des motifs de soupçons; on parla même de m'arrêter; mais j'entendis un autre officier municipal qui disait: On peut le laisser aller, il ne passera pas Condom, il y sera arrêté. Vainement je plaidai ma cause le mieux qu'il me fût possible; tout fut inutile; je craignis même la fatale proposition de m'arrêter. Je sortis de la municipalité et de la ville sans faire de réflexions sur le parti que je devais prendre; mais, à une certaine distance de la ville, je me reprochai ma légèreté, ma précipitation, et je me rappelai ces paroles: il ne passera pas Condom. J'assemblai mon

conseil; j'examinai ma situation; je conçus l'idée d'appeler de la décision de la municipalité à celle du comité de surveillance. Ce titre seul me faisait trembler; mais en me présentant hardiment j'éloignais les soupçons. Je sentais néanmoins combien ce parti était dangereux; mais je me disais qu'en ne le prenant pas j'éloignais le danger sans l'écarter, et qu'il serait encore plus éminent à Condom. Je délibérai pendant plus d'une heure. Je conclus que ma retraite subite de Nérac était une faiblesse qui devait entraîner des résultats funestes, parce que la faiblesse amène toujours de semblables résultats, et qu'au contraire, en allant au comité de surveillance me plaindre du refus de la municipalité, je faisais une action courageuse; que tout ce qui porte quelque empreinte de courage a, par la nature même des choses, mille chances de succès, tandis que la faiblesse n'en a aucune. Cette résolution prise, je méditai long-temps les premières phrases du discours que je devais adresser au comité, et je rentrai dans Nérac.

Je demandai dans quel lieu s'assemblait le comité de surveillance; on me le montra, mais on ajouta : voici deux des membres qui se promènent sous ces grands arbres. Je les joignis aussitôt, et je leur dis que j'avais une plainte à porter devant eux. Ils se rendirent à la maison où ils

s'assemblaient; je les suivis; deux autres membres arrivèrent, mais ils me dirent qu'ils attendaient le président. En l'attendant, ils causèrent avec moi. Je pris un air tranquille et assuré; je répondais en peu de mots à leurs questions. Enfin le président arrive; la bonté se peignait dans ses traits; il avait les manières et le ton d'un homme bien élevé. Je lui dis que le principal motif qu'on avait eu, à la municipalité, pour ne pas viser mon passeport, venait de ce qu'il m'était donné par une petite commune de campagne. Il repoussa ce motif, et déclara que la moindre commune devait être respectée comme la plus riche et la plus peuplée. C'était prendre le langage du jour pour répondre à la municipalité. Il remarqua le mauvais état de mon passeport; mais il y trouva une raison pour déclarer qu'il n'était pas supposé; car il eût été facile de se servir d'une plus belle écriture, et de lui donner une plus belle apparence; il voyait d'ailleurs une approbation du passeport dans touts les visas successifs; il remarquait le double visa donné à la Rochelle, et dont le dernier, mis sur un papier ajouté, était de la même écriture que celui qui était écrit sur le premier papier.

Comme j'avais beaucoup dessiné à la Rochelle, j'avais mis mes dessins dans un petit portefeuille

que j'avais fait moi-même; j'y avais attaché des rubans de fil, et je le portais en sautoir. Le président me demanda ce que c'était. J'ouvris mon portefeuille; il regarda les dessins; ce fut une matière de conversation qui le disposait encore plus à la bienveillance. Ce sentiment augmenta quand il me parla de Saint-Domingue. On sait que toute cette partie de la France envoyait dans cette colonie une immense quantité de superbes farines. Enfin, il décida qu'il allait m'accompagner à la municipalité, avec deux membres du comité, et y requérir le visa de mon passeport. Il s'y rendit à l'instant même, exposa la plainte que j'avais portée, et demanda que mon passeport fût visé. Il répéta les motifs qu'il avait donnés dans le comité, et insista sur le but de mon voyage, qui était d'aller prendre les eaux de Bagnères, d'après la consultation d'un médecin. A peine avait-il cessé de parler, qu'un municipal, bon homme sans doute, mais qui n'avait osé rien dire pour répondre au prêtre marié, éleva la voix en ma faveur. Mon passeport fut aussitôt orné de deux belles signatures, avec de grandes parafes et le cachet de la municipalité. Combien je bénis ce digne président! je vis clairement qu'il ne s'était mis dans ce comité que pour faire du bien, pour sauver des proscrits.

J'ai cherché plusieurs fois à sçavoir quel était cet excellent homme. Les informations verbales ne me satisfaisant pas, j'ai écrit au sous-préfet de Nérac. J'ai appris ainsi qu'il se nommait Jean Burguère; qu'il était mort vers le temps du rétablissement des Bourbons, en laissant la réputation d'un parfait homme de bien, et le souvenir de cent traits de dévouement à jamais gravés dans la mémoire des honnêtes gens de la province.

Sa conduite et sa réputation ajoutent une forte preuve à ce que j'ai dit, en parlant de M. Bourru de la Rochelle. On ne doit pas reprocher à un homme d'avoir été membre d'un comité de surveillance, ou de tout autre semblable, mais s'informer de ce qu'il a fait, et bénir sa mémoire s'il ne s'est servi de son pouvoir que pour faire du bien. Si tous les honnêtes gens avaient fui des places semblables, combien plus grand encore aurait été le nombre des victimes de la terreur! Je regretterai toute ma vie de n'avoir pu montrer à ce brave un des proscrits qu'il a sauvés, et lui exprimer ma vive reconnaissance. Si j'avais rencontré un homme d'un méchant caractère, j'aurais été arrêté et conduit à Paris.

On conçoit le bonheur que j'éprouvais d'être sauvé d'un si grand danger; j'en jouissais surtout, parce que je le devais à la démarche hardie que

j'avais faite auprès du comité de surveillance. Ce succès me confirmait dans le principe que j'avais adopté d'aller toujours au-devant du danger. Je cherchai la meilleure auberge, et je goûtai dans toute son étendue le plaisir d'un bon souper et d'un bon lit. Quand on n'a pas connu l'adversité, on ne peut avoir une idée du bonheur que donnent ces moments de sécurité qui succèdent à de graves inquiétudes.

Le superbe visa de Nérac fit trouver mon passeport très-bon à Condom. En sortant de cette ville, je rencontrai un habitant du pays qui allait, me dit-il, visiter ses vignes. Il me demanda où j'allais; ce fut le commencement de notre conversation. Il me conseilla de ne pas aller à Bagnères. Il me dit que ce lieu était rempli de soldats et d'officiers malades, qui en rendaient le séjour désagréable. Il me conseillait d'aller aux eaux de Castéra; j'y serais plus tranquille. Je pouvais me rendre d'abord à Jegun, petite ville du comté d'Armagnac, demander de sa part un habile médecin qu'il me nomma, mais dont j'ai oublié le nom; il me dit aussi le sien, *Laborde*, et l'écrivit lui-même avec un crayon. Il était médecin, et demeurait à Condom. Il me quitta pour entrer dans des vignes, à la droite du chemin.

Je remerciai le ciel de cette heureuse rencontre; ce brave homme avait sans doute deviné ma position, et me rendait le même service que j'avais dû à la dame de Rouen et à son mari, à M. Thomas, à la petite fille des environs de cette ville, au maire d'une commune près de cette ville, au chirurgien arrivé tout à coup à Montbazon, au voyageur que j'avais rencontré sur la route de Bordeaux, à MM. Bourru et Burguère.

Il est certain que les inquiétudes continuelles qu'éprouvaient les honnêtes gens, leur faisaient pressentir les dangers des personnes qu'ils rencontraient. Il y avait dans ces mauvais jours un accord déclaré entre touts les méchants pour s'aider dans le mal, et un pacte tacite entre touts les bons pour se secourir. C'étaient deux ligues opposées. Mais la première allait directement à son but, et saisissait toutes les occasions de nuire; la seconde marchait à travers mille dangers, et les belles âmes avaient seules le courage de surmonter les craintes inspirées par les horreurs qui signalaient ces temps affreux.

Je vis à Jegun le médecin indiqué; il était un peu original. Il trouva juste et fondée la consultation du médecin de la Rochelle; il me prescrivit un régime, et me conseilla les eaux de Castéra. Il a dit après la terreur, quand on sçut dans

le pays qui j'étais, qu'il avait bien vu que j'étais un proscrit, que je n'avais pas la maladie dont je parlais, et qu'il m'avait donné une consultation étendue, pour contribuer à ma sécurité. Je le mets sur la liste des personnes à qui je dois mon salut.

Avec son ordonnance, je fus bien reçu au Castéra. Je trouvai les gens les plus obligeants dans le maître et la maîtresse de la maison; mais comme il y venait sans cesse des personnes des environs, et même des membres de divers comités de surveillance, je voulus ne laisser aucun doute sur ma prétendue maladie. Je me piquais en secret les gencives, et je crachais le sang devant des personnes de la maison. On me croyait atteint d'un scorbut incurable; je prenais les eaux de ce lieu, renommées dans la province, et des remèdes anti-scorbutiques. J'entendis un jour la maîtresse de la maison parler avec tendresse des enfants de M. de Boucheporn, ancien intendant d'Auch, qui avait péri sur l'échafaud. Elle regrettait de ne pas savoir la demeure de ces enfants, parce qu'elle s'exposerait à tout pour les sauver, s'ils étaient en danger. Je ne craignis pas alors de lui dire que j'étais un proscrit. Elle en parla à son mari, et ils prirent de concert les moyens de me soustraire aux recherches qui pourraient être faites.

Lorsqu'ils recevaient des personnes qu'ils redoutaient pour moi, ils m'en avertissaient; je restais dans ma chambre, où l'on m'apportait à dîner. Un jour, je dînai à la table d'hôte ordinaire. Il y avait cependant un membre du comité de surveillance de la ville d'Auch; mais M. Crevel, le maître de cette auberge, le connaissait, et ne concevait de sa présence aucun sujet d'alarme pour moi. Pendant le dîner, je m'aperçus qu'un homme d'environ quarante ans, plus ancien que moi dans cette maison, se troubla tout à coup, et que ses mains tremblaient au point qu'il pouvait à peine porter son verre à sa bouche. Je me gardai bien de lui en demander la cause. Tous les convives gardaient un morne silence.

Après le dîner, quand le membre du comité fut parti, je demandai à l'homme dont je viens de parler le sujet de ses inquiétudes. Il me dit qu'il était un émigré rentré, qu'il venait d'être reconnu; qu'il serait arrêté le jour même ou le lendemain, et que la loi le condamnait à mort. Je l'engageai à prendre la fuite; je le pressai vivement de ne pas perdre un instant. C'était un ancien commissaire des guerres; il avait reçu une blessure à une jambe; il était boiteux et marchait difficilement. Il se fondait sur cette raison pour

soutenir que sa fuite serait inutile, et qu'il ne pourrait échapper aux poursuites dirigées contre lui. J'avais tant réfléchi sur ce triste sujet, que j'eus mille fortes raisons pour combattre son sentiment. Il restait dans une profonde irrésolution; mais il avait, heureusement pour lui, une espèce de gouvernante qui fut persuadée par mes discours. Elle le détermina, en lui disant qu'elle le mènerait chez un fermier de sa connaissance qui ne demeurait pas loin du Castéra. Il fit un petit paquet, et partit en donnant le bras à sa gouvernante. Je les accompagnai d'un pas tranquille, comme à une simple promenade. Ils montèrent sur une petite colline, et quand ils furent sur le revers, je leur dis adieu, en offrant à l'émigré mille vœux pour son salut, et en le conjurant de ne jamais s'abandonner lui-même à ses ennemis.

Le lendemain, à neuf heures du matin, des gendarmes vinrent pour l'arrêter. Informés de son évasion, ils interrogèrent toutes les personnes de la maison, et dressèrent un procès-verbal. Je fus interrogé comme les autres. Je déclarai tout de suite que je l'avais accompagné à la promenade; qu'après une heure de marche il s'était arrêté, parce qu'il souffrait beaucoup de sa jambe, et que je l'avais laissé pour continuer ma prome-

nade d'un autre côté. Je combinai mes réponses de manière à donner une fausse indication de la route qu'il pouvait avoir prise. C'est ainsi qu'un proscrit, mis hors de la loi, concourait à sauver la vie d'un autre proscrit. J'en rendis grâces au ciel.

Ce même homme, qui se nommait, je crois, M. Négro, fut arrêté après le 9 thermidor, mais dans un temps où l'exécution des lois barbares de la Convention était adoucie; dans sa prison, il vit mon nom dans les journaux. Il me connaissait par les choses qu'il avait entendu dire de moi au Castéra, après le 9 thermidor. Il m'écrivit, me remercia des conseils que je lui avais donnés, auxquels il devait son salut, et me pria d'obtenir sa liberté. J'eus le bonheur d'y réussir par le crédit de M. Bresson, l'un des soixante-quinze députés proscrits par la Convention, et qui a rendu son nom immortel, par le courage héroïque de son vote en faveur de Louis XVI. Rentré dans sa place de député, il ne s'occupait qu'à faire du bien. J'aurai plus d'une occasion de parler de lui.

Je vivais tranquille, et même solitairement dans cette auberge, sans cesse remplie de touts les Gascons de la contrée. Ils venaient prendre les eaux, la plupart pour y passer quelques jours,

très-peu pour des maladies. J'eus de fréquentes occasions d'observer le caractère et l'esprit gascons. Il est certain que ce peuple présente parmi les Français un caractère particulier. Henri IV les connaissait bien, quand il disait à son jardinier : Plantes-y des Gascons, ils viennent partout. On a vu, non seulement dans nos assemblées politiques, mais encore après la restauration du trône des Bourbons, un grand nombre de Gascons occuper les ministères, les premières places, et donner à tout le gouvernement l'empreinte de leur caractère.

Dans les derniers jours de juillet 1794, j'étais assis le soir devant la porte du Castéra, lorsque je vis un homme descendre de cheval ; il venait de Condom. Je lui demandai s'il y avait quelque nouvelle. Sa première réponse fut négative ; mais pressé par mes questions, il me dit avec beaucoup de tranquillité, et comme une chose assez indifférente, que Roberspierre avait été arrêté avec d'autres députés, et condamné à mort par la Convention. Je me levai, je courus à lui, je l'accablai de nouvelles questions. J'appris, à travers ses phrases gasconnes, que la nouvelle était certaine, et qu'elle était annoncée par tous les journaux arrivés à Condom. Cet homme, si indifférent sur un si grand évènement, était un

chirurgien; il ne prenait pas le moindre intérêt à la situation de la France; il vivait au milieu des horreurs de la tyrannie, comme dans un temps ordinaire. J'ajouterai, avec beaucoup de regret, que j'observais la même indifférence avant et après ce jour mémorable, parmi quelques hommes qui paraissaient et disparaissaient sans cesse au Castéra; mais il n'en était pas de même des femmes. J'y vis une dame d'un certain âge; belle encore, elle avait une fille charmante. Un jeune homme, attaché à la révolution, la demandait en mariage. Je voyais la peine d'une tendre mère; et un jour, en me parlant de cette demande, elle laissa percer ses sentiments secrets.

Le lendemain, nous eûmes par les journaux la confirmation de cette révolution, qui a conservé le nom *du neuf thermidor*, d'après le langage bizarre de ces temps. J'eus bientôt après le bonheur de recevoir des lettres de ma famille : elle avait quitté Orléans et s'était rendue à Paris; elle attendait un moment favorable pour demander la levée du mandat lancé contre moi par le comité de salut public. Elle m'envoyait des assignats. Ces papiers, n'étant plus soutenus par la terreur, commencèrent rapidement à perdre de leur valeur.

Je passai encore quelques jours au Castéra,

toujours sans être connu sous mon vrai nom. Je fis la connaissance d'une famille honorable de Condom; je passai quelques jours avec elle dans cette ville, comblé des politesses de M^me^ de Caumale.

Sa fille avait épousé M. de Laborde, gentilhomme qui habitait dans les Landes de Bordeaux. Je me rendis chez elle, au château de Caumale; je traversai les Landes, et je revins à Condom. Je reçus dans cette famille, à laquelle je m'étais fait connaître, la plus obligeante hospitalité; cependant on ne pouvait encore prévoir les suites du 9 thermidor, et l'on ignorait s'il n'était pas dangereux de donner un asile à un proscrit.

J'appris enfin, après six mois d'attente, que ma famille avait obtenu la levée de mon arrêt de proscription. Je me rendis à Bordeaux, toujours à pied; j'avais pris un véritable goût pour cette manière de voyager; la sécurité dont je jouissais alors lui donnait un grand charme à mes yeux; parcourir les chemins sans crainte, entrer dans les villes sans aucune inquiétude, après plus d'un an de dangers et de précautions continuelles, c'était une jouissance de touts les instants, dont il me serait impossible de donner une juste idée.

L'impatience de revoir ma famille me fit

prendre la diligence à Bordeaux. Les chemins étaient dans un état déplorable; c'était un des effets du régime de la terreur; on était souvent forcé d'employer des bœufs; nous faisions avec peine quinze ou vingt lieues par jour. Je regrettais ma chère manière de voyager.

J'arrivai à Paris au printemps de 1795; je trouvai ma fille malade. Je dissimulai la profonde affliction que je ressentais de l'état de langueur où elle était; mais, grâce au ciel, elle fut promptement rétablie. Un médecin l'asservissait à une diète rigoureuse, un autre ordonna de manger. Le premier fut confondu, un matin, en la trouvant déjeûnant avec une côtelette; il ne vint plus la voir.

A Paris, tout le monde était heureux de la fin du gouvernement tyrannique qui avait pesé sur la France. Chacun rencontrait des amis ou des parents qu'il avait pleurés. Les mutuelles félicitations étaient continuelles; peu de jours se passaient sans que j'en reçusse de personnes qui s'étonnaient de me revoir, et qui me croyaient perdu depuis long-temps. On était ruiné; on manquait de pain, on le remplaçait par du riz. On supportait toutes les privations avec gaîté. M. Boucher, le maire de Bonneval, dont j'ai parlé dans ce récit, m'envoya un sac de farine;

c'était alors un grand présent. Après m'avoir donné un asile pendant la terreur, il me nourrissait au moment où j'échappais à la proscription.

J'ai dit qu'on retrouvait touts les jours des amis dont on avait déploré la perte; voici une anecdocte certaine, on pourrait l'appeler une histoire merveilleuse : Un gentilhomme, nommé M. de Châtaubrun, avait été condamné à mort par le tribunal révolutionnaire; il avait été mis sur le fatal tombereau, et conduit au lieu de l'exécution. Après la terreur, il est rencontré par un de ses amis, qui pousse un cri d'étonnement, ne peut croire ses yeux, et lui demande l'explication d'une chose si étrange. Il la lui donna, et je la tiens de son ami.

Il fut conduit au supplice avec vingt autres malheureuses victimes. Après douze ou quinze exécutions, une partie de l'horrible instrument se brisa; on fit venir un ouvrier pour le réparer. Le condamné était avec les autres victimes, auprès de l'échafaud, les mains liées derrière le dos. La réparation fut longue; le jour commençait à baisser; la foule très-nombreuse des spectateurs était occupée du travail qu'on faisait à la guillotine, bien plus que des victimes qui attendaient la mort; touts, et les gendarmes eux-mêmes, avaient les yeux attachés sur l'échafaud.

Résigné, mais affaibli, le condamné se laissait aller sur les personnes qui étaient derrière lui. Pressées par le poids de son corps, elles lui firent place machinalement; d'autres firent de même, toujours occupées du spectacle qui captivait toute leur attention; insensiblement il se trouva dans les derniers rangs de la foule, sans l'avoir cherché, sans y avoir pensé.

L'instrument rétabli, les supplices recommencèrent; on en pressa la fin. Une nuit sombre dispersa les bourreaux et les spectateurs. Entraîné par la foule, il fut d'abord étonné de sa situation; mais il conçut bientôt l'espoir de se sauver. Il se rendit aux Champs-Élysées; là, il s'adressa à un homme qui lui parut être un ouvrier. Il lui dit, en riant, que des camarades avec qui il badinait, lui avaient attaché les mains derrière le dos et pris son chapeau, en lui disant de l'aller chercher. Il pria cet homme de couper les cordes. L'ouvrier avait un couteau, et les coupa, en riant du tour qu'on lui racontait. M. de Châtaubrun lui proposa de le régaler dans un des cabarets qui sont aux Champs-Élysées. Pendant ce petit repas, il paraissait attendre que ses camarades vinssent lui rendre son chapeau; ne les voyant pas arriver, il pria son convive de porter un billet à un de ses amis, qu'il voulait prier de lui appor-

ter un chapeau, parce qu'il ne voulait pas traverser les rues la tête nue. Il ajoutait que cet ami lui apporterait de l'argent, et que ses camarades avaient pris sa bourse en jouant avec lui. Ce brave homme crut tout ce que lui disait M. de Châtaubrun, se chargea du billet, et revint une demi-heure après avec cet ami.

Ainsi, un accablement naturel porta insensiblement un condamné du rang de ses infortunés compagnons dans le dernier rang du peuple. L'attention des spectateurs et des gardes à la longue réparation de l'horrible instrument, déroba une victime à leur joie féroce, et la conduisit, en peu d'heures, du pied de l'échafaud dans les bras de ses amis et de sa famille.

Peu de mois après mon arrivée, je fus témoin de l'insurrection des faubourgs de Paris contre la Convention. Elle fut apaisée par le général Pichegru, qui revenait victorieux, après sa belle campagne de Hollande. La Convention le félicita, comme le sauveur de la patrie. Elle avait vu tomber la tête du député Féraud au milieu de son enceinte.

CHAPITRE III.

Retour à Paris, après la terreur. Mes deux ouvrages. Journée du 13 vendémiaire. Ma condamnation à mort. Mon élection par le collége de Seine-et-Marne. Généreuse tentative de MM. Pastoret et Borne en ma faveur. Élection de Barthélemy au Directoire. Je défends la colonie de St.-Domingue. Entrevue à ce sujet avec MM. de Talleyrand et Barras. On rétablit le club des jacobins. Je concours à le faire fermer. Anecdote singulière sur des approvisionnements. Le général Pichegru.

Je continue l'ouvrage que j'ai commencé, et toujours sur le même plan. J'expose, autant qu'il m'est possible, les causes des évènements, et j'en montre les effets. Je recherche surtout celles qui dérivent de notre caractère, et celles aussi par lesquelles notre ignorance des choses qui forment

et affermissent un gouvernement, agit d'une manière terrible sur notre caractère politique. Il me semble que cette étude doit être celle de touts les Français qui s'intéressent à la prospérité de leur patrie. Car si nous continuons, par une inconstance qu'on ne trouve chez aucun autre peuple, à marcher de changements en changements, comme nous avons fait depuis quarante ans, la France subira des révolutions pendant des siècles, et finira par s'anéantir de ses propres mains. Dans le plan que j'ai conçu, je suis forcé de parler de ma conduite, parce que je ne suis bien certain que des choses que j'ai vues, auxquelles j'ai pris part, et qui ont agi sur moi. J'entre aussi dans des détails moins importants, lorsqu'ils marquent plus spécialement les causes que je recherche. J'avouerai aussi que par un sentiment bien légitime, je m'occupe des détails qui peuvent me concilier l'estime du parti avec lequel j'ai combattu, toutes les fois que ma position me l'a permis. Mais je ne connais pas de manière plus certaine de lui prouver mon attachement, qu'en montrant la vérité sur nos fautes, et leurs funestes résultats.

J'arrivai à Paris dans un moment où les esprits étaient très-agités. Les journaux avaient pris une entière liberté. Non seulement ils vouaient

à l'exécration publique les hommes qui avaient servi la tyrannie par des crimes; mais encore ils discutaient la forme de gouvernement qu'il était possible d'adopter. J'écrivis un ouvrage que j'intitulai : *Réflexions sur les bases d'une Constitution.* Il fut présenté au public et à la Convention par M. Bresson, membre de cette Assemblée. Après avoir prononcé, dans le jugement de Louis XVI, un vote étonnant par sa fermeté et par le mépris dont il couvrait les assassins du roi, il avait été mis hors de la loi, et enfin rappelé à son poste, après le 9 thermidor. Il continuait noblement sa carrière politique, en rendant aux proscrits touts les services qui dépendaient de lui. Il était beaucoup plus jeune que moi. Je ne m'attendais pas à lui survivre, et que j'aurais un jour la douleur de partager l'affliction de son honorable famille et de ses nombreux amis.

On sent bien que dans cet ouvrage, je ne parlais pas du rétablissement de la royauté; c'eût été l'action d'un insensé. Une semblable proposition, même indirecte, eût causé un grand mal, sans produire aucun bien. Mais je demandais les deux Chambres, et un seul homme à la tête du gouvernement. C'était beaucoup pour ces temps, où les folies révolutionnaires conservaient encore leur empire sur un grand nombre d'esprits, et

principalement sur la majorité de la Convention.

Cet ouvrage eut le plus grand succès. Il fut loué et soutenu, surtout par Fréron, dans un journal très-répandu. C'était une nouveauté hardie, que la demande des choses les plus simples; elles étaient réclamées par la cruelle expérience que nous venions de faire. Il faut se reporter à ces temps si extraordinaires, où l'esprit humain, après s'être égaré dans la plus obscure métaphysique, l'avait appliquée au gouvernement d'un grand empire, et l'avait ainsi plongé dans la plus épouvantable anarchie. Je puis dire qu'on s'arrachait cet ouvrage. Un libraire du Palais-Royal me dit qu'il en avait fait une seconde édition, et qu'il en avait vendu un grand nombre d'exemplaires.

Ainsi, après avoir été dénoncé, en 1792, par le fameux Brissot, comme le chef criminel de ceux qui auraient voulu les deux Chambres, j'étais le premier qui, après l'horrible règne de la terreur, osais demander cette institution, et un chef unique à la tête du gouvernement.

La Convention avait nommé un comité, qu'elle avait chargé de lui présenter le plan d'une nouvelle Constitution. Baudin des Ardennes, qui le présidait, m'écrivit en son nom, pour m'engager à me rendre auprès de lui, afin de joindre mes

avis à ceux de ses membres. Je répondis que je ne pouvais accepter une invitation si honorable, parce que j'étais convaincu que le comité n'oserait point proposer des choses qui me paraissaient indispensables, et qu'il ne ferait même pas ce qu'il jugerait lui-même le plus nécessaire. Quelque temps après, il présenta son rapport à la Convention. Je publiai un second ouvrage, dans lequel je critiquai ses propositions, et surtout celle d'établir cinq directeurs. Je prouvai l'impossibilité de maintenir l'harmonie entre cinq hommes chargés du gouvernement d'un grand Etat, et revêtus d'une puissance égale entre eux.

Un article de la nouvelle Constitution ordonnait qu'un tiers des membres de l'Assemblée législative cesserait ses fonctions touts les ans. La Convention voulut que les deux tiers de ses membres conservassent leurs pouvoirs. Cette disposition révolta toute la France. L'horrible tyrannie dont cette Assemblée avait accablé la France, était présente à touts les esprits. Les pouvoirs, conservés aux deux tiers de ses membres, alarmaient touts les Français, excepté ceux qui avaient partagé les crimes et les fruits de la tyrannie. L'indignation éclata surtout dans la capitale; et, le 5 octobre 1795, les gardes nationales prirent les armes dans toutes les sections. La résistance fut

générale; mais elle ne fut point dirigée par une seule tête. Le général Danican prit un instant le commandement; il n'avait pas un assez grand ascendant pour réunir les vœux et la confiance. J'avais été malade; j'avais passé quelques jours dans la famille du général Mathieu Dumas, et j'arrivais de la campagne depuis deux jours, lorsque le mouvement éclata dans Paris. J'étais domicilié dans la section Poissonnière. Chaque section avait nommé un président. Celui de la section Poissonnière cessa ses fonctions le jour même, et dans l'instant le plus critique. On m'invita à le remplacer. Je ne balançai pas; j'acceptai ces dangereuses fonctions. Cette journée, connue sous le nom du 13 *vendémiaire*, fut fatale à la liberté. D'un côté, on ne voyait que de l'ardeur, de l'indignation, sans aucun accord dans les mesures et dans l'attaque dirigée contre la Convention; de l'autre côté se trouvait l'avantage immense de commander à des troupes régulières, accoutumées à obéir. Barras en fut nommé le général. Il en donna aussitôt le commandement au célèbre Bonaparte. L'artillerie foudroya la colonne de citoyens qui attaquaient le quartier où résidait la Convention; malgré leur courage, la victoire se décida promptement contre eux.

Certes, ce qu'on appelle l'*opinion publique*

s'était bien déclarée alors à Paris. C'était celle de toute la France. Vous voyez ce qu'elle a produit. Cinq cents conjurés déterminés, conduits par un seul homme, auraient renversé la Convention ; mais cette chose indéfinissable, qu'on appelle *opinion publique*, fortifiée par le souvenir tout récent de tant d'horreurs, accrue par une haine violente, touts les jours de plus en plus manifestée, n'a servi qu'à faire mitrailler de bons citoyens, pour une cause qu'ils n'ont jamais sçu défendre. Jamais ils ne la feront triompher, même dans les circonstances les plus favorables. Bientôt j'en donnerai une centième preuve. Cela vient de notre caractère. En France, l'autorité seule peut agir, seule peut se maintenir ou se détruire. Hors d'elle, point d'action, par l'impuissance de reconnaître des chefs. Si la Convention n'avait pas nommé un chef, ou s'il avait été incertain, indécis, elle aurait succombé. Mais elle avait Bonaparte, le seul homme qui, dans nos crises politiques, ait montré une détermination aussi impétueuse que décidée. Si Bonaparte avait commandé les défenseurs du trône le 10 août 1792, il aurait triomphé plus facilement encore que dans ce 13 vendémiaire, dont je viens de parler.

La Convention nomma une commission militaire, qu'elle chargea de juger les hommes gé-

néreux qui n'avaient pas voulu rester plus longtemps sous le joug odieux de sa tyrannie. Elle était présidée par le général Lostange; le général Foissac La Tour en était le rapporteur. Je fus condamné à mort par contumace, avec plusieurs autres citoyens, dignes de cette honorable condamnation. Le jugement était signé des deux généraux que je viens de nommer, *et du sergent Hache.* Je m'honore d'avoir été compris dans la même condamnation que MM. Delalot et Quatremère de Quincy. Celui-ci fut jugé ensuite par un jury, qui déclara qu'il n'y avait pas eu de conspiration le 13 vendémiaire (juillet 1796).

Le jour même que le jugement fut proclamé dans les rues de Paris, je me trouvai sur le boulevard, au milieu de la multitude, qui écoutait le crieur public. J'entendis ma condamnation. Un de mes amis me prit par la main, me reprocha mon imprudence, et m'engagea à me retirer. J'allai chez M^me^ la comtesse de Pardieu, et j'y passai deux jours, au sein de l'hospitalité la plus aimable. Elle me prêta un gros volume de Mémoires manuscrits, rédigés par Brissot; il les avait écrits pendant sa prison, lorsqu'il avait été arrêté comme complice des girondins. Ces Mémoires se ressentaient de la situation de l'auteur, qui sans doute n'oubliait pas, en écrivant, qu'ils

pouvaient à chaque instant être saisis par ses ennemis, et lus par eux. Cet écrit avait été confié à Mme de Pardieu par un Anglais, grand admirateur de Brissot.

Mon séjour à Paris ne pouvait être prolongé plus long-temps, sans une grande imprudence. Je trouvai encore mon digne ami, le généreux M. Bresson. Il me conduisit chez lui, et de là à la campagne, chez Mme Cottin, dont sa femme était l'amie. J'y reçus la plus généreuse hospitalité. Cette dame n'avait pas encore publié les romans qui l'ont rendue si célèbre. Veuve peu d'années après son mariage, elle avait vu deux de ses parents périr sur l'échafaud, après avoir inutilement sacrifié une partie de sa fortune pour les sauver. Le président du tribunal révolutionnaire, l'infâme Fouquier-Tinville, avait reçu l'argent, et immolé sans remords ceux qu'il avait promis d'épargner.

A peine étais-je dans cette retraite, que j'y reçus la visite du jeune Bertrand, très-connu depuis sous le nom du général Bertrand, et célèbre par son attachement à Bonaparte, qu'il suivit à l'île de Sainte-Hélène. Peu de jours avant le 10 août, il s'était exposé pour me sauver des fureurs des jacobins. Il allait partir avec Aubert Dubayet, nommé ambassadeur à Constantinople.

Il venait m'offrir sa bourse. Je refusai ses offres généreuses, mais je fus vivement touché de cette preuve d'intérêt et d'amitié. Il a toujours été le même envers moi dans toutes les circonstances, et je mourrai avec le souvenir constant de ses obligeants procédés.

J'éprouvai encore dans cette retraite l'avantage d'avoir cultivé l'art si attachant du dessin. Je m'en occupais presque toute la journée, comme après le 10 août, et pendant la terreur, où j'avais parcouru la France, avec un portefeuille de petits dessins, porté en sautoir. Je ne connais point d'occupation qui fasse une aussi agréable diversion à de pénibles idées, qui mette autant de calme dans l'esprit, et qui l'attache aussi fortement. Le dessin réunit le travail des mains et de la tête. La poésie n'a pas cet avantage; mais elle en a un autre bien grand, c'est d'occuper l'esprit, dans touts les instants, la nuit et le jour, sans avoir besoin de papier, de plumes ni d'encre. Si l'on compose de mémoire, le temps passe rapidement; mais cette occupation est plus fatigante que le dessin, et ne met pas autant de calme dans l'esprit.

Cependant, la Convention fut forcée de convoquer les colléges électoraux. Ils firent les élections sous le canon de vendémiaire; mais les

électeurs n'en furent que plus excités à remplir leur devoir. Ils se rendaient en foule dans les colléges. On n'eut alors aucun reproche à faire aux honnêtes gens. Celui de Paris me désigna, dès le premier jour, pour un de ses candidats. Il chargea une députation de demander à ma femme si je devais être élu dans le département de Seine-et-Marne; elle ne put donner une réponse positive. Les électeurs envoyèrent une seconde députation. Dans l'intervalle, un courrier, arrivé de Melun, avait apporté à ma femme la nouvelle de mon élection dans cette ville. Ainsi se manifestait en ma faveur un accord honorable des bons citoyens. Ils s'entendaient merveilleusement alors; leurs revers ne les rebutaient pas. Ils auraient triomphé, s'ils avaient reconnu des chefs; mais le caractère français s'y oppose. Trop de petites passions divisent les honnêtes gens, parmi nous, pour qu'il soit possible de les rallier sous des chefs reconnus par eux. C'est là l'unique cause de toutes les défaites du parti royaliste.

Pichegru, Moreau et d'autres généraux, avaient fortifié par de grandes et nombreuses victoires le parti républicain. Bonaparte, par les actions les plus brillantes, semblait le rendre impérissable; et cependant on voyait ce parti craindre déjà la décadence du gouvernement qu'il venait d'éta-

blir. Tant il est vrai que l'éclat des victoires ne peut affermir un gouvernement, faible par lui-même, et combattu par la nature des choses et par le caractère des peuples.

J'étais toujours sous la condamnation à mort. Pastoret et Borne, membres du Conseil des cinq-cents, entreprirent de me faire réintégrer dans les fonctions de député. Ils parlèrent avec un courage aussi honorable pour eux que pour moi; mais ils furent repoussés par les restes de la Convention, qui siégeaient encore dans la Chambre. Quelque temps après, on découvrit une conspiration royaliste, tramée par Brottier et la Villeheurnois; elle augmenta l'animosité des républicains, et recula plus encore l'abolition de mon arrêt de mort. Mais dans le mois de mai 1796, éclata la conspiration démagogique connue sous le nom de Babœuf, qui en était le chef. Cet événement fit pencher la balance du côté des royalistes. Les républicains les plus modérés virent clairement alors combien l'anarchie, préparée par la faction des démagogues forcénés, était plus redoutable que le triomphe du parti royaliste. Ils sentirent s'amolir leur animosité contre ce parti. Le moment était favorable pour moi. M. Mathieu Dumas vint me voir à la campagne, et m'annonça que mes amis allaient tenter de nou-

veaux efforts. En effet, les mêmes orateurs, Pastoret et Borne, renouvelèrent la noble entreprise qu'ils avaient commencée, arrachèrent la condamnation de mon arrêt de mort, le firent déclarer illégal et nul. Je rentrai dans le conseil, et je me rejoignis à mes amis.

Il fallut prêter le serment de fidélité à la république et de haine à la royauté. Au moment où j'allais le prononcer, le parti jacobin s'agita avec fureur, un montagnard trouva que je ne le prononçais pas d'une voix assez haute; il me cria de sa place : Parlez plus haut! Je répondis : Et vous plus bas.

C'était un étrange serment que celui de haine à la royauté. La haine est un sentiment; en sorte qu'on jurait d'avoir un sentiment. Il y a d'ailleurs tant de royautés différentes les unes des autres : la royauté des rois de Sparte ou de Rome, celle de Pologne, d'Angleterre ou de France, n'ont aucun rapport entre elles. La royauté peut n'être qu'un vain titre conféré à la magistrature la plus faible; une république peut avoir un roi. En sorte que chacun pouvait interpréter son serment comme il l'entendait. C'est un étrange serment que de jurer la haine d'une chose qui n'est pas définie, et qui peut avoir cent caractères différents. Je prononçai d'une voix élevée une partie de ces observations, en me remettant

à ma place, et en disant qu'un serment de haine était l'opposé du serment des amants.

Des hommes, restés toujours attachés à nos princes dans l'émigration, ou vivant en France dans une profonde retraite, se vantent tous les jours de n'avoir prêté qu'un serment; ils peuvent avoir raison; mais ils blâment ceux qui ont prêté d'autres serments, et ils n'ont plus raison. Je leur demande ce qui serait arrivé en 1814, si tous les Français attachés dans le fond du cœur aux Bourbons, n'avaient jamais accepté d'emplois civils, militaires, ou de fonctions législatives; aucun homme en place n'aurait prononcé leur nom, ni aucun dans le Sénat, dans le Corps législatif; et dans les provinces, aucun préfet n'aurait parlé pour eux. Et comme il est bien connu que les princes étrangers, entrés dans Paris en 1814, ont penché pour une régence, et n'ont rien fait, ainsi que je le prouverai bientôt, pour faire reconnaître les Bourbons, il est non moins certain qu'ils ne les auraient pas reconnus, si les personnes les plus éminentes, si des généraux, le Sénat et le Corps législatif ne s'étaient pas déclarés en leur faveur. Sans cet appui des hommes influents, quelques mouvements dans la capitale, pour soutenir leur cause, auraient été réprimés par les étrangers eux-mêmes. Or, tous les hommes

qui formèrent alors le gouvernement provisoire, et touts ceux qui les secondèrent, avaient prêté les serments exigés dans diverses circonstances. Ce n'est que par la position personnelle où les plaçaient ces serments, qu'ils ont pu rendre le plus grand service à la patrie et à la dynastie légitime. Ces mêmes hommes avaient rendu un autre service non moins grand à cette dynastie, en servant leur patrie, tandis que les Bourbons ne pouvaient rien pour elle; en la défendant contre les étrangers, en l'éclairant autant qu'il dépendait d'eux, en repoussant au milieu des plus grands périls les malheurs prêts à l'accabler, en combattant la tyrannie, en bravant l'échafaud. Que d'autres les blâment de ces serments; quant à moi, je me glorifie d'avoir prononcé ceux sans lesquels je n'aurais pu servir ma patrie, et mériter, en la servant, cinq honorables proscriptions. Je me glorifie d'avoir prononcé le même serment que Louis XVI, et d'avoir pu, par cela même, m'exposer à périr en défendant sa cause.

Je gardai le silence pendant quelque temps; j'étudiai soigneusement les différents partis qui divisaient la Chambre, et je vis clairement qu'il serait impossible de mettre parmi les royalistes l'accord si indispensable pour leur succès. Lorsque je me décidai à reparaître à la tribune, je m'op-

posai à toutes les mesures qui pouvaient tendre à rétablir la terreur. L'ordre social était défendu par un grand nombre de députés nouveaux et de ceux de la Convention, restés en place ou réélus. Je défendis les déportés de Saint-Domingue détenus à Rochefort. Le Directoire voulait les traduire à une commission militaire; je m'élevai contre cette tyrannie. Je revins, dans une autre occasion, sur la compétence des conseils de guerre; on cherchait à l'étendre de la manière la plus dangereuse. Je parlai aussi sur les destitutions militaires; le Directoire cherchait à devenir maître absolu de l'armée, afin d'être maître des conseils.

Des députés, anciens membres de la Convention, en avaient conservé des idées bien singulières. L'un d'eux m'interrompit au moment où je prononçais quelques phrases sur le courage qu'on devait opposer aux factieux; il s'écria, d'un ton de reproche, que je m'étais soustrait à la mort par la fuite. Oui, lui répondis-je, comme un certain poltron romain, qui se cacha pendant quatre ans pour éviter les fureurs de Sylla. Ce poltron était César.

Mais plusieurs conventionnels s'étaient ralliés à notre parti, et soutenaient avec nous les principes de l'ordre social; Thibaudeau plus qu'au-

cun autre. J'eus occasion de reconnaître un jour, en parlant après lui, la loyauté courageuse qui venait d'inspirer son discours. Un journal royaliste, très-accrédité alors, m'accabla de reproches; c'était un crime à ses yeux. Un écrivain qui ne faisait que paraître sur la scène politique, jugeait et condamnait souverainement un homme déjà frappé de trois proscriptions. Tous les jours nous étions ainsi jugés; il ne fallait pas dire ce que nous avions dit; il fallait faire ce que nous n'avions pas fait, et surtout et toujours il ne fallait pas recevoir dans nos rangs les députés qui revenaient à nous en revenant à l'ordre social. Cette espèce de proscription, qu'on nous commandait, a été bien funeste au parti, qui réunissait alors les vœux de la grande majorité des Français. Ce fut une des causes qui l'empêcha de profiter de sa position; cette cause est toute entière dans notre caractère, qui se jette souvent dans des écarts sur les pas d'un faux honneur. Comment un parti peut-il se fortifier, s'il repousse tous ceux qui reviennent à lui après l'avoir combattu? L'ordre social domine toutes les autres considérations; sa voix se faisait entendre alors par des hommes qui l'avaient troublé; ils revenaient à nous, ils parlaient comme nous, il fallait donc les écouter et les appuyer sans descendre

dans leurs consciences. Des journaux et des pamphlets nous excitaient à les repousser, et donnaient la couleur de la honte à une conduite différente de celle qu'ils voulaient nous imposer.

Le 23 août 1795, la Convention avait dissous les clubs dans toute la France; mais le club des jacobins s'était rétabli à Paris, sous le Directoire. Des hommes très-influents avaient provoqué, favorisé son rétablissement, et le dirigeaient. Une commission proposa des mesures réglementaires pour en arrêter les abus. Je m'élevai avec force contre une idée si faible; il ne s'agissait pas de régler des assemblées si dangereuses, mais de les détruire entièrement. Je l'obtins. La résolution que je proposai fut adoptée, et envoyée aussitôt au Conseil des anciens, qui avait prolongé sa séance dans l'espérance de la recevoir. Portalis fut chargé d'en rendre compte; et par un discours éloquent il détermina ce Conseil à l'adopter à l'instant même.

Je dénonçai la direction imprimée au ministère de la marine. Il envoyait dans les colonies, et surtout à Saint-Domingue, un infâme journal intitulé *le Républicain des colonies*, et rédigé par un sieur Bottu; il excitait la haine des cultivateurs contre les propriétaires, des noirs contre les blancs. J'accusai dans le même temps Polve-

rel et Santhonax, commissaires du Directoire à Saint-Domingue, et je réduisis leurs défenseurs au silence, par l'accumulation des preuves les plus fortes. Je fus soutenu par des conventionnels, et surtout par Bourdon de l'Oise, qui dans d'autres temps était un fougueux démagogue, et que le Directoire envoya dans les déserts de Sinamary, parce qu'il était revenu aux principes de l'ordre social.

Le Directoire lui même fut accablé des preuves que j'accumulai, et résolut de tirer enfin cette colonie de l'horrible état où elle était réduite. Barras, l'un des directeurs, chargé plus spécialement de cette partie, parla au général Beurnonville du désir qu'il avait de s'entendre avec moi pour cet objet. M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères, en avait aussi parlé à ce général. J'allai d'abord avec lui chez M. de Talleyrand, qui m'engagea à voir Barras. Je le trouvai très-bien disposé; il me promit de rappeler les commissaires, d'envoyer dans la colonie six mille hommes, sous les ordres du général Hédouville, mon ancien camarade de l'École militaire, et d'une probité à toute épreuve, première condition pour ce malheureux pays, où l'on cherchait, avant toutes choses, à faire sa fortune. Je dois remarquer que Barras fut fidèle à sa pro-

messe, et qu'il l'exécuta, même après le 18 fructidor, où je fus proscrit pour la quatrième fois.

Ce fut ainsi, en transigeant avec le Directoire, que je rendis le plus grand service à la colonie de Saint-Domingue. A peine la chose fut-elle connue, que je reçus une lettre outrageante, écrite par un colon qui résidait à Nantes. Ce brave homme était furieux de ce que Polverel et Santhonax n'étaient pas envoyés à l'échafaud; je les avais sauvés, j'avais commis une trahison. Cette lettre ne m'étonna point; toujours les royalistes qui se tiennent à l'écart sont les plus injustes envers les hommes courageux de leur parti.

Aussitôt que la promesse que m'avait faite Barras fut connue du public, je reçus la visite d'un négociant. Il me dit qu'il avait une maison considérable à Bordeaux, et une aux États-Unis; il pouvait, plus que tout autre, se charger de fournir les comestibles de toute espèce à la flotte et à l'armée, avant leur départ de nos ports et pendant leur séjour dans la colonie. Il me demandait mon crédit auprès de Barras, pour avoir cette entreprise. Je lui répondis que s'il me donnait une note exacte et détaillée des moyens dont il pouvait disposer, je l'enverrais à Barras, chargé de tout ce qui concernait les colonies. Aussitôt après ma réponse, et sans aucun préambule, il

me demanda quelle somme j'exigerais pour le général Hédouville et pour moi. Je crus avoir mal entendu; je ne répondis pas. Il reprit la parole, et me demanda si nous serions satisfaits de cent mille francs pour chacun. Je repoussai fortement une semblable proposition. Comment donc, me dit-il, pouvez-vous croire que je me chargerais d'une si grande entreprise, si vous n'étiez pas intéressés l'un et l'autre au succès, vous à Paris, et le général dans la colonie? je serais bien fou de m'en charger sans cette garantie. On imagine aisément quelle fut ma réponse. Il se leva, en s'écriant avec colère : Voilà comme vous êtes, messieurs les honnêtes gens, il est impossible de traiter avec vous. L'armée et la flotte n'auraient manqué de rien; vous verrez que l'entreprise sera donnée à quelque fripon, et vous en serez la cause. Il dit ces mots avec une bonne foi évidente, suivant sa manière de voir et de raisonner. Il se croyait un honnête homme habile, qui entendait les affaires, et me croyait un honnête homme imbécille, qui n'entendait rien à ces choses. Son ton et ses gestes annonçaient un profond mépris pour ma sotte probité; il ne concevait pas mon refus. Cette conversation m'apprit comment se traitaient ces sortes d'affaires; elle peut servir à expliquer plus d'une fortune

rapide. Peu de temps après, je proposai un plan général d'administration pour Saint-Domingue; je fus aidé dans ce travail par Emery, depuis sénateur et pair de France.

Je m'unis à Pastoret pour défendre les prêtres; une nouvelle persécution s'élevait contre eux. Il repoussa fortement la demande de déporter touts les prêtres insermentés; il fit remarquer l'absurdité de punir des hommes qui avaient refusé une constitution religieuse qui n'existait plus. Il parla aussi, dans cette Chambre, avec la même éloquence contre toutes les mauvaises lois qui furent présentées. Je n'en parle pas avec détail, parce que dans ce récit j'examine la conduite politique de la Chambre; elle a plus influé sur nos destinées que les plus mauvaises lois n'auraient pu le faire. Nous avons vu la même chose et les mêmes effets dans l'Assemblée constituante et dans la législative, où les plus honnêtes gens de ces Assemblées, ignorants et faibles comme le gouvernement, ont perdu le trône. La même chose encore dans la Convention, qui s'est déchirée de ses mains ensanglantées; et enfin nous verrons, sous la restauration, la même et absolue privation *d'esprit de conduire*, dans les Chambres et dans le gouvernement, pousser le trône aux bords de l'abîme où il s'est précipité.

Letourneur, l'un des membres du Directoire, en étant sorti, il fallut lui donner un successeur. Il devait, d'après la Constitution du jour, être nommé par les deux Chambres; le Conseil des anciens choisissait sur une liste décuple présentée par les cinq-cents. Les membres les plus influents des deux Chambres se réunirent pour délibérer sur cette importante opération, et fixer leur choix sur l'homme que devaient porter nos suffrages; car on faisait en vain une liste décuple, elle n'existait que pour la forme. Jourdan, député de la Provence, proposa M. Barthélemy, dont il était le parent. Personne ne pouvait s'opposer à un tel choix, sous le rapport des talents comme ambassadeur, et de la probité la plus noble. Ce nom reçut d'abord un assentiment presque général dans la réunion, qui s'occupait de la désignation du seul candidat sur lequel devaient se porter les suffrages de la majorité des deux Chambres.

Je fus d'un avis opposé; je soutins que c'était condamner l'homme du monde le plus estimable à un malheur presque certain; qu'il allait se trouver avec quatre hommes dont les idées, les caractères, la conduite révolutionnaire l'étonneraient d'abord, le fatigueraient, l'accableraient; qu'éloigné de la France pendant toute la révolu-

tion, il ne pouvait avoir une connaissance exacte des hommes de cette espèce; qu'il ne pourrait les comprendre même, encore moins les combattre et leur résister. Je soutins qu'il fallait nommer un général d'un caractère décidé; je proposai le général Beurnonville. Il avait montré sa fermeté, lorsqu'étant ministre de la guerre, il était sorti de ses appartements, le sabre à la main, et avait repoussé, avec deux aides-de-camp, une multitude factieuse qui remplissait les cours de son hôtel, et voulait lui dicter ses volontés. Il avait commandé les armées; il avait le grand avantage d'avoir beaucoup d'ascendant sur Barras. Le général Beurnonville avait servi dans l'escadre de l'amiral Suffren; il avait un commandement dans les Indes, lorsque Barras lui fut adressé par sa famille. Elle l'envoyait dans ces contrées éloignées, à cause du mécontentement que lui causaient les désordres de sa jeunesse. Beurnonville en avait eu soin, lui avait rendu des services, avait toujours entretenu des liaisons avec lui, et conservé sur son esprit l'ascendant qu'il avait pris autrefois en dirigeant sa jeunesse dans les Indes. Il pensait comme nous; il était lié avec plusieurs d'entre nous, et notamment avec le général Pichegru; il pouvait donc nous servir utilement, favoriser notre parti, d'autant plus que Laréveil-

lère et Rewbell, deux autres directeurs, ne pouvaient s'accorder avec Carnot.

Beurnonville aurait neutralisé Barras, entraîné Carnot vers Barras et vers lui, et intimidé les deux autres; mais cela était impossible à un homme comme Barthélemy, d'une probité délicate, d'un caractère doux et conciliant, qui devait se voir avec effroi à côté de quatre révolutionnaires. Ses amis ne m'écoutèrent seulement pas; leur aveuglement fut extrême; ils l'instruisirent de mon opposition. Barthélemy m'écrivit la lettre la plus aimable à ce sujet, et m'adressa les reproches les plus polis. On imagine aisément quelle fut ma réponse; je la terminais en lui disant qu'il ne connaissait pas l'antre dans lequel il allait entrer. J'ai vu depuis son ami et son parent, Jourdan, de la Provence, convenir qu'il lui avait rendu le plus mauvais service en l'associant à de tels hommes.

Nous avons presque toujours, en France, une manière sentimentale et dangereuse de raisonner sur les hommes publics. Quand nous avons dit c'est un honnête homme, un homme d'esprit, nous ne permettons aucune objection. Mais le plus honnête homme du monde, et le plus spirituel, peut, par cela même, n'être pas propre à tel emploi, à telle circonstance. C'était la déli-

catesse même de Barthélemy, c'étaient ses vertus personnelles qui devaient l'éloigner d'un poste où il allait être accablé tout à coup, sans préparation, par les choses qu'il allait voir et entendre. Il me semble que ce choix fut une grande faute de conduite.

Dans ces temps, les journaux comptaient de grands écrivains parmi leurs rédacteurs, tels que Fontanes, Richer-Sérizy, La Harpe, Suard, Michaud, Morellet, et plusieurs autres écrivains distingués. Ces journaux accablaient les anciens membres de la Convention; ils étaient furieux de ces attaques continuelles; et ces hommes, grands prédicateurs des libertés dont ils pouvaient se servir, détestaient celles qui leur montraient la vérité. Ils demandèrent une loi pour la répression des abus de la presse. Cambacérès, qui présidait, me nomma, et je me trouvai en présence de Syeyès et de Treillard. Ils m'avaient désigné parce que j'avais, dans l'Assemblée législative, parlé fortement contre la calomnie, contre ses horribles résultats, et proposé quelques dispositions répressives. Ce fut d'eux-mêmes que j'appris ce motif de ma nomination. Nous discutâmes long-temps, et inutilement. Je leur fis remarquer combien l'esprit des journaux du moment différait de celui des temps où j'avais parlé contre

eux ; que je ne pouvais consentir à aucune proposition spécialement dirigée contre les journaux dont ils se plaignaient; mais que je désirais, plus que personne, une loi générale et de touts les temps contre les abus de la presse, et que j'étais prêt à y travailler avec eux. Nous ne pûmes arriver à aucune conclusion. C'était inévitable; ils avaient une arrière-pensée facile à découvrir; c'était d'employer la force contre le parti dont ces journaux étaient les organes.

Parmi les députés était le général Pichegru, célèbre par ses victoires. Ses talents militaires furent empreints d'un grand génie, lorsque, prenant l'armée du Rhin, après de nombreux revers qui l'avaient découragée, il arracha la victoire par une manière nouvelle de combattre. Les lignes de Weissembourg avaient été forcées après plusieurs combats. L'armée ennemie était supérieure en nombre et en cavalerie; ce fut l'inspiration du génie qui tout à coup changea les manœuvres, suivies jusqu'alors dans cette armée, en un système de tiraïlleurs, de guerres de postes, de mouvements et d'attaques journalières, rapides et multipliées, qui surprit, ébranla les ennemis, et ramena la victoire sous nos drapeaux. Cette manière de combattre eut d'autant plus de succès, qu'elle était conforme au caractère français.

Ce grand mérite militaire frappa la France et touts les partis; Roberspierre lui-même en fit un pompeux éloge à la tribune.

Pichegru passa à l'armée du Nord, qui venait aussi d'être battue. Condé, Valenciennes, le Quesnoi, Landrecies étaient au pouvoir de l'ennemi; il n'était plus qu'à quarante lieues de Paris. Obligé de suivre d'abord les plans du comité de salut public, le général eut quelques revers; mais aussitôt qu'il put agir sans contrainte, tout changea. Par les opérations les plus rapides, les plus hardies, il battit l'ennemi à Cassel, à Courtrai, à Menin. Peu de jours après, il remporta encore une victoire complète sur la grande armée commandée par le prince de Saxe-Cobourg, le duc d'Yorck et l'empereur François. Il marcha ensuite à une autre armée, la trompa par ses manœuvres, et remporta deux victoires éclatantes; les alliés furent rejetés derrière la Meuse et le Rhin.

Au milieu de l'hiver, Pichegru dispersa les restes de l'armée anglaise, hollandaise et autrichienne, passa le Wahal sur la glace, et le 21 janvier il était dans Amsterdam, et soumettait toute la Hollande. Ces succès enivrèrent la Convention; le général victorieux fut loué par l'enthousiasme, et conquit l'admiration des mili-

taires instruits de toute l'Europe. On vit bien que des manœuvres si habiles étaient inspirées par un génie étendu, une constance inébranlable, et une noble audace jointe à la plus grande prudence.

Envoyé sur le Haut-Rhin, il était à Paris le 1.er avril 1795, au moment d'une insurrection générale des faubourgs contre la Convention. Nommé commandant des troupes de la capitale, il apaisa la révolte sans verser le sang, et par sa seule présence, à la tête d'un nombreux état-major. Il fut proclamé, dans la Convention, le sauveur de la patrie; il l'aimait sincèrement; il méditait son salut. Il conçut le projet de rétablir les Bourbons; il ne réussit pas, parce qu'il fut obligé de confier son dessein à des personnes qui contrarièrent ses plans. On eut des soupçons; on lui ôta le commandement de l'armée.

Tel est l'homme que nous avions parmi nous, et dont nous ne connaissions pas tout le prix. La plupart d'entre nous ne voyait en lui qu'un général heureux; très-peu savaient que ses succès n'étaient dus qu'à son génie. Il avait eu une bienveillance particulière pour mon frère, qui servait sous ses ordres; il l'avait nommé adjudant-général. Cela me donna l'occasion heureuse de commencer notre liaison par des témoignages de re-

connaissance; j'eus de fréquents entretiens avec lui, surtout lorsque nous fûmes membres du même comité. Il parlait peu, réfléchissait beaucoup; on voyait aisément qu'il était fortement occupé de la situation de la France. Il avait montré le plus grand désintéressement; malheureusement très-modeste, il ne voyait pas tout ce qu'il pouvait; il manquait d'ambition; s'il avait eu cette qualité, si belle dans une âme élevée, il aurait eu dans ses nouvelles fonctions le mouvement et l'audace qu'il avait à la guerre; il aurait imposé au Directoire et entraîné la Chambre. Je m'aperçus aisément, et d'autres aussi, qu'il était profondément dégoûté de tout ce qu'il voyait, de tout ce qu'il entendait, et que le dégoût l'entraînait dans une sorte d'apathie. Il eût été différent s'il avait vu la majorité se porter vers lui, le reconnaître pour son chef, et décidée à suivre sa bannière.

Jamais le parti des honnêtes gens ne s'est trouvé dans une plus heureuse situation. Quoi de plus heureux que d'avoir pour chef un homme de génie, victorieux, audacieux et prudent à la fois, très-instruit, d'une grande expérience, capable d'entraîner les hommes, s'exprimant très-bien, avec facilité, sans emphase, sans déclamation! Mais aussi, quoi de plus honteux, qu'un parti nombreux, une majorité n'aient pas conçu le prix

d'un tel chef, et n'aient pas volé au-devant de lui! Il fallait cela pour le déterminer; combien c'eût été facile, sans notre malheureux caractère, qui nous rend absolument incapables de reconnaître la supériorité et d'aller au-devant d'elle. Des hommes qui pour la première fois entraient dans les affaires, se croyaient bien plus habiles que lui.

CHAPITRE IV.

Situation des Chambres. Projet formé par Carnot, Villaret-Joyeuse et moi. Conduite et opinion de Bonaparte, relativement à la marche des députés. Détails sur ce sujet. Accord secret de Carnot et de Bonaparte. L'armée de Hoche marche sur Paris. Mesures ridicules prises par le Conseil. Le général Pichegru. Journée du 18 fructidor. Je suis condamné à la déportation. Le général Rochambeau me fait sortir de Paris.

Les destinées de la France auraient pu changer alors, si le Ciel avait donné au caractère français la faculté de combiner des mesures politiques, de s'entendre, de se donner des chefs, d'obéir à leur influence, de temporiser, d'attendre du temps les circonstances que seul il peut amener.

Tout cela nous est impossible. Les Chambres, appelées conseils, se renouvelaient par tiers. Deux tiers avaient été nommés successivement dans le sens royaliste; il ne s'agissait que d'attendre patiemment une seule année pour avoir un troisième tiers. Les circonstances auraient été d'autant plus favorables au parti royaliste, que la mésintelligence commençait à naître dans le Directoire. Rewbell, Laréveillère et Barras étaient opposés à Carnot. Celui-ci était alors l'homme modéré du Directoire, et Barthélemy se ralliait à Carnot par la force des choses, quoique leur caractère et leurs principes fussent bien différents.

Bonaparte, victorieux en Italie, penchait plus pour Carnot que pour les autres. Il lui devait le commandement de l'armée d'Italie, et non à Barras, comme on l'a dit et répété. Bonaparte, avant le 13 vendémiaire, avait présenté au comité de la guerre de la Convention, dont était membre M. de Pontécoulant, un Mémoire sur la guerre d'Italie. Il y promettait de battre l'armée austro-sarde, en prenant les positions qu'il indiquait; de séparer ces deux armées, de forcer les Autrichiens à chercher leur salut au-delà du Pô; de tourner ensuite avec rapidité sur les Piémontais, de les accabler et de les forcer à la paix. Pontécoulant fut chargé d'examiner ce Mé-

moire, et d'en faire le rapport à son comité. Je tiens de lui ces détails. Il ajouta que cet écrit renfermait beaucoup de fautes de français et d'orthographe. Lorsque le Directoire fut installé, ce Mémoire passa dans les mains de Carnot, particulièrement chargé de ce qui concernait la guerre. J'ai appris de lui et de son frère qu'il eut plusieurs conférences avec Bonaparte, que ce général parlait avec enthousiasme de son plan, et avec une telle confiance, que Carnot fut ébranlé. Bonaparte le priait, le suppliait, répondait du succès.

Carnot se détermina, mais avec beaucoup de peine, à présenter ce plan au Directoire. Il en fit l'éloge, il en reconnut la possibilité; mais il ajouta que quoique l'auteur du plan lui parût seul capable de l'exécuter, il hésitait à proposer de donner le commandement à un jeune homme qui n'avait pas encore commandé en chef; qu'il hésitait surtout, parce que le gouvernement nouvellement institué devait craindre de compromettre sa réputation dès les premiers pas de sa carrière. Bonaparte fut appelé : il combattit toutes les objections; il prenait l'armée telle qu'elle était, faible en nombre, sans vêtements, sans magasins, sans argent. Ce fut là surtout ce qui détermina le Directoire. Il aima mieux courir quelques risques, que de rester dans l'inaction du côté de

l'Italie. Carnot, en me racontant ces détails, ajoutait que Barras n'étant pas chargé de la guerre, n'avait pas seulement connu le mémoire de Bonaparte; qu'il n'avait d'ailleurs ni les talents ni les connaissances nécessaires pour en faire le rapport au Directoire; et que dans un moment si important, il eût été impossible que le Directoire se fût décidé d'après le simple crédit de Barras et son amitié pour Bonaparte. Carnot, qui avait dirigé les opérations militaires pendant toute la guerre, pouvait avoir cette influence sur le Directoire; c'était impossible à Barras.

Bonaparte conserva des liaisons particulières avec Carnot. A peine eut-il remporté des victoires, et rendu son nom célèbre, qu'il eut des pensées bien opposées aux pensées des révolutionnaires. Il les manifesta dans plusieurs circonstances. Regnault de Saint-Jean-d'Angély était auprès de lui dans l'armée d'Italie; il y rédigeait un journal sous son inspiration. Il blâmait dans ces feuilles plusieurs opérations des Chambres; mais il louait tout ce qui tendait à rétablir l'ordre public. Il donna beaucoup d'éloges à mes discours sur les colonies, et à mes efforts pour les arracher à la tyrannie qui les accablait.

Bonaparte avait à Paris un de ses aides-de-camp, M. de la Valette, qu'il avait chargé de

lui rendre compte de toutes les choses qui pouvaient intéresser son armée et lui-même. La Valette voyait fréquemment Carnot. Un député prononça un discours véhément sur les évènements récents passés à Venise. Il accusait indirectement Bonaparte d'avoir ordonné le massacre de prisonniers autrichiens. Les députés qui connaissaient la situation des conseils, et combien ils étaient menacés par la majorité du Directoire, avaient l'espérance de voir Bonaparte soutenir le parti de Carnot et de Barthélemy, s'ils se déclaraient ouvertement pour la majorité des Chambres. Ceux-là sentirent l'imprudence de l'orateur. Plus de douze d'entre eux coururent à la tribune pour lui répondre. J'étais de ce nombre ; mais la majorité s'était si fortement prononcée contre son discours, que toute réponse fut inutile. M. de la Valette assistait à la séance ; il vit ce mouvement, se rendit sur le champ chez Carnot, lui témoigna sa satisfaction de ce qu'il venait de voir, et lui montra le jour même la lettre dans laquelle il en instruisait Bonaparte. Je tiens ces détails de Carnot.

L'amiral Villaret-Joyeuse, du Conseil des cinq-cents, avait conçu le projet de faire déclarer Carnot en faveur de la majorité. Il le voyait souvent; il l'amena chez moi. Je demeurais sur le boule-

vard des Italiens. C'était une démarche peut-être trop manifeste. Il y avait alors un si petit nombre de voitures dans Paris, que celle du directeur devait être remarquée. Nous eûmes un long entretien; la haine de Carnot pour ses trois collègues, son mépris pour eux, le faisait pencher vers la majorité des conseils. Il était prêt à se déclarer; la promesse expirait sur ses lèvres. Nous apercevions clairement la cause de son hésitation : c'était sa situation personnelle. S'il n'avait pas voté la mort de Louis XVI, il n'aurait pas balancé un instant; mais cette pensée venait changer toutes ses résolutions, quoiqu'il ne pût être encore question du rétablissement des Bourbons. Mais il voyait dans le succès de nos desseins le triomphe du parti royaliste; il craignait d'être proscrit par ce parti, d'être repoussé avec mépris, après avoir été l'instrument de son triomphe. Nous lui disions toutes les choses capables de le rassurer; qu'un si grand service ne pourrait être oublié, que la destinée de la France était dans ses mains, que s'il ne se déterminait pas, il allait être lui-même, ainsi que nous, proscrit par ses collègues. Le danger était certain, pressant; il en convenait. Il fallait d'abord le détourner. Nous lui promîmes sur l'honneur de rapporter à lui seul la gloire du succès; il n'avait même pas besoin de

lui rendre compte de toutes les choses qui pouvaient intéresser son armée et lui-même. La Valette voyait fréquemment Carnot. Un député prononça un discours véhément sur les évènements récents passés à Venise. Il accusait indirectement Bonaparte d'avoir ordonné le massacre de prisonniers autrichiens. Les députés qui connaissaient la situation des conseils, et combien ils étaient menacés par la majorité du Directoire, avaient l'espérance de voir Bonaparte soutenir le parti de Carnot et de Barthélemy, s'ils se déclaraient ouvertement pour la majorité des Chambres. Ceux-là sentirent l'imprudence de l'orateur. Plus de douze d'entre eux coururent à la tribune pour lui répondre. J'étais de ce nombre; mais la majorité s'était si fortement prononcée contre son discours, que toute réponse fut inutile. M. de la Valette assistait à la séance; il vit ce mouvement, se rendit sur le champ chez Carnot, lui témoigna sa satisfaction de ce qu'il venait de voir, et lui montra le jour même la lettre dans laquelle il en instruisait Bonaparte. Je tiens ces détails de Carnot.

L'amiral Villaret-Joyeuse, du Conseil des cinq-cents, avait conçu le projet de faire déclarer Carnot en faveur de la majorité. Il le voyait souvent; il l'amena chez moi. Je demeurais sur le boule-

Mais les évènements se pressaient; la guerre était déclarée entre les Conseils et le Directoire. La perte des députés influens était résolue; elle devait amener celle de Carnot et de Barthélemy. Les trois autres membres, Barras, Laréveillère et Rewbell confièrent leurs desseins au général Hoche. Il commença à faire avancer des troupes vers Paris; Carnot fut promptement instruit des premiers mouvements de ce général, et recommença ses entretiens avec Villaret-Joyeuse. Il avoua qu'il devait agir pour sa propre sûreté. Il ne balança plus : il concerta avec lui les mesures que nous devions prendre. Le général Pichegru avait une lettre imprudente du général Hoche, dans laquelle il annonçait ses desseins; je ne sais à qui elle était adressée, et comment elle était tombée entre ses mains. Il l'aurait lue au Conseil; il aurait dénoncé l'attentat médité par Hoche contre les députés, en marchant sur Paris. Nous étions certains de l'engager à cette démarche, lorsque le moment serait convenable; j'aurais saisi cette circonstance pour accuser Carnot, comme spécialement chargé de la guerre, de la marche de Hoche sur Paris, et j'aurais demandé qu'il fût invité par un message à venir dans le Conseil, pour répondre à ce reproche. Il avait promis de s'y rendre sur le champ, et de tout dévoiler, en

accusant ses trois collègues d'avoir formé le projet de dissoudre les Chambres et de proscrire les membres les plus influents. Aussitôt après sa déclaration, un décret d'accusation aurait été porté contre les trois directeurs; le général Pichegru, dont Carnot admirait les talents militaires, aurait été nommé commandant des troupes qui étaient dans Paris, comme il le fut dans une circonstance dont j'ai parlé.

Ce projet devait réussir par son extrême simplicité. Il avait le grand avantage de n'avoir pas besoin d'être connu de beaucoup de députés. Deux seulement et un directeur en étaient instruits; cela suffisait pour le succès. Mais le succès dépendait entièrement de la manière dont Carnot aurait parlé. S'il dénonçait l'attentat projeté contre les Chambres, nous étions bien certains qu'à l'instant même l'arrêt d'accusation aurait été prononcé, et le commandement de Paris donné au général Pichegru. Le succès aurait été d'autant plus facile, que ce général, Villaret et moi, nous aurions dans nos discours rassuré le tiers conventionnel, en déclarant que nous n'agissions que pour maintenir l'inviolabilité de touts les députés, et la préserver des attentats préparés contre elle. La conduite de Carnot aurait puissamment contribué à les rassurer.

Tandis que nous étions occupés de nos idées, Villaret et moi, les autres membres influents du parti royaliste avaient pensé, comme nous, que rien ne pouvait réussir sans Carnot. Ils l'avaient fait sonder par un député qui avait eu des liaisons avec lui. M. Delarue, l'un des députés traînés dans les déserts de Sinamari, raconte dans un ouvrage qu'il a publié, cette négociation avec beaucoup de détails; il en résulte que Carnot fut inflexible, et ne cessa de protester que jamais il ne se séparerait de ses collègues. Ce récit et le mien ne se contredisent point. Ce député, que M. Delarue ne nomme pas, mais qu'il m'a dit être lui-même chargé d'entraîner Carnot dans une conspiration contre le Directoire, parlait au nom d'une réunion nombreuse de députés; il devait leur rendre compte de cet entretien. Carnot était trop prudent pour s'ouvrir à lui; d'ailleurs, le moment que nous avions choisi pour agir était déjà passé, lorsque cette conférence eut lieu. Pichegru avait eu la trop facile bonté de livrer aux prières et aux larmes d'une personne la lettre qui annonçait les desseins du général Hoche. Cette action était bien généreuse de la part de Pichegru : il savait, comme tout le monde, que dès long-temps Hoche était dévoré de jalousie envers lui, et qu'elle avait enfoncé

dans son cœur une haine qu'il ne pouvait dissimuler. Les troupes de ce général étaient retirées; il avait renoncé à son projet : on ne songeait plus à le dénoncer. Il n'y avait plus, dès lors, entre Carnot, Villaret et moi, aucune espèce de combinaison qui tendît à reprendre nos premières idées.

C'était un genre de conspiration d'une nature toute particulière; et précisément, parce que ce n'était pas une conspiration, elle aurait réussi, s'il nous avait été possible de donner à Carnot une espèce de garantie de la conduite future des royalistes envers lui : mais cela n'était pas en notre pouvoir. Il répétait souvent à Villaret-Joyeuse qu'il avait, dans ses promesses comme dans les miennes, la plus grande confiance; mais que notre parti nous échapperait à nous-mêmes, après le triomphe, et que nous serions persécutés, si nous faisions des efforts pour le protéger contre le ressentiment implacable des royalistes. Il nous était impossible de le rassurer.

Dans un ouvrage imprimé sur les évènements qui précédèrent le 18 fructidor, et sur la conduite de Carnot, on trouve ces réflexions, suggérées et peut-être écrites par lui-même :

« Si Carnot n'opposa pas plus de vigueur et « plus de résistance aux invasions de ses collè-

« gues; s'il tarda trop à dénoncer au Corps légis-
« latif des complots sur lesquels il ne lui restait
« pas le moindre doute; *s'il ne se mit pas ou-*
« *vertement à la tête de son parti,* comme Bar-
« ras était à la tête du sien, ce ne fut pas sa
« faute, mais bien celle des royalistes, dont la
« soudaine résurrection, les nombreuses indis-
« crétions, les menaces extravagantes, et surtout
« les souvenirs implacables, lui révélèrent ce
« qu'il avait à craindre, s'il tombait dans leurs
« mains, ou s'il se jetait dans leurs bras. » Ces lignes s'accordent parfaitement avec mon récit.

Le récit que j'achève était terminé depuis long-temps, lorsque j'ai lu le premier volume des *Mémoires de M. de Bourrienne.* Il raconte, dans le plus grand détail, tout ce qui s'est passé avant et après le 18 fructidor : son récit ne contrarie point le mien. Il répète plusieurs fois que Bonaparte était résolu d'appuyer la majorité du Directoire, et de combattre la *faction royaliste.* Mais il ajoute, à la page 232 : *Ce parti eût été écouté, s'il lui eût offert le pouvoir.*

Il dit aussi que Bonaparte était décidé à marcher sur Paris, si la majorité des conseils avait triomphé. Suppose-t-il par-là que si les deux Chambres ne l'avaient pas nommé l'un des directeurs, ou le chef du Directoire, il aurait mar-

ché sur Paris? Je ne crois pas qu'il l'eût osé; et s'il l'avait osé, le parti triomphant, qui n'aurait eu l'avantage que par la bonne et ferme conduite de ses chefs, aurait pu facilement assurer sa victoire. Bonaparte n'aurait pu être à Paris, avec son armée, avant un mois. Que de mesures on aurait pu prendre! Pichegru aurait été, dès le premier jour, à la tête d'une armée. Un grand nombre de généraux pensaient alors comme lui, et se seraient joints à lui. Bonaparte se serait exposé à être mis hors la loi et déclaré traître à la France, par des motifs bien puissants, puisque par sa marche avec son armée, il aurait livré l'Italie aux Autrichiens, et exposé ce pays à un soulèvement. Toute son armée ne lui serait pas restée fidèle. Moreau, qui était à la tête d'une armée, Moreau, son rival de gloire, se serait déclaré pour le gouvernement que les conseils auraient formé.

Le *Mémorial de Sainte-Hélène* insinue, en parlant du 18 fructidor, que Bonaparte avait le désir et l'espérance que la majorité des conseils triompherait; M. de Bourrienne pense différemment, et donne beaucoup de preuves contraires. Mais il doit sçavoir que dans les dissentions civiles on agit presque toujours ouvertement d'une manière plus ou moins opposée à ses désirs, et même

à ses résolutions, tant qu'elles sont secrètes. Si Carnot avait pu se déterminer en faveur de la majorité, ses discours à M. de la Valette auraient été différents; et la correspondance de celui-ci aurait empêché Bonaparte de se prononcer ouvertement contre les Chambres. On a vu, plus haut, quelle impression avait faite sur M. de la Valette le mouvement d'un grand nombre de députés pour repousser l'imprudent discours prononcé contre Bonaparte et son armée. D'ailleurs, Carnot n'aurait pas voulu qu'on oubliât la gloire dont Bonaparte venait de couvrir les armes françaises, et il aurait trouvé les députés influents disposés à seconder des vues aussi justes que politiques. Donc, si la majorité du conseil avait été bien dirigée, elle aurait eu pour elle Bonaparte lui-même.

M. de Bourrienne dit « que Bonaparte trouvait « inexplicable que le Directoire pût témoigner « de l'inquiétude sur la manière dont il avait en- « visagé le 18 fructidor, lui, sans qui le Direc- « toire aurait succombé. » Ces inquiétudes existaient donc, puisqu'elles étaient reconnues par Bonaparte même, qui motivait sur elles la demande de sa démission. Il avait cependant fait tant de choses ouvertement en faveur du Directoire, que ce Conseil n'aurait pu concevoir la

moindre inquiétude sur ses sentiments, s'il n'y avait pas eu quelque cause particulière et secrète. Cette cause était l'accord qui existait entre M. de la Valette et Carnot. J'en ai donné une preuve certaine et assez forte. Mais voici une autre cause de ces inquiétudes du Directoire, que M. de Bourrienne a ignorée.

Lorsque Carnot cessa, suivant l'usage, de présider le Directoire, un mois, ou peu de jours avant le 18 fructidor, Laréveillère lui succéda. Il trouva dans les dépêches arrivées de l'armée d'Italie, une lettre dont l'adresse portait ces mots : *Au citoyen Carnot, président du Directoire.* Il l'ouvrit, et la communiqua à Barras et à Rewbell. Quoiqu'elle fût écrite avec toute la circonspection que commandaient les circonstances, ils y trouvèrent quelque sujet de reproche envers Bonaparte, et le témoignèrent à ce général. Il répondit avec hauteur, et rappela qu'il avait écrit, non pas au président du Directoire, mais au citoyen Carnot, président; que c'était par conséquent une lettre particulière, et non une lettre officielle. Carnot en fut instruit, et réclama sa lettre. Ce fut un sujet de querelle. Les querelles violentes étaient continuelles alors entre les autres directeurs et lui. C'est de Carnot que j'ai appris cette anecdote, lorsque je l'ai vu en Suisse, chez M. de Vintimille.

Tout ce que dit M. de Bourrienne est incontestable; mais cela n'empêche pas que les évènements auraient pu être bien différents de ce qu'ils ont été. Villaret-Joyeuse et moi, nous allions droit à la source unique de toute espérance, en nous concertant avec Carnot. Il avait pour lui les généraux Pichegru, Moreau et beaucoup d'autres. Pichegru aurait eu sur le champ une armée. Moreau en avait une. Ces deux armées auraient appuyé la majorité des Conseils et le nouveau Directoire. D'ailleurs, je le répète, la majorité n'aurait pas oublié tout ce que la France devait aux victoires de Bonaparte. Carnot en parlait souvent dans nos entretiens.

Je trouve la preuve de ce que j'avance, relativement à M. de la Valette et à Bonaparte, dans une notice imprimée au-devant du procès des Anglais qui favorisèrent l'évasion de M. de la Valette. J'y vois :

« Bonaparte imagina d'avoir à Paris un homme « entièrement à lui, qui fût comme une sorte de « ministre résidant près du gouvernement, et au- « quel il adressât ses dépêches, en lui laissant la « faculté de transmettre par des notes ce qui pou- « vait servir à ses desseins. Cet homme fut M. de « la Valette.

« Le Directoire souffrit long-temps en silence

« *cette insulte, qui se joignit alors à tant d'au-*
« *tres;* mais bientôt, ne trouvant de salut que
« dans un coup d'autorité, il signa l'arrêt du
« 18 fructidor. Le succès inattendu de cette me-
« sure ayant rehaussé l'orgueil du Directoire, le
« président parla de comprendre l'agent du gé-
« néral Bonaparte dans la proscription. La Va-
« lette ne crut pas devoir s'exposer à l'effet de
« cette menace. Il se retira en Allemagne. »

On trouve, dans les Mémoires de M. de la Valette, que Barras fit surveiller sa correspondance avec Bonaparte. Il ajoute : « Elle était en
« chiffres, et cette preuve de défiance et de mys-
« tère, en augmentant les soupçons, contribua
« peut-être à hâter la catastrophe, *dans la crainte*
« *que Bonaparte ne prît un parti qui aurait*
« *embarrassé le Directoire.* »

Oui, il aurait pris ce parti, j'en suis convaincu, si la majorité avait été régulièrement systématisée, sous des chefs avoués par elle. Son caractère l'y portait, plus encore que les circonstances; une courte négociation avec son agent, avec Carnot, et l'un des chefs avoués par la majorité, aurait tout terminé. En effet, on voit, par les dernières phrases de M. de la Valette, qu'une défiance mutuelle existait entre trois directeurs et Bonaparte. Si notre parti avait eu des chefs, ils auraient

profité de cette défiance. Il leur eût été facile de rassurer entièrement Bonaparte par son confident, M. de la Valette. Le général aurait peut-être saisi le pouvoir, en sauvant les Chambres de la tyrannie du Directoire.

Il est certain que les choses étaient dans cet état singulier, où la tyrannie du Directoire pouvait être abolie dans une heure, si Carnot s'était déclaré. Il est très-humiliant de dire qu'avec lui nous aurions été puissants, et que sans lui nous n'étions rien. Cette triste situation venait uniquement de notre caractère politique, qui sera toujours dominé par notre vanité et notre jalousie naturelles, deux défauts qui ne nous permettront jamais d'avoir des chefs *de notre choix*, et de leur accorder quelque confiance. Tel a toujours été, et tel sera toujours le parti des honnêtes gens en France; tandis que la faction qui veut détruire est entraînée par un instinct impétueux qui l'avertit sans cesse qu'elle ne peut espérer de succès si elle n'a pas d'ensemble, et par conséquent si elle ne reconnaît pas de chefs.

En outre, il faut avouer qu'il y a dans notre caractère politique une certaine niaiserie qui nous fait croire à la puissance des lois, des déclarations, des maximes, des principes, toutes choses les plus faibles en politique qu'on puisse imaginer, et les

plus incapables de relever seules ou de soutenir un gouvernement.

Nous le montrâmes bien dans ces circonstances. Nous n'opposâmes à la conspiration de Barras, à la marche de Hoche contre les Chambres, qu'une vaine formule qui déclarait criminels les généraux qui s'avançaient avec leurs troupes jusqu'à une certaine distance de Paris. Deux poteaux devaient être plantés avec une inscription. Remarquez que cela n'empêchait pas le Directoire, maître des armées, d'introduire dans Paris les troupes qu'il destinait contre nous, et que déjà elles y étaient rassemblées.

C'était une chose déplorable et risible à la fois que cette confiance de la majorité dans ces deux poteaux. J'ai vu des hommes qui entraient en fureur contre ceux de leurs collègues qui combattaient cette mesure. Pendant toute la révolution, au milieu même des plus grandes horreurs, nous avons vu cette niaiserie; elle forme le fond de notre caractère politique; elle provient de notre faiblesse. Un général victorieux fut le rapporteur du comité qui proposa ce moyen ridicule.

Il devait paraître étrange à un homme d'un si grand génie, qui avait commandé les armées, remporté des victoires éclatantes, anéanti quatre

armées ennemies, de proposer de semblables mesures; il avait des idées bien différentes. J'avais souvent remarqué dans ses discours, qu'il ne pensait pas qu'on pût rien faire sans commander une armée, et qu'il était très-éloigné de tenter ce qu'on appelle un coup de main. Touts ses discours confidentiels auraient pu se traduire ainsi : « Donnez-moi une armée, et vous verrez. » Sans une malheureuse modestie, il se serait moqué du comité qui le nommait son rapporteur; il aurait montré le mépris que lui inspiraient de pareilles mesures; il aurait pris l'ascendant qui devait lui appartenir; il n'avait pas en lui-même cette confiance extraordinaire qu'avait Bonaparte, excepté quand il commandait une armée. Aussi fus-je bien surpris de le voir, quelques années après, venir braver Bonaparte dans Paris. J'ai ouï dire à une personne, très-instruite de ses projets, qu'on le détermina à Londres en paraissant croire qu'il craignait Bonaparte. Son audace fut seule écoutée, et l'emporta sur la prudence qu'il avait toujours unie à l'audace dans ses manœuvres militaires.

Le général Villot, député comme lui, n'avait jamais commandé en chef. Il avait d'autres idées; il croyait qu'on pouvait réussir par une entreprise subite et hardie. Ses paroles et ses démar-

ches prenaient trop l'empreinte de cette espérance. Il venait quelquefois aux séances à cheval, avec des pistolets aux arçons de sa selle. C'était une erreur de croire qu'on pouvait réussir par un coup de main. Le Direcroire avait dans Paris des troupes obéissantes. Jamais peut-être elles n'ont été plus soumises qu'alors. Le règne de la terreur avait imprimé la crainte dans nos camps plus encore que dans nos villes. Les victoires récentes en Italie avaient affermi le pouvoir du gouvernement sur l'armée, sur les troupes qui étaient sous ses ordres dans Paris. Il était absurde de vouloir lutter contre lui par un coup de main.

Mais les choses auraient été bien différentes dans le plan que j'ai exposé plus haut. Carnot déclarant à la Chambre des députés le complot formé contre elle, aurait imprimé aux esprits un grand mouvement. C'est par des mouvements semblables que l'on entraîne touts les peuples, surtout le peuple français. Le mouvement une fois imprimé, il faut être bien mal habile pour n'en pas tirer tout l'avantage qu'on s'en était promis. Tout homme qui connaît l'histoire de la révolution sçait que des mouvements imprimés aux esprits, par des circonstances nouvelles, ont seuls amené de grands changements en bien comme

en, mal. Nous manquâmes une occasion semblable par la situation personnelle de Carnot. Nos ennemis surent en profiter. Ce fut par la supposition d'une conspiration qu'ils anéantirent les espérances des royalistes. Mais ceux-ci auraient pu fonder leur accusation *sur une conspiration véritable contre la liberté des Chambres législatives.*

Tandis que se passaient les choses dont je viens de parler, Barras formait seul une autre conspiration. Deux ou trois mois avant le 18 fructidor, il chargea une personne qui allait en Angleterre, de voir le ministre anglais, et de lui confier ses projets. Il promettait d'opérer une révolution en favorisant le parti royaliste, et de donner la couronne au prince légitime. Il demandait 12 millions, qui devaient être partagés entre lui et les personnes mises dans sa confidence. On n'accepta point ses offres. J'ai la certitude la plus positive de ce que je raconte. Je connais la personne qui fut chargée par Barras de cette négociation.

Après le 18 fructidor (4 septembre 1797), Barras entama des négociations auprès de Louis XVIII par l'entremise de Fauche-Borel. On voit, dans les Mémoires de Fauche-Borel, des détails nombreux qui prouvent combien, dans de semblables

affaires, il est difficile de réussir par des intrigues qui emploient un grand nombre de personnes, et obligent à beaucoup d'écrits et de voyages. Une longue et périlleuse intrigue aboutit à faire connaître à Bonaparte, dans les premiers jours de son consulat, les lettres-patentes données par Louis XVIII à Barras. Il en fut de même de cent petites intrigues pratiquées dans l'intérieur de la France; aucune n'avança d'un seul jour le retour de la légitimité. Pichegru seul avait conçu un véritable plan, quand il était à la tête d'une armée, victorieux et couvert de gloire. On sait ce qui empêcha le succès.

Toute la conspiration de Lucien Bonaparte, en faveur de Napoléon, pendant qu'il était en Egypte, se bornait à le presser d'arriver en France. Il arriva avec sa gloire; mais seule elle n'aurait pas suffi. Son génie, très-clairvoyant sur le point décisif des grandes affaires, porté naturellement à la résolution, éloigné de toute hésitation, capable même de mouvements impétueux, quand l'instant est arrivé, son génie seul le porta au sommet du pouvoir.

Des choses de cette espèce ne peuvent réussir sans de grands moyens et une extrême simplicité dans la préparation. On a vu combien tout eût été facile à Carnot, s'il avait pu se décider.

Le plus grand moyen existait; c'était la majorité certaine, indubitable de la Chambre élective; c'était le grand mouvement qu'eût excité la déclaration de la marche du général Hoche sur Paris; c'était la présence d'un général victorieux, mis sur le champ à la tête des troupes, et l'amitié qui l'unissait, ainsi que Carnot, au général Moreau, qui commandait une autre armée. Dans nos entretiens, Carnot apercevait, dans toute leur étendue, ces grands moyens de succès, il les récapitulait avec une sorte de complaisance; mais il ne pouvait se décider. On en connaît les raisons.

Je crois que Barras présumait trop de ses forces dans les deux entreprises qu'il a ébauchées pour le retour des Bourbons. Il n'avait jamais commandé les armées; il n'avait pas, comme Carnot, dirigé la guerre pendant huit années, et placé une foule de généraux et d'officiers de tout grade qui lui devaient leur avancement. Il n'avait pas auprès de lui un homme comme Pichegru, à qui un seul mot aurait suffi pour le faire déclarer; il promettait d'ailleurs la chose la plus difficile; le retour subit, instantané des Bourbons. Rappelez-vous avec quelle profonde dissimulation Monck le républicain, à la tête d'une armée, voulant rétablir Charles II, semblait agir d'une manière contraire à son but, et préparait

le moment décisif. Toute action de cette espèce doit avoir un commencement, un milieu et une fin. Ce sont les deux premières parties qui assurent le succès de la dernière. Sans des moyens et une marche semblable, il faut, dans de graves ébranlements, ne pas agir, plutôt que de faire des tentatives inutiles, car elles fortifient toujours le parti contraire. Ou ce parti gouverne bien, et alors on ne peut rien contre lui; ou il gouverne mal, et alors il perd ses forces; il amène lui-même l'instant où l'on pourra l'attaquer avec avantage.

Notre faiblesse était manifeste; il était évident que notre parti ne pouvait rien. Il faisait pitié à tous ceux d'entre nous qui réfléchissaient profondément sur les circonstances menaçantes où nous étions. D'imprudents députés parlaient du rétablissement de la royauté, comme si une chose si difficile dépendait de nous, et pouvait se faire sans y marcher par degrés, avec constance, mais avec lenteur, en amenant les évènements, en sachant s'en servir. Ces hommes, incapables de combiner la moindre mesure, et d'enchaîner plusieurs déterminations les unes aux autres, n'avaient que de vaines paroles, et nous perdirent. Camille Jordan, qui depuis s'est jeté dans le parti opposé, demandait *la liberté des cloches*

comme une chose fondamentale, et vouait ainsi au ridicule et lui-même et son parti. En vain lui disait-on : « Laissez venir le nouveau tiers, et vous aurez la liberté des cultes dans toute son étendue. » Son obstination était d'autant plus mauvaise que, dans les campagnes, on entendait déjà les cloches qui, de toutes parts, retentissaient sans permission. Mais son discours était préparé; il était écrit; c'était une pièce d'éloquence. Comment en faire le sacrifice? Cette malheureuse vanité, qui s'obstine à débiter un discours écrit, lors même que les choses sont changées, ou ne sont ni préparées ni favorables, a peut-être, plus que toute autre cause, contribué aux sottises de nos Assemblées; et c'est surtout parce qu'ils portent avec eux ce funeste inconvénient, qu'ils devraient être bannis de nos Assemblées, comme ils l'étaient et le sont de toutes les assemblées délibérantes.

Je saisis une occasion favorable, en parlant de l'autorité du Directoire et de l'usage qu'il en faisait, pour exposer la honte imprimée au nom français par la longue captivité, en pays étranger, de MM. de Lafayette, la Tour-Maubourg et Alexandre de Lameth. Je demandai s'ils avaient cessé d'être Français, si le Directoire les avait rejetés du sein de la France, s'il croyait pouvoir

faire de sa puissance un plus noble usage, qu'en réclamant la liberté de ces Français, retenus depuis si long-temps dans une douloureuse captivité. Je fus appuyé par l'assentiment de la très-grande majorité. Le Directoire connut ce qu'il devait faire. Le soir du même jour, je reçus les remercîments les plus vifs de M^me^ de Lafayette et de ses enfants, qui se livrèrent à l'espérance. Les prisonniers furent mis en liberté peu de temps après, par l'entremise du Directoire.

Le Conseil des cinq-cents s'occupait alors de mesures défensives, telles qu'un changement dans sa garde particulière, et le rétablissement de la garde nationale. Il adopta promptement ces deux résolutions; mais le Conseil des anciens n'y mit pas la même promptitude. Au reste, c'étaient de bien faibles moyens; ils étaient même inutiles. L'esprit public était contraire au Directoire; c'était bien connu; mais, encore une fois, quelle puissance peut avoir cette chose appelée opinion publique? Le meilleur esprit ne produit rien, sans un mouvement imprimé par quelque circonstance. C'est à faire naître ces circonstances que consiste l'habileté. C'était en vain qu'un grand nombre de chouans et de Vendéens s'étaient rendus à Paris, animés des meilleurs sentiments, hommes éprouvés et résolus.

Nous étions absolument dans la même situation que celle où s'était trouvé Louis XVI au 10 août 1792. Alors, comme à l'instant dont je parle, on avait assez de forces pour repousser l'attentat qui se préparait. La détermination du mouvement pouvait partir de la majorité de la Chambre, comme, au 10 août, elle aurait pu partir des ministres et du roi. Mais il nous manquait ce qui seul peut faire réussir ou l'attaque, ou la défense; un petit nombre de chefs, certains d'avoir l'assentiment de leur parti, dont le pouvoir fût connu, avoué, proclamé par leurs amis, et redouté de leurs ennemis. Jamais nous ne verrons rien de semblable en France; notre caractère s'y oppose. Je parle des honnêtes gens. Au 27 juillet 1830, un parti eut des chefs connus d'avance, et rapidement proclamés. L'autre parti n'en eut point, et ses chefs naturels disparurent comme des ombres.

Nous étions sans chefs, comme au 10 août; mais nos ennemis en avaient trois, animés par un intérêt commun; ils avaient l'autorité; ils ordonnaient, ils étaient obéis : leur succès était infaillible.

J'étais membre de la commission des inspecteurs, avec MM. Pichegru, Delarue, Eymery et Thibaudeau. Dès le 14 fructidor, nous reçûmes

des rapports alarmants. Nous résolûmes de faire un rapport au Conseil. J'en fus chargé. Mais il était impossible de l'établir sur les informations que nous avions. C'étaient des récits de propos tenus dans des groupes agités qui s'occupaient des affaires publiques, des avis sans preuves, sans fondements. Je n'avais besoin de rien de tout cela pour sçavoir que nous étions dans le plus grand danger; et rien de tout cela ne pouvait me servir pour motiver un rapport. Cependant il fut convenu que je le ferais le 18. Cette résolution ne put être secrète; elle hâta la détermination du Directoire. Mais il était évident que, sans la connaissance du projet de ce rapport, le Directoire allait éclater. La ruine de notre parti était certaine. Elle provenait de la nature même des choses; et ces choses provenaient de notre caractère.

Nous ne pouvions nous sauver que par une action vigoureuse; mais point d'action sans des chefs bien certains que tout ce qu'ils proposeront sera adopté sur le champ par la majorité, sans aucun discours, ni discussion aucune. Il est certain que les directeurs nous faisaient l'honneur de craindre un rapide décret d'accusation.

Dans le projet ébauché par Carnot, Villaret-Joyeuse et moi, l'action se trouvait naturellement;

elle ne pouvait manquer, si nous avions eu le consentement de Carnot. Dans le moment dont je parle, l'action aurait existé sans Carnot, si nous avions formé un vrai parti, si le général Pichegru en avait été le chef déclaré, sûr d'être soutenu, et dès lors écoutant et suivant les inspirations de ce génie prudent et audacieux qu'il avait tant de fois déployé! Il n'aurait pas eu besoin de ces ridicules informations qu'on ne me livra que le 17. Il aurait eu assez de preuves à présenter, en s'appuyant sur la notoriété publique, pour imprimer un grand mouvement, motiver un décret d'accusation contre trois directeurs, les faire remplacer, et prendre le commandement général des troupes qui étaient dans Paris. Carnot, conservé dans le Directoire, nous aurait secondés; il n'aurait plus craint la déclaration subite de la royauté, chose absolument impossible alors, et sur laquelle les chefs avoués auraient pu le rassurer.

Mais il aurait fallu que ces mesures eussent été à l'instant même approuvées par le Conseil des anciens; son assentiment était vraisemblable; car, dans les grandes crises, un mouvement imprimé rapidement et sans hésitation par la Chambre élective, en bien comme en mal, sera toujours irrésistible. En lisant ces lignes, n'oubliez pas que nous avions une majorité certaine, indubitable.

des rapports alarmants. Nous résolûmes de faire un rapport au Conseil. J'en fus chargé. Mais il était impossible de l'établir sur les informations que nous avions. C'étaient des récits de propos tenus dans des groupes agités qui s'occupaient des affaires publiques, des avis sans preuves, sans fondements. Je n'avais besoin de rien de tout cela pour sçavoir que nous étions dans le plus grand danger; et rien de tout cela ne pouvait me servir pour motiver un rapport. Cependant il fut convenu que je le ferais le 18. Cette résolution ne put être secrète; elle hâta la détermination du Directoire. Mais il était évident que, sans la connaissance du projet de ce rapport, le Directoire allait éclater. La ruine de notre parti était certaine. Elle provenait de la nature même des choses; et ces choses provenaient de notre caractère.

Nous ne pouvions nous sauver que par une action vigoureuse; mais point d'action sans des chefs bien certains que tout ce qu'ils proposeront sera adopté sur le champ par la majorité, sans aucun discours, ni discussion aucune. Il est certain que les directeurs nous faisaient l'honneur de craindre un rapide décret d'accusation.

Dans le projet ébauché par Carnot, Villaret-Joyeuse et moi, l'action se trouvait naturellement;

elle ne pouvait manquer, si nous avions eu le consentement de Carnot. Dans le moment dont je parle, l'action aurait existé sans Carnot, si nous avions formé un vrai parti, si le général Pichegru en avait été le chef déclaré, sûr d'être soutenu, et dès lors écoutant et suivant les inspirations de ce génie prudent et audacieux qu'il avait tant de fois déployé! Il n'aurait pas eu besoin de ces ridicules informations qu'on ne me livra que le 17. Il aurait eu assez de preuves à présenter, en s'appuyant sur la notoriété publique, pour imprimer un grand mouvement, motiver un décret d'accusation contre trois directeurs, les faire remplacer, et prendre le commandement général des troupes qui étaient dans Paris. Carnot, conservé dans le Directoire, nous aurait secondés; il n'aurait plus craint la déclaration subite de la royauté, chose absolument impossible alors, et sur laquelle les chefs avoués auraient pu le rassurer.

Mais il aurait fallu que ces mesures eussent été à l'instant même approuvées par le Conseil des anciens; son assentiment était vraisemblable; car, dans les grandes crises, un mouvement imprimé rapidement et sans hésitation par la Chambre élective, en bien comme en mal, sera toujours irrésistible. En lisant ces lignes, n'oubliez pas que nous avions une majorité certaine, indubitable.

Ainsi, notre parti eut alors deux moyens de tout sauver : l'un, facile et prompt, par Carnot, s'il avait pu se déterminer ; l'autre par le général Pichegru, si nous avions eu dans nos têtes la plus faible partie d'une intelligence capable de combiner des mesures d'action. J'ai honte de nous-mêmes, en écrivant ces lignes. Pichegru seul est excusable, parce qu'il était accablé d'un profond dégoût de tout ce qu'il voyait et entendait.

La disposition naturelle de mon esprit me portant à toujours chercher dans les affaires le point principal d'où le reste dépend, à m'y arrêter, et à bien considérer ses effets, j'étais convaincu que nous étions perdus, parce que nos ennemis pouvaient agir, et que nous, au contraire, nous ne pouvions avoir aucune action.

Le soir du 17, j'engageai ma femme et ma fille à se rendre chez des amies, et à y passer la nuit. Je me rendis ensuite à la salle de la commission des inspecteurs. Thibaudeau me remit les proclamations imprimées du Directoire. Elles allaient être affichées pendant la nuit. Les troupes commençaient à marcher et à s'avancer sur différents points peu éloignés des Tuileries. Le général Augereau les commandait.

Un député, M. de Mersan, a écrit, dans une brochure qu'il a publiée sur le 18 fructidor, qu'il

m'avait vu ce soir même dans la salle des inspecteurs, qu'il m'avait révélé toute la conjuration du Directoire, et que je n'avais pas voulu le croire. Il aura pris pour de l'incrédulité l'indifférence apparente avec laquelle je l'écoutais. J'étais parfaitement instruit, par mille indices, et par Thibaudeau, qui m'avait montré la proclamation du Directoire. Comment n'aurais-je pas sçu ce que tout le monde sçavait? Je sçavais depuis longtemps que la crise devait arriver, et qu'elle était inévitable. Ce député était toujours en mouvement, parlait de tout et à touts, voulait tout sçavoir, croyait tout sçavoir, proposait des mesures, croyait au succès certain de ses idées et de ses plans. Dans une perpétuelle agitation, il faisait à son parti un mal dont il ne se doutait pas. Il croyait de bonne foi avoir la plus grande influence dans toutes les affaires. Si on l'avait cru, il aurait tout sauvé. Les hommes de cette espèce sont très-nombreux dans les agitations politiques. Avec d'excellentes qualités, ils font un mal infini.

M. Delarue, d'un caractère bien différent, mettait un zèle extrême à servir notre cause. On peut en voir la preuve dans l'ouvrage qu'il a publié. Il croit que le général Villot avait organisé un corps de douze à quinze cents jeunes gens déterminés à suivre ses ordres. Il en parle avec cer-

titude. S'il ne se trompe pas, ce général n'aurait pas dû laisser agir le Directoire; il aurait dû le prévenir. Mais était-ce possible, quand le Directoire avait dans Paris une armée nombreuse et obéissante? « On voulait, dit M. Delarue, agir « légalement. » Dès lors on n'avait pas besoin de cette force très-illégale. C'est encore là une des causes continuelles de la perte des honnêtes gens dans les dissentions publiques. Ils sont toujours arrêtés par des considérations dont ne s'occupent jamais leurs ennemis. Ceux-ci se mettent dès l'abord en état de guerre, et se préparent à fouler aux pieds toutes les lois.

Au reste, le 18, quand le moment terrible arriva, les députés des deux Chambres, au nombre de deux cents environ, se conduisirent avec beaucoup de courage. Les présidents, MM. Siméon et Lafond-Ladébat, leur donnèrent l'exemple. Chassés de la salle des séances par la force, ils tentèrent encore d'y pénétrer. Un corps de cavalerie chargea des hommes sans armes, et les contraignit à se disperser. Pastoret harangua avec force les satellites armés, et leur adressa, sans ménagement, les épithètes qu'ils méritaient. J'appris, en me retirant, que plusieurs députés étaient réunis chez Lafond-Ladébat. Je m'y rendais, lorsqu'on m'instruisit qu'on venait d'environner

sa maison d'une troupe armée, qu'on y avait pénétré en plein jour de vive-force, et arrêté tous les députés qui s'y trouvaient. Je me rendis chez M. Dorion, excellent et fidèle ami, autant que bon royaliste.

La liste des proscrits était alors publique. C'était ma quatrième proscription. La plus dangereuse fut celle que prononça la commune de Paris, au 10 août. Mis ensuite hors de la loi, errant dans la France, n'ayant d'asile que les grands chemins, condamné à mort le 13 vendémiaire, et à la déportation le 18 fructidor, j'étais destiné à subir une cinquième proscription; mais ce ne fut que long-temps après.

Le lendemain 19, j'allai un instant, caché dans un fiacre, chez M. Mallus, digne royaliste du côté droit de l'Assemblée législative. Il y montra toujours la plus grande fermeté. Sa conduite ne démentit pas un instant ses principes. Il publia, en 1792, une déclaration noble et énergique de ses sentiments. Le général Rochambeau et M. Paris, son aide-de-camp, vinrent me trouver chez lui. Ils se chargèrent de me conduire hors de Paris. Ils avaient tout prévu. La fille de M. Mallus était présente à notre entrevue. Cette jeune et belle personne me considérait avec cet attendrissement qu'inspire un proscrit à une belle âme. Elle pa-

raissait plus accablée que moi-même de ma position. Elle épousa, peu d'années après, M. le marquis d'Ambly, et j'ai eu l'occasion de lui rappeler cet obligeant intérêt, qui n'est jamais sorti de ma mémoire.

Je demandai aux deux militaires comment ils pourraient me faire sortir des barrières sans être arrêté. Les ordres les plus sévères avaient été donnés, et des troupes de ligne, postées à toutes les portes, avaient à leur tête des officiers chargés d'examiner les passeports. Je n'en avais pas. Rochambeau me répondit qu'il se chargeait de tout, que c'était une expédition militaire, et qu'il répondait du succès. Deux femmes étaient dans sa voiture. Elles me dirent qu'elles seraient heureuses de contribuer au salut d'un royaliste. Arrivés à la barrière de Paris, la voiture fut arrêtée. Les deux officiers, en grand uniforme, avec d'énormes chapeaux et des plumes élevées, se mirent aux portières, parlèrent à l'officier de garde et aux soldats. Les femmes se levèrent et se mêlèrent à la conversation, qui devint très-bruyante et fort joyeuse. J'étais entièrement caché dans le fond de la voiture, derrière ces quatre personnes. Elle passa librement, tandis que les femmes et les officiers achevaient de causer avec le commandant et les soldats du poste.

Parvenu à une certaine distance de Paris, je remerciai affectueusement mes libérateurs, et j'entrai dans les champs labourés. Je pris un sentier, et je parvins à une maison de campagne, chez M. et Mme Ségretier, mes anciens amis. Comme le Directoire faisait chercher de touts côtés les proscrits échappés à sa vengeance, je quittai ces dignes amis, et je me rendis chez Mme Cottin, dans une maison de campagne cachée au milieu des bois, dans la forêt de Marly, et qui appartenait à son parent, M. Gerardot, banquier à Paris. Là, M. Bresson, aussi adroit que généreux, vint avec des outils. Il changea les cloisons, et les arrangea de façon à me faire une petite chambre qu'on ne pouvait soupçonner, si l'on faisait des recherches dans cette maison. J'y passais les jours et les nuits. Ma fenêtre donnait sur un taillis très-épais. Je pouvais, en sautant par la fenêtre, aller, sans être aperçu, dans une partie de la forêt, où je jouissais du plaisir de la promenade, si doux pour un prisonnier.

CHAPITRE V.

Arrivée en Suisse, après ma proscription du 18 fructidor. Séjour dans ce pays. Départ pour l'Italie.

En écrivant ce chapitre et le suivant, je reconnais que je sors du plan que j'ai constamment suivi jusqu'à présent. Je ne recherche plus les causes et les suites de nos révolutions. Mais comme, pendant mon séjour en Suisse et en Italie, j'ai vu des choses qui étaient les effets immédiats de nos principes et de nos révolutions, j'ai pensé que ces deux chapitres seraient ainsi liés au reste de l'ouvrage. Peut-être le lecteur, après les avoir lus avec l'indulgence que je lui demande, accor-

dera plus d'attention encore à la seconde partie politique. Je rentrerai alors dans mon plan, et je rechercherai avec soin les causes des grands évènemens que nous avons vus jusqu'à la révolution de 1830, et surtout les causes de cette révolution.

Après une quinzaine de jours passés dans les bois de Marly, je partis pour la Suisse, toujours à pied, comme dans mes autres proscriptions. On avait indiqué à ma famille un guide qu'elle m'envoya. Je fus très-fâché de l'avoir. Cet homme était extrêmement peureux, les moindres rencontres l'effrayaient; il augmentait ainsi les risques que je courais d'être découvert. Je m'aperçus d'ailleurs que, dans toutes les auberges où il me faisait entrer, il était connu pour conduire ainsi des proscrits, et surtout de malheureux prêtres. Un jour nous nous trouvâmes tout à coup vis-à-vis de deux gendarmes à cheval. Il trembla de touts ses membres; il se jetait à droite et à gauche. Il me disait de chanter. Je l'envoyai promener avec ses chansons. Je fus très-étonné que ces gendarmes n'eussent conçu aucun soupçon, tant était visible la frayeur de cet homme. Je regrettai le temps où, pendant la terreur, je voyageais seul au milieu de dangers bien plus grands, sans autre guide que mon sang-froid et ma présence d'esprit.

Je lui ai cependant l'obligation de m'avoir fait entrer à Arbois chez un bien digne homme dont j'ai malheureusement oublié le nom. Il me reçut comme on reçoit un proscrit dont on partage les opinions politiques. Nous parlâmes beaucoup des derniers évènements, de ceux qui se préparaient, et du général Pichegru né dans cette ville, et cher à ses habitants par son caractère, autant que par sa gloire militaire. Quoique buveur d'eau, je n'oubliai pas de parler du vin d'Arbois, qu'Henri IV aimait tant, et nous bûmes à la santé de ses descendants, dont le retour en France nous paraissait plus éloigné que jamais. Mais nous étions d'accord dans la pensée que ce misérable et ridicule Directoire ne pouvait exister longtemps. Le lendemain, je me séparai de mon digne hôte, qui répondit à mes remercîments par les vœux les plus affectueux pour mon heureux voyage.

Dans les montagnes du Jura, je rencontrai un jeune homme avec qui je fis une prompte connaissance. Il répondit ingénument à toutes mes questions. Il avait dix-huit ans; il me dit son nom, en ajoutant gentilhomme breton. Sa mère l'envoyait au service des princes. Il n'avait presque rien pour sa dépense. Je lui demandai ses ressources; il fut très-étonné que j'en parusse

douter. Il ne manquait de rien ; il serait reçu par les défenseurs de la couronne; il était ravi du sort qui l'attendait. Je voulus lui dire que l'armée des princes venait d'être licenciée. Il ne pouvait le croire; c'était impossible; il était sûr que le roi allait être rétabli sur son trône. J'admirai son ingénuité, ses sentiments et sa persuasion. Mon guide me sépara de lui.

Des hauteurs du Jura, je découvris enfin le lac de Neufchâtel, que je voyais à mes pieds. Je contemplai avec ravissement le beau spectacle qui frappait mes yeux. Prêt à sortir de cette France agitée par tant de sottises et d'infamies, et près d'entrer dans la Suisse si tranquille, ce tableau et ce contraste remplissaient mon esprit de mille réflexions. Je ne prévoyais pas que cette Suisse, l'asile de tant de proscrits, allait être bientôt ravagée par ce même Directoire qui venait de me proscrire.

Quand je fus au sommet du Jura, mon guide me montra les premières maisons de la Suisse; elles étaient au fond de la vallée, et présentaient un aspect charmant. Il me dit que nous pouvions être vus par des douaniers, et que s'ils nous apercevaient au moment où nous descendions la montagne, ils tireraient sur nous des coups de fusil; qu'il fallait donc descendre rapidement. Il par-

tit aussitôt. Je suivis son exemple; et après une course très-rapide, j'atteignis les maisons suisses. On ne peut imaginer, sans l'avoir éprouvé, le plaisir que l'on goûte à se trouver en sûreté, dans une tranquillité parfaite, après avoir été long-temps exposé au danger continuel d'être pris, et privé de sa liberté. Après ce plaisir, ce qui m'occupait le plus était la vue d'un peuple nouveau pour moi, et dont les usages et le caractère étaient différents des nôtres.

Le soir même, j'eus l'occasion d'exercer l'attention d'un esprit naturellement observateur. Dans un bourg situé aux pieds du Jura, j'entrai dans une auberge; c'était un dimanche; je trouvai dans une grande salle beaucoup de personnes rassemblées, et surtout des jeunes gens. Parmi eux était un ministre protestant qui leur parlait avec autorité, tantôt devant tout le monde, et tantôt à l'écart. Deux jeunes gens, après m'avoir bien regardé, s'assirent auprès de moi, et me parlèrent en me faisant entendre qu'ils voyaient bien que j'étais Français. Ils se plaignaient amèrement de l'autorité de leur ministre, d'une espèce d'inquisition qu'il exerçait sur eux; il voulait tout savoir, toutes leurs actions, leurs paroles, et jusqu'à leurs pensées; ils se croyaient esclaves, traités comme tels, et ils enviaient la

liberté des Français. Je ne répondis pas à leurs plaintes; mais je peignis avec force l'état de la France, et je terminai cette triste peinture par le tableau de ce qui leur arriverait à eux-mêmes, s'ils changeaient leurs gouvernements, leurs usages. Je leur dis combien en France on enviait leur bonheur. Je ne les persuadai point, et je suis convaincu qu'ils furent du nombre des Suisses qui, bientôt après, tombèrent dans un aveuglement qui leur fit échanger la noble liberté dont ils jouissaient, pour les chaînes teintes de sang que leur envoya le Directoire de la France.

Le lendemain, je me rendis à Neufchâtel. J'admirai cette jolie petite ville, sa situation, son lac. On me dit que les magistrats ne souffraient pas que des étrangers y séjournassent. Je fus obligé d'en sortir, et je me rendis à Yverdun. Je me trouvai à une table d'hôte, avec une douzaine d'officiers français qui venaient de quitter l'armée du prince de Condé, licenciée par l'ordre des puissances alliées. Parmi eux étaient deux officiers prussiens. Ceux-ci gardaient le silence, mais écoutaient attentivement. C'était une conversation bruyante, un déluge de paroles, ou plutôt un choc continuel d'idées toutes contradictoires. Hélas! ces braves guerriers qui venaient de répandre leur sang pour la cause de tous les rois,

licenciés par ces rois, étaient bien plus occupés à se contredire mutuellement sur ce qu'ils avaient fait, vu et entendu, qu'à se plaindre de l'indigne conduite qu'on avait envers eux.

Après le dîner, un des Prussiens vint à moi, et, comme il me prenait pour un Suisse, il me parla librement de cette conversation bruyante, et me dit : « J'ai toujours remarqué que des « Français ne peuvent s'entretenir, sans se con- « tredire les uns les autres sur tout ce qu'ils di- « sent. » Je trouvai qu'il n'avait que trop raison, mais en même temps je remarquai que cet homme, qui parlait peu, n'était occupé qu'à copier les manières de ces Français qu'il critiquait. Naturellement roide et lourd, il prenait leurs airs évaporés, sautait sur une jambe, puis sur l'autre, se donnait un air léger, autant qu'il le pouvait.

Le soir je me trouvai, je ne sçais comment, dans une espèce de salle commune, avec M^me^ de Virieux et M. le commandeur de Buffévant, qui avait été sous-gouverneur des enfants de M. le comte d'Artois. Ils pensèrent que j'étais un des proscrits du 18 fructidor, et parlèrent honorablement de ce parti et de ses nobles efforts. M. de ***, d'une des premières familles de France, pensa et parla bien différemment. Je n'eus rien à lui répondre; car le commandeur prit sur le

champ la parole, et repoussa ses reproches, non seulement avec beaucoup de dignité, mais encore avec un véritable ascendant, sur tout ce que nous avions fait, sur les dangers auxquels nous nous étions exposés, tandis que lui, émigré rentré, végétait tranquillement à Paris, dont il venait d'être chassé, après la défaite de notre parti.

Le lendemain, le grand seigneur fugitif me pria de passer dans une chambre voisine, et me fit des excuses sur ce qu'il avait dit, m'appelant par mon nom, et me disant qu'il ne me connaissait pas alors. Je ne me rappelle qu'une chose de notre conversation, c'est qu'il jugeait très-mal des évènements passés, et de ceux qui se préparaient.

Le commandeur avait appris mon nom par l'un des Français dont ce bourg était rempli, et qui, comme moi, fuyaient la France, d'après les nouvelles lois, mais sans être proscrit personnellement, comme je l'étais. Le commandeur se rendit à Lausanne, où il loua une maison agréablement située, qu'il habitait avec M^me^ de Virieux. J'eus souvent le plaisir de les y voir pendant mon séjour dans cette ville, et quelques différences d'opinion n'empêchèrent pas un échange mutuel et cordial de politesses.

J'y trouvai un grand nombre de Français. Les

auberges et les maisons particulières en étaient remplies. J'y vis M^me^ de Marnésia, M. de Thiars, M. de Pontécoulant, MM. de Lameth, qui avaient une maison auprès du lac. C'était un spectacle singulier que cette réunion de tant de Français qui remplissaient Lausanne : les uns avaient contribué à la révolution, ou l'avaient combattue; les autres étaient depuis dix ans hors de leur patrie, armés pour leur patrie, et l'on venait de leur ôter leurs drapeaux; les autres, après être rentrés un moment en France, venaient d'en être chassés, et, parmi eux, on distinguait trois ou quatre proscrits condamnés à la déportation, Pastoret, Duplantier et moi.

Touts ces Français, d'opinion différente, étaient très-polis les uns envers les autres; on n'apercevait parmi eux aucun dissentiment, aucune aigreur. Ce n'était pas comme à Coblentz, au commencement de la révolution. Là, on se croyait sûr du triomphe, et l'on se divisait; on comptait la fidélité par degrés, et les derniers arrivés étaient mal reçus. A Lausanne, on était vaincu, on sentait le besoin de se réunir, et l'on était arrivé à penser que les constitutionnels-royalistes restés en France, et souvent proscrits, avaient combattu pour la cause royale, comme les hommes qui s'étaient réunis aux princes ou aux puissances alliées.

J'en eus la preuve à une table d'hôte nombreuse, toute composée d'émigrés. Je fus traité par eux avec toutes sortes d'égards. M. de *** me le fit remarquer après le dîner. Il m'offrit poliment de faire parvenir mes lettres en France. Il avait un chien barbet, couvert d'un poil épais. Il attachait ses lettres parmi cette laine touffue. L'animal partait à l'ordre qu'il recevait, traversait les montagnes, et ne s'arrêtait plus jusqu'à ce qu'il fût parvenu au château de M^me^ de ***, situé en Bourgogne. Il pénétrait dans les appartements, qu'il connaissait, et allait mettre son dépôt aux pieds de sa maîtresse.

Je vis un moment M. le duc d'Ayen, si célèbre à la cour de Louis XV par son esprit et ses bons mots. Il était retiré en Suisse. Il me parut voir très-bien les choses, et sans aucune prévention politique.

M. le baron de Rolle, un des personnages les plus considérables de la Suisse, nous invita à dîner, Duplantier, Pastoret et moi. C'était dans sa maison de Rolle, située dans le pays de Vaux. Nous fûmes surpris d'y trouver M. Necker. Il nous parut plus surpris encore de nous y voir. Il fut d'abord un peu embarrassé; mais il se remit bientôt, et témoigna le plus grand désir de connaître notre opinion sur les affaires de la France.

Nous traitâmes long-temps cette matière importante. L'esprit public, le mépris assez général qu'on avait pour le Directoire, l'impossibilité qu'il se soutînt long-temps, la défiance et les craintes que lui inspirait Bonaparte, la conduite que ce général allait avoir après tant de victoires, la paix qu'il était prêt à signer, tout cela fournit une ample matière à notre conversation. Nous insistâmes surtout sur la conduite que le Directoire tiendrait probablement envers la Suisse, et sur les craintes que nous inspirait pour elle la haine connue et déclarée de Rewbell, l'un des directeurs, d'autant plus qu'il était chargé des affaires étrangères. M. de Rolle nous en parut persuadé.

Quelques jours après, nous allâmes, Pastoret et moi, à une maison de campagne qu'habitaient ensemble M. de Vintimille et M. Adrien Duport. Le premier, sorti de France, où il avait vu une partie de sa famille périr sur l'échafaud, s'était, jeune encore, enrôlé dans l'armée autrichienne : il avait obtenu toutes les distinctions dues à la valeur et à la conduite; il avait été aide-de-camp du prince de Cobourg et du général Mack, qu'il croyait un grand général, et qui depuis vit détruire sa réputation à Ulm, en 1805.

M. Adrien Duport était un des membres les plus influents de l'Assemblée constituante. Car-

not, réfugié en Suisse, était à ce dîner : une énorme perruque noire le rendait méconnaissable ; il n'était connu que de Pontécoulant. Pendant le dîner, Vintimille parla de la bataille de Maubeuge, perdue, dans la seconde année de la guerre, par le prince de Cobourg. Il disait que ce prince était prêt à saisir la victoire ; que la gauche des Français était en déroute, lorsque les choses changèrent entièrement. « Il me semble, disait-il, que je vois encore cet homme grêle, pâle, de mauvaise mine, qui n'avait pas même un habit uniforme, et qui, un drapeau à la main, conduisait la droite des Français à travers un marais, pour attaquer notre aile gauche. » Il ajouta beaucoup de traits plaisants à la peinture qu'il faisait de l'homme grêle et pâle. Carnot éclata de rire. Vintimille l'observa attentivement ; et comme il avait été son camarade à l'Ecole de Mézières, il démêla peu à peu les traits de son visage, et s'écria : « Vous êtes Carnot ! » On ne put le lui cacher plus long-temps.

« Eh bien ! lui dit Carnot, c'est moi qui suis cet homme de mauvaise mine, que vous avez tant maudit. J'étais au centre de l'armée avec le général Jourdan, lorsque vous enfonciez notre aile gauche. Le général se prépara à la soutenir, et même donna ordre de faire marcher des ba-

taillons de la droite pour renforcer le centre. Je lui dis aussitôt : « Général, c'est ainsi que l'on perd les batailles. Ne voyez-vous pas que l'ennemi a affaibli son aile gauche pour renforcer sa droite, et tomber sur notre gauche? C'est là qu'il faut marcher. Dès ce moment, je prends tout sur moi, comme représentant du peuple. Je saisis un drapeau : je me fis suivre d'une partie du centre; et porté à la droite, je marchai rapidement à travers un marais. Ce mouvement remplit nos troupes d'ardeur. L'ennemi ne l'avait point prévu. Je trouvai son aile gauche incertaine, ébranlée; sa déroute fut prompte, et entraîna le reste de l'armée autrichienne. »

D'après la manière singulière dont j'appris ces détails, je dois les croire certains. Deux hommes, opposés l'un à l'autre dans deux armées, qui s'accordent ainsi sans se connaître, et qui arrivent par le plus simple récit à raconter les choses de la même façon, donnent à ce récit l'air d'une vérité frappante. Le reste de leur entretien nous confirma plus encore dans l'idée que la victoire de Maubeuge était due à Carnot; mais M. le maréchal Jourdan pourrait prouver le contraire.

J'entretins long-temps Carnot du plan singulier que nous avions formé, Villaret, lui et moi, et du succès probable qu'il aurait eu, si Carnot

l'avait secondé avec une forte détermination. Nous étions parfaitement d'accord sur ce succès. Il n'avait pas changé d'opinion sur l'issue probable du plan ; mais il conservait toujours la profonde conviction qu'après la victoire, les royalistes l'auraient sacrifié.

Je vis, à Lausanne, avec quelle facilité se fait la contrebande. Dans la maison où j'étais logé, était un Français établi en Angleterre depuis plus de vingt ans. Il faisait passer en France des marchandises anglaises et suisses, des mousselines, des cotonnades de toute espèce. Il faisait ostensiblement cette contrebande : je voyais ses toiles étalées ; je causais avec lui sur ses opérations. Il avait des hommes affidés, qui venaient prendre ses marchandises. Il était si sûr du succès, qu'il en remettait d'avance le prix aux personnes qui les lui confiaient ; et lorsqu'elles étaient arrivées à leur destination, on lui remettait l'or qu'il avait donné, et la prime qui était convenue. Je lui témoignai mon étonnement de ce qu'il payait d'avance : il me répondit qu'il attirait ainsi une plus grande confiance ; qu'il étendait ses opérations, et recevait une prime plus considérable. Touts les jours, il faisait de ces expéditions avec une tranquille assurance qui m'étonnait.

Je connus à Lausanne M. le docteur Scholl, médecin d'une grande réputation. Nous avions de fréquentes conversations dans lesquelles il m'instruisait de tout ce qui concernait la Suisse; il me peignait le bonheur dont jouissaient ses habitants : à peine y connaissait-on les impôts. Il me dit qu'ayant environ 12,000 francs de rente, il ne payait que 6 francs au trésor du pays. Mais les choses ont bien changé quand la France est venue travailler cette contrée naguère si heureuse. Il avait à sa disposition une superbe bibliothèque qu'un riche Anglais lui avait confiée; il me prêtait des livres italiens; j'étudiais cette langue.

La Suisse commençait à s'alarmer des desseins du Directoire; elle était très-agitée. Il s'y formait un parti dont les vœux secrets appelaient les Français. Les autorités cherchaient à éloigner les émigrés et les proscrits; elles craignaient que leur séjour n'augmentât encore l'animosité du Directoire contre la Suisse. Nous résolûmes, Pastoret, Duplantier et moi, de passer en Italie. Nous eûmes aisément des passeports, où nous prîmes la qualité de Suisses. Nous choisîmes bien mal le moment de notre départ. Nous partîmes à pied le jour même où les habitants du canton de Vaud se rendaient à des assemblées pour je

ne sais quel objet politique. Ils marchaient en troupes séparées, formées suivant leurs opinions. Quand nous étions rencontrés par une troupe démocratique, elle nous insultait : « Voilà ces émigrés, ces aristocrates qui voudraient établir partout le despotisme, et qui combattent pour les tyrans. » Un instant après, nous trouvions une troupe attachée aux institutions de leur pays; nous étions encore outragés : « Voilà ces jacobins français qui ont commis tant de crimes dans leur pays, et qui voudraient en commettre dans le nôtre. » Ainsi, nous étions toujours outragés; nous fûmes quelquefois obligés de presser un peu le pas; ces braves gens avaient bu en route; ils étaient échauffés; et l'habitude que nous avions des procédés politiques du peuple dans notre patrie, nous faisait désirer de nous éloigner promptement de ces groupes de raisonneurs, qui touts portaient un gros bâton. Ce fut à travers des cris, des menaces et des reproches contradictoires que nous arrivâmes à Saint-Maurice, dans le Valais.

Il y avait, dans l'auberge où nous étions, un Crétin qu'on nous dit être d'une force de corps extraordinaire et très-méchant. On lui faisait faire les ouvrages les plus pénibles de la maison; mais il n'obéissait qu'à une jeune servante, dont la jolie figure avait touché son cœur. C'était un

singulier spectacle de le voir désobéir à d'autres personnes, et tout à coup soumis en esclave aux moindres gestes de cette servante, faire en grondant tout ce qu'elle lui ordonnait, les yeux fixés sur elle.

De Saint-Maurice, nous allâmes voir un établissement nouveau formé par les religieux de la Trappe, bannis de France. Leur maison était construite en bois; ils y avaient déjà rassemblé un grand nombre d'enfants de ces contrées sauvages. Le supérieur nous fit entrer dans un vaste réfectoire, où ils faisaient un bien maigre repas. Lorsqu'il frappait dans ses mains, les enfants restaient touts dans la position où ils se trouvaient, les uns, la cuiller en l'air; les autres, la tenant prête à entrer dans la bouche, ou y restant après y être entrée; d'autres, la tenant dans l'assiette de bois, touts dans le plus profond silence. C'était la grande obligation. Il répéta plusieurs fois son signal, toujours suivi du même exercice; il résultait de ce silence obligé des enfants, que le supérieur, parlant seul, parlait beaucoup. Il nous raconta les persécutions souffertes en France par sa communauté; elles n'avaient point cessé, et dans le Valais même, il éprouvait les gentillesses ordinaires de ces hommes qui, voulant pour eux la liberté, la ravissent aux autres.

Très-près de ce monastère naissant était une communauté de femmes, assujétie aux mêmes règles que les trappistes. Le bon religieux nous dit que mademoiselle de Condé, sœur du duc de Bourbon, était retirée dans ce couvent. Il était son confesseur, ainsi que des autres religieuses. Les démagogues du pays détestaient ces pieux établissements; ils avaient, pendant une nuit, escaladé les faibles palissades de ce couvent de femmes. Je crois me rappeler que bientôt après elles abandonnèrent ce triste asile, et se retirèrent ailleurs. Ces persécutions à force ouverte, dans un pays habité par des hommes simples, et de la religion catholique, prouvent à quel point nos principes révolutionnaires avaient pénétré partout, et que partout ils trouvaient de zélés disciples dignes de nous imiter. Le bon religieux se plaisait dans les détails, et nous trouvâmes, mes amis et moi, que les plus simples convenances auraient dû lui inspirer d'en supprimer plusieurs. Nous les entendîmes avec étonnement d'une bouche qui prescrivait le silence à des enfants.

Peu de jours après, nous étions au bourg de Saint-Pierre; en nous y rendant, nous fûmes menacés par une avalanche. Une forte masse de neige se détacha de la montagne à notre gauche,

passa au-dessus de nos têtes, et courut se perdre dans un vallon avec un grand bruit. Si elle nous avait atteints, elle nous aurait entraînés, et l'on n'aurait plus entendu parler de nous.

Nous restâmes plusieurs jours à Saint-Pierre, parce que le mont Saint-Bernard était couvert de neige. Le chemin n'était point frayé. Les habitants nous dirent qu'ils ne connaissaient point de maladies, qu'ils ne voyaient jamais de médecins, et que cependant ils ne vivaient pas long-temps; ils en trouvaient la cause dans la fatigue fréquente de monter et de descendre la montagne.

Un prince italien qui, nous dit-on, allait à Naples, fit ouvrir la montagne. C'est l'expression dont on se sert. Plusieurs mulets, conduits par un guide habile, marchent à la suite l'un de l'autre, et tracent le chemin. Il faut que le guide ait une grande habitude des différentes indications par lesquelles il reconnaît la route. S'il se trompait, il pourrait tomber dans un précipice.

Ce chemin, ainsi retracé, n'était point un chemin; c'étaient des trous faits dans la neige par les pieds des mulets qui, en se suivant, avaient touts mis les pieds dans les mêmes endroits; ces trous étaient profonds, l'espace qui les séparait était couvert de neige; en marchant, nous mettions les pieds, tantôt dans les trous, tantôt dans

la neige. Cette manière de marcher était très-fatigante. Nous avions un guide et un mulet dont se servirent alternativement mes compagnons de voyage. Je ne m'en servis pas; j'avais une grande habitude de voyager à pied. Duplantier portait une ceinture d'or très-pesante. Accablé de fatigue, il me pria de m'en charger. Arrivés au sommet, et entrés dans l'hospice, nous jouîmes délicieusement du repos dans un lieu modérément échauffé, et surtout d'un dîner que nous dévorâmes avec cet appétit que donne l'exercice dans ces hautes régions. Nous visitâmes l'église; et, suivant l'usage, nous déposâmes notre offrande dans le tronc.

Nous prîmes congé des bons pères de l'hospice, en les remerciant affectueusement de leur cordiale réception. Un guide, précédé de deux énormes chiens, nous conduisait. Il nous montra la place où un jeune homme imprudent avait péri quelques jours auparavant. Il s'était obstiné à gravir la montagne au moment où tout annonçait une tempête qu'on lui prédisait; il voulut la braver, et périt près de l'hospice. Une croix de bois attestait son malheur, et donnait aux voyageurs une leçon de prudence. Nous descendîmes rapidement la montagne. Ce n'était plus le même climat, le temps était doux; nous commencions

à respirer l'air de l'Italie. Nous parlions sur ces montagnes du passage d'Annibal, et nous dissertions sur la route qu'il avait prise. Nous ne pensions pas que deux [illegible]eraient à peine écoulés, que le mont Saint-Bernard serait franchi par une armée française, par ses bagages et son artillerie; que le général qui venait de conquérir l'Italie, en ferait une seconde fois la conquête, après avoir conquis l'Egypte; qu'il dominerait ensuite la France, une partie de l'Europe, et qu'après douze années d'une puissance extraordinaire et colossale, il irait périr captif dans une île éloignée, sous la domination de l'Angleterre.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

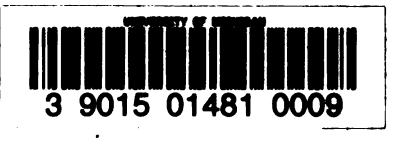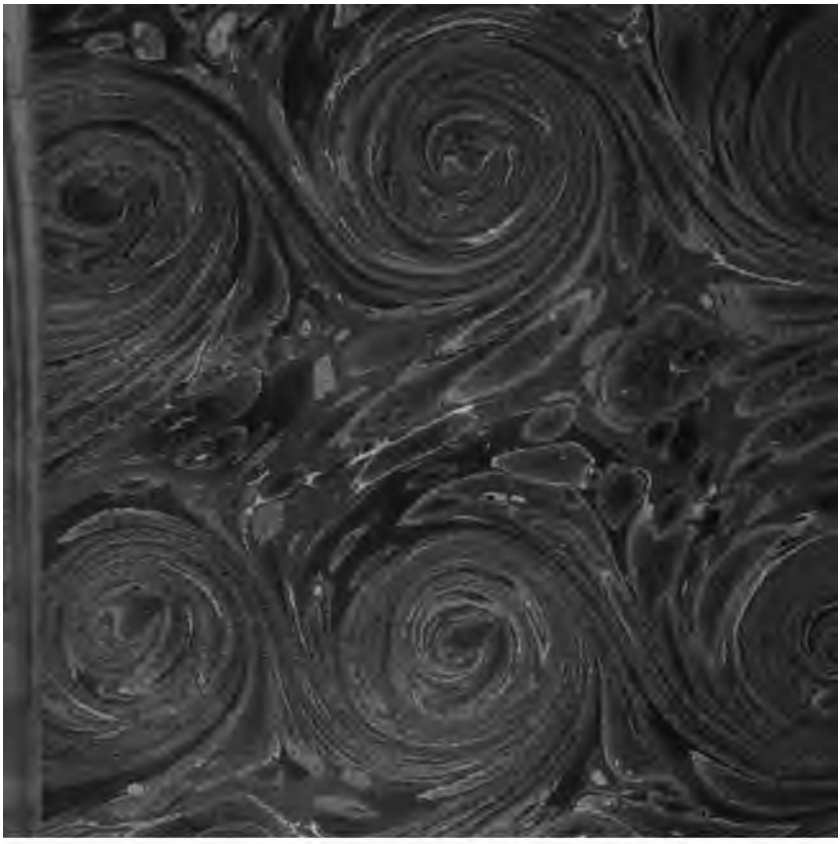
3 9015 01481 0009